

Sciences humaines et sociales

Yves Benot

Massacres coloniaux

1944-1950 : la IV^e République
et la mise au pas des colonies françaises

Préface de François Maspero

Postface inédite de l'auteur



La Découverte / Poche



Massacres coloniaux

DU MÊME AUTEUR

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Idéologies des indépendances africaines, 1969 et 1972 (épuisé).
Diderot, de l'athéisme à l'anticolonialisme, 1970 et 1981.
Qu'est ce que le développement ?, 1973 (épuisé).
Indépendances africaines : idéologies et réalités, deux volumes, 1975 (épuisé).
L'Autre Italie, 1968-1976. 1977 (épuisé).
La Révolution française et la fin des colonies, 1987, 2004.
La Démence coloniale sous Napoléon, 1992.
La Modernité de l'esclavage. Essai sur la servitude au cœur du capitalisme, 2003.

AUX ÉDITIONS CHAKA

La Mort de Lumumba, 1989 (épuisé).
Les Parlementaires africains au Palais-Bourbon, 1989.

AUX ÉDITIONS DE L'IBIS ROUGE

La Guyane sous la Révolution, 1997.

Yves Benot

Massacres coloniaux

1944-1950 : la IV^e République et la
mise au pas des colonies françaises

Préface de François Maspéro
Postface inédite de l'auteur



La Découverte / Poche

9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

Catalogage Électre-bibliographie

BENOT Yves

Massacres coloniaux : 1944-1950. la IV^e République et la mise au pas des colonies françaises / préf. François Maspero ; postf. inédite de l'auteur. - Paris : La Découverte, 2001 (La découverte/Poche ; 107, Sciences humaines et sociales)
ISBN 2-7071-4633-1

Rameau : France : politiques et gouvernement : 1944-1958
France : colonies : administration : 1945-1970
massacres : France : colonies : 1945-1970

Dewey : 944.75 : France. Depuis 1945.

Public Concerné Tout public

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel *À La Découverte*. Vous pouvez également nous contacter sur notre site www.editionsladecouverte.fr.

Préface

J'entends toujours la voix de Kateb Yacine : « A l'école, à Sétif, j'avais appris la Révolution française. Je m'identifiais à elle, c'était ma passion... Et puis il y a eu le 8 mai 1945, la manifestation, la répression... J'avais seize ans, j'ai été arrêté et je suis resté plusieurs mois dans une espèce de camp de concentration. Là, ça a été formidable : pour la première fois je rencontrais vraiment mon peuple, j'ai compris ce qu'il était en train d'endurer, j'ai appris cette fraternité qui était justement, dans mes livres, l'âme de la Révolution. Mais ce n'était plus les livres, ce n'était plus la France. C'était l'Algérie, mon peuple, mon pays, en chair et en os... Rien que pour m'avoir fait découvrir ça, je peux dire que je suis reconnaissant aux Français. Même s'ils ne se doutaient pas de l'effet que ça me produirait, ils l'ont gravé dans ma chair. »

A l'école française, ces années-là, le jeune Kateb avait dû encore avoir pour manuel le Cours abrégé de géographie de Gallouédec et Maurette où il était dit que l'Empire français était le deuxième du monde et que, parmi « les vastes territoires que nous possédons », il convenait de distinguer les colonies de peuplement, peu nombreuses (Afrique du Nord et Madagascar) et les colonies d'exploitation qui, toutes, « peuvent offrir un vaste champ au commerce et à l'action civilisatrice de notre pays ». Bon résumé de l'idéologie officielle de la III^e République, telle qu'elle avait présidé à l'Exposition coloniale de 1931 : exploitation et civilisation, les deux mamelles de l'Empire français...

En ce qui concerne plus particulièrement l'Algérie, il y était encore précisé, sans autre commentaire, à la rubrique « population », que « l'élément indigène » était composé de Kabyles ou Berbères et d'Arabes : les Kabyles étant « actifs et industriels », et les Arabes « indolents et fatalistes », tandis que « l'élément européen » se développait, « favorisé par le climat ». Autrement dit, tous les habitants de « notre » territoire n'étaient pas également, pour des raisons de tempérament (de race ? de morphologie ? d'intelligence ?), sensibles à l'attrait de notre commerce et de notre mission civilisatrice. Sage précaution pour justifier quelques bavures qui ne figuraient pas dans le tableau.

Puisque, paraît-il, avec le temps les passions s'apaisent, il est dans l'ordre des choses que les temps soient venus de faire un bilan « dépassionné » de l'histoire de l'Empire français : absence de passion étant ici synonyme d'indulgence, voire de sympathie. Aucun Empire d'ailleurs, et pas seulement colonial, n'échappe à la mode des révisions nostalgiques. Nous avons vu ainsi fleurir la nostalgie de l'Empire austro-hongrois dont on a découvert qu'il savait concilier et assagir sous son sceptre tant de peuples divers. Nous devons donc, en bonne logique et pour les mêmes raisons, nous attendre à voir réhabiliter l'Empire ottoman : car enfin les Turcs n'ont-ils pas été les seuls à avoir su maîtriser la poudrière balkanique ? La réhabilitation de l'Empire mussolinien est opérée depuis longtemps dans les esprits de nombre d'Italiens, si l'on en croit les récentes élections : pas seulement parce qu'il a su faire arriver les trains à l'heure, mais parce que, nous dit-on par exemple, le fascisme fut le seul à lutter efficacement contre la mafia. La révision de l'histoire du III^e Reich est, on le sait, en bonne voie outre-Rhin : nombre d'historiens sérieux savent désormais faire le partage entre un projet visant à assurer la grandeur de la nation allemande et la folie (ou la maladresse) nazie qui l'a fait capoter par ses excès inutiles. S'il est trop tôt encore pour se livrer à la même estimation de l'Empire soviétique (que l'on crédite déjà communément, cependant, des défauts mais aussi des vertus de l'Empire tsariste), cela ne saurait tarder, et le bilan « globalement positif » cher à Georges Marchais n'a pas dit son dernier mot. A ce train, génocide arménien, shoah ou goulag ne seront plus que des éléments parmi d'autres, odieux certes, mais dont on saura bien nous faire réévaluer le poids réel dans le contexte plus général d'une

histoire décidément plus aveugle que la plus noire des pièces de Shakespeare.

« Globalement positif », en tout cas, c'est à peu près le jugement que l'on voit se profiler, depuis quelques années, à l'égard du bilan de la colonisation française. Un sondage réalisé en 1991 pour la revue L'Histoire révélait que 56 % des Français considéraient que la présence de la France en Algérie avait été une bonne chose... pour l'Algérie (36 % estimant le contraire). On voit ainsi se reformer le consensus de la France profonde qui entourait l'Exposition coloniale. Aux tranquilles affirmations de « possession » du Gallouédec et Maurette des années trente, le manuel d'histoire et de géographie à l'usage des classes de troisième de MM. Kafnou et Zanghellini (éd. Belin) répond en 1994, tout aussi tranquillement et succinctement, que la France ne sut pas opérer pacifiquement une décolonisation rendue nécessaire... par la Charte de l'ONU de 1946 et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les colonies réclament leur indépendance. Les Français et leurs gouvernements refusent cette décolonisation : la guerre d'Indochine secoue la IV^e République, la guerre d'Algérie la fait tomber... L'acharnement de la France à se maintenir en Algérie nuit à son prestige international. » Heureusement, de Gaulle vient et tout s'arrange... Rien à redire à ce résumé elliptique. Après quoi, les auteurs peuvent passer à l'évocation, tout aussi succincte, de la fragilité des indépendances dans le tiers monde. Tout cela est déjà tellement loin qu'ils sont autorisés à porter dessus le regard indulgent que l'on réserve aux errements du passé.

En attendant, aujourd'hui, ce qu'exprime majoritairement l'opinion de droite ou de gauche, au sortir d'un certain silence, c'est une sorte de soupir de soulagement, voire un cri du cœur tel que le pousse un Jean Lacouture — lui-même témoin de première main et parfois acteur de cette décolonisation : oui, ça n'a pas été commode, il y a eu des erreurs, des lenteurs, mais, tout bien pesé, la France a laissé une œuvre magnifique, dont elle peut être fière. La France des routes, des ponts, des écoles et des hôpitaux. La France des droits de l'homme. On nous montre d'ailleurs ce qui est arrivé dans ses anciennes colonies depuis son départ : misère, guerres civiles, luttes tribales. Le retour de la violence. Bref, la revanche de Caliban après le départ d'Ariel.

La France a construit des routes, des écoles, des hôpitaux et beaucoup d'autres choses magnifiques. Tous les empires ont agi

de même. Les Turcs ont couvert les Balkans de ponts et, jusqu'à il y a deux ans, la bibliothèque de Sarajevo était l'une des plus précieuses du monde; même les Italiens ont doté Tirana — du temps où le Duce avait fait Victor-Emmanuel III roi d'Albanie — d'un urbanisme moderne. Nul ne nie l'œuvre immense et plus magnifique encore de l'Empire britannique, grand bâtisseur de ponts s'il en fut. Mais ce qui fait la particularité unique de l'Empire français par rapport à tous les autres, c'est qu'il s'est nimbé à partir de la III^e République et jusqu'à son dernier jour, d'une justification morale majeure: celle de la mission civilisatrice de la France. Car cette nation colonisatrice n'était pas n'importe laquelle. Elle était celle qui entendait éclairer le monde en y exportant les Lumières. Elle était celle des droits de l'homme. Au nom des principes mêmes de la Liberté qu'elle incarnait, elle en appelait au droit d'un peuple à en civiliser d'autres et transformait ce droit en mission. (Seule l'Union soviétique s'est présentée comme porteuse d'une telle mission émancipatrice — avec le résultat que l'on sait.) Georges Leygues, qui fut un grand ministre des Colonies, déclarait en 1906: « Coloniser... c'est accroître le capital national et le capital universel en allumant sur tous les points du globe de nouveaux foyers d'activité, d'espérance et de force; c'est accomplir l'œuvre de solidarité la plus haute, car la colonisation qui n'aurait pas pour but et pour résultat d'élever en dignité, en moralité et en bien-être les peuples qu'elle pénètre, serait une œuvre grossière, brutale, indigne d'une grande nation. » L'œuvre grossière, brutale et indigne ainsi désignée par dénégation, était bien entendu celle de la Grande-Bretagne. Il est vrai que l'Empire britannique, autrement pragmatique, n'avait jamais nié la primauté de l'exportation des tissus sur celle des Lumières. C'est ce pragmatisme, justement, qui lui a permis de négocier de tout autre façon sa transformation en Commonwealth.

Cette constante contradiction de l'Empire français, cette intolérable distance entre les principes invoqués d'une part, les faits et la nature même de la colonisation qui les bafouaient d'autre part, l'affrontement, le choc qui ne pouvaient qu'en résulter, c'est bien ce que soulignait, avec l'ironie du désespoir, Kateb Yacine, quand il parlait de la reconnaissance qu'il devait aux Français. Et c'est bien ce qu'éclaire remarquablement le présent livre d'Yves Benot.

Un livre qui s'inscrit dans la continuité d'un long travail. De

la fin du XVIII^e au XX^e siècle, de la naissance de la notion moderne de colonie à l'époque des Lumières jusqu'à la naissance des nouvelles indépendances, Yves Benot a suivi à la trace le cheminement du fait colonial, les affrontements qui l'ont marqué, l'empreinte qu'il a gravée dans les esprits de part et d'autre, chez les colonisateurs comme chez les colonisés : partant de Diderot et de l'abbé Raynal, ses ouvrages jalonnent les étapes de ce cheminement, jusqu'à — last but not least — celle qu'il a décrite dans son *Idéologies des Indépendances africaines*. Ce faisant, il a constamment mis en relief ce fait majeur : à savoir que la colonisation, contrairement à la manière dont elle a été et reste communément traitée, n'est pas un élément marginal dans l'histoire de la France ni dans celle des idées européennes. (L'*Histoire de l'Europe* de Jean Carpentier et François Lebrun préfacée par René Rémond consacre en tout et pour tout quatre pages à l'expansion européenne attribuée pour l'essentiel à « un trop-plein de vitalité ». Dans l'*Histoire de la civilisation française* de Georges Duby et Robert Mandrou, l'expansion coloniale au XIX^e siècle n'apparaît qu'au détour d'une phrase : à propos des journées de juin 48, la férocité de la répression est attribuée aux « généraux de l'armée d'Afrique habitués aux rudes coups de main de la conquête algérienne ».) Mais qu'elle s'inscrit constamment avec virulence au cœur même de cette histoire, au cœur de ces idées, au point souvent de les déterminer de façon décisive.

L'affaire est simple dans son essence : un État qui non seulement se prétend de droit mais prétend au privilège exorbitant de dire le droit à la face du monde, ne peut, sous peine de saper son propre fondement, agir comme si ce droit ne s'appliquait pas sur ce qu'il considère comme ses marges. C'est ce que Tocqueville, dès 1847, avait dénoncé au sujet, justement, du statut de l'Algérie : « Nous avons besoin en Afrique autant qu'en France, et plus qu'en France, des garanties essentielles de l'homme qui vit en société ; il n'y a pas de pays où il soit plus nécessaire de fonder la liberté individuelle, le respect de la propriété, la garantie de tous les droits que dans une colonie. » (Propos qui, il est juste de le rappeler, visait essentiellement l'attitude de l'armée à l'égard... des civils européens : on sait que Tocqueville s'est moins préoccupé du sort des « indigènes » d'Algérie que de celui des Indiens d'Amérique. Il n'en admettait pas moins que « nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus misérable, beaucoup plus désordonnée, beaucoup

plus ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître ».)

Affaire simple dans son essence, mais complexe néanmoins quand il s'agit, au fil des ans, voire des siècles, d'en lire les traces, d'en débusquer les signes, tant ils sont profondément pris dans la trame de l'histoire ou, mieux encore, intégrés dans les mentalités au point de se fondre dans la banalité — autre forme de non-existence. Les faits peuvent être patents, énoncés au grand jour au moment même où ils se sont produits : en 1845, les massacres systématiques de populations civiles en Algérie par les colonnes de Bugeaud connus sous le nom d'enfumades firent l'objet d'un débat public à la Chambre des Pairs ; et un siècle plus tard, comme le note Yves Benot, les polémiques sur le massacre du Constantinois, le bombardement d'Haiphong, les tueries de Madagascar ne portent pas sur leur réalité mais sur le nombre des victimes. Ici, pas de préméditation théorisée, pas de plan ourdi dans le plus grand secret. La violence, la négation du droit dont est porteuse la colonisation, peuvent être quotidiennes, au grand jour, elles glissent — justement pour cela ? — sur une couche épaisse d'inaltérable bonhomie : le discours de la démocratie n'en est pas affecté. C'est le mérite d'un travail comme celui d'Yves Benot de mettre en évidence qu'au-delà du discours, c'est la démocratie tout entière qui en était, profondément et systématiquement, atteinte. Et ce n'est qu'en prenant en compte de telles mises en évidence que l'on pourra, enfin, écrire une histoire de la colonisation « dépassionnée ». Que l'on pourra, enfin, écrire une histoire de la démocratie qui permettra d'envisager, pour nous et nos descendants, de fonder celle-ci sur autre chose qu'un discours.

Il n'est donc pas question ici, on le voit, de toute cette panoplie de sentiments — remords, mauvaise conscience, volonté masochiste de « battre sa coulpe » — dont il est de bon ton, aujourd'hui, de gratifier l'anticolonialisme (terme auquel on accole facilement l'adjectif « attardé »), si plaisamment brocardé dans des pamphlets comme Le Sanglot de l'homme blanc. Il est question, simplement, d'histoire. D'écrire l'histoire. Parce qu'il y a toujours des hommes qui pensent qu'il ne pourra exister d'humanité digne de ce nom que si l'espèce humaine peut écrire complètement sa propre histoire. Ou si elle tente au moins de se pencher lucidement sur elle. Et qui pensent que sinon, l'histoire passée demeurant définitivement privée de sens, toute histoire à venir ne sera, à jamais, que barbarie.

Une chose est claire : aux origines de l'Empire colonial français moderne — dont on peut dater le vrai départ en 1830, avec l'expédition d'Alger —, nul n'a l'idée saugrenue de parler d'une mission civilisatrice, et l'argument économique est peu présent.

Mission civilisatrice ? Il eût été difficile de l'invoquer dans un pays qui devra attendre 1848 pour abolir l'esclavage dans ses colonies — avec deux ans de retard sur l'empire ottoman. Argument économique ? Certes, la France est soucieuse de pallier la défection de Saint-Domingue et de la Louisiane en retrouvant d'autres sources d'approvisionnement en sucre : le traité de Vienne lui a donné satisfaction en lui rendant le Sénégal. Quelques esprits aventureux, tel le maréchal Clauzel revenu de son exil américain, s'imagineront, au premier temps de la présence française en Algérie, y implanter la canne à sucre, quitte à la faire cultiver par des esclaves noirs si les Arabes y sont rebelles, mais ce rêve fera long feu. A part des négociants marseillais, pour qui le commerce avec l'autre rive, quels qu'en soient les maîtres, est vital, on ne voit guère, jusqu'à la fin de la Conquête, se dessiner de mouvement d'ensemble pour promouvoir de nouveaux marchés coloniaux. L'économie coloniale reste pendant deux décennies celle du profit que l'on peut retirer des besoins de toute expédition militaire et, ceci entraînant cela, des prises de guerre sur le terrain — accaparement des terres à bas prix, etc. Une économie sauvage, fondée sur la prévarication (versant armée) et le pillage (versant pays conquis). C'est en tout cas l'opinion du général Berthezène en 1831 : « Il n'y a pas de sortes de saloperies qui n'y aient été faites », écrit-il en arrivant à Alger. « C'est un véritable coupe-gorge. » Berthezène est bien placé pour témoigner, puisqu'il est le commandant en chef. Il ne le reste pas longtemps. Dix ans plus tard, Louis Veillot, la plus remarquable grenouille de bénitier que la France ait produite au siècle dernier, venu à Alger dans le secret espoir de renouer avec l'esprit des Croisades, s'enfuit épouvanté : « Il n'y a guère dans l'Algérie d'autres colons que les fonctionnaires, les agioteurs et les cabaretiers. »

La Conquête de l'Algérie fut, on le sait, décidée sur un coup de tête de Polignac et de Charles X, qui espéraient sauver le trône par une victoire militaire éclatante. Ils l'eurent, mais cela ne suffit pas. La monarchie de Juillet fut bien embarrassée d'un cadeau que Louis-Philippe qualifiait de « boulet ». Elle ne

pouvait le lâcher, sous peine de renouer, face à l'Europe, avec la « honte de Waterloo ». Elle le garda donc, au prix d'un corps expéditionnaire sans cesse renforcé, porté au fil des ans de 30 000 à 120 000 hommes, au prix de plusieurs centaines de milliers de vies humaines du côté français — on n'a jamais comptabilisé les pertes de la population algérienne, mais on estime que celle-ci est passée, entre 1830 et 1856 de trois millions d'habitants à deux millions trois cent mille.

Ainsi, dans le débat qui oppose pendant les dix premières années de la Conquête les partisans et les adversaires de la présence française en Algérie, le seul argument de poids, celui qui emporte la décision, est l'argument de politique internationale. Thiers le claironne. Guizot s'y rallie. Tocqueville, qui fait partie de la commission d'enquête parlementaire sur la question, en fait une question de principe : « Je ne crois pas que la France puisse songer à abandonner l'Algérie. L'abandon qu'elle en ferait serait aux yeux du monde l'annonce certaine de sa décadence. » C'est, avant tout, l'ordre européen instauré par le traité de Vienne qu'il s'agit de contrecarrer.

Trente ans plus tard, la deuxième étape de la colonisation, qui voit la III^e République souder ses possessions éparses en un seul Empire, se fait à partir des mêmes motivations. De nouveau intervient le besoin de faire pièce au nouvel ordre européen instauré par la défaite de 1870. Il faut laver la honte de Sedan, pallier la perte, ressentie viscéralement, de l'Alsace-Lorraine. C'est la conquête de l'Indochine, la pénétration de l'Afrique, l'entrée en Tunisie et au Maroc. Bismarck, dans un premier temps, pousse à la roue, pas mécontent de voir la France se tourner vers ces champs d'intérêt exotiques. Puis viendra l'heure des coups de semonce : la Grande-Bretagne à Fachoda, l'Allemagne à Agadir. Mais désormais les limites du « deuxième empire colonial du monde » sont atteintes. On peut alors donner enfin à tout cela un fondement plus rationnel, en élaborant, largement a posteriori, une justification, sinon une théorisation, fondée sur l'argument de l'économie — l'exploitation des richesses vierges et des nouveaux marchés — et sur la mission civilisatrice, étant entendu que l'une entraîne l'autre.

*

Toute la phase militaire de la colonisation — une phase qui n'est en fait jamais complètement close — repose sur une notion

majeure : la négation de l'autre. Même si les hommes qui débarquent à Sidi Ferruch ne se sentent pas investis d'une mission civilisatrice particulière, ils arrivent imbus de cette certitude innée, spécifiquement française : ils incarnent la civilisation, puisqu'ils sont français. C'est simple et fruste. En conséquence, quiconque tire sur eux attente à la civilisation. Leur ennemi n'est donc pas seulement un ennemi classique, c'est un sauvage. Et surtout quand, une fois vaincue la défense désespérée et inattendue des troupes du bey, ce sont des populations entières mobilisées qui résistent pour défendre leur terre et se vengent de façon atroce sur les envahisseurs qu'ils capturent : ces gens-là n'ont même pas d'État, de gouvernement, enfin tout ce qui fait d'un peuple qu'il existe en tant que tel, et ils continuent pourtant à s'accrocher sur ce sol en prétendant qu'il est leur. Terrorisés, les conquérants répondent par la terreur. Une terreur plus grande encore que celle de l'adversaire, puisqu'elle a les moyens d'une armée moderne.

Il est significatif que les officiers vétérans des campagnes napoléoniennes à l'œuvre en Algérie évoquent tous, obsessionnellement, la guerre d'Espagne. La seule leçon qu'ils en ont retenue est que, cette fois, ils ne doivent pas céder : les massacres auxquels se sont livrées les armées de l'empereur n'ont pas suffi à assurer la victoire ? Cela prouve seulement qu'ils ne furent pas menés avec assez de sévérité. En 1832, quand Savary, duc de Rovigo, fait massacrer en représailles d'un vol la totalité de la tribu des Ouffas, il ordonne : « Des têtes... Apportez des têtes, bouchez les conduites d'eau crevées avec la tête du premier Bédouin que vous rencontrerez. » Dix ans plus tard, quand Bugeaud décide d'appliquer la stratégie de la razzia, de brûler les villages et de réduire par la famine les populations de la région du Chéelif, il donne pour consigne à ses hommes liges — Cavaignac, Saint-Arnaud, Canrobert, Pélissier — : « Enfumez-les comme des renards. » Et quand Pélissier revient, mission accomplie, de son enfumade de la grotte du Dahra où sont morts plus d'un millier d'hommes, de femmes et d'enfants, il a ce mot, pour répondre à quelques bonnes consciences inquiètes : « La peau d'un seul de mes tambours avait plus de prix que la vie de tous ces misérables. »

La « sauvagerie », ce terme que l'on retrouve dans les textes français cités par Yves Benot, est donc une vieille antienne du colonisateur. C'est l'un des mots les plus communément employés par les conquérants cent ans plus tôt. Sauvagerie.

bestialité : hyènes (Saint-Arnaud), chacals (Bugeaud), bêtes fauves (Montagnac), tout un bestiaire y passe. L'essentiel est de refuser la qualité d'êtres humains à ceux que l'on qualifie ainsi. Ils ne la recouvrent que dans deux cas. Le premier, c'est lorsqu'on s'aperçoit qu'il est bon, pour dominer efficacement l'autre, de le mieux connaître, et donc de s'initier à sa langue, son histoire, sa religion, ses mœurs : cela débouche sur la création des « bureaux arabes » où s'illustreront un La Moricière et un Duvivier. (Il y a eu aussi des officiers qui ont été authentiquement attirés par ce qu'ils découvraient et qui ont cru à la possibilité d'autres voies : mais soit ils ont rapidement quitté l'armée, soit ils ont été considérés comme des excentriques.) Le second cas, c'est quand s'impose la nécessité de valoriser l'ennemi pour justifier son propre héroïsme, et donc revendiquer un avancement : alors les sauvages deviennent soudain des combattants valeureux, voire de remarquables tacticiens. Il arrive aussi, exceptionnellement, que le rapport de forces s'inverse et que l'on doive traiter : ce fut le cas avec Abd el-Kader qui, devant la menace qu'il représentait, se vit reconnaître en 1836 par le traité de la Tafna un État en bonne et due forme, avec capitale, monnaie et armée. Chiffon de papier : quatre ans après, Abd el-Kader n'était plus de nouveau qu'un « misérable chef de brigands ». Forfaiture renouvelée un siècle plus tard à l'égard d'Hô Chi Minh et des accords qui garantissaient la naissance de la République vietnamienne.

*

Massacres coloniaux : tel fut le fondement de l'Empire colonial français. Massacres rendus d'autant plus furieux qu'à partir de 1840 Bugeaud justifiait toute sa stratégie par l'imminence du « dernier quart d'heure ». Il s'agissait seulement, expliquait-il périodiquement aux Chambres, de faire un effort supplémentaire : effort dans l'envoi des troupes, effort dans l'application de la terreur. « Il faut une grande invasion semblable à ce que faisaient les Francs, à ce que faisaient les Goths ! » Viendrait alors l'ère de la soumission définitive. La philanthropie bien comprise, expliquait-il, consistait justement à frapper très fort, seul moyen d'éviter d'éterniser la guerre et ses souffrances. L'étape était dure à franchir, nauséabonde même, pour les âmes sensibles. Mais ce n'était qu'une étape, et plus rapide elle serait, mieux cela vaudrait. Sinon, on compromettrait l'avenir en

donnant aux survivants le temps de développer un sentiment de haine irrémédiable.

Tocqueville, qui était très attentif à ne pas s'aliéner les Arabes pour toujours, qui souhaitait qu'on les « comprime » et non qu'on les extermine, était de cet avis dans son Travail sur l'Algérie de 1841 : « J'ai souvent entendu en France des hommes que je respecte, mais que je n'approuve pas, trouver mauvais que l'on brûlât les moissons, que l'on vidât les silos et enfin que l'on s'emparât des hommes sans armes, des femmes, des enfants. Ce sont là, selon moi, des nécessités fâcheuses, mais auquel tout peuple qui voudra faire la guerre aux Arabes sera obligé de se soumettre. » D'où cette conclusion, dans une lettre à son grand ami La Moricière, passé maître dans l'art de la razzia : « Du moment que nous avons admis cette grande violence qu'est la conquête, je crois que nous ne devons pas reculer devant les violences de détail qui sont absolument nécessaires pour la consolider. » Tocqueville estimait qu'une fois que ce stade de la « grande violence » nécessaire serait dépassé, les populations survivantes finiraient, avec le temps, par venir d'elles-mêmes aux colonisateurs, attirées par les marchés : le libéralisme à la pointe de l'épée, en quelque sorte. On sait qu'il se trompa doublement : le « dernier quart d'heure » fut, un siècle durant, un éternel recommencement, toujours plus sanglant et cruel ; et l'attrait du marché ne fut jamais si fort qu'il réussît à faire oublier les autres aspirations.

S'il y eut, à l'époque, des voix en France pour dénoncer ces massacres, ce fut essentiellement pour deux raisons. D'abord, ils étaient fâcheux pour le moral du soldat, disait-on dans l'armée métropolitaine : tueries et surtout pillages ne sont jamais bénéfiques pour la discipline. Et ensuite, cela risquait de ne pas faire bon effet à l'étranger. Ainsi, le catholique Montalembert, en 1845, quand on discute des enfumades à la Chambre : « Je vous demande, Messieurs, de réfléchir à l'effet qu'une telle nouvelle va produire en Angleterre, hors de France. »

La France des Lumières fut-elle donc totalement absente de la colonisation de l'Algérie ? Non. De jeunes officiers — La Moricière, Cavaignac — avaient été à Polytechnique les élèves et parfois les disciples d'Auguste Comte. Ils figurèrent à la tête des massacreurs : par leur formation, justement, ils avaient compris l'importance d'ériger le massacre en système. (En lui donnant, pour se conférer un alibi à toute épreuve, le nom d'une pratique ancestrale de l'ennemi lui-même : la razzia.) Ce système

dont Primo Levi nous dit, dans *Si c'est un homme*, que lorsqu'il fait passer la négation de l'autre du stade des actes isolés, du dogme informulé, au rang de « prémisses majeures d'un syllogisme », alors, au bout de la chaîne logique, se profilent les camps nazis.

Et, surtout, il est juste de rappeler que, dès les premières années, les Saint-Simoniens débarquèrent nombreux à Alger. Le Père Enfantin vint y créer un journal en attendant d'y installer des phalanstères fouriéristes. Les projets de communautés idéales, où régnerait l'harmonie du travail et des arts, y proliférèrent. D'autres, plus pragmatiques, mirent sur pied des sociétés modernes par actions pour installer des colonies modèles. Mais, pour tous, cette construction d'une humanité nouvelle avait la même caractéristique : elle excluait radicalement les populations locales. L'humanité était l'affaire des colonisateurs. Pas des autres.

C'est ainsi que, sur le terrain de la colonie, humanistes et massacreurs se rejoignirent dans un même rejet, dans une même négation de l'autre, l'indigène, le futur colonisé.

Plus tard, trop tard, viendront des colonisateurs d'une autre trempe : Brazza, en Afrique, Lyautey au Maroc. Mais le terrain sur lequel ils durent travailler — le pays et les âmes — était déjà indélébilement marqué : en Afrique du Nord, par les colonnes infernales de la Conquête — et on les vit réapparaître dans la Guerre du Rif (où, côté espagnol, Franco fit ses premières armes), comme on devait les voir réapparaître dans les grandes opérations (« Rouleau compresseur », « Zones interdites ») de la guerre d'Algérie ; en Afrique noire, les colonnes infernales de la pénétration, où des esprits éclairés tels qu'un Faidherbe ou un Galliéni comprirent, à l'instar de leurs aînés polytechniciens en Algérie, qu'il fallait « systématiser », avec des moyens modernes, les procédés mêmes de l'ennemi — en l'occurrence celle d'un Samory —, « optimiser » sa barbarie pour la rendre efficace et venir à bout rapidement de sa résistance : le Code du travail obligatoire faisant le reste, forme ultime de la négation de l'autre, dans la logique du « Lager » désignée par Primo Levi.

« Plus que des crimes de guerre, a écrit Benjamin Stora à propos des massacres de la Conquête, mais bien des crimes contre l'humanité, dans ce XIX^e siècle où l'on exterminait, aussi, des tribus entières d'Indiens aux États-Unis. » Ce qui frappe, à la lecture du livre d'Yves Benot, c'est de retrouver, à un siècle de

distance, les mêmes situations, les mêmes crimes, les mêmes arguments, le même vocabulaire, on dirait presque les mêmes acteurs, parfois dans le même décor. « Je fais brûler un vrai petit Palatinat », se vante Saint-Arnaud en 1849. « Oradour malgache », dénonce un haut fonctionnaire en 1947. Les références ont changé mais le crime est le même. Un crime contre l'humanité parmi des milliers d'autres du même ordre, dont il est vain de penser qu'ils seront jamais jugés devant quelque tribunal, mais dont il est utile qu'ils soient, au moins, inscrits au greffe de l'histoire. Pour que ces « textes à l'appui » puissent, au moins, retentir, ainsi que le souhaitait Primo Levi, comme des signaux d'alarme du passé adressés à l'avenir.

*

En octobre 1945, Raymond Aron, reprenant presque les termes de son maître Tocqueville, assigne pour tâche urgente à la France la sauvegarde de l'Algérie française, « faute de laquelle notre pays tomberait encore de plusieurs degrés dans l'échelle des nations ». Ce disant, il se fait le fidèle écho des préoccupations de De Gaulle, qui ne conçoit pas la restauration de la grandeur de la France sans celle de son Empire colonial — c'est-à-dire non seulement la sauvegarde de l'Algérie mais la reconquête de l'Indochine : Yves Benot nous redonne ici le vrai visage du de Gaulle de la Conférence de Brazzaville et souligne ses « lourdes responsabilités dans les répressions coloniales survenues entre janvier 1944 et octobre 1945 ». En cette occasion, Aron se montre un bien piètre analyste de la situation internationale, et de Gaulle devra, au nom même de la grandeur française, opérer, quand il reviendra aux affaires, le volte-face que l'on sait.

La fin de la Seconde Guerre mondiale débouche sur un changement radical au plan international, dont les tenants du maintien de l'Empire ne tiennent pas compte. C'est d'abord que, pour venir à bout du totalitarisme nazi, les alliés occidentaux ont dû, en bonne logique, proclamer à la face du monde une idéologie antitotalitaire qui se traduit par la Charte des Nations unies puis par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Or il était difficile de ne pas faire figurer, bon gré mal gré, dans le cadre d'une dénonciation globale des systèmes d'oppression, celle du système colonial. De proclamer un idéal de libération de tous les hommes sans y inclure les colonisés. De parler au

nom de l'humanité en en excluant une partie. La France, déjà déconsidérée par sa défaite de 1940, se trouve ainsi non seulement dépossédée du privilège qu'elle s'était si longtemps attribuée, d'incarner à elle seule les valeurs de la démocratie, mais elle n'a plus ce recours qui a scandé toutes ses défaites historiques : retrouver sa grandeur et sa puissance mondiales par la conquête ou reconquête coloniale. Dans les dix années que décrit Yves Benot, l'abaissement de la France dans le concert des nations ne viendra pas, contrairement à la prophétie de Raymond Aron, de la perte de ses colonies, mais bien de sa volonté de s'y maintenir. Et cela, même si l'avènement de la guerre froide peut permettre de gagner du temps en sortant opportunément l'argument d'une défense du monde libre face au totalitarisme soviétique.

Au-delà des grands principes invoqués par les vainqueurs de 1945 avec toute leur dose d'hypocrisie, il y a aussi, en France même, ce fait capital : des hommes issus de la Résistance n'admettent plus que leur pays puisse figurer d'un côté parmi les accusateurs au tribunal de Nüremberg et se livrer de l'autre à des crimes semblables à ceux qui sont reprochés aux accusés nazis. Les uns le feront mus par un patriotisme qui ne le cède en rien à celui d'un de Gaulle : au nom, comme lui, « d'une certaine idée de la France ». Les autres, inspirés par un internationalisme qui, dans sa forme la plus pure, son aspiration à l'universel, est encore une émanation de l'esprit jacobin, de la France des Lumières. Yves Benot, citant un article des Temps modernes de 1947 — « Il est inimaginable qu'après quatre années d'occupation, les Français ne reconnaissent pas le visage qui est le leur en Indochine, ne voient pas que c'est le visage des Allemands en France » —, a raison d'invoquer, plus loin, « ceux qui sauvent l'honneur ». Il montre aussi comment le simple fait d'appeler par leur nom des crimes commis aux yeux de tous fut dénoncé comme l'action de traîtres.

Car ce qui ressort de la lecture de ce livre, c'est que tout se passa sous les yeux de tout le monde. Cette accumulation de massacres qu'il fait défiler, Yves Benot n'est pas allé les chercher dans des archives secrètes, mais dans les journaux de l'époque et les récits publiés des témoins. Aucun « scoop » là-dedans. Aucune de ces révélations qui font les bons best-sellers. Ou alors, peut-être, justement, cette révélation-là — tant est épaisse la chape, non du silence mais de l'indifférence — : tous ces massacres furent publics. Seule était tabou leur qualification. La

notion juridique de crime contre l'humanité n'existait pas encore dans la loi française, mais, de toute manière, cela continuait à s'appeler officiellement, comme auparavant, défense de la civilisation — ou prenait la dénomination nouvelle de défense du monde libre.

Non seulement tout était public, mais, pour qui voulait se donner la peine de voir, tout était prévisible. Déjà, à l'époque de la Conquête, les mises en garde n'avaient pas manqué. Abd el-Kader avait prévu sa défaite et prédit qu'il faudrait cent ans au peuple algérien pour retrouver la force de vaincre les Français : il ne s'était pas trompé. Les carnets des colonisateurs eux-mêmes, sont, paradoxalement, remplis de doutes, d'inquiétudes récurrentes quant à l'avenir que préparent leurs méthodes. Puis année après année, en Afrique du Nord, en Afrique, à Madagascar, en Indochine, les officiers de renseignement font affluer les rapports et les mises en garde. Ceux-là, les soulèvements ne les étonnent pas. Ils les ont annoncés. On ne les a pas écoutés. De même, la succession des événements sanglants que l'on voit se dérouler dans ce livre ne semble être d'aucune utilité pour prévenir l'avenir. Le colonisateur reste sourd, aveugle. C'est ainsi que l'on voit s'engager ici le processus inexorable qui mène à Dien Bien Phu, on voit toutes les prémises de la guerre d'Algérie et de son million de morts se mettre en place.

*

On dira alors : à quoi bon ? A quoi bon s'acharner à vouloir encore, plus de quarante ans après, dire ce qui a toujours été si mal écouté ? Yves Benot a raison de le souligner : il est nécessaire de s'opposer à cette révision de l'histoire coloniale qui est dans l'air du temps. Un révisionnisme qui, même paré des belles couleurs kitsch des affiches Banania, n'est pas plus innocent que les autres. Il consiste à affirmer haut et fort que le passé colonial n'est pour rien dans l'état actuel des anciennes possessions françaises. Qu'il est sans conséquences pour un pays comme l'Algérie, par exemple, d'avoir subi pendant cent trente ans la négation de ses structures sociales, l'éradication de ses fondements culturels, d'avoir vécu une sorte de dissidence intérieure de tout un peuple, de n'avoir connu de l'État de droit que l'application du droit du plus fort, d'états d'exception en états d'exception, d'avoir perdu un million des siens. Et que le cauchemar qu'elle vit aujourd'hui est non seulement totalement

indépendant de son passé colonial mais encore justifie ce passé, puisqu'il prouverait ainsi, historiquement, l'incapacité de son peuple à s'administrer lui-même.

Suivant la logique désormais classique des révisionnismes, les massacres dont il est question dans ce livre sont moins niés que communément ramenés au rang de « détails » — c'était déjà, on l'a vu, le mot de Tocqueville — dans la grande geste de l'aventure coloniale. C'est le mérite de ce livre de rappeler qu'en matière de crimes contre l'humanité il n'y a pas de « détails » et qu'au-delà même des crimes, le sort de l'humanité est lié au sort qui est fait à la mémoire qu'elle voudra ou non en retenir. Yves Benot a fait ce pari, qui est celui de l'anticolonialiste qu'il a toujours été : que l'humanisme des Lumières, dont il revendique l'héritage, existe toujours — et que l'histoire peut servir aux hommes.

François Maspero
Avril 1994

Introduction

Revenir aujourd'hui sur les massacres perpétrés dans les colonies, rebaptisées Union française, entre 1944 et 1950, suscite d'emblée une objection de taille : la colonisation n'est-elle pas tout entière marquée par la violence et les massacres ? Pourquoi se limiter à cette période déjà ultime ? C'est que ces répressions ont lieu dans un temps où s'achève une guerre mondiale dont deux des principaux protagonistes, Angleterre et États-Unis, ont défini les buts de guerre dans la charte de l'Atlantique (14 août 1941) ; or, un des points de la charte proclame le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, autrement dit l'auto-détermination. Tel qu'il est énoncé, il vaut pour tous les peuples sans distinction. Peu importe que les hommes d'État qui ont signé ce document, largement diffusé entre 1942 et la fin de la guerre, gardent leurs arrière-pensées restrictives. Il en va de même des principes de l'ONU dont la France est cofondatrice en 1945. D'ailleurs, la France de la Libération proclame elle-même qu'elle va mettre fin au colonialisme d'antan, et organiser sur une base nouvelle ses rapports avec les peuples qu'elle a colonisés. Pourquoi alors cet acharnement sanglant pendant dix-sept ans, de 1945 à 1962, à maintenir sa domination ?

Un acharnement qui s'est traduit par deux longues guerres coloniales, au Vietnam, de 1945 ou 1946, à 1954, en Algérie, de 1954 à 1962 — comme si un malin destin avait veillé à ce que la scène des horreurs ne restât pas vide. Ces guerres, qui sont bien connues, nous les laissons ici de côté, sauf pour les

massacres initiaux de celle du Vietnam, lesquels se déroulent alors que l'on est encore théoriquement en paix... C'est que l'objet de cet essai n'est pas tant de faire l'histoire de ces divers massacres, depuis celui du Maroc en février 1944 à ceux de Côte-d'Ivoire en 1950 (ils ont déjà été amplement étudiés), que d'engager une réflexion qui porte simultanément sur la persistance de l'idéologie colonialiste en France même, et ce jusqu'à nos jours, et sur la résistance qu'elle a suscitée en France même, et qui demeure actuelle. Par là, nous entendons évidemment aussi bien les thèses et arguments que les comportements et actions qui en découlent. Cependant, c'est la discussion ainsi engagée qui nous retiendra davantage que des faits — comme l'action des dockers en 1949-1950 ou l'affaire Henri Martin en 1950-1953, eux aussi bien connus. Cette réflexion ne peut que nous ramener à la question centrale du droit à l'insurrection, reconnu par la première Constitution française de 1946, celle que la droite a réussi à faire rejeter, mais aboli par la seconde, celle de la IV^e République, de triste et sanglante mémoire. Rappelons que, quelques années avant cette Constitution de l'An I qui l'avait pour la première fois consacré, Diderot voyait dans l'insurrection un droit de tout homme qu'on opprime, et même de celui que l'on n'opprime pas¹.

Des massacres à partir desquels naît cette réflexion, c'est-à-dire ceux de Rabat-Salé et Fès en janvier-février 1944, de Sétif-Guelma en mai-juin 1945, de Haïphong en novembre 1946, de Madagascar en 1947-1948, de Casablanca en avril 1947, de Côte-d'Ivoire en janvier 1950, on ne s'étonnera pas que celui de Sétif tienne la plus grande place, de par le caractère typique que cette répression a revêtu, de même que par son importance quant aux réactions ou aux absences de réactions en France. Il y a en effet une sorte de schéma général de ces opérations, dont la justification met ensuite en œuvre les mêmes types d'argumentation. En face de cette propagande le plus souvent répétitive, et malheureusement souvent issue de l'enseignement

1. DIDEROT, in *Histoire des deux Indes* de l'abbé RAYNAL (voir l'anthologie publiée à La Découverte, 1981, p. 324-325). Voici tout le passage : « Si les peuples sont heureux sous la forme de leur gouvernement, ils le garderont. S'ils sont malheureux, ce ne seront ni vos opinions, ni les miennes, ce sera l'impossibilité de souffrir davantage et plus longtemps qui les déterminera à le changer, mouvement salutaire que l'oppresser appelle révolte, bien qu'il ne soit que l'exercice d'un droit inaliénable et naturel de l'homme qu'on opprime, et même de l'homme qu'on n'opprime pas. »

reçu, la résistance anticolonialiste, ou simplement humaniste, doit, elle, pousser plus loin son élaboration. Non sans se heurter, parfois, à de fortes résistances mentales.

Et il y a une tendance actuelle à réhabiliter, jusqu'à un certain point, la colonisation — parfois même celle de l'Ancien Régime ! Si même on ne prétend pas à une pure et simple réhabilitation, on assiste à un effort d'atténuation des crimes commis, la recherche d'excuses sous prétexte d'objectivité historique. Aussi bien cet essai ne prétend-il pas à la neutralité et se présente-t-il comme une prise de parti, pour la liberté et l'égalité de tous.

On pourra regretter que certains épisodes, notamment ceux de Maroc et Tunisie de 1952 à 1955, n'aient pas été examinés plus en détail ; mais les idées qui pourraient en ressortir ont déjà été exposées à d'autres occasions. De même, on pourra regretter que tel ou tel des résistants au conformisme impérialiste n'ait pas trouvé ici toute la place qui lui serait due ; là aussi, tout en le regrettant, je pense avoir surtout cherché à recueillir toutes les idées clés, celles qui peuvent encore nous être aujourd'hui de quelque usage.

Paris, décembre 1993

Sétif, mai-juin 1945

Les événements

Le 8 mai est une date encore vivante en France comme en Algérie, mais avec des significations opposées. En France, il évoque la Libération achevée, en Algérie, la revendication d'une Libération à faire, revendication étouffée cette fois-là dans le sang. Revendication de tout le peuple algérien, mais la répression se concentre autour de Sétif et Guelma, dans le Constantinois.

Donc, ce mardi, à Sétif comme dans presque toutes les villes d'Algérie, ce peuple s'apprête à manifester, le jour de la capitulation, pour son indépendance tout en célébrant une victoire à laquelle il a largement contribué. Le cessez-le-feu, on s'y attend depuis le 28 avril, date d'une première démarche de Himmler auprès des Anglo-Américains. Aussi, à l'appel du Parti du peuple algérien (PPA), interdit depuis 1939 mais bien vivant dans la clandestinité, des manifestations nationalistes ont déjà eu lieu le 1^{er} mai, à Alger et Oran notamment, et la police a déjà tué. A cette occasion, le drapeau algérien a fait son apparition. Le 7 mai, l'annonce prématurée de la signature a suscité des rassemblements et manifestations, notamment à Sétif. Puis on apprend que ce sera dans l'après-midi du 8 qu'auront lieu les cérémonies officielles. Les manifestations algériennes sont le plus souvent prévues pour le matin. Ce qui doit les caractériser, ce sera le drapeau algérien placé au milieu des drapeaux des

Alliés, et les banderoles avec des mots d'ordre comme : « Algérie libre ! » (ou « indépendante ») ; « Libérez Messali Hadj ! » (le fondateur du PPA, que les autorités ont fait déporter de Reibell, où il était en résidence surveillée, vers l'Afrique équatoriale, juste le 24 avril). Le mouvement nationaliste fondé par Ferhat Abbas, les Amis du manifeste algérien (AML), dans lequel les membres du PPA se sont d'ailleurs retrouvés, n'appelle pas à des manifestations.

Donc, à Sétif, ville natale de Ferhat Abbas, la manifestation musulmane commence à se former très tôt, vers 7 h 30 ou 8 h du matin, du côté de la ville algérienne ; car, comme dans tout l'urbanisme colonial, il y a un centre européen et une ville ou des quartiers « indigènes », comme disent les coloniaux. La ville européenne est faite de rues à angle droit délimitant des rectangles d'immeubles, avec une ou deux places, comportant mairie, préfecture ou sous-préfecture, commissariat de police, église, sans oublier les monuments aux morts. Précisément, la manifestation algérienne va de la ville musulmane vers la ville européenne, au monument aux morts où une gerbe doit être déposée. En tête se groupent les Scouts musulmans, organisation légale créée en fait par des militants du PPA ; les autorités connaissent une grande part de leurs activités. C'est en tout cas le responsable des Scouts musulmans qui est convoqué par le sous-préfet Butterlin dès le début du rassemblement.

La manifestation est-elle « patriotique » ou « politique », telle est la question de Butterlin. Et comme le responsable répond qu'il voit mal la différence, le sous-préfet précise qu'il ne doit pas y avoir de banderoles avec mots d'ordre — ce qui caractérise une manifestation « politique » — et, bien sûr, pas de drapeau algérien. A cette condition, ils peuvent défiler. Le responsable retourne donc au lieu de rassemblement ; les cadres veillent à ce que personne ne soit armé, conformément à une consigne de leur parti ; et le cortège s'ébranle. Derrière les Scouts, il doit y avoir de 7 000 à 8 000 manifestants, dont un groupe important de lycéens. En cours de route, les banderoles apparaissent et, à un certain point du parcours, le drapeau algérien — mêlé aux drapeaux des Alliés. Pendant ce temps, à 8 h 45, le sous-préfet est allé à la caserne remettre un ordre de réquisition dans les formes au colonel commandant la subdivision. Le défilé arrive dans le centre, à la hauteur du Café de France — il y a toujours un café ou un hôtel de France au centre des villes coloniales.

Du café sort un policier qui s'y était arrêté pour téléphoner au sous-préfet et l'informer que les banderoles subversives étaient bel et bien déployées. Butterlin confirme l'interdiction et ordonne de les faire disparaître. A quoi le commissaire Valère objecte qu'en face de 8 000 manifestants, l'opération risque de déclencher une sérieuse bagarre. Le sous-préfet riposte par quelque chose comme : « Eh bien, il y aura de la bagarre », et confirme son ordre. Le commissaire transmet aux autres policiers dans la rue. Selon les récits, ce serait le commissaire Olivieri ou le commissaire central Tort qui aurait alors voulu faire baisser le drapeau ; le porteur, Bouzid Saal, refuse et dresse plus haut le drapeau algérien. Un des policiers tire et l'abat. Alors, comme disent les comptes rendus officiels, « des coups de feu éclatent », sans préciser qui a tiré le premier. Il ne fait pourtant pas de doute que le peintre en bâtiment de vingt ans Bouzid Saal a été le premier mort de Sétif ce jour-là.

Aussitôt après, le cortège se divise. « Une seule victime européenne a été relevée à ce moment », écrit un rapport établi quelque deux semaines plus tard — nous y reviendrons. Une partie des manifestants entend un des leurs crier : « Djihad » et, en s'enfuyant, s'attaque sans distinction à tous les Français rencontrés sur leur route, en utilisant le plus souvent les projectiles ou armes qui leur tombent sous la main, bouteilles, pierres, gourdins, couteaux... Mais une autre partie, la moitié à ce qu'il semble, se reforme à l'appel d'un ancien combattant qui sonne du clairon, et gagne le monument aux morts où la gerbe est déposée. Un car de gendarmerie survient, reçoit quelques cailloux et ouvre aussitôt le feu, dispersant les derniers manifestants en ville européenne.

Pendant ce temps, le sous-préfet a fait appeler l'armée, c'est-à-dire ici des compagnies de tirailleurs algériens, avec encadrement français. A 9 h 06, deux compagnies sont en place, renforçant ou relayant police et gendarmerie. D'après le compte rendu du colonel, qui nous fournit cette chronologie, l'armée n'a en tout cas pas tiré à Sétif même — et on peut le croire, étant donné la composition de la garnison. Il paraît résulter des indications horaires fournies par ce compte rendu que les événements au cours desquels 21 Français ont perdu la vie — plus un nombre indéterminé d'Algériens — ont dû se dérouler pour l'essentiel entre 8 h 45 et 9 h 10 approximativement. A 9 h 45, une autre compagnie vient assurer « une mission de surveillance et de nettoyage ». A 11 h, le sous-préfet appelle de nouveau

l'armée pour disperser quelque 4 000 à 5 000 Algériens massés au marché à bestiaux, car ce mardi est aussi jour de marché, d'où la présence de nombreux paysans des alentours. Vers 11 h 30, pour employer la formule convenue, l'ordre est rétabli dans la ville de Sétif¹.

Pendant ce temps, à Alger, à 10 h 30, Ferhat Abbas et son ami le Dr Saadane se trouvent dans l'antichambre du gouverneur général — le socialiste Chataigneau — à qui ils veulent présenter les félicitations des AML pour la victoire des Alliés. C'est là que le directeur de la sécurité militaire vient en personne les arrêter sous l'accusation de complot contre la sécurité de l'État. A ce moment, ils ignorent tout de ce qui vient de se passer à Sétif, et ils l'ignoreront encore deux semaines puisqu'ils seront au secret tout ce temps-là. Ils ne seront relâchés qu'en mars 1946, sans qu'aucune instruction n'ait été ouverte contre eux...

Revenons à Sétif. La nouvelle des événements de la ville commence très vite à se répandre vers le nord, en suivant la route qui va de Sétif à la mer, et de là, à gauche vers Bougie², à droite vers Djidjelli. Un taxi l'apporte à Périgotville, à 27 kilomètres de Sétif, vers le début de l'après-midi. Une foule considérable se rassemble, s'en prend aux Français, s'empare d'armes et de munitions, entre 13 h 30 et 16 h 30. Cette fois, le gros des insurgés est constitué par des paysans ; et ce sont peu à peu tous les villages et douars avoisinants qui entrent en action. Sur la route, un administrateur et son adjoint sont tués, ainsi que l'aumonier militaire de Sétif. Le car Sétif-Bougie est attaqué quelque part en route, et apporte les nouvelles au bourg suivant — ou, comme on dit alors : centre de colonisation —, Kherrata. Ici aussi, les paysans venus de partout se rassemblent, les militants dressent un plan. Ils passent à l'attaque à l'aube du 9 mai. Quelques Français sont tués, mais la plupart se regroupent à la gendarmerie. Le siège continue jusqu'à 13 h. Le même 9 mai, plus à l'est, c'est le centre de colonisation de

1. Cette reconstitution s'appuie notamment sur : Radjouane Aïnab TABET, *Le 8 mai 1945*, OPU, Alger, 1985 ; *La Guerre d'Algérie par les documents*, t. 1, Service historique de l'armée de terre, Vincennes, 1990 ; Robert ARON, *Les Origines de la guerre d'Algérie*, Fayard, Paris, 1962.

2. Ont été utilisés les noms de lieux tels qu'ils étaient en 1945. Voici les noms qui ont été changés après l'indépendance : Bône = Annaba ; Bougie = Bejaia ; Chevreur = Arbaoun ; Djidjelli = Jijel ; Gounod = Abdi ; La Fayette = Bougaa ; Pascal = Salah Bey ; Périgotville = Ain el Kebira ; Philippeville = Skikda ; Reibell = Ksar Chellala ; Sillégue = Beni Fouda ; Villars = Oued Cheham ; Haussonvillers = Naciria ; Lapaine = Bensmih ; Petit = Bou-Mahra Ahmed.

Chevreul qui est en insurrection ; là aussi, la gendarmerie est assiégée. L'insurrection s'étend encore le 10 mai aux localités du bord de mer, Les Aokas, Mansouria, Les Falaises. Vers le sud, à ce moment, d'autres mouvements ont lieu parmi les nomades venus avec leurs troupes.

À Guelma, la manifestation musulmane ne se met en marche que vers 17 h le 8 mai. Elle avait été formellement interdite par le sous-préfet Achiary dès le 4 mai. Les responsables ont peut-être hésité jusqu'à ce qu'ils reçoivent de Bône un ordre formel du PPA, vers 16 h 30. Les cérémonies officielles ont lieu vers la fin de l'après-midi à la place Saint-Augustin, protégée par des mitrailleuses placées aux quatre angles. Les musulmans sont absents. Achiary et les notables coloniaux accompagnés de policiers s'en retournaient quand ils se trouvent en face de la manifestation musulmane et du drapeau algérien. C'est le sous-préfet en personne qui se précipite au devant d'elle, la canne levée disent certains, pour exiger la dispersion immédiate. Les manifestants crient qu'ils veulent aller au monument aux morts, et ils sont quelque 2 000. La foule pousse toujours alors que des responsables tentent d'obtenir la dispersion. Ici prend tout son sens ce que Kateb Yacine a écrit dans son récit de Sétif : « Les cadres sont débordés³. » Achiary, bousculé, recule, et ses policiers tirent, d'abord sur le porte-drapeau, Boumaza, qui est tué. Trois autres Algériens tombent avant que la manifestation soit dispersée vers 18 h. Quelques policiers ont été blessés par des jets de pierres, mais aucun Européen n'a été tué. Rentré à son bureau, Achiary ordonne la fermeture des cafés, établit le couvre-feu et donne l'ordre d'armer la milice européenne, environ 150 hommes « sûrs » — peut-être l'était-elle déjà avant... Elle est dirigée par l'adjoint au maire, celui-ci n'en voulant pas. Le soir même, les arrestations commencent, et vont continuer à grande allure les jours suivants ; les exécutions aussi, dont celle du porteur du drapeau soviétique le 8 mai !

Au cours de la nuit, les paysans des alentours, informés, se rassemblent autour de la ville, venant surtout du sud et du sud-est ; ils attaquent les fermes au passage. Le 9 mai, la gendarmerie ne se sentant pas assez forte, c'est l'aviation qui vient les bombarder et les mitrailler : 18 bombes de 100 kilos, 1 000 cartouches d'après un compte rendu du commandement de la V^e région aérienne⁴. L'insurrection s'étend vers le sud, le 9 à

3. Kateb YACINE, *Nedjma*, Le Seuil, Paris, 1956, p. 227.

4. *La Guerre d'Algérie par les documents*, op. cit., p. 332, en date du 10 mai.

Villars, le 10 à Gounod, avec des tentatives pour couper la voie ferrée.

La riposte de l'armée est rapide — d'autant plus qu'elle a déjà fait des manœuvres dans la région en vue d'une répression. Le 8 mai, vers 16 h, elle reprend possession de Périgotville et pousse jusqu'au village des Amouchas. Le 9 vers 13 h, elle est à Kherrata, le 10, elle reprend Chevreul. Du côté de Guelma, le 9 mai au soir, elle reprend Villars. Mais devant la progression des blindés et des canons, les insurgés gagnent les montagnes. Le 16 mai, le général Henry Martin, commandant supérieur des troupes en Algérie, estimait qu'il y avait 30 000 « dissidents » en Petite Kabylie, dans la région des Babors, et autant au sud de Guelma, dans le Djebel Mahouna. Cependant, le 22 mai, les insurgés du Nord, au nombre de 15 000 environ, font leur reddition aux Falaises, au bord de la mer, tandis que l'armée continue à « ratisser » partout, mais surtout au sud de Guelma où la résistance se prolonge jusque vers la fin du mois. Le 10 juin, le général Martin estime que la « situation est redevenue normale, au moins en surface ». En fait, les ratissages continueront au moins jusqu'au 20 juin. Le ministre de l'Intérieur, le socialiste Adrien Tixier, annoncera le 18 juillet, à l'Assemblée consultative provisoire de Paris, que les victimes s'élèveraient à environ 1 500⁵, alors qu'en Algérie les nationalistes parlent de dizaines de milliers de morts. Le 28 juin, *Le Populaire* fera état de 6 000 à 8 000 morts algériens, tandis que peu à peu surgit le chiffre souvent répété depuis de 45 000 morts. Quant aux Européens — en fait, uniquement français, à l'exception de trois « indigènes » tués dans les rangs de l'armée et de deux prisonniers de guerre italiens —, on sait, avec certitude, que 102 ont été tués, dont 14 militaires⁶. Au-delà de la mort, la précision des données concernant les colonisateurs en face du vague exaspérant de celles qui concernent les colonisés marque l'opposition radicale de ce que l'on appelle alors les « communautés ».

Les manifestations nationalistes du 8 mai ne se sont pas limitées aux deux zones de Sétif et Guelma, théâtre des événements les plus dramatiques. Même dans le Constantinois, toutes n'ont pas été suivies d'insurrections rurales, pour des raisons diverses. A Constantine même, les Algériens se sont bien rassemblés,

5. *Journal officiel*, Assemblée consultative provisoire, Débats, p. 1403.

6. *La Guerre d'Algérie par les documents*, op. cit., p. 401-402, liste établie le 30 juin 1945. C'est le document qui porte : « Militaires : 14, dont 3 indigènes. »

en dehors de la ville européenne, le matin de bonne heure, mais ils ont dû se disperser devant l'irruption d'une automitrailleuse renforçant la police. A Bône, en revanche, la manifestation s'est intégrée au cortège officiel de l'après-midi, vers 15 h. En cours de route, dans le centre-ville, le drapeau algérien est déployé. Aussitôt les policiers tirent ; il y aura 15 morts algériens après de violentes bagarres aux abords de la sous-préfecture. Vers 17 h, la manifestation est dispersée, et la police opère aussitôt de nombreuses arrestations. Mais rien ne se passe aux abords immédiats de la ville. A Kenchella, au sud de Sétif, la manifestation a lieu comme prévu, avec banderoles et drapeau algérien ; mais ici, maire et administrateur veillent à éviter l'intervention policière, et la matinée s'achève sans incident sanglant. Il en va de même à Bordj-Bou-Argeridj, à l'ouest de Sétif, où c'est le maire seul qui évite le pire. Et pourtant, quelques jours plus tard, des colons y ont assassiné des Algériens.

Des manifestations ont lieu ce 8 mai en bien d'autres points du pays. Il n'y en a pas à Alger et à Oran, uniquement parce qu'après la répression des manifestations du 1^{er}-Mai dans ces deux villes, qui a fait des morts, de très nombreuses arrestations ont déjà été opérées dans les milieux nationalistes, parmi leurs cadres. A Blida, où il n'y avait pas eu de manifestation le 1^{er} mai, celle du 8 a été imposante. Les autorités l'attendaient avec des mitrailleuses, mais des Anglais et des Américains présents ayant demandé à porter eux-mêmes les drapeaux de leurs pays, il devenait difficile d'ouvrir le feu... Néanmoins, le portedrapeau algérien a, ici aussi, été tué. A Berrouaghia, le drapeau a été déployé sans qu'il y ait eu de sang versé. A Tlemcen, c'est encore l'intervention d'un maire « libéral » qui évite tout heurt grave. D'autres manifestations ont eu lieu à Tizi-Ouzou, Bou-Saada, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Batna, Biskra. A Saïda, rien ne se passe, mais c'est que les cadres préparent une tentative insurrectionnelle (qui échouera le 18 mai). A Tiaret, enfin, la manifestation se mêle avec le défilé officiel, mais sans que le drapeau algérien, à ce qu'il semble, ait été déployé⁷.

Ainsi, toute l'Algérie manifeste pour son indépendance, mais c'est seulement dans les deux zones de Sétif et Guelma que s'est enclenché un processus de début d'insurrection suivi d'une effroyable répression. Et, chronologiquement, c'est bien à Sétif que tout a commencé. Il n'est donc nullement indifférent

7. Ce bilan est tiré du livre d'Ainad TABET, *Le 8 mai 1945*, *op. cit.*

d'établir si le premier coup de feu est parti des rangs des manifestants, provoquant la riposte des policiers, comme ceux-ci ne manqueront pas de le soutenir devant une commission d'enquête, ou si c'est au contraire la police qui a tiré la première, comme nous l'avons admis dans notre résumé. En tout cas, à Guelma, à Bône, à Blida, il n'y a pas place pour le doute : la police tire la première. Or, pour ce qui est de Sétif, le gouverneur général Chataigneau avait reconnu, lors d'une réunion avec la commission des Affaires musulmanes de l'Assemblée consultative provisoire, que c'était bien la police qui avait tiré le premier coup de feu. Le 10 juillet 1945, l'un des membres de cette commission, José Aboulker — par ailleurs connu pour son rôle dans la Résistance en Algérie —, déclare à ce sujet : « Il [Chataigneau] a affirmé qu'un commissaire de police avait tiré le premier coup de feu. » A quoi le ministre, Tixier, réplique : « Je m'expliquerai là-dessus. » Mais quand il prononce son discours, le 18 juillet suivant, tout ce qu'il trouve à expliquer, c'est ceci : « Qui a tiré le premier ? Partout cela est contesté. Les uns disent que c'est la police ; d'autres que ce sont les manifestants et que la police a répondu. La justice qui examine toutes ces affaires sera chargée d'établir la vérité et les responsabilités. » Bien entendu, cette justice, militaire en l'occurrence, n'a rien établi. Mais il n'en reste pas moins que Tixier n'a pas pu démentir purement et simplement Chataigneau⁸. Les témoins ou acteurs algériens survivants, eux, sont concordants sur ce point : c'est un commissaire ou un inspecteur de police qui a tiré le premier coup de feu, peut-être Olivieri, peut-être Tort, peut-être un commissaire écarté pour vichysme et qui reprend du service ce jour-là, Chauveau.

Certes, les manifestants se refusent à céder aux injonctions policières, ils défendent leur drapeau et leurs banderoles, à coups de cailloux, de pierres, de tout ce qui leur tombe sous la main : cela n'arrive pas qu'en Algérie. Mais à cette minute décisive, aucun d'entre eux ne fait usage d'armes à feu ; en avaient-ils seulement ? En tout cas, aucun policier, à Sétif non plus qu'à Guelma, n'a été blessé par balles. Il est permis de conclure que c'est bien un coup de feu policier qui a créé l'irréparable.

Là-dessus se greffe un autre problème balistique de la plus haute gravité. D'après certains témoins, le président de la Délégation

8. *Journal officiel*, Assemblée consultative provisoire, Débats, p. 1351 pour la séance du 10 juillet, p. 1403 pour celle du 18 juillet.

gation spéciale (autrement dit le maire) de Sétif, un Français, Deluca, se serait alors précipité vers les agents en criant : « Ne tirez pas ! » Un historien français, Claude Paillat, écrivant quelque vingt-cinq ans plus tard, et qui a eu accès aux archives, notamment militaires, cite ces mots et ajoute : « Il tombe, touché au ventre par une balle. » Mais tirée par qui ? Dans le récit de Kateb Yacine auquel il a déjà été fait référence, c'était clair : « Le maire est abattu par un policier. » Pour les témoins vivants, ce n'est pas moins certain, sauf que l'un d'entre eux hésite entre un policier et un civil français. Sans autre précision, une histoire de la guerre d'Algérie publiée sous la direction de Henri Alleg attribue la mort de Deluca à des Européens ultras. On aura remarqué que, dans le rapport d'une commission d'enquête cité plus haut, il est souligné qu'au début des incidents, juste après la mort du porte-drapeau, il y a une seule victime européenne, comme si celle-là devait être placée à part et en dehors des autres morts français de Sétif. Il ne peut évidemment s'agir que de Deluca. Il y aurait donc une différence entre sa mort et celle des vingt autres tués. On aura également remarqué qu'en plusieurs endroits des maires « libéraux » ont réussi à empêcher des tueries policières. Or Deluca n'est pas un simple « libéral » parmi d'autres, c'est un ami personnel de Ferhat Abbas, connu comme tel. Dans un appel lancé un an plus tard, après sa sortie de prison, Ferhat Abbas le rappellera avec émotion. Dès lors, il ne peut être que suspect aux yeux du sous-préfet dont on a vu l'esprit agressif. Certes, les archives militaires donnent une tout autre version, et attribuent sans hésiter la mort de Deluca aux manifestants. De toute évidence, Claude Paillat n'aura pas été convaincu. D'ailleurs, l'armée n'était pas sur place à ce moment-là. Il me paraît donc légitime de conclure que, sur les vingt et une victimes françaises dénombrées, une au moins, Deluca, a été victime de ses compatriotes, et non des manifestants algériens, et que cette mort, ou cet assassinat, est un crime politique⁹. On ne manquera pas de

9. Claude PAILLAT, *Le Guêpier*, Robert Laffont, Paris, 1969, p. 25. Voici son texte : « Le président de la Délégation spéciale de Sétif, M. Deluca, voyant un agent de police tirer sur les musulmans, le menaça de révocation. Il n'a pas plutôt fini sa phrase qu'il tombe, touché au ventre par une balle » (cette dernière indication se trouve in *La Guerre d'Algérie par les documents*, op. cit., p. 401). Voir aussi Kateb YACINE, op. cit., p. 227. Les témoignages de survivants sont dans Ainad TABET, op. cit., p. 165 et 173. L'appel de Ferhat Abbas du 1^{er} mai 1946 est reproduit in Claude COLLOT et Jean-Robert HENRY (sous la direction de), *Le Mouvement national algérien par les textes*, OPU, Alger, 1980, p. 219-223 (voir p. 220 pour Deluca).

s'étonner qu'un tel scandale ait pu être étouffé, que ceux-là mêmes qui ont élevé la voix contre la répression ne l'aient pas vu. C'est ainsi.

Ce n'est pas le seul point d'interrogation posé par les événements de Sétif-ville dans la matinée du 8 mai. Si des Français ont effectivement été tués par des manifestants en colère, rejoints d'ailleurs par d'autres Algériens — commerçants, artisans — indignés, ces faits se déroulent simultanément à une fusillade qui tue des Algériens. Combien ? Sur ce point, les documents se font très vagues. La commission tripartite présidée par le général Tubert que Chataigneau avait chargé d'enquêter sur la répression, qui est arrivée à Sétif le 25 mai et a dû interrompre son travail le 26 par suite d'un veto du général de Gaulle, n'a pu arriver à rien de plus qu'à : de 20 à 40. Avec une prudence louable, le recueil de documents publié par le service historique de l'armée de terre, dit, entre parenthèses : « 20 ? 40 ? Plus ? » sans pouvoir préciser. Ces morts sont tombés autour de 9 h du matin, peut-être un peu après, en tout cas avant 10 h. C'est alors qu'un chauffeur de taxi, sans doute PPA, va quitter la ville et porter la nouvelle vers le nord. On imagine qu'il a dû dire quelque chose du genre : « Les Français assassinent nos frères à Sétif », avec plus ou moins de détails. Sur quoi, les habitants des zones rurales se massent et s'attaquent aux occupants, prenant leur revanche pour le massacre qui vient d'avoir lieu en ville. De même à Guelma, où les Algériens, vers 17-18 h, n'ont pas connaissance des événements de Sétif, les soulèvements ne commencent qu'une fois connue la répression menée en ville par Achiary. Puisque ce sont les fusillades des villes qui ont joué le rôle de déclic des insurrections rurales, on voit l'importance de l'étrange obscurité qui enveloppe les victimes algériennes de Sétif.

Mais la violence qui se manifeste alors du côté algérien par la mise à mort de 85 Français, pour la plupart tués les 8 et 9 mai, n'est pas née exclusivement d'un ardent désir de vengeance contre les répressions urbaines du jour. Dans cette explosion de colère se révèle au grand jour cette volonté de reconquête de l'indépendance que les dirigeants politiques algériens ont proclamée publiquement depuis décembre 1942. Si vengeance il y a, elle ne concerne pas les seules victimes récentes, mais tout ce qui a été subi depuis 115 ans de colonisation. Et si les moyens employés — coups de couteaux, de sabre, jets de pierres, moins souvent des fusils de chasse, parfois un revolver

— choquent l'opinion française par leur brutalité — souvent qualifiée de « sauvagerie » —, cette opinion oublie que les colonisés ne sont que trop conscients de l'écrasante disproportion des forces entre eux et l'armée de l'occupant : ils ne peuvent pas se payer le luxe d'un combat, comme on dit, « régulier ». Quant aux victimes, si dans le feu de l'action, largement improvisée, on n'a guère loisir de les choisir, il reste que fonctionnaires et colons en constituent les principales catégories, représentant bien les forces clés de la colonisation. Et parmi les fonctionnaires, ce n'est sans doute pas un hasard si on compte douze gardes forestiers tués. La confiscation des domaines forestiers par l'État (français) est un des signes le plus vivement ressentis de la présence étrangère. Et de longue date, puisque dans la même région, vers 1880, les Algériens incendiaient ces forêts dont ils venaient d'être spoliés. Reste à parler du cas de Denier, syndicaliste et communiste de Sétif qui a eu les poignets sectionnés ce même matin du 8 mai. Mais Denier, recueilli et amené à l'hôpital par des amis algériens, a vécu à Sétif jusqu'en 1956 et n'a jamais désigné ou reconnu aucun Algérien comme l'auteur de cette agression. Le cas semble donc analogue à celui de Deluca.

Le climat préinsurrectionnel de 1942 à 1945

Plus encore que tous ces facteurs, intervient le climat revendicatif qui s'est créé depuis la fin de 1942, au temps du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord. Non que l'Algérie ne se soit pas maintes fois soulevée depuis 1857, date approximative de la fin de la conquête militaire. Mais, avec le tournant de la guerre mondiale fin 1942, pour la première fois, elle prend conscience qu'une situation internationale favorable à la revendication de l'indépendance est apparue — il en va de même pour le Maroc et la Tunisie. On a déjà rappelé la charte de l'Atlantique que les armées anglo-américaines prennent soin de diffuser largement. C'est que les Alliés ont besoin des peuples d'Afrique du Nord, et de par leur position géographique, et pour pouvoir les mobiliser dans leurs armées, cela concernant surtout les autorités françaises. De plus, le pouvoir colonial est quelque peu incertain en 1942-1943, jusqu'au moment où, en novembre 1943, de Gaulle a définitivement assis son seul pouvoir, sans partage avec Giraud. C'est dans cette période que

Ferhat Abbas a pu, à partir de décembre 1942, entreprendre des démarches publiques, que certains hauts fonctionnaires du gouvernement général n'ont pas découragées, pour affirmer le droit de l'Algérie à son indépendance dans le cadre d'une République fédérée à la République française.

Mais il va apparaître dès 1944 que cette amorce de négociation ne mène à rien de concret. De Gaulle propose des réformes, précisées par l'ordonnance du 7 mars 1944, qui élargissent les possibilités d'accès à la citoyenneté française pour environ 60 000 Algériens, et accordent aux autres le droit de vote, mais dans un collège distinct de celui des citoyens français. De toute façon, les nationalistes répondent par un slogan simple qui fleurit sur les murs : « Citoyenneté française, non ! Citoyenneté algérienne, oui ! » La politique gaulliste reprend, avec neuf ans de retard, la démarche qui avait été celle du gouvernement de Front populaire en 1936, avec le projet Blum-Viollette qui aurait étendu la citoyenneté française à quelque 20 000 Algériens, et que la violente opposition des Français d'Algérie a fait échouer, alors qu'en ce temps Ferhat Abbas et d'autres dirigeants algériens le soutenaient en vain.

En 1944, de telles réformes sont d'ores et déjà dépassées. A l'ordonnance du 7 mars, dans laquelle seuls les communistes algériens voient un progrès, va répondre la formation des Amis du Manifeste algérien, les AML, dans laquelle confluent les trois tendances du nationalisme algérien : celle de Ferhat Abbas, l'Association des oulémas, toutes deux classées habituellement parmi les « modérés », et celle de Messali Hadj avec le PPA, clandestin mais assez fortement organisé, et qui, en 1936 déjà, était hostile au projet Blum-Viollette. En mars 1945, un an après leur fondation, les AML se réunissent pour une conférence où l'influence prédominante est celle du PPA. Messali Hadj est acclamé comme le leader du peuple algérien.

Comme, malgré la contribution considérable de l'Algérie (et d'ailleurs de toutes les colonies) à l'effort de guerre, rien ne se passe de neuf, l'idée se répand qu'une insurrection sera nécessaire pour parvenir à atteindre l'objectif de l'indépendance. Il apparaît que, çà et là, certains s'y préparent, mais, au niveau de ses organismes dirigeants, le PPA n'a encore rien décidé et il n'a pas de plan d'action global pour une lutte armée. Par ailleurs, le contexte international paraît, une fois de plus, favorable : en avril, la conférence de San Francisco jette les bases de la nouvelle ONU, et tout le monde pense qu'elle ne pourra pas

ne pas s'inspirer des principes de la charte de l'Atlantique. On est porté à voir dans sa constitution un point d'appui pour les revendications des peuples colonisés. Aussi bien Ferhat Abbas a-t-il fait une conférence sur ce thème, le 29 avril, à Sétif. De fait, des déclarations de Roosevelt et, après sa mort, de Truman ont donné corps à l'espoir que la conférence de San Francisco proclamerait la fin de la colonisation ; tout au moins, l'institution d'une tutelle internationale (*trusteeship*) devant assurer la transition à l'indépendance. On sait qu'il n'en sera rien, nous y reviendrons, mais enfin, la nouvelle ONU apparaît au moins comme un recours possible contre les abus des colonisateurs — ce qui adviendra dans une certaine mesure, même limitée. De l'autre côté, vers l'est, s'est créée en mars la Ligue arabe, qui se fait le porte-parole de l'aspiration à la liberté et à l'indépendance de toute la nation arabe. Même si, aujourd'hui encore, il existe des divergences d'appréciation sur l'impact effectif de cette donnée nouvelle dans l'avant-mai algérien, c'est tout de même un encouragement à aller de l'avant.

Compte tenu de tous ces facteurs, il n'est pas étonnant que la base du PPA et d'ailleurs la base en général, sans appartenance de parti en bonne et due forme, soit souvent prête à aller beaucoup plus loin que la direction, et qu'elle veuille, comme on dit, en découdre. La direction, en lançant un mot d'ordre de manifestations pacifiques, a sans doute pensé à la fois faire pression, montrer et vérifier sa force, peut-être voir jusqu'où on pourrait aller. Mais c'est seulement une fois mise en présence du caractère insurrectionnel que prennent les événements de Sétif-Guelma que cette direction, pour les soutenir, donne une directive d'insurrection générale pour le 23 mai, puis la rapporte en constatant qu'elle est maintenant irréaliste. Cependant, il y aura eu quelques tentatives, celle de Saïda, déjà évoquée, des actions en Kabylie dans la région d'Haussonvilliers, une tentative prématurément découverte à l'école militaire de Cherchell. Ces décisions contradictoires ne sont pas surprenantes. D'abord, la vague d'arrestations antérieure au 8 mai, et surtout à Alger, a affaibli la direction ; le système de transmissions du parti n'a évidemment pas la rapidité et l'efficacité de celui des autorités, civiles et militaires, en dépit de la forte centralisation du PPA. Mais surtout, si sa force tient à son réseau de militants, de cadres, le poids de la masse des populations rurales qui les entoure est décisif. Et il peut se faire que leur état d'esprit soit différent de celui des militants disciplinés — ceci valant aussi pour la jeunesse des villes.

En ce qui concerne les paysans, un épisode de la journée du 8 mai, précédemment omis, vient le souligner. Selon le témoignage d'un de ces cadres survivants, qui mentionne déjà les protestations des manifestants à qui ces cadres avaient enlevé leurs armes lors du rassemblement à Sétif, « dans l'après-midi, vers 14 h 30, Si Nourredine Maïza, responsable PPA des environs de Sétif, vint à Sétif avec de nombreux militants désireux de venger les victimes de la matinée. Taghrabit et Guenifi réussirent à calmer Maïza et tous les trois allèrent demander aux militants armés qui se tenaient à la sortie de la ville de retourner chez eux ». Si cet épisode, qui présente une analogie évidente avec ce qui s'est passé quelques heures plus tard autour de Guelma, n'est pas mentionné dans les documents officiels, on constate cependant que, vers 15 h, le colonel Bourdila ordonne à l'armée d'interdire tous les accès de la ville aux « étrangers », ce qui paraît en concordance avec le récit précédent. Quant à Taghrabit, parti transmettre ces consignes de calme hors de Sétif, il sera arrêté en cours de route¹⁰. De tels faits viennent encore à l'appui de la phrase lapidaire du romancier : « Les cadres sont débordés. » Donc, un certain écart se manifeste entre la directive raisonnée et raisonnable de la direction du PPA et l'ardeur d'une population prête à se battre pour sa liberté, avec, bien entendu, des différences selon les régions et, dans une certaine mesure, selon les milieux sociaux. Mais au-delà des nuances politiques, plus sensibles dans les villes que dans les campagnes, le mouvement a partout pour contenu la volonté de liberté générale, et non telle ou telle amélioration du niveau de vie, ou des droits civils et politiques dans le cadre du système.

Non qu'il n'y ait pas de pressantes revendications économiques et sociales ; la grande masse des Algériens subit effectivement le contrecoup de très fortes pénuries alimentaires et textiles, accompagnant de non moins fortes hausses de prix. Pour une part, c'est la conséquence de l'effort de guerre, lequel en outre, et au niveau interallié, mobilise tous les navires de commerce, sans distinction de nationalité, pour les transports militaires en priorité absolue. Mais les Algériens en souffrent dans de tout autres proportions que la minorité française. Ils le ressentent d'autant plus amèrement que, pendant ce temps, leurs fils sont un des éléments constitutifs importants de l'armée

10. Mahfouz KADDACHE, *Histoire du nationalisme algérien*, SNED, Alger, 1981, t. II, p. 705, note 51.

française. Dans les mois précédents, il y a d'ailleurs eu de nombreuses grèves et manifestations ouvrières. Mais l'explosion du Constantinois est essentiellement politique et se place à un tout autre niveau ; aussi bien, les insurgés ne pensent-ils même pas à piller les fermes qu'ils attaquent. C'est ce qu'on a du mal à comprendre à Paris, et la censure militaire n'est pas seule en cause à cet égard.

Les différences entre les deux principaux porte-parole du mouvement national algérien, Ferhat Abbas et Messali Hadj, ne sont, elles, certes pas négligeables. Le premier, envisageant d'emblée une République algérienne fédérée avec la France, abandonne encore à cette dernière Affaires étrangères et même Défense, tout en demandant une armée algérienne. Le second veut l'indépendance pure et simple, avec pour prolongement une Union du Maghreb. Mais enfin, il s'agit toujours d'indépendance.

Y a-t-il eu provocation ?

Les autorités françaises, civiles ou militaires, jugent depuis déjà pas mal de temps qu'il existe un climat insurrectionnel, et elles veulent à tout prix le briser, non pas depuis le 8 mai, ni le 1^{er}, mais au moins depuis mars ou avril 1944. Du côté militaire, le général commandant les troupes, Henry Martin, a pris ses fonctions à la fin du mois d'août 1944, et voici la consigne qu'il a reçue de de Gaulle : « Le 14 août 1944, à la veille du débarquement sur les côtes de Provence, le général de Gaulle, recevant à Alger le général de corps d'armée Henry Martin [...] lui fixe ainsi sa mission : il s'agit d'empêcher que l'Afrique du Nord ne glisse entre nos doigts pendant que nous libérons la France¹¹. » On pourrait objecter que, le 8 mai 1945, la France est de toute façon entièrement libérée. La directive reçue vise sans doute les intentions hostiles que l'on prête volontiers aux alliés anglais et américains à l'égard de « nos » colonies. Mais bien davantage les nationalistes algériens. De Gaulle a dit aussi au général Henry Martin que l'état d'esprit des populations musulmanes demeurait « préoccupant ». Mais si l'on a vu que les réformes offertes par de Gaulle étaient dérisoires du point

11. *La Guerre d'Algérie par...*, *op. cit.*, p. 171 (rapport du général Martin du 14 novembre 1946) ; cité aussi par Claude PAILLAT, *op. cit.*, p. 50, sans référence.

de vue du nationalisme algérien, de leur côté, les colons, toujours aussi ultras et, au fond, vichystes dans leur majorité, rejetaient aussi l'ordonnance du 7 mars, tenue par eux pour une concession excessive. Ils ne cesseront de faire campagne contre elle jusqu'au 8 mai, campagne agrémentée de menaces.

A partir de septembre 1944, les mêmes colons ont une autre bête noire : le nouveau gouverneur général Chataigneau, un socialiste, un « libéral ». Par là, on n'entend pas qu'il soit partisan de reconnaître l'indépendance de l'Algérie, il reste un patriote français. Mais il n'a pas le mépris colonial pour les Arabes. Il est partisan de réformes sociales et économiques, il voudrait élever le niveau de vie de la majorité algérienne. Surtout, il n'est pas enclin à tout régler par des mesures policières et autoritaires, il est prêt à étendre ce qu'on appelle les libertés démocratiques en Algérie, même en restant dans le cadre de la souveraineté française. Il le prouve en refusant de céder aux demandes pressantes de la police et du secrétaire général du gouvernement, Gazagne, qui réclament la dissolution immédiate des AML. Chataigneau refusera encore le 26 avril ; la dissolution ne sera prononcée que le 14 mai, après les événements du 8 mai.

Mais, on vient de le voir, autour de lui, l'appareil d'État colonial, tant civil que militaire, obéit à une tout autre logique. L'armée se prépare à affronter un soulèvement de grande envergure, conformément à la consigne donnée par de Gaulle. Le général Martin établit ses plans, il prévoit l'entrée en scène de renforts basés au Maroc et en Tunisie, il rappelle l'existence de textes anciens qui prévoient l'armement de milices européennes en cas de troubles et l'organisation de l'autodéfense des colons. Il organise des déploiements et manœuvres militaires dans l'Algérois et la Kabylie. Ajoutons que l'armée a son propre service de renseignements politiques. On ne sera donc pas surpris que, dans la période décisive, des responsables militaires aient accusé Chataigneau auprès du chef d'état-major général, Juin à cette date, et du ministre de la Guerre, Diethelm¹².

D'ailleurs, les militaires ont encore une autre bête noire, c'est la presse, y compris la presse communiste qui ne mène pourtant pas campagne pour l'indépendance. En 1945 déjà, ils révè-

12. *La Guerre d'Algérie par...*, *op. cit.*, p. 169. Lettre du lieutenant-colonel Frandon au général Juin du 10 mai 1945 : « Des contacts personnels, je retire l'impression très nette que la personnalité même du gouverneur général de l'Algérie est très nettement mise en cause » (souligné dans le texte), et il renvoie à une lettre précédente, du 7 avril, qui disait la même chose et réclamait « un chef ».

lent leur désir de limiter la démocratie, peut-être pas seulement en Algérie... Ils vont jusqu'à présenter cette requête au ministre de l'Intérieur Tixier, le 25 juin, lorsqu'il viendra en Algérie.

Au général Martin qui estime que « c'est à la source de ces courants (qui viennent du dehors) qu'il faudrait agir », Tixier est obligé de rappeler qu'« il n'est pas possible d'agir à la source par des interdictions. La censure préventive est supprimée en France métropolitaine. L'état de siège va l'être comme en Angleterre et aux États-Unis. Les mêmes mesures seront appliquées nécessairement et prochainement à l'Algérie, prolongement de la métropole... ». La réponse avec son ton *matter of fact* laisse deviner, au-delà du froid compte rendu, ce qu'ont dû être les exigences présentées par les militaires.

Mais les autorités civiles ne sont pas en reste. En avril 1945, le préfet d'Alger, Périllier — qui deviendra libéral par la suite —, crée des incidents à Reibell où est assigné à résidence Messali Hadj, et en prend prétexte pour faire déporter le dirigeant nationaliste, le 23 avril, d'abord dans le Sud, à El-Goléa, puis en AEF. A un moment décisif, le mouvement national est privé d'un de ses principaux leaders. Aussi, les 1^{er} et 8 mai, les manifestants réclament partout : « Libérez Messali ! », ce qui est tenu pour un slogan séditieux. L'administration écoute les admonestations des colons qui réclament sans cesse des mesures d'autorité ; les arrestations se multiplient — sans jamais satisfaire la soif de répression des colons. Pourtant, certaines sont mortelles ; ainsi, au soir du 18 mai, à Alger, la police tue Mohamed Saïd Ladjali.

Les colons ne sont toujours pas satisfaits. Les « indigènes », disent-ils, sont devenus « arrogants et annoncent leur volonté de rester seuls sur le territoire de leurs ancêtres » ; ils se permettent « des incorrections de langage », écrivent le 24 avril six conseillers généraux français de Constantine au préfet Lestrade-Carbonel. Leur pétition réclame des mesures énergiques préventives. Le style est suffisamment révélateur de leur vision de la « paix » française en Algérie, avec des colonisés soumis et acceptant leur infériorité ! Le préfet à qui cette lettre est adressée déclare ces jours-là : « De grandes opérations sont imminentes contre un parti politique qui sera dissous¹³. » Ce parti, ce sont évidemment les AML. Des colons, tel Abbo, ont, à ce qu'il

13. Cité par Ferhat Abbas dans son appel du 1^{er} mai 1946 (C. COLLOT et J.-R. HENRY, *op. cit.*, p. 223).

semble, annoncé des troubles ; mais aussi l'armée. Le général Martin, dans son rapport d'avril au ministre de la Guerre, croit savoir que l'insurrection se prépare à Sétif¹⁴. Par ailleurs, à l'égard de Ferhat Abbas, une tentative a été faite pour le détacher de Messali Hadj ; un haut fonctionnaire du gouvernement général, Augustin Berque, l'a reçu pour le prévenir que les AML étaient déjà noyautés par le PPA, et le mettre en garde¹⁵. Et à partir du moment où Ferhat Abbas a refusé de se laisser piéger et d'entrer dans le jeu de la division, il devient à son tour l'homme à abattre. D'où son arrestation le 8 mai.

Il y a donc bien, de la part du pouvoir colonial, une volonté diffuse de frapper un coup pour stopper le mouvement national. Bien sûr, les massacres auraient pu se produire ailleurs qu'à Sétif-Guelma. A Blida, on a vu que le pire n'avait été évité que par accident. En divers endroits, ce sont des maires libéraux à la Deluca qui ont veillé à l'empêcher. Et sans doute peut-on résumer ces données par cette constatation qui les survole : « Le meilleur moyen de faire naître une émeute est d'arracher aux manifestants leurs pancartes. Là où on laisse faire, il n'y eut pas de troubles graves¹⁶. » Encore que la tolérance ait été toute relative, et que la consigne venue d'Alger était partout de ne tolérer aucune pancarte politique ni, surtout, le drapeau algérien. Cela dit, on pourrait en conclure, comme on l'a fait, que les autorités civiles et militaires avaient bien prévu troubles et répressions pour le 8 mai, qu'elles craignaient une insurrection, mais qu'elles ne pouvaient pas prévoir, et n'avaient pas prévu que cela se produirait précisément à Sétif.

Pendant, Sétif devait recevoir toute leur attention, non pas seulement parce qu'elles savaient que le mouvement national y était fort, et s'organisait de plus en plus dans la campagne, mais parce que cette ville avait à leurs yeux un sens symbolique. C'était celle de Ferhat Abbas, tandis qu'un des dirigeants du PPA, Lamine Debaghine, était établi à Saint-Arnaud, non loin de là. Or, après la déportation soudaine de Messali Hadj, qui était déjà ressentie comme une provocation par tout le mouvement national, Ferhat Abbas devait, selon l'optique particulière de l'appareil d'État colonial, être abattu à son tour.

14. *La Guerre d'Algérie par...*, op. cit., p. 173.

15. Ferhat Abbas, *La Nuit coloniale*, Julliard, Paris, 1962, p. 206, note 1.

16. Charles-André JULIEN, *L'Afrique du Nord en marche*, Julliard, Paris, 1962, p. 306.

Pendant quelque temps, cette haute administration a pu faire croire à Chataigneau lui-même que le pharmacien de Sétif était, avec ses amis des AML, l'âme du mouvement insurrectionnel des 8-10 mai¹⁷, alors que ni lui, ni les AML en tant que tels n'y avaient joué aucun rôle. L'étrange mort de Deluca, le comportement du sous-préfet, qui reçoit dès la fin de la matinée le renfort du préfet venu sur place tandis que les Français l'accueillent en criant : « Vengeance ! » — avant même que les douars se soient mis en mouvement —, l'arrestation de Ferhat Abbas à 10 h 30 à Alger et sa mise au secret, ce sont des données qui incitent à penser qu'il y a bien eu provocation consciente, Sétif-Guelma n'ayant surgi qu'en fin de journée. Les ultras du gouvernement général ne pouvaient pas ignorer qu'avec le trio Lestrade-Carbonel à Constantine, Butterlin à Sétif, Achiary à Guelma, ils avaient sous la main des fonctionnaires enclins à une répression vigoureuse. On dira, on a déjà écrit, qu'il n'y en a pas de preuves tangibles ; mais attend-on qu'une provocation s'opère avec des ordres écrits sur papier officiel à en-tête ?

On observe cependant que, ces dernières années, des historiens, tant français qu'algériens, ont voulu minimiser ou nier l'aspect provocation des événements de mai-juin 1945. On comprend assez aisément les motivations des Algériens. Ils entendent mettre l'accent sur la force de l'aspiration populaire à l'indépendance, fortement affirmée dès ces années-là, souligner que l'insurrection du Constantinois apparaît comme un prélude à la guerre d'indépendance déclenchée en 1954, que les colères accumulées à la suite de la terrible répression de cette insurrection ont contribué à la formation de nombre de futurs dirigeants du FLN. Sur tous ces points, on peut tomber d'accord. Il n'en demeure pas moins que même si de grandes masses rurales et urbaines étaient prêtes à se soulever, l'insurrection n'avait pas été préparée, que la direction du PPA était divisée ou hésitante à cet égard. Et surtout, il n'en résulte pas qu'il n'y ait pas eu, simultanément, volonté de l'administration coloniale, consciente de cette montée du nationalisme — car elle ne manquait pas

17. *La Guerre d'Algérie par...*, *op. cit.*, p. 369-370. Il s'agit d'une note de synthèse signée par le directeur du cabinet militaire de Chataigneau, selon lequel le PPA n'est pas passé à l'action, et seuls les AML sont en cause. Cette note prouve au moins que le pouvoir savait que le PPA n'avait pas donné d'ordre d'insurrection pour le 8 mai. Mais, encore le 30 mai, le compte rendu du général Duval insiste sur le rôle de Ferhat Abbas (cf. *La Guerre d'Algérie par...*, *op. cit.*, p. 233-235).

d'indicateurs et d'espions infiltrés —, volonté de crever l'abcès avant qu'il ne soit trop tard. Du moins, c'est ainsi qu'elle raisonnait. Au contraire, de la part des historiens français, il y a le désir, plus ou moins conscient, de laver cette même administration de l'accusation d'avoir voulu ce bain de sang préventif. Mais, explicitement, ils professent que l'examen des faits allégués ne leur offre pas de preuves formelles d'une provocation.

Dans les deux cas, il apparaît qu'il convient de s'entendre sur ce qu'est une provocation dans la vie politique, plus précisément dans le conflit entre l'ordre établi d'une société et les forces, sociales ou nationales, qui s'y opposent. Provocation, ici, ne signifie pas nécessairement que le pouvoir en place fabrique de toutes pièces les circonstances qui permettront de mener une répression décisive, par des arrestations, des brutalités ou en ouvrant le feu. On sait qu'à la fin du XIX^e siècle, en France, au moins un attentat dit anarchiste a été ainsi « manipulé » par la police, celui du Palais-Bourbon. Un schéma aussi simple n'est pas forcément le cas général. Donc, parler de provocation n'implique pas qu'une police omnisciente ait tracé à l'avance tout un plan de campagne bien chronométré. En revanche, il est loisible au pouvoir en place de susciter un climat où tel ou tel fonctionnaire d'autorité jugerait qu'il peut se permettre d'agir avec une brutalité qu'il n'aurait pas déployée s'il ne sentait pas qu'il va dans le sens souhaité par l'autorité supérieure. Des propos, des mises en garde, des hypothèses avancées à titre de précautions y contribuent. Mais aussi des faits, des actes offensifs peuvent avoir lieu. Ainsi, dans le cas de Sétif, l'arrestation de Messali Hadj, dont le pouvoir sait bien quelle est la popularité, et que la masse des Algériens, même ceux qui ne gravitent pas autour du PPA, se sentira atteinte. Les tracasseries à l'égard des militants du PPA et des AML, les arrestations opérées entre le 1^{er} et le 8 mai vont dans le même sens. De plus, on a déjà mentionné les manœuvres militaires en Kabylie dans les mois précédents, les déploiements de force çà et là qui sont effectivement des exercices préparatoires à la répression, mais qui, dans le même temps, ne peuvent qu'exaspérer la population algérienne. Tout cela tend effectivement à pousser à bout cette population, en même temps qu'à pousser à l'action les représentants locaux du pouvoir colonial. A quoi s'ajoute l'appui de la population européenne occupante, dont la grande majorité est déjà portée à la violence par nature, mais qui se

sent maintenant encore plus encouragée à persévérer dans cette voie. Il en a été de même dans bien d'autres épisodes du maintien sanglant de la colonisation après la Libération : à Madagascar, en Tunisie, en Côte-d'Ivoire.

Bien entendu, de telles opérations ne sont possibles que s'il existe un climat populaire tel que des réactions vives soient d'ores et déjà prévisibles. Tout n'est pas possible dans n'importe quelles conditions, et c'est là-dessus que le point de vue des historiens algériens est fort. Ajoutons que toute provocation, ainsi comprise, ne réussit pas nécessairement. Pour ce qui est de Sétif, on assiste donc, à la veille des événements, à une sorte de course de vitesse entre la montée d'un mouvement national algérien et sa tendance à passer à une insurrection pas encore préparée, et un pouvoir colonial qui, en dépit d'un gouverneur plus modéré, veut noyer le mouvement dans le sang et lui donner une leçon telle qu'il ne se réveille pas de sitôt.

La répression et son bilan

Donc, à partir de l'après-midi du mardi 8 mai 1945, les mouvements insurrectionnels autour de Sétif et Guelma sont en effet l'occasion d'une répression dont les horreurs ont été souvent dénoncées. On n'a cependant pas fini, près d'un demi-siècle après, de discuter du nombre des victimes algériennes, plus précisément du nombre exact de milliers de morts. Mais ce chiffre, qui varie de 1 500 (selon le ministre Tixier, le 18 juillet 1945) à 45 000 (selon les tracts du parti messaliste, le MTLD, créé à la fin de 1946), ce dernier souvent repris depuis lors, ne relèverait-il pas de l'inconnaissable en raison même des méthodes du bain de sang ? Tout au plus pourrait-on parvenir à un certain ordre de grandeur. Inconnaissable parce que la répression a été aveugle, comme cela a été dit dès les débats de juillet à l'Assemblée consultative. Elle a été l'œuvre de l'armée, toute-puissante en dehors des deux villes, des autorités civiles des villes qui se sont appuyées sur les milices armées des pieds-noirs, et aussi des colons armés par les forces militaires dans les campagnes. Les milices armées, à Guelma tout particulièrement, quand elles fusillaient en masse, ne dressaient pas de listes, les procédures habituelles n'étaient plus observées dans les prisons où on amenait les prisonniers par centaines : ni listes d'entrants, ni listes de sortants, surtout quand c'était pour la

mort. Dans la campagne, les civils français ont également tué et exécuté à leur guise ; eux non plus ne dressaient pas de listes. Quant à la répression proprement militaire, les troupes de terre ont reçu l'appui de la marine qui a bombardé la côte et les gorges de Kherrata, et de l'aviation ; dans ces deux cas, il est impossible de faire état de chiffres précis. Les quatre morts que la marine inscrit à son actif sont, de l'avis général, une évidente sous-estimation. Quant aux deux cents morts admis par l'aviation, il ne s'agit que d'une estimation prudente : les aviateurs n'ont pas pu compter leurs victimes.

Les chiffres donnés par l'armée de terre font aussi problème. D'après un rapport du général Duval, commandant supérieur des troupes dans le Constantinois, en date du 9 août 1945, il y aurait eu 550 « musulmans présumés tués » au cours de l'action de l'armée dans la subdivision de Sétif, et 200 dans celle de Bône dont relevait Guelma. Or, le seul 9^e escadron de la 7^e légion de la Garde républicaine, celui dont les half-tracks équipés de mitrailleuses sont entrés en action les premiers à Périgotville et à Kherrata les 8 et 9 mai, qui opère ensuite vers Pascal et Colbert, le 11 enfin entre Saint-Arnaud et Fedj M'zala, donne dans son journal de marche plus de 470 tués musulmans par ses soins : 200 à Périgotville, 200 à Kherrata, chiffres approximatifs mais vraisemblables puisque ce détachement a ouvert le feu avec des mitrailleuses sur des rassemblements compacts de 2 000 à 3 000 paysans ; mais alors, toutes les autres opérations dans cette zone n'auraient fait « que » 70 ou 80 victimes, alors qu'elles se sont poursuivies plus d'un mois durant¹⁸ ?

Quelques données chiffrées sur les massacres après les combats émergent çà et là. Des membres rescapés du PPA à Guelma avaient établi une liste d'exécutions par la milice sous les ordres d'Achiary : 447 citoyens¹⁹. D'autres données ont été recueillies dans le journal *Le Courrier algérien* (tendance Ferhat Abbas) : 127 exécutions, mentionnées le 27 mai 1946 ; 400 Algériens sortis des rangs comme « incendiaires » après la cérémonie de reddition à la plage des Falaises, et totalement disparus, d'après le journal du 2 avril 1946²⁰. Par ailleurs, il n'est pas contesté que l'armée, systématiquement, brûlait les hameaux, pillait,

18. Voir *La Guerre d'Algérie par...*, *op. cit.*, p. 418 (rapport du général Duval), et p. 352-355 (journal de marche du 9^e escadron...).

19. Ainad TABET, *op. cit.*, p. 181.

20. Mahfouz KADDACHE, *op. cit.*, II, p. 715.

enlevait les bestiaux pour affamer les villageois réfugiés dans les montagnes, bref pour empêcher la formation de maquis. Une estimation de 6 000 à 8 000 victimes algériennes avait été avancée par Charles-André Julien dans *Le Populaire* du 28 juin 1945. Il la disait fournie par des militaires, et il ajoutera, sept ans plus tard, dans un livre sur l'Afrique du Nord : « Dans l'intimité. » Par la suite, il a été avancé que l'on retrouvait une estimation analogue dans un manuscrit du chef des renseignements militaires d'Alger, le colonel Schœn, manuscrit signalé comme « à paraître », mais qui n'a malheureusement jamais été publié²¹. Bref, de 60 à 80 morts algériens pour un Français tué.

Mais au fond, est-il utile de continuer à polémiquer sur un terrain pour ainsi dire strictement arithmétique ? Même si, au lieu des 45 000 dont on a longtemps parlé, c'était 6 000 à 8 000 (de même Marat, au sujet du massacre du Champ-de-Mars le 17 juillet 1791, prétendait qu'il y avait eu 1 000 morts, au lieu de la cinquantaine qui semble plus probable), l'ampleur du crime ne reste-t-elle pas la même ? Ce n'est tout de même pas une question de comptabilité. Plus encore : outre l'horreur des méthodes employées, s'affirme une volonté délibérée de « les mater », pour reprendre une expression favorite d'un des grands colons de ce temps, Abbo, qui l'a encore employée dans une interview à *Paris-Presse* du 7 mai 1947 ! Car, tout au long des six semaines que dure la répression, aucune tentative politique n'est amorcée pour chercher une issue ; on exige des Algériens chassés de leurs douars une capitulation sans conditions, comme on l'a fait pour l'Allemagne nazie. Les 400 « disparus » des Falaises, les quelque 4 000 arrestations encore maintenues en novembre, les 99 condamnations à mort, dont 28 seront exécutées (les autres ne devant sortir de prison qu'en 1962, sauf ceux qui ont réussi à s'évader), montrent qu'il n'y a même pas eu de pardon. Certains douars, après le retour de leurs habitants, resteront sans ravitaillement pendant une assez longue période. Il s'agissait donc de bien autre chose que de « rétablir

21. Charles-André JULIEN, *op. cit.*, p. 305 ; Robert ARON, *op. cit.*, p. 141, note 3 : « Des fonctionnaires du gouvernement général de l'époque, connus pour leur libéralisme et leur arabophilie (notamment M. de Serres, ancien chef de cabinet du gouverneur général) déplorent 5 000 à 6 000 morts. Le colonel Schœn arrive aussi à ce chiffre. L'interview d'autres militaires de bonne foi confirme le chiffre déjà cité par Charles-André Julien : 6 000 à 8 000 morts. » Le manuscrit du colonel Schœn (*L'Algérie et la France*) n'est connu que par les citations, assez nombreuses, qu'on en trouve dans le livre dirigé par Robert Aron.

l'ordre », lequel, à en croire le communiqué du conseil des ministres, l'aurait déjà été le 11 ou le 12 mai. L'objectif était de briser le mouvement nationaliste, de mettre fin à la relative liberté d'expression que l'Algérie avait connue les mois précédents, de supprimer toute liberté politique. Même le Parti communiste algérien, qui dénonce alors les « pseudo-nationalistes » et ne se prononce pas pour l'indépendance, est pris à partie par les militaires et les colons.

Mais enfin, même les 1 500 morts admis par Tixier, n'était-ce pas suffisant pour justifier une condamnation sans appel de cette répression ? Et comme une discussion sur les chiffres des victimes n'est pas particulière aux massacres de Sétif-Guelma, qu'elle se représente pour à peu près tous les massacres de ce genre, surtout aux colonies, qu'elle surgit à propos de la plupart des répressions menées par ce qu'il est convenu d'appeler les « forces de l'ordre », il convient de s'interroger sur cette importance accordée au chiffre exact des morts — car blessés et mutilés ne suscitent pas la même préoccupation. Va-t-on, si on suit cette voie, en venir à de macabres comparaisons, de telle sorte que l'on pourrait soutenir que, après tout, les répressions en Côte-d'Ivoire en 1950 n'ont fait « que » vingt ou trente morts, qu'elles seraient donc négligeables par rapport à tant d'autres ? C'est pourtant ce qui est implicite quand on admet que les indépendances au sud du Sahara ont été pacifiques. Mais alors, Sétif même serait peu de chose comparé à Madagascar, pour ne pas parler de la guerre du Vietnam. Plus récemment et dans un autre contexte, n'a-t-on pas entendu quelque chose d'analogue à propos du massacre de Timisoara, en Roumanie, en 1989 ? Car si le chiffre d'abord avancé de 6 000 morts était issu d'une mise en scène déplorable, il restait toujours les quelque 100 morts réels, un massacre bien réel, et 100 morts de trop de toute façon. Or, tout se passe, pour beaucoup de spectateurs proches ou lointains, comme si le massacre perdait toute gravité à partir du moment où ce n'était pas 6 000. Alors, que dire de l'affaire Dreyfus dont la victime n'avait même pas été tuée ? Enfin, un crime n'est-il pas un crime, quel que soit le chiffre des meurtres, des massacres ou des injustices ?

Certes, de la part des militants engagés dans des luttes de libération qui, par définition, se battent, au départ au moins, en position d'infériorité matérielle, la surenchère sur les chiffres peut être une réaction légitime et compréhensible contre le pouvoir qui les domine, parce que ce dernier, maître des moyens

d'information modernes, a l'habitude de dissimuler ou de sous-estimer volontairement les dégâts des répressions qu'il ordonne. C'est précisément cette volonté, très évidente dans l'affaire d'Algérie en 1945, qui pousse les opposants et contestataires à lui jeter à la figure d'autres chiffres, parfois plus justes, parfois exagérés. Ce qui s'explique aisément, car même sur ce terrain, la partie n'est pas égale : le pouvoir qui ment a les moyens de vérifier, ses adversaires, traqués par lui, le plus souvent ne les ont pas, en tout cas, pas tous, ni tout de suite.

Mais si ce débat, avec tout ce qu'il entraîne, y compris des erreurs de propagande, se comprend dans le feu de la lutte et de la part des militants, son extension, sa prolongation me paraissent relever de tout autres impulsions cachées. On peut avancer qu'il cache alors une forme de diversion qui, en définitive, sert à échapper à l'exigence de réflexions peu réjouissantes que devrait susciter l'événement lui-même. Et donc, aux prises de position qui devraient en découler. Pendant qu'on s'absorbe dans ce vain effort pour mesurer exactement un tas de cadavres, pour aligner des chiffres sur un carnet, on oublie que ce n'est pas ce total lui-même — à supposer que l'on parvienne à l'établir de manière irréfutable — qui mesure le crime et l'injustice, mais un ensemble de circonstances qui différencient les massacres coloniaux modernes (et notamment ceux perpétrés au nom de la France depuis 1944), des innombrables guerres connues. Qu'une colonisation qui prétend être justifiée par le désir d'étendre outre-mer l'application de la Déclaration des droits de l'homme bafoue aussi gravement ces mêmes principes confère à de telles actions un caractère particulier d'hypocrisie, de double langage. Plus encore, quand elles ont lieu au moment où la métropole colonisatrice se réjouit d'avoir triomphé d'une occupation qui amenait avec elle un régime raciste, qui proclamait sous ses deux espèces, allemande nazie ou vichyste, l'abolition de la Révolution de 1789 et réintroduisait l'arbitraire et, surtout, la torture.

Mais, en Algérie, racisme et tortures se donnaient libre cours juste en ces jours de délivrance en France. En Algérie, on peut tout se permettre contre les « Arabes », qui tiennent lieu de Juifs. Contre eux, on lance d'autres troupes coloniales, les tirailleurs dits sénégalais — ce terme désignant toutes les troupes recrutées au sud du Sahara, sauf Madagascar, quel que soit leur pays d'origine. Méthode qui se répétera constamment, de Madagascar au Vietnam et jusqu'à la guerre d'Algérie. Mais il n'est

pas jusqu'aux mots employés qui résonnent de manière sinistre à cette date : les civils français armés à Guelma et Sétif ne sont pas gênés de s'intituler « milices » à l'heure où ce mot désigne en France les supplétifs des nazis. Enfin, et c'est le point décisif, il faut considérer les motivations de la violence, exactement comme on les considère quand il s'agit de la Résistance contre les nazis. Peut-on mettre en balance celle qui relève de la préservation d'une situation acquise où une minorité conquérante domine à sa guise un autre peuple, et la revendication du droit de ce peuple à décider lui-même de son destin ? Répétons-le : cela alors que le droit de chaque peuple à se gouverner lui-même figure parmi les buts de guerre des Alliés, et que, en termes nettement plus enveloppés, il en restera quelque chose dans la Charte fondatrice de l'ONU (26 juin 1945) ? Ce serait, en mai 1945, mettre un signe d'égalité entre le droit des résistants français à résister — et donc à employer la violence contre l'adversaire — et celui que s'arrogeaient nazis et vichystes à terroriser par une autre violence.

Or, dans tous les massacres coloniaux de cette période, ce qui est en cause, c'est bien ce droit des peuples dominés à revendiquer par tous les moyens l'égalité et l'autodétermination. En somme, le droit à l'insurrection contre l'oppression, « le plus sacré des devoirs », disait La Fayette en juillet 1789. Au regard de ce que certains défenseurs de la colonisation qualifient d'universalisme apporté par la France, il y a là une contradiction flagrante et douloureuse. Douloureuse parce qu'on n'en sort, dans une telle perspective, que par des attitudes racistes qui finissent par se propager des colonies à la France hexagonale. Et comment justifier qu'au nom d'un pays dont les meilleurs défenseurs viennent de connaître la barbarie de la répression nazie et vichyste, on emploie ces mêmes procédés quand il s'agit des colonisés — et l'on continuera jusqu'en 1962, comme on sait ? Quel que soit le nombre des morts et blessés, il y a là un crime inexpiable, un déshonneur auquel n'échappe pas le gouvernement de la Libération qui, même s'il ne les avait pas ordonnés, les a couverts et en a assumé la responsabilité.

En effet, en ces jours sinistres de mai-juin 1945, la torture sévit partout en Algérie, à Alger aussi bien que dans le Constantinois. Il est vrai qu'Achiary, commissaire de police avant d'être promu sous-préfet, a été défini, lors du débat à l'Assemblée consultative, comme quelqu'un « qui s'était jusque-là signalé par sa technique de l'électrocution et du gavage à

l'eau²² ». Ajoutons : contre des résistants communistes, entre autres. Cela se passe de commentaires, hélas ! Deux cas atroces ont été mis en lumière par Hocine Aït Ahmed (l'un des fondateurs du FLN), et ceux-là ne sont pas situés dans les zones de Sétif ou Guelma, mais l'un à Alger, l'autre à Tizi-Ouzou et de nouveau à Alger. D'après son récit, Ahmed Ouaguenoun est arrêté à Alger à la suite de la manifestation du 1^{er} mai. Il sera libéré trois semaines plus tard sans avoir parlé, mais mourant. Il aura seulement le temps de décrire à sa femme ce qu'il avait subi — l'électricité déjà. A Tizi-Ouzou, c'est le responsable PPA de la Kabylie, Sid Ali Halit, qui est arrêté à la fin mai, torturé successivement sur place, puis à Alger à la Villa Sesini, pendant trois semaines. Lui réussit à s'évader²³. Ainsi, les pratiques nazies — employées aussi contre les résistants algériens ou africains sur le territoire métropolitain — sont d'ores et déjà habituelles, pour ainsi dire institutionnalisées dans le régime colonial, bien qu'officiellement illégales — donc niées le plus souvent par les officiels.

On comprend pourquoi Léopold Sédar Senghor, dans un article daté du 1^{er} mai 1945 mais certainement revu un peu plus tard, a pu écrire que, si l'Allemagne avait été vaincue, le nazisme ne l'avait pas été, ni en France ni — surtout — outremer. L'est-il d'ailleurs aujourd'hui ?

22. *Journal officiel*, Assemblée consultative provisoire, Débats, p. 1401.

23. Hocine AÏT-AHMED, *Mémoires d'un combattant*, Messinger, Paris, 1983, p. 30 et 47.

L'Empire français ébranlé

Oppression coloniale et violence des colonisés

Sans doute va-t-on invoquer — comme on l'a fait sur le moment —, d'abord les meurtres de Français par les insurgés, ensuite, à en croire les militaires, des rapports supposés de ces insurgés avec les Allemands, enfin le fait qu'il y avait une insurrection, donc qu'on était en guerre — sous-entendu : et il n'y a pas de guerre propre. Ces excuses, même si elles ne sont que des excuses, ne doivent pas être esquivées ; par exemple par la comparaison de la répression avec les meurtres qui lui ont servi de prétexte, même si c'est un argument important, d'ailleurs souligné ci-dessus. Il faut les examiner de sang-froid. Justement, l'argument que l'on vient de rappeler comporte des implications qui donnent de premières lumières ; il s'agit de la différence de nature entre une violence, non pas simplement démesurée, mais surtout planifiée, à froid, par ceux qui ont tous les moyens de vivre humainement, et la violence désordonnée, improvisée, pour ainsi dire viscérale, de ces foules de malheureux qui, pour quelques minutes ou quelques heures, prennent leur revanche sur leurs propres conditions d'existence habituellement inhumaines et humiliantes. Les leurs et celles des générations antérieures, quand la domination coloniale a pu s'exercer sur une certaine durée. Au lieu des mitrailleuses dont les serveurs ont l'avantage de ne pas voir exactement qui ils atteignent, les colonisés, aux premières heures d'insurrection, n'ont entre leurs mains que

des couteaux, des pierres, des sagaies, des gourdins ou tout autre objet utilisable, ainsi des bouteilles à Sétif-ville ; et ils sont face à face avec leur ennemi, leur vis-à-vis de tous les jours, prêts à s'acharner dans l'ardeur de l'action. Il en a été ainsi, aussi bien dans les premières heures de l'insurrection des esclaves de la plaine du Cap à Saint-Domingue en 1791 que dans le Constantinois de 1945 ou à Madagascar en 1947, ou encore dans le Constantinois du 20 août 1955 — bien que, dans ce dernier cas, il y ait eu une direction de l'insurrection déjà en place.

De l'autre côté, certaines réactions des colonisateurs, soudain dérangés dans leur tranquillité, leurs certitudes et leur sentiment de supériorité, révèlent leur degré d'incompréhension. Le rapport Tubert mentionne à cet égard la stupeur des colons de Chevreul qui sont, à l'échelle de l'Algérie coloniale, de petits ou moyens colons — maximum : 200 hectares. Ces gens « qui travaillent eux-mêmes leurs fermes, écrit le rapport, nous ont déclaré que, depuis quarante-six ans, date de la création de ce centre, aucun incident, même minime, n'avait séparé la population française de la population musulmane, et que les archives de la justice de paix de Périgotville pourraient l'attester. Cependant, les colons ont reconnu parmi les assaillants leurs domestiques de ferme dont certains avaient été élevés par eux depuis leur plus bas âge et qui étaient employés parfois depuis trente ans. Aucun musulman n'avait averti les colons d'un danger possible, encore que ceux-ci soupçonnassent, à des conciliabules ou à des attitudes réservées, qu'il se tramait quelque mouvement¹ ». De même, les planteurs esclavagistes de Saint-Domingue, cent cinquante ans plus tôt, étaient stupéfiés de voir à la tête des esclaves insurgés des esclaves qu'ils pensaient avoir été parmi les mieux traités, de voir se soulever les « nègres de chez Galiffet » qu'ils avaient jugé parfaitement heureux... Les masses algériennes ne sont pas statutairement esclaves, mais leur condition n'en est pas tellement meilleure. Et s'il s'agit bien de la misère de l'énorme majorité, des salaires dérisoires, de l'exploitation économique, il ne s'agit pas exclusivement de cela.

Le même rapport Tubert jette une certaine lumière sur la réalité de l'humiliation permanente en ces quelques lignes : « La commission a d'ailleurs constaté que souvent les Européens répliquent par des termes de mépris, et que le vocable "Sale race !" résonnait trop fréquemment à l'adresse des indigènes,

1. Robert ARON, *op. cit.*, p. 149.

que ceux-ci n'étaient pas toujours traités, quel que soit leur rang social, avec un minimum d'égards, qu'ils étaient l'objet de moqueries ou de vexations². » Encore faut-il remarquer que ce passage atténue la vérité quotidienne en laissant supposer que c'est en réponse aux attitudes nationalistes des Algériens que les colons se laissent aller à ces débordements, alors que ce serait plutôt le contraire, sur le long terme ; de même, les termes « souvent » ou « trop fréquemment » évitent d'admettre que c'est là la norme coloniale, ce mépris pour ceux que l'on nomme « indigènes » (dans le meilleur des cas) et que l'on tutoie obligatoirement, connus ou inconnus, la réciprocité étant évidemment malvenue...

Plus direct, un capitaine anonyme, qui a participé à la répression de 1945 avec des goumiers marocains envoyés en renfort, dira des Algériens insurgés : « Ces gens-là se vengeaient. Oui, ils lavaient dans le sang mille petites brimades, mille injustices³. » On a déjà entendu le langage banal des colons qui prétendent pourtant être « respectés » par les colonisés, dans l'extrait du rapport Tubert, à titre d'exemple de ces brimades et injustices.

Mais pour mieux percevoir cette longue et collective accumulation de la haine chez les colonisés, il sera peut-être plus parlant d'évoquer une série de menus événements dans une ferme française du Maroc, l'hiver 1949-1950, dans une période en somme tranquille, relativement sans grands drames. Qu'il soit ici question du Maroc sous protectorat au lieu de l'Algérie dite française n'introduit pas grande différence pour ce qui est de la vie quotidienne des colonisés. Peut-être les salaires dans la campagne étaient-ils encore plus bas au Maroc qu'en Algérie puisque de la région d'Oudjda on partait souvent travailler de l'autre côté de la frontière.

C'était donc une vaste exploitation agricole au bord de l'oued Sebou, qui produisait des oranges, de mauvaise qualité le plus souvent, exportées sous la rubrique « usage industriel » (autrement dit : marmelade), et cependant mises sur le marché comme fruits, une fois arrivées en France. A vingt ou trente mètres de

2. *Ibid.*, p. 94.

3. Interview par Pierre Herbart dans *France-Soir*, 16 avril 1947. Le colonel Schœn écrivait à peu près la même chose : « Il n'est guère possible de faire raconter son passé à un Algérien antifrançais sans découvrir à l'origine de sa haine une brimade ou une offense, volontaire ou non, dont il est ou se croit avoir été victime de notre part. » Cité in Robert ARON, *op. cit.*, p. 300.

la demeure du colon, à étage, se groupaient les gourbis des ouvriers marocains et de leurs familles, surveillés par la maison-prison du chef de village. Ils travaillaient dans la plantation des étoiles aux étoiles, comme on disait, et un peu plus comme on va le voir. Ils assuraient aussi le confort de la maison du maître, en ce sens que, si elle bénéficiait de l'eau courante, c'est que, de très bonne heure le matin, un Marocain allait actionner la pompe, toujours manuelle. Cela coûtait moins cher que d'entretenir un groupe électrogène. Pourtant, la nuit, souvent, des traînées de lueurs électriques trouaient la plaine. C'étaient les tracteurs qui à cette saison étaient utilisés vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Pour autant, leurs conducteurs marocains ne touchaient pas d'heures supplémentaires, ni d'indemnités pour le travail de nuit.

Ils étaient payés, certes, mais ils devaient accepter le calcul des heures tel qu'il était fait par le patron ou son comptable. Toutes sortes de retenues réduisaient le salaire réel. D'abord, le patron avançait aux ouvriers le paiement de l'impôt, le *tertib*, sorte d'impôt sur le capital de ceux qui n'en avaient pas ; sans doute se rattrapait-il avec intérêt... Intervenait ensuite toutes sortes d'amendes, par exemple pour une vache marocaine qui s'était égarée parmi les orangers... Et, sans nul doute, de singulières erreurs de calcul. Il était vain de protester, le colon, ou son comptable avait toujours raison. Et quand une protestation collective a fini par avoir lieu, tous rejetant leur enveloppe sur la table, c'est le comptable qui s'est fait menaçant, tout prêt à ne plus rien payer du tout. Et si, à la différence des esclaves des plantations antillaises, ces ouvriers agricoles restaient « libres » de s'en aller ailleurs s'ils en avaient envie, ils en étaient dissuadés par la certitude qu'en ce cas, le colon ne manquerait pas de découvrir qu'ils lui devaient encore de l'argent, amendes ou impôt, et qu'ils se feraient arrêter pour dettes. Le colon, lui, pouvait être largement endetté, il ne risquait pas, en tant que Français, d'être si facilement emprisonné...

Mais voici plus dramatique. Il advint que le colon avait acheté un terrain à un caïd du voisinage à un prix extraordinairement avantageux. Tout joyeux, il était allé se promener sur le territoire de sa nouvelle acquisition, vers le soir. Au milieu du chemin surgit brusquement un vieux fellah, fort courroucé, qui lui fit comprendre que ce terrain était le sien, et lui demanda de s'en retourner à son auto. L'autre s'obstinant, et ne voulant pas

reconnaître que le caïd avait vendu une terre qui ne lui appartenait pas, il reçut une gifle, tandis que les fils du vieux paysan accouraient et reconduisaient l'intrus à sa voiture, non sans quelque peine. Mais ensuite, ce fut la descente de la gendarmerie alertée par le colon, l'arrestation des fellahs et la torture à l'électricité, qui se pratiquait, comme on l'a déjà vu avec Achiary, bien avant la guerre d'Algérie, et dans tout le Maghreb. On en parlait peu, puisque c'était réservé aux « indigènes », et d'ailleurs la censure, toujours en vigueur au Maroc, a empêché de le révéler dans le cas que je viens d'évoquer. Bref, le terrain est resté entre les mains de son acheteur illicite.

Pour ce qui est des acquisitions foncières, l'exemple n'est pas isolé. Dans cette même ferme, l'instituteur arabe du village (fkih) avait vendu en 1939 un bout de terrain au même colon, alors associé avec un autre ; les associés, en 1950, étaient depuis longtemps séparés et brouillés. Le contrat de 1939 prévoyait un paiement sous forme d'une rente viagère au lettré, laquelle fut en effet payée la première année, peut-être la deuxième, et ensuite, plus rien. Une requête adressée au service du cadastre permit de savoir que, le contrat n'ayant pas été rempli, le terrain était toujours inscrit au nom de Si Bouchta. Bien entendu, il ne le récupéra pas pour autant, ni la rente qui lui était due. C'était trop tard...

Il est bon de préciser que le caïd, que l'on aurait appelé en France, sous l'Occupation, un collabo, n'en était pas plus estimé par le colon qui en parlait comme d'un quelconque imbécile. Le colon avait été avant guerre aux Terres Rouges d'Indochine, et il en gardait une nostalgie qui se traduisait par des remarques de ce genre : « Au moins, là-bas, il n'y avait pas de salopards parmi les Français » (textuel). Les « salopards » du Maroc se bornaient en fait à quelques centaines qui appartenaient au parti communiste marocain, plus quelques autres que l'on pourrait définir comme « libéraux », et dont nous aurons à reparler. Mais sa bête noire restait le responsable local du parti de l'Indépendance (Istiqlal), un commerçant de la ville alors nommée Petitjean du nom d'un obscur officier français tué pendant la conquête. Il s'indignait de ne pas le voir encore en prison. Il a été emprisonné effectivement, mais plus tard, au temps où le sultan avait été déposé et exilé par les soins du général Guillaume. Le curé du coin partageait tous les bons sentiments du colon, et s'abstenait de tout rapport avec les Marocains, sauf pour avoir une domestique.

Pensera-t-on qu'il en allait beaucoup mieux à la ville ? Il est de fait que dans une grosse bourgade comme l'était Petitjean, Français et Marocains avaient tout de même des contacts plus fréquents et plus humains, y compris dans les trois cafés européens où l'on rencontrait quelques Marocains aisés, et, par exemple, le responsable Istiqlal déjà mentionné. Restaient tous les autres. Et, par exemple, il y avait un jeune apprenti marocain dans un atelier de réparation d'automobiles, auquel on n'apprenait d'ailleurs rien. Un jour, il ne parut pas. Quand il revint, il expliqua que la police avait fait une descente dans un café maure où il se trouvait, et l'avait arrêté, au hasard, pour rien — un café où l'auteur de ce livre prenait parfois un thé à la menthe. C'était ainsi, rien à expliquer. Et si l'on imagine que le colon cité était particulièrement mal embouché, on mettra en parallèle un jeune instituteur français de Petitjean qui se déclarait raciste et affirmait être plus ému par les souffrances d'un âne que par celles d'un Marocain. Sur quoi il voulait à toute force que tout Français arrivant au Maroc devienne nécessairement raciste à son tour, même s'il ne l'était pas en débarquant. A quelqu'un qui lui protestait sa certitude de ne pas le devenir, il finit par en trouver la clef : « Mais vous êtes peut-être anormal ? » En effet, et pourquoi pas ?

Quelques petits faits, en des jours où il ne se passe rien, rien qui mérite l'attention des historiens. Des petits faits, sans grande portée, mais qui suffisent à créer un climat déjà invivable. Deux ou trois autres, du même niveau, à Casablanca. Un gendarme français passe un matin dans un hôtel marocain où habitaient deux ou trois de ces Français dits « salopards » par notre colon ; contrôle d'identité d'un des Français, et le gendarme se tourne vers le gardien marocain : « Je t'avais pourtant dit de ne pas prendre des gens comme ça ! » Dans un café de la ville européenne, un jeune Marocain, qui a commandé une bière, s'entend demander par le garçon s'il a la carte qui l'y autorise — car le protectorat a prévu des dérogations bureaucratiquement enregistrées, dans son souci de « protéger » l'islam. Ville européenne, car la ville de Casablanca est divisée, on devrait dire ségrégée, en trois éléments bien distincts : la vieille ville, le centre historique abandonné aux Marocains ; la ville européenne, elle aussi le long de la mer ; la nouvelle médina, entourée de larges boulevards qui permettent de l'isoler et de faire circuler à leur aise des convois de blindés, sans parler des bidonvilles. Je le répète, cette ségrégation urbaine est la règle générale.

On objectera qu'il y a tout de même des « élites » indigènes, autrement dit ceux qui ont pu faire des études supérieures, accéder à des professions libérales, parfois dans la fonction publique. Plus tard, les colons s'indigneront de découvrir que c'est parmi cette élite que se recrutent les dirigeants nationalistes de ces années-là, à la notable exception de Messali Hadj, ancien ouvrier en France. Dans le langage colonial courant, ceux-là ont droit au qualificatif d'« évolués »; le mot, à lui seul, a quelque chose d'insultant parce qu'il les oppose à tout le reste de leur peuple, de leur propre nation, classée au total comme sous-développée mentalement. Ils ne peuvent pas ne pas se sentir atteints dans leur dignité par cette insulte implicite à l'ensemble de leurs compatriotes. Cela dit sans préjudice des discriminations qui existent aussi à leur égard, alors même qu'ils sont en nombre insuffisant et que les Français prennent les meilleures places du seul fait qu'ils ont un passeport français. Vers 1950, l'unique ingénieur des pétroles marocain avait trouvé un emploi au Moyen-Orient, et il n'y avait que des ingénieurs français aux Pétroles du Maroc... exemple qui paraît caricatural, mais qui souligne aussi que la formation et l'orientation de ces élites n'ont rien à voir avec les besoins réels des pays colonisés : la prédominance écrasante des formations juridiques et littéraires sur les formations scientifiques et techniques ne peut pas relever du pur hasard. Or, les apologistes de la colonisation ont prétendu tirer argument de quelques personnalités remarquables pour les brandir à titre de preuves de la « réussite » coloniale — contre la volonté de ces personnalités. Des journalistes de droite, en 1946, lors de la discussion de la Constitution, commentaient une intervention de Ferhat Abbas pour une République algérienne, en ces termes : « Mais s'il s'exprime si bien en français, c'est que la colonisation n'a pas donné de si mauvais résultats. » Quant aux millions d'illettrés, ils ne comptaient évidemment pas. Cependant, sur place, cette disproportion est, elle aussi, ressentie comme une atteinte à la dignité, aussi bien par les *happy few* que par le grand nombre.

Encore ces brèves esquisses de vie quotidienne restent-elles en dessous de ce qui se passait plus loin, en Afrique noire ou en Indochine. Arrivant au Cameroun en 1944, l'instituteur communiste Gaston Donnat apprend tout de suite ce que sont les coutumes coloniales : « Une maîtresse de maison pouvait adresser une demande à la région ou à la subdivision et obtenir qu'un "police" vienne prendre livraison du boy dont elle avait

à se plaindre. Celui-ci était conduit dans le lieu prévu pour cela et on lui administrait le nombre de coups de chicotte correspondant à sa faute. » Le même donne quelques exemples, plus tragiques encore : « Un transporteur qui dans un moment de colère avait tué son chauffeur à coups de cale de camion [...] et qui, bien sûr, n'avait pas été inquiété... C'était un médecin, ivre aussi, qui avait abandonné son patient africain en pleine table d'opération⁴... » Après tout, dans les années soixante-dix, il est encore arrivé qu'un médecin français revenant d'un pays africain débarque en France avec son boy qu'il se gardait bien de payer au tarif français et de déclarer à la Sécurité sociale, et qu'il essayait d'empêcher de sortir de la maison...

Il est vrai qu'après 1945, à force de luttes menées en Afrique même, et aussi au Parlement français, un certain nombre de lois et coutumes coloniales ont commencé à reculer. Le travail forcé en Afrique noire où, depuis les premiers jours de la conquête jusqu'au début des années cinquante, il s'était révélé particulièrement meurtrier (voir la construction du Congo-Océan, mais aussi les plantations d'hévéas dont parle Gaston Donnat pour la période 1944-1945 au Cameroun) a fini par être aboli, dans la loi en 1946, dans la pratique quelques années après. Les pouvoirs des administrateurs ou commandants de cercle ont fini par être réduits, non sans peine. Mais on doit signaler que dans les années cinquante, dans les colonies d'AOF-AEF, il était rare que Blancs et Noirs se retrouvent dans les mêmes lieux publics, cafés ou restaurants, voire cinémas. Et si à Conakry, dans les premiers mois de l'indépendance, on se félicitait de l'ouverture d'esprit d'un patron français d'un certain café, l'abolition de cette ségrégation de fait n'y remontait qu'à deux ou trois ans, autrement dit avec la loi-cadre de 1956. Or, cette loi elle-même a été imposée par l'impossibilité de mener une guerre au sud du Sahara en plus de celle d'Algérie qui accaparait toutes les ressources de la France. Faut-il encore rappeler que, auparavant, les quartiers européens des villes d'Afrique étaient interdits aux Africains pendant la nuit sauf s'ils avaient un laissez-passer, et que la police les arrêtait s'ils s'y égarèrent ? Le roman de Ferdinand Oyono, *Le Vieux Nègre et la Médaille*, l'apprenait en 1956 aux Français de l'Hexagone qui ne s'en doutaient guère.

4. Voir Gaston DONNAT, *Afin que nul n'oublie...*, L'Harmattan, Paris, 1986, p. 80 et 83 notamment.

On comprend alors que la revendication nationale soit une revendication de dignité. Et ce mot, venu de lui-même ici, est un de ceux qui ont le plus souvent retenti dans les programmes revendicatifs des mouvements de libération, dans les discours, et même après les indépendances. C'est aussi qu'il exprime le plus nettement ce que ressentent ces peuples conquis mais non résignés. Et en ce sens, les luttes engagées, organisées ou improvisées, traduisent une exigence morale fondamentale. Le paternalisme des colons français de Chevreul, à supposer qu'il ait vraiment été ce qu'ils en ont dit, ne serait, de ce point de vue, pas moins insupportable que l'agressivité naturelle du colon du Maroc évoqué plus haut.

Exigence morale, en ce sens que les revendications nationales traduisent l'impératif d'être collectivement reconnu comme personnes humaines dans leur droit à être au moins traitées et regardées en égales — quand bien même cette égalité serait encore seulement juridique et, elle-même, morale. Les revendications économiques et sociales, pour cruciales qu'elles puissent être, ne peuvent être satisfaites qu'à plus long terme, alors que celle-là pourrait l'être d'emblée. Mais c'est précisément celle-là qui est écartée tout de suite, plus exactement renvoyée dans un long terme indéfini, celui d'une « évolution » que ces peuples auraient d'abord à accomplir. Même le langage des Européens « libéraux » est parfois involontairement blessant à cet égard.

Peut-être ces remarques fragmentaires permettent-elles d'entrevoir ce qu'est l'incessante accumulation de la colère, de la haine qui semble rester latente, silencieuse, impuissante pendant toute une période, et qui éclate brusquement avec une violence qui fait figure d'irrationnel aux yeux des occupants à bonne conscience. Car la domination coloniale directe, de même que l'esclavage, impose aux colonisés, quand elle est dans sa pleine force, une pratique du double langage qui est une condition de survie — autre revanche à prendre un jour ou l'autre. Quand ce jour vient, par suite de circonstances imprévisibles, ou même prévues par quelque mot d'ordre, il faut déchiffrer, au-delà des « atrocités » que tout le monde, le jour d'après, déplore et condamne, au-delà du fait brut des meurtres et de l'acharnement sur le corps des ennemis, la présence cachée, déformée apparemment, de cette même exigence morale, de l'aspiration à la dignité et à l'égalité qui reste l'horizon ultime, même dans les manifestations agressives. Quant au regret que de telles luttes ne soient pas mieux organisées, plus « conscien-

tes » comme on dit et rationnellement dirigées, il ne reste qu'à en rejeter l'accusation sur tout le système colonial qui a pris soin de rendre impossible une vie politique collective et libre. Les philosophes du XVIII^e siècle avaient par avance vu ce que serait un jour l'irruption de la violence des esclaves insurgés⁵. Les anti-colonialistes du XX^e siècle, il faut malheureusement le reconnaître, n'ont généralement pas été si loin et n'ont pas osé affronter à l'avance une prise de conscience de l'inéluctable montée de la violence des colonisés. Certains d'entre eux, jouant les belles âmes, la leur ont reprochée, alors qu'ils n'étaient pas en mesure de leur assurer la victoire par d'autres moyens.

Tout cela étant, on objectera sans doute qu'à la source de la domination coloniale il y a d'abord des motivations économiques, des profits ou surprofits à tirer d'une exploitation plus ou moins méthodique. Bien évidemment. Mais il n'est pas utile de nous arrêter longuement sur ces formes d'exploitation, sur l'énorme transfert de richesses — le pillage, ont dit certains — des colonies vers la métropole, toutes choses bien connues de qui veut les connaître. Mais, étant ici concernés par les mouvements d'insurrection des colonisés et leurs répressions, nous devons constater qu'aucun d'entre eux n'a été déclenché directement ni uniquement par des motivations économiques, purement économiques. Bien entendu, il y a des mouvements de protestation de toutes sortes sur ce terrain, de caractère syndical, même quand la liberté syndicale n'est pas reconnue ; et il y a certes des grèves importantes. Et l'on est en droit de dire que ces mouvements, en entreprenant de limiter l'exploitation, mettent en question le système dans son ensemble ; mais c'est de manière implicite et indirecte. Les insurrections à contenu national, elles, mettent explicitement en question le droit de conquête que s'arrogé le colonisateur, elles ont leur source et leurs causes immédiates dans des revendications de liberté et d'égalité, de dignité on l'a vu. Alors, plus que l'essence de la colonisation, c'est son vécu quotidien, face au groupe humain concret que sont les colonisateurs, qui est l'étincelle. Or, ce groupe humain n'est pas, dans sa majorité, ce que le pays colonisateur produit de meilleur. Ce serait plutôt, selon le mot de Diderot, une « écume ».

5. Il s'agit ici des textes célèbres de Sébastien MERCIER dans *L'An 2440* (1771) et de DIDEROT dans *l'Histoire des deux Indes* (1780), pour lesquels je me permets de renvoyer à mon *Diderot, de l'athéisme à l'anticolonialisme* (Maspero, Paris, 1981, p. 212-214).

Ainsi, le colon qui m'a servi d'exemple n'aurait pas été capable de diriger une exploitation agricole en France, il aurait dû rapidement abandonner. De même, dans le train qui menait à Bordeaux, se trouvait un soir un artisan français qui regagnait le Maroc où, disait-il, la vie était « plus facile ». Et il l'illustrait par une petite histoire où un « indigène » arrogant avait été ramené à la raison par ses soins, au moyen de quelques coups. L'anecdote pourrait illustrer, une fois de plus, que la colonisation est en permanence le règne de la violence, mais on le sait de reste. Ce qui est plus significatif, et souvent négligé, c'est qu'elle est avantageuse autant pour les couches inférieures de la société coloniale européenne que pour les représentants riches et bien connus (les Borgeaud, les Blachette, Walter ou Paribas). L'artisan rencontré dans le train aurait probablement « tiré le diable par la queue » à Paris. Au Maroc, il profitait du privilège d'appartenir à la nation étrangère dominante et vivait, non certes en millionnaire ou en rentier, mais enfin, à son aise. Or, s'agissant de l'Afrique du Nord, on a souvent avancé à gauche que les 900 000 Européens d'Algérie, les quelque 300 000 du Maroc ou 200 000 de Tunisie n'étaient pas tous des exploiters, n'étaient pas tous de gros colons ou des représentants de grosses sociétés capitalistes, qu'il y avait beaucoup de petites gens parmi eux, des ouvriers aussi ; à leur égard, il fallait donc tenir compte de droits et intérêts légitimes. De fait, la société française dans le Maghreb colonial reconstitue à peu près un microcosme hiérarchisé à la manière de celle de la métropole. A peu près seulement, car elle ne comprend pas d'ouvriers agricoles, tous algériens, non plus que des mineurs, de même tous algériens, et guère plus de domestiques, du moins après la guerre. Les prolétaires proprement dits sont des colonisés, en fin de compte. Mais il y a effectivement des riches, des moins riches, des pauvres — mais non l'extrême misère des populations rurales en haillons ou des sans-travail urbains, souvent sans domicile. S'il y a des logements européens pauvres, on ne rencontre en tout cas pas d'Européens dans les bidonvilles. Si j'ai parlé plus haut de l'eau courante, c'est que, même pauvres, les Européens en bénéficient toujours, alors que seule une minorité de colonisés pourrait en dire autant.

Il saute aussi aux yeux que si cette population des colonisateurs est diverse, du même coup l'accès aux emplois, même subalternes, en est d'autant plus restreint pour les colonisés. La colonie (et l'Algérie est une colonie, en dépit de toutes les argu-

ties juridiques) assure ainsi un exutoire à des traminots, des cheminots, des postiers, des instituteurs qui végéteraient en France ou, au contraire, y seraient des ferments de contestation et d'opposition. Nombre de ces petites gens ont là-bas les moyens d'avoir un domestique, ce qui serait impensable pour eux en France. Et ce constat s'applique aux professions intellectuelles non moins qu'aux autres.

La conclusion est claire. Aux colonies, le national de l'État colonisateur, riche ou pauvre, est toujours un privilégié, bon gré mal gré. Charles-André Julien écrira en 1969 : « Parce que le petit Blanc, qu'il le veuille ou non, bénéficie d'un privilège, même quand il est misérable⁶... », ce qui va à l'encontre de la thèse de la défense des droits supposés légitimes de ces petits Blancs — pas si petits que ça si on les compare à la moyenne des revenus des colonisés. L'argument a cependant une autre face qu'il faut aussi examiner : il sous-entend qu'il y a aussi une gauche parmi les Français des colonies, les fameux « salopards » du colon de l'oued Sebou. Il est vrai que sur une masse de 900 000 humains, comme en Algérie, il serait extraordinaire qu'il n'y eût que des racistes et des ultras sans exception. Il y a des libéraux, des militants de gauche et d'extrême gauche ; on a découvert précédemment quelques-uns d'entre eux, ces maires libéraux qui ont essayé d'empêcher que le sang coule le 8 mai 1945, et dont un y a laissé sa vie. Des exemples, on peut en effet en trouver un certain nombre ; on rappellera seulement l'instituteur communiste Gaston Donnat, au Cameroun et en Algérie plus tard. Il n'en reste pas moins que, tous ensemble, ils ne constitueraient jamais qu'une minorité, dont l'influence, surtout au sud du Sahara, n'a sans doute pas été négligeable, mais qui n'en est pas moins atypique, et pas seulement pour une raison de nombre. Ils sont un élément dissident, hétérodoxe et hétérogène au sein d'une société coloniale qui ne pourrait que se dissoudre s'ils y gagnaient la majorité — par une hypothèse absurde. En outre, et c'est peut-être encore plus important, c'est une minorité de cette minorité qui parvient, dès 1945-1947, à envisager sérieusement le principe du droit à l'indépendance. D'autres, particulièrement en Algérie, cherchent une issue dans une sorte d'association franco-algérienne, qui impliquerait une amélioration radicale du niveau de vie des Algériens, mais ne résoudrait pas le problème politique.

6. Charles-André JULIEN, *Une pensée anticoloniale*, Sindbad, Paris, 1979, p. 222.

Ce qu'écrira plus tard l'orientaliste et résistant Paul Mus à propos des Vietnamiens s'applique parfaitement ici : « Nous avons pu vivre quatre-vingts ans [en Algérie, cent quinze, Y.B.] auprès de générations successives de ces gens qui n'avaient qu'une idée en tête : se retrouver maîtres chez eux, sans lire en eux⁷... » On conçoit comment il a pu se faire qu'aux motifs profonds de haine accumulée, déjà évoqués, a pu s'ajouter une incompréhension entre au moins une partie des libéraux des colonies et les nationalistes. Quoi qu'il en soit, c'est de manière générale l'oppression coloniale accumulée sur des générations et sensible dans toute la vie quotidienne qui produit, non pas constamment, mais par explosions soudaines, la violence extrême des colonisés, par éclairs en quelque sorte. Au demeurant, des situations analogues peuvent encore se présenter aujourd'hui, en Afrique du Sud par exemple, mais aussi, éventuellement, dans les banlieues-ghettos des pays occidentaux.

Entendons bien que regarder en face cette vérité-là, ce n'est pas s'en réjouir, ni l'encourager, encore moins exalter cette violence non plus que la donner en exemple. Il est seulement question de la comprendre, même si de bonnes âmes y verraient plutôt du masochisme. Agir sur ses causes serait certainement préférable et souhaitable, mais ne s'est pas toujours révélé possible, et paraît aujourd'hui même fort difficile à l'égard des ghettos présents dans nos sociétés. Et quand cette action a été impossible ou a échoué en dépit de tout, on ne saurait prendre le droit de condamner sans autre forme de procès la revanche des opprimés, quelque brutale qu'elle paraisse. Cela dit, le travail des dirigeants politiques a toujours été d'organiser cette force latente, de l'orienter vers des objectifs mieux définis, de lui conférer une efficacité rationnelle : en définitive, de la politiser. Mais ce n'est pas à eux qu'il faut reprocher ces explosions, mais bien à ceux qui ont introduit la violence en tant que composante permanente de toute une société, aux colonisateurs. Il convient pourtant de signaler une notable exception, celle de la guerre de libération de la Guinée-Bissau, où la direction animée par Amilcar Cabral a réussi à mener une lutte de plus de dix ans sans bavures, au point que ce sont les jeunes officiers portugais qui découvraient avec étonnement que toutes les atrocités étaient du fait de leur armée, jamais de l'adversaire. On en conclura que c'est possible, mais, pour l'instant, exceptionnel, de par la force des dominateurs.

7. Paul Mus, *Destin de l'Union française*, Le Seuil, Paris, 1954, p. 31.

Une accusation calomnieuse

On a cependant avancé, et l'on avance encore aujourd'hui (avec quelques précautions de style), pour excuser la répression de 1945, qu'il y avait eu glissement de la revendication nationaliste à une alliance avec le nazisme. Des rapports officiels mentionnent des « Vive Hitler ! » le 1^{er} mai à Oran, des croix gammées ici et là. On prétendait que des dirigeants comme Balfredj au Maroc, voire Bourguiba en Tunisie, auraient eu des contacts avec des représentants des puissances de l'Axe, qu'ils en seraient devenus des agents. Dans les déclarations officielles sur Sétif, dès le premier communiqué, le gouvernement général mentionne des « éléments d'inspiration hitlérienne », ce qui a été admis un peu vite en France, y compris à gauche. Aujourd'hui, le recueil de documents publié par le Service historique de l'armée de terre révèle des rapports secrets concernant la présence de petits groupes d'Allemands, sans doute restés sur place après la défaite de l'armée Rommel en Tunisie, ou débarqués par un sous-marin comme on semble le suggérer ; du coup, il paraît que l'on incite à faire revivre ces hantises. Des obsessions de ce genre ont pesé sur l'opinion française en mai-juin 1945, bien que la guerre fût déjà terminée.

Il est pourtant certain que, pour nous en tenir à l'Algérie, pas plus Messali Hadj que Ferhat Abbas n'avaient la moindre sympathie pour l'idéologie nazie. Pendant la dictature vichyste, le comportement des populations du Maghreb tout entier n'a fait apparaître aucune connivence avec l'entreprise des puissances de l'Axe. Les tenants du colonialisme se sont même plu à y voir une preuve d'attachement à la France — mais peut-être pas celle de l'impérialisme. L'abrogation des lois Crémieux, qui avaient donné la citoyenneté française aux Juifs d'Algérie en 1871, n'a pas soulevé l'enthousiasme des musulmans. Et faut-il rappeler que, dans l'ensemble des territoires contrôlés par Vichy de 1940 à 1942, il y a eu un pays où les lois raciales de Vichy n'ont pas pu être appliquées : le Maroc, à cause du refus du sultan ? Enfin, la mobilisation ordonnée par les nouvelles autorités après le débarquement anglo-américain de 1942 s'est effectuée sans difficultés, de même d'ailleurs qu'en Afrique au sud du Sahara. En AOF, il n'en avait pas été ainsi pendant la guerre de 1914-1918 et il apparaît que la raison de cette différence ne doit pas être recherchée dans une sorte d'accoutu-

mance, mais dans la conscience du caractère idéologique de cette guerre. Le racisme hitlérien, qui, en Allemagne même, n'avait trouvé à s'attaquer qu'aux seuls Juifs, avait une portée plus générale, qui n'échappait pas aux peuples colonisés, lesquels ne relevaient pas du type de l'Aryen blond...

Cela dit, il arrive que, sous un régime de domination étrangère, on jette à la figure de l'occupant actuel l'éloge de son ennemi à lui, par réaction ou par un geste de provocation, sans qu'il faille y voir l'indice d'une sympathie réelle pour ce dernier. C'est arrivé au Maroc, à ce qui m'en a été dit, avant 1940. Il est également possible que, en vertu du dicton connu « S'allier même avec le diable », certains aient pensé à tirer parti de la puissance de l'Axe pour faciliter leur libération. Ce sont des cas isolés, et les contacts n'ont pas eu de suite.

Mais il y a eu dans le cours de la guerre un moment où les choses ont pris une tournure autrement grave; non pas au Maghreb, mais en Irak, pays alors formellement indépendant, mais, de fait, contrôlé, « protégé » par la Grande-Bretagne. On évoque rarement le soulèvement national de l'Irak au début de 1941, lequel avait commencé par triompher à Bagdad, les Anglais étant retranchés dans leur base de Bassorah. Les nazis se sont préparés à aider les indépendantistes irakiens contre la reprise en main par les Anglais, mais apparemment l'ont fait avec quelque retard, malgré l'aide bienveillante de Vichy qui a autorisé le survol du Liban et de la Syrie par l'aviation nazie. L'Angleterre, dans une période où ni l'URSS ni les États-Unis n'étaient encore en guerre, a pu rétablir son contrôle sur l'Irak *manu militari* avant que les renforts hitlériens n'aient pu faire pencher la balance du côté de l'insurrection. Mais s'ils avaient échoué, mesure-t-on les conséquences qui auraient pu en découler pour la suite des opérations militaires? Pourtant, si, dans le contexte de la guerre mondiale, il devenait malaisé de se sentir de cœur avec cette insurrection-là, la domination anglaise sur l'Irak, et sur quelques autres pays du champ de bataille en Afrique, n'en était pas moins attentatoire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le cas de l'Irak en 1941 met en lumière les risques que la colonisation elle-même a fait courir à l'issue d'une guerre cependant menée contre un pouvoir raciste et dangereux pour tous les peuples. Aussi bien, Hitler a-t-il tenté d'avoir une politique particulière en direction des pays arabes, mettant à profit, non pas seulement l'antisémitisme qu'il s'efforçait d'attiser aussi

dans cette partie du monde, mais, tout autant, la situation coloniale. Cette donnée de fait, bien connue, ne doit tout de même pas cacher cet autre fait qu'en ce qui concerne le Maghreb, les tentatives hitlériennes n'avaient pas et n'ont pas laissé de traces profondes ; en 1942, elles avaient déjà été un échec, *a fortiori* en 1945. Sans parler de l'absurdité, déjà mentionnée, de l'hypothèse de la recherche d'une alliance avec les nazis alors qu'ils étaient déjà à terre. En tout état de cause, l'hitlérisme ne pouvait être pour rien dans les mouvements politiques et insurrectionnels du Constantinois en mai 1945.

Le droit à l'insurrection, ou le fond du problème

L'Irak en 1941, tout autant que le Constantinois en 1945, nous introduit de plain-pied dans le problème de l'insurrection et du droit à l'insurrection. Pour simplifier, et placer le problème dans le cadre de 1945, on pourrait remarquer qu'il était incohérent d'exalter la résistance et l'insurrection nationale dans la France occupée, ou dans tous les autres pays occupés par les nazis, du Finistère à la Crète, et de la condamner dans d'autres pays occupés par des puissances étrangères européennes. A moins que l'on veuille ouvertement soutenir que ce qui est légitime et juste en Europe cesserait de l'être hors d'Europe. Mais, quand on affirme lutter non pas seulement contre un occupant étranger, mais contre son idéologie et sa vision du monde raciste, comme c'était le cas pour les Alliés de la Seconde guerre mondiale, ce serait encore plus contraire à toute logique. Il y a plus d'un siècle, et justement à propos du peuple algérien, Maupassant écrivait tout simplement : « Il se révolte, dites-vous ; mais est-il vrai qu'on l'exproprie et qu'on lui paye ses terres un centième de ce qu'elles valent ? Il se révolte. Est-il vrai que, sans raison, même sans prétexte, on lui prenne des propriétés qui valent environ soixante mille francs et qu'on lui donne comme compensation une rente de trois cents francs par an ? » Et, plus loin, à propos d'incendies de forêts : « On crie : Extermination ! Mais c'est justement quand on l'extermine qu'il se révolte, ce peuple⁸. »

8. Guy DE MAUPASSANT, chronique publiée dans *Le Gaulois* du 20 août 1881, reprise in Gérard DELAISEMENT, *Maupassant journaliste et chroniqueur*, Albin Michel, Paris, 1958, p. 131 et 132.

Avec ces vues, audacieuses en leur temps, nous sommes encore, néanmoins au niveau d'une relation visible, quantifiable, de cause à effet entre le vol des terres par le colonisateur et la révolte ou la résistance du colonisé. Au niveau d'une réflexion théorique générale, il faudrait aller plus loin ; car, à moins de régresser au point d'admettre qu'une conquête militaire puisse créer un droit, ce qui aujourd'hui serait en contradiction avec la Charte de l'ONU, il importe de reconnaître que partout où il y a conquête, il y a droit à l'insurrection du peuple conquis. La conquête est à elle seule un fait d'oppression suffisant pour légitimer la résistance et donc le soulèvement national pour recouvrer l'indépendance. A supposer qu'il fût possible, un colonialisme à visage humain ne suffirait pas à abolir ce principe de la légitimité de l'insurrection pour l'indépendance. Et, en vertu de ces motivations économiques exploiteuses que nous avons laissées de côté, ce colonialisme-là est d'avance exclu. Cela dit, un droit, si bien fondé soit-il, peut n'être pas mis en usage, que ce soit par des individus ou par des collectivités.

Des invasions finalement acceptées par les envahis et, du coup, la formation d'une nouvelle structure nationale, l'histoire humaine en fournit nombre d'exemples. Toulouse n'est pas devenu français autrement que par annexion. Cependant, dans les exemples historiques que l'on pourrait évoquer, et parmi lesquels ne manquerait pas de figurer la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes, il y avait toujours assimilation immédiate, s'entend un système de lois, de règles politiques, sociales, religieuses unique pour vainqueurs et vaincus. Et si les habitudes de la guerre n'allaient pas sans quelques pillages, l'exploitation économique du pays envahi n'était pas l'objectif central de la conquête. Il en va autrement au temps de l'impérialisme européen. Aussi, les peuples colonisés des XIX^e-XX^e siècles n'ont-ils jamais cessé de garder au fond d'eux-mêmes l'ardent désir de rester eux-mêmes, de redevenir « maîtres chez eux », comme le rappelait Paul Mus ; quitte à reprendre au vainqueur provisoire tout ce qui pouvait leur être utile pour leur future indépendance. Bien entendu, on ne saurait affirmer que, même dans le cas d'une identification complète des vainqueurs et des vaincus, telle qu'évoquée plus haut, mais aussi telle que la rêvaient jusqu'à un certain point les communistes dans l'après-guerre, toute la volonté d'indépendance aurait nécessairement été annihilée. Nous savons seulement que, dans cette hypothèse, le principe de légitimité de l'insurrection demeure.

Dans les faits, la revendication nationale, ou s'est manifestée violemment, ou a paru rester latente, selon les périodes et les circonstances, en fonction du degré variable des injustices coloniales, ou du sentiment d'impuissance qui suit les insurrections réprimées. Pour en revenir à l'Algérie, après la fin d'une conquête qui avait tout de même exigé vingt-sept ans d'opérations militaires (1830-1857), plusieurs insurrections armées ont éclaté entre 1871 et 1916. La période suivante transporte la lutte sur le terrain politique et culturel, c'est-à-dire que le hiatus entre 1916 et 1945 n'est qu'apparent. Mais l'état d'esprit pré-insurrectionnel de 1945 est d'un type nouveau en ce qu'il doit à l'impulsion de partis politiques de type moderne, et continuera de l'être. Et aussi, en raison de son rapport avec tout un contexte international présent à la conscience des Algériens.

Les tenants du colonialisme s'opposent à l'indépendance en tirant argument de ce qui a été créé sur place en matière d'infrastructures, de mines, parfois d'usines. En pratique, la question a été réglée par des indemnisations dont le principe est, après tout, non moins discutable que l'indemnisation des propriétaires d'esclaves au siècle précédent. Après tout, ce qui a été fait l'avait été dans l'intérêt de l'exploitation par les colonisateurs, et si retombées il a pu y avoir pour les colonisés, c'était dans la mesure où c'était indispensable pour la bonne marche des entreprises européennes — dans le domaine de la santé publique par exemple. En tout cas, rien là-dedans n'autorise à mettre en cause le droit à l'indépendance, et donc à l'insurrection. Dire que c'est « nous » qui avons fait le Maroc ou l'Algérie du xx^e siècle, comme l'ont proclamé et Herriot et de Gaulle, n'a à cet égard pas de sens, à moins de tenir les peuples pour quantité négligeable.

Et pourtant, la France de la Libération — les deux exemples que l'on vient de mentionner, et qui se placent en 1946, le soulignent — n'est pas prête à entendre ces vérités-là, à la différence de celle des Lumières et de la Révolution montante de 1789-1794. Elle est emportée par un rêve auquel un communiqué du gouvernement provisoire du 24 mars 1945 a donné une étiquette : Union française. Sous ce vocable, on comprend des hypothèses fort différentes. Elles ont en commun de chercher à maintenir ensemble toutes les parties de ce qui fut l'Empire français, soit que l'on imagine un groupe de dominions à l'anglaise, soit que l'on y trouve une voie pour réaffirmer la souveraineté française, avec une marge d'autonomie légèrement

accrue pour les territoires. C'est en examinant les commentaires suscités par Sétif dans la presse française, tout au moins cinq quotidiens représentatifs, *France-Soir*, *Le Monde*, *Combat*, *Le Populaire* et *L'Humanité*, que nous verrons se préciser ces conceptions.

Sétif vu de l'Hexagone

La censure militaire, alors en vigueur jusqu'au début juin, n'a rien laissé passer sur les manifestations du 1^{er} mai en Algérie. Quant aux événements du 8 mai, la presse ne pourra commencer à en parler que le 12, à la suite du Conseil des ministres de la veille, et à travers son communiqué. C'est aussi le 11 mai que de Gaulle — président du gouvernement provisoire depuis le 3 juin 1944 — a adressé à Chataigneau un message par lequel il l'invite à faire savoir que la « souveraineté française » sera maintenue. Le communiqué parle assez longuement des difficultés du ravitaillement des « populations indigènes » en Algérie et des mesures prises par le gouvernement. Mais, « en attendant que le ravitaillement parvienne en Algérie, le gouvernement, en raison de l'agitation antifranaïaise créée par des éléments indigènes, a adressé au gouverneur général des instructions concernant le maintien de l'ordre dans les trois départements » (texte donné par *Combat* du 12 mai). *Le Populaire* du même jour est plus précis : « Des troubles se sont produits, des villages ont été occupés avec la complicité du parti populaire arabe [*sic* pour : Parti du peuple algérien ! — Y.B.], des agents nazis encore très nombreux et enfin de sectes religieuses qui cherchent leur mot d'ordre auprès des agitateurs panarabes du Caire. » Le ministre de l'Intérieur, Tixier, est socialiste, on l'a vu. *L'Humanité* du 12 mai insiste, elle, sur le rôle de fonctionnaires vichystes et fait allusion aux incidents du 1^{er} mai. Le 15 mai, Tixier donnera un communiqué plus détaillé qui concerne les 8, 9 et 10 mai, après quoi « l'ordre a été rapidement rétabli par les forces de police assistées de détachements de l'armée et de l'aviation ». A propos de cette dernière, le ministre de l'Air, le communiste Charles Tillon, qui n'a pas dans ses attributions le contrôle de l'emploi de l'aviation, avait, au Conseil des ministres du 11 mai, demandé qu'elle ne soit pas employée pour des bombardements et des mitraillages, mais uniquement en mission de reconnaissance et d'intimidation ; il n'en a rien été. Le

communiqué de Tixier indique que le nombre des victimes dépasse la centaine : il s'agit donc uniquement des victimes européennes. Et il accuse le PPA et les AML (d'après *Le Monde* daté du 16 mai). Là-dessus, deux réactions caractéristiques se manifestent. D'une part, *France-Soir* daté des 13-14 mai publie en une, sur quatre colonnes, un article d'Yves Grosrichard, sous ce titre qui dit tout : « C'est l'agitateur Ferhat Abbas qui a suscité les troubles d'Algérie. Il dispose de fonds importants et d'armes d'origine mystérieuse. » Naturellement, ce titre prépare l'entrée en scène, à la fin de l'article, d'« éléments étrangers » non moins mystérieux.

Le même jour, commence dans *Combat* la série des six articles d'Albert Camus, retour d'Algérie où il vient de passer trois semaines ; ils paraissent les 13-14, 15, 16, 18, 20-21 et 23 mai⁹. Un post-scriptum du premier article proteste contre l'article de *France-Soir* dont il relève qu'il n'apporte aucune preuve de ses assertions, et surtout qu'il est bien fait pour justifier une répression aveugle. Et Camus de demander qu'on applique aux Algériens (il dit : « Le peuple arabe¹⁰ ») les « principes démocratiques que nous réclamons pour nous-mêmes ». *France-Soir* persistera, et le 27 juin, à l'occasion d'une dépêche d'agence de presse sur un prétendu « complot antifrçais » en Algérie, signalera qu'il avait été le premier à mettre en cause « la dangereuse activité » de Ferhat Abbas.

L'intervention de Camus est d'une tout autre rigueur. D'emblée, il affirme qu'il y a crise — et non de simples incidents —, que « le peuple arabe existe », qu'il « n'est pas inférieur sinon par les conditions où il se trouve ». Plus encore, en proclamant que « l'Algérie est à conquérir une seconde fois », il énonce implicitement que, pour l'instant, elle est perdue pour la France — l'Algérie des Algériens s'entend. S'il traite ensuite des problèmes économiques et sociaux, il convient de porter attention à sa formulation : « La crise *la plus apparente* [souligné par moi, Y.B.] dont souffre l'Algérie est d'ordre économique. » La misère, le dénuement, la famine, c'est en effet ce

9. Republiés in *Actuelles III*, Paris, 1958, et in « Pléiade », *Essais*, p. 941-959 ; je cite d'après le texte du journal.

10. Le langage colonial ayant d'abord utilisé partout le terme « indigènes » pour désigner les colonisés, quels qu'ils fussent, Maupassant et Camus, en employant, pour les Algériens, le terme « Arabes », prenaient déjà une sorte de distance par rapport au langage convenu. C'est dans la dernière phase que les termes officiels sont devenus, pour l'Algérie, « musulmans » et « non-musulmans ».

qui se voit, ce qui apparaît le plus immédiatement. Mais Camus marque bien que la crise « tient aussi à la conviction où ils [les Arabes] sont que cette faim n'est pas juste ». Ils n'admettent pas que seules les rations des Algériens soient réduites. Le fond du problème est donc une question de justice. Les articles des 18 et 20-21 mai disent tout l'essentiel de l'évolution politique algérienne. Camus a bien perçu que la politique dite d'assimilation est maintenant rejetée par toute la population algérienne. Ce qu'on appelle alors politique d'assimilation signifie l'accès des « Arabes » aux droits civils et politiques des Français — en bloc ou, plus souvent, progressivement —, éventuellement à la citoyenneté française elle-même. Quant à l'égalité sociale effective, objectif incompatible dans toute sa rigueur avec la colonisation, on s'en tient à la formule de l'« élévation » du niveau matériel des « indigènes » (terme encore officiel en 1945). Or Camus sait que l'objectif de l'assimilation, qui avait pu mobiliser une partie de l'opinion algérienne en 1936-1937 (Messali Hadj restant cependant opposé à ce mouvement), est maintenant perçu comme inaccessible et, de toute façon, dépassé. Ce que veut cette population, c'est une Constitution, un Parlement algérien, autrement dit, sinon l'indépendance pure et simple, au moins une autonomie qui en soit presque l'équivalent. Camus, cela va de soi, n'a pas pu rencontrer Messali, déjà déporté, mais il a rencontré Ferhat Abbas dont il traduit bien le programme. Aujourd'hui, après la guerre d'Algérie, après toutes les recherches sur le nationalisme algérien et son histoire, on risque de sous-estimer ce que ces articles ont d'unique à leur date dans la presse française. Camus est seul à définir clairement le problème politique. A-t-il été à cet égard entendu et compris ? C'est douteux, car s'il a été cité avec éloge à l'Assemblée consultative par Bendjelloul¹¹, aucun des intervenants français ne l'a fait.

Mais Camus lui-même, après avoir fourni à ses lecteurs le moyen de comprendre le fond du problème, en tire des conclusions qui esquivent la question de l'indépendance. Il ne cache pas qu'il a des affinités électives avec Ferhat Abbas, dont il note, avec raison, qu'il n'est pour rien dans les aspects insurrectionnels des événements du Constantinois. Il insiste sur ce qu'il y a de modéré dans le programme des AML. Il ne laisse

11. *Journal officiel*, Assemblée consultative provisoire, Débats, p. 1401. Bendjelloul cite aussi les articles de Charles-André Julien.

pas moins clairement entendre que Messali et le PPA ne suscitent pas grande sympathie en lui. Aussi, ce qu'il demande, ce n'est pas la reconnaissance du droit à l'indépendance, c'est la justice, c'est que l'on exporte en Algérie « le régime démocratique dont jouissent les Français » (dans son éditorial du 15 juin, écrit aussitôt après la fin de la censure militaire). Cette assimilation qui ne peut plus satisfaire les « Arabes » — il l'a bien montré —, il demande qu'on la fasse maintenant en grand, pour ainsi dire jusqu'au bout, et en surmontant la haine. La phrase finale revient significativement sur un thème déjà avancé en mai : « C'est la force infinie de la justice, et elle seule, qui doit nous aider à reconquérir l'Algérie et ses habitants. » En quelque sorte, une Algérie gallo-arabe comme il y a eu finalement une Gaule gallo-romaine ? Mais n'est-ce pas opposer un vœu pieux à la répression qui fait horreur à Camus ? N'est-ce pas sous-estimer la force des intérêts, et des passions des colons, dont Camus doit tout de même bien connaître les capacités de haine violente et la force de pression politique ?

Le ministre Tixier, lui, a pensé qu'il pouvait trouver un appui chez Camus et lui a fait proposer un poste officiel que l'écrivain a eu le bon esprit de refuser¹². Mais, somme toute, ce que le même Tixier introduit dans le communiqué du Conseil des ministres du 3 juillet va dans le sens des conclusions de Camus. Il s'agit de « réaliser, d'une manière générale, l'égalité de droits entre Français musulmans et Français non musulmans en Algérie ». N'est-ce pas la « justice » ? Est aussi annoncé un plan d'équipement et d'industrialisation. Dans une certaine mesure, ces promesses et d'autres concernant le reste de l'« Empire » ne sont pas vaines, en ce sens que, dans la situation nouvelle créée par la guerre, elles peuvent correspondre à l'intérêt supérieur d'une colonisation modernisée, on y reviendra. Mais elles n'ont rien à voir avec les aspirations du peuple algérien.

Au surplus, d'un point de vue fort différent de celui de Camus, *Le Monde*, qui, dans cette première période de son histoire, apparaît en tant que journal gaulliste avant la lettre, se prononce aussi pour une « politique d'assimilation démocratique » (article de Jacques Driant, 24 mai), alors qu'il insiste avant tout sur l'exigence « que notre présence en Afrique du Nord ne soit [pas] ouvertement bafouée » (*id.*). Mais il faut se reporter à une enquête antérieure, de février, pour y trouver

12. Herbert LOTTMAN, *Albert Camus*, Gallimard, Paris, 1978, p. 369-370.

défini un thème qui ne cessera de troubler une certaine partie de la gauche en France sous la IV^e République : la condamnation du nationalisme en tant qu'idologie dépassée et devenue dangereuse. Dans un article de Jean Silvert, du 16 février 1945, sous le titre « Le nationalisme des villes s'étend à la campagne », on lit ce raccourci saisissant sur l'histoire du nationalisme (en général) : « Cette maladie du XIX^e siècle, qui naquit en France, gagna de proche en proche le Moyen-Orient d'où elle atteignit, peu après la Première Guerre mondiale, par une contamination qu'explique la communauté de religion, de langue et de civilisation, tour à tour chacun des trois pays de l'Afrique du Nord. » Ce voyage imaginaire d'une idéologie vagabonde devient au fond, dans cet article, l'équivalent des « éléments étrangers » déjà rencontrés. Cela dit, la hantise des ravages du nationalisme dans la France de 1945 tient largement à l'expérience subie du nationalisme hitlérien ou mussolinien, sans parler de ceux, minoritaires, qui gardent le souvenir horrifié du chauvinisme français de la Première Guerre mondiale et des années suivantes. Cependant, *Le Monde* ne voit pas de contradiction à parler après Sétif de « notre politique impériale » (Jacques Driant, le 18 mai), tout en continuant à condamner le nationalisme nord-africain. Et même, ce nationalisme serait « l'antithèse parfaite de cet humanisme à tendance universaliste qui est la tradition de la France » (16 février), et dès lors, la référence aux droits de l'homme, quand elle est faite par les nationalistes algériens, ne peut plus être qu'une « escroquerie à l'humanisme » (24 mai). Comment un universalisme peut-il être en même temps la propriété d'une nation particulière, voilà une autre contradiction évidente. Cette condamnation du nationalisme des colonisés peut être développée sur le terrain spécifiquement économique — en prélude et annonce de la mondialisation capitaliste que nous subissons actuellement. Ce sera un des arguments de Guy Mollet pour refuser l'indépendance de l'Algérie et donc s'enfoncer dans la guerre. Il est déjà présent *in nuce* en 1945.

Le Monde, pour légitimer la politique impériale, introduit un autre argument, de portée plus immédiate et qui est cher à l'Élysée gaullien. Cette fois, il est comparatif : l'impérialisme français, ici appelé « tutelle », est largement préférable à d'autres dominations. Allemande, cela va de soi, mais c'est du passé. On pense à cette date bien davantage, au *Monde* comme d'ailleurs à *L'Humanité*, au danger virtuel de voir des colonies

françaises tomber sous la coupe des Alliés occidentaux, anglais et, plus encore, américains. Comme l'écrit *Le Monde* du 15 juin : « L'ère des impérialismes n'est toujours pas close », ce qui est aujourd'hui indubitable, mais qui, dans cet article, ne concerne pas l'impérialisme français, mais ses rivaux, réels ou supposés. Cette hantise des concupiscences américaines persistera, à des degrés variables, jusqu'à la guerre de Corée, où la hantise des ambitions de l'URSS prendra sa place.

C'est pourquoi, à la proposition de Roosevelt reprise par Truman, d'une sorte de tutelle internationale sur les colonies (*trusteeship*) en vue d'assurer la transition à l'indépendance, Georges Bidault à la conférence de San Francisco opposait un refus tranché. Le *trusteeship* ne pourrait s'exercer que sur les territoires sous mandat remontant à la fin de la Première Guerre mondiale. Selon *Le Monde* du 4 mai, dans une conférence de presse de la veille, Bidault avait répété par trois fois ce refus catégorique, en mentionnant entre autres la souveraineté française sur Tahiti et la Nouvelle-Calédonie. Du même coup sont en grande partie anéantis les espoirs que des dirigeants algériens modérés avaient placés dans l'ONU.

Ainsi, des rivalités entre impérialismes, qui subsistent en effet sans pour autant se traduire par des guerres ni par des annexions territoriales, fournissent à l'impérialisme français un argument d'apparent bon sens pour maintenir sa domination directe. Ce qui est fâcheux et introduit la confusion, c'est qu'on découvre l'expression la plus brutale de cet argument très gaullien lors du congrès du Parti communiste français de juin 1945. Le représentant du Parti communiste algérien, Caballero, déclare : « Ceux qui réclament l'indépendance de l'Algérie sont des agents conscients ou inconscients d'un autre impérialisme. Nous ne voulons pas changer un cheval borgne pour un cheval aveugle. » D'après *L'Humanité* du 30 juin, le congrès applaudit juste à cette phrase... Nettement plus mesuré dans son style, Maurice Thorez avait affirmé que « les populations » d'Afrique du Nord « savent que leur intérêt est dans leur union avec le peuple de France ». L'ennui, c'est que les Algériens ont affaire avec l'État français, sa police et son armée, et non avec le peuple ; aussi ne savent-ils pas ce que Thorez affirme qu'ils savent. Le pluriel de Thorez est révélateur de son souci de tenir compte des intérêts de la population française d'Algérie. De toute façon, il projette cet objectif dans un futur qu'il croit proche, car l'« union libre, confiante et fraternelle des peuples colo-

maux avec le peuple de France » qu'il prône, elle est encore « à réaliser », selon son appel. Il est assez évident, d'après ces citations, que PCF et PCA, à cette date, comprennent moins bien que Camus la situation politique en Algérie. D'autres textes pourraient être cités, notamment un extrait d'un discours de Fajon à la Mutualité, le 4 juin, qui marque la méfiance à l'égard des nationalistes algériens et s'appuie sur des informations en partie erronées.

Cela dit, et sur quoi on s'est souvent chargé d'attirer l'attention depuis nombre d'années, il faut aussi relever que *L'Humanité* tente très vite de parler clairement de la répression et de la dénoncer, mais elle se heurte à la censure militaire, qu'elle prend soin de rendre visible aux lecteurs. Il faut aussi souligner qu'elle s'en prend essentiellement aux fonctionnaires vichystes, aux « Cent Seigneurs » de la colonisation agraire, et que les critiques contre certains éléments musulmans sont, en regard, relativement marginales. Le numéro daté des 13-14 mai reproche au gouvernement général d'Alger de rejeter « l'entière responsabilité des troubles sur des éléments musulmans » alors que c'est au gouvernement général que sont les responsables. Le 15 mai, le journal proteste pour la première fois, et seul à cette date, contre les milices d'ordre armées à Constantine, qu'il qualifie de vichystes. Ce jour-là, huit lignes sont censurées. Le 16 mai, il proteste encore contre le récit officiel des événements où « on persiste [...] à rejeter sur les musulmans la responsabilité des troubles ». Le 18 mai, un article de 165 lignes est « différé » par la censure. L'article du 19 mai comporte divers passages censurés, en tout quinze lignes. Il rappelle que le chiffre de cent victimes « est très loin de correspondre à la réalité ». Il mentionne le rôle de la Légion étrangère, des tirailleurs sénégalais et marocains, et aussi de la marine et de l'aviation. Il demande que l'on cesse d'employer engins blindés, artillerie, marine et aviation pour des expéditions punitives. Le 25, puis le 26 mai, encore des articles « différés » par la censure. Le 28 mai, l'article « Où veut-on mener l'Algérie ? » n'est pas celui qui a été censuré le 26 à la demande de Tixier. Le journal annonce qu'« il nous faudra attendre la prochaine session de l'Assemblée consultative pour faire connaître la politique pour le moins étrange pratiquée par le ministre de l'Intérieur en Algérie ». Cette discussion, à laquelle je me suis déjà référé, n'aura lieu qu'à partir du 10 juillet. En tout cas, l'article du 28 mai proteste contre les « opérations de représailles parfaitement

injustifiées » qui se poursuivent, alors que le gouvernement affirme que l'ordre est parfaitement rétabli. *L'Humanité* a donc tenté de lancer dès le mois de mai une campagne contre la répression du Constantinois ; celle-ci s'est heurtée à une censure qui n'est pas d'ordre exclusivement militaire, mais aussi politique. Il serait injuste de ne pas le souligner à son crédit, même s'il faut aussi analyser ses incompréhensions à l'égard du mouvement national algérien.

Pour avoir un tableau d'ensemble de cette répression, il faudra attendre l'intervention de Charles-André Julien dans *Le Populaire* du 28 juin, article auquel depuis lors on s'est souvent reporté. A cette date, tandis que Tixier est en Algérie, une délégation d'élus algériens, connus comme modérés, est à Paris, et elle proteste contre les représailles collectives. Elle demande le désarmement des milices, la levée de l'état de siège, que les accusés soient jugés en métropole et, de plus, « un régime d'égalité politique, économique et sociale » (d'après *Combat* du 29 juin). Le premier article de Charles-André Julien, socialiste mais occupant une position particulière dans un parti dont la direction est loin d'adopter ses vues sur les questions coloniales, porte en titre : « Alerte au fascisme en Algérie », et en dessous : « La répression des émeutes du 8 mai a eu un caractère impitoyable. » Il commence ainsi : « Le général Catroux [gouverneur de juin 1943 à septembre 1944], en interdisant toute épuration en Algérie, a laissé à la réaction des forces immenses dont elle veut se servir pour faire triompher un régime de terreur blanche. » Après avoir rappelé que le « Manifeste » de Ferhat Abbas, au début, avait été assez bien accueilli par les autorités d'alors, dont Augustin Berque, toujours en place, alors qu'il vaut maintenant la prison à ses adhérents, Julien en vient à une description de la répression qu'il faut citer en entier, pour compléter ce qui en a été dit plus haut : « Il faut le proclamer hautement. La répression a été disproportionnée et atroce. L'autorité militaire a lâché autour de Sétif des Sénégalais et des légionnaires qui ont massacré et violé en toute liberté. On suivait leur trace aux incendies qui jalonnaient le plateau. Dans la région de Djidjelli, où il n'y avait pas eu de victimes et où la population musulmane assurait l'ordre, d'autres Sénégalais purent tuer et brûler à loisir. Cependant le *Duguay-Trouin* bombardait les environs de Kherrata et les avions inondaient les douars de bombes. La panique rendit féroce la population civile (européenne). A Sétif, on abat sommairement tout musulman

qui ne porte pas un brassard. A Guelma, on fusille plusieurs centaines de jeunes gens. A Djidjelli, c'est sous l'œil approbateur du préfet de Constantine que des miliciens armés et des soldats pillent le quartier musulman. Grâce aux armes distribuées, la vieille haine raciste peut s'épancher dans le sang. »

Ici prend place le passage déjà cité qui donne le chiffre de 6 000 à 8 000 morts algériens. Concernant Chataigneau, Julien insiste — à juste titre — sur son isolement : « A part une poignée de fidèles, tous les cadres de son administration sont de cœur avec les militaires pour massacrer, avec les gros colons pour briser les revendications des indigènes. Ainsi s'organise une vaste conspiration fasciste que nous analyserons prochainement. » L'article du 29 juin met en lumière la prédominance des vichystes en Algérie dans la presse, l'armée, le monde des colons. Il cite les tracts européens qui réclament l'exécution de Ferhat Abbas, d'autres qui demandent l'arrestation de Michel Rouzé, rédacteur en chef d'*Alger Républicain*. Mais celui du 30 juin se contentera d'appeler au rassemblement des démocrates. D'ailleurs, Julien fait confiance au ministre Tixier pour des réformes démocratiques, et pour l'épuration — point commun avec les requêtes des communistes.

Il est important que la répression de Sétif, survenue au moment où sonnaient à Paris les cloches de la victoire, ait été qualifiée, comme il se devait, de comportement fasciste, et que cette condamnation implique colons, fonctionnaires et militaires — déjà les ingrédients du 13 mai 1958 ! Mais cette juste intervention ne doit pas masquer d'inquiétants silences. Au soir du 8 mai, Pierre Bourdan, un des membres de l'équipe de l'émission de Radio-Londres, « Des Français parlent aux Français », écrivait : « Les cloches de la victoire [...] ne peuvent nous faire oublier que, dans notre pays, circulent, dînent tranquillement, jouissent de la vie et de la fortune des êtres qui envoyaient, ou permettaient qu'on envoyât vers cet enfer [des camps nazis] d'autres hommes, leurs compatriotes, et pensaient en s'endormant : Bah ! ce sont des juifs... Bah ! ce sont des communistes... Bah ! ce sont des étrangers... » (*France-Soir* daté du 9 mai). Mais devant Sétif, Bourdan ne dit rien. Faudrait-il ajouter : Bah ! ce sont des Arabes... ?

Mais au-dessus de tous les autres plane le silence du président du gouvernement provisoire, celui de de Gaulle. En dehors de son message musclé du 11 mai, il ne dira rien, et pas davantage dans ses *Mémoires* (trois lignes). Pourtant, quand Chatai-

gneau, inquiet, envoie la commission Tubert enquêter sur la répression, c'est de Gaulle lui-même qui ordonnera de la rappeler immédiatement. N'est-ce pas assumer la responsabilité d'une répression que le chef de l'État couvre de toute son autorité? Plus tard, le général Tubert, devenu conseiller de la République, accusera le gouvernement qui a admis toutes les illégalités de la répression, sans cependant nommer directement de Gaulle (29 août 1947). Ainsi s'instaure une politique de double langage dont la IV^e République recueillera l'héritage ; dans l'Hexagone, la République s'affirme antifasciste, invoque les principes de 1789, tandis qu'aux colonies, elle tolère le fascisme, fort bien identifié par Charles-André Julien, qui lui sert à maintenir, sous couvert d'Union française, l'ancienne domination coloniale.

Dans le débat à l'Assemblée consultative, Tixier, déjà, alors même qu'il a imposé le maintien de Chataigneau à son poste, minimise l'ampleur de la répression, minimise la gravité de l'action des milices, occulte les lourdes responsabilités des trois fonctionnaires en cause, le préfet de Constantine et les sous-préfets de Sétif et Guelma. Finalement, il souligne que l'adversaire, c'est le PPA — sans expliquer pourquoi Ferhat Abbas et Saadane, qui représentent une tout autre tendance, restent en prison. En effet, dans toutes les insurrections des colonisés, il est d'avance convenu que l'adversaire n'est jamais le peuple colonisé, mais un parti qui a perverti ce malheureux peuple. Donc, ce qui compte, c'est, en Algérie, de détruire le PPA et les AML, plus tard le MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, le parti que créera Messali quand il sera libéré vers l'automne 1946, et qui sera légal de 1946 à 1954) ; en Tunisie, le Néo-Destour de Bourguiba ; au Maroc, le parti de l'Istiqlal (Indépendance) ; à Madagascar, le MDRM (Mouvement démocratique de rénovation malgache, fondé en 1946), en Afrique au sud du Sahara, le RDA (Rassemblement démocratique africain, fondé en 1946) — pour celui-là, on finira par le surborner ; au Vietnam, le Vietminh — mais là, ce sera la guerre pour de bon.

Mais en cet été 1945, le premier de la paix, la France hexagonale voit l'avenir tout autrement. Les élections municipales (29 avril-6 mai) ont révélé la très forte poussée de la gauche. De Gaulle n'a pas encore réussi à la piéger comme il le fera avec son premier référendum en octobre 1945, rien n'est encore joué. Et voici qu'au cours du débat sur l'Algérie un membre socia-

liste de l'Assemblée consultative, Raymond Blanc, trace une perspective idyllique pour la France et pour les colonies : « Demain, dans sa grandeur retrouvée, [la France] fera sa révolution sociale, elle brisera les puissances d'argent, elle supprimera les féodalités, elle donnera au peuple la vraie liberté, elle mettra au service d'un peuple libre une presse libre, elle créera enfin une vraie République unie et fraternelle. Dans cette République, elle accueillera le peuple d'Algérie et le problème n'existera plus¹³. » Au fond, c'est ce que pensent aussi les communistes sans l'exprimer avec cet enthousiasme naïf. Tout le monde attend la Constituante où, pour la première fois, toutes les colonies vont être représentées, sauf l'Indochine encore occupée par les Japonais, et les protectorats du Maroc et de Tunisie. Il est vrai que ce sera par un suffrage élitiste, et avec un double collège, celui des Français au suffrage universel (ils seront donc surreprésentés), et celui des indigènes au suffrage restreint. Mais on s'attend à ce que la gauche consolide son succès, et tout devrait changer.

Cette euphorie repose cependant, d'une part, sur une sous-estimation du facteur national dans les colonies, ce que le lyrisme de Raymond Blanc laisse bien apparaître ; et d'autre part, sur une sous-estimation du rapport des forces réelles en France même, de la puissance des intérêts coloniaux et des passions qui s'y attachent.

Le premier massacre : Rabat-Fès (janvier-février 1944)

Dans ce climat, on ne prête pas non plus attention à un facteur important qui a facilité l'écrasement des insurgés du Constantinois. C'est que le Maroc et la Tunisie n'ont pas bougé, de sorte que le général Henry Martin a pu, conformément à son plan, en faire venir des renforts. S'il en a été ainsi, c'est qu'il y avait eu des répressions antérieures. En Tunisie, à peine installé à Tunis après que les nazis y eurent été défaits en 1943, le nouveau résident général, le général Mast, a purement et simplement destitué le bey, Moncef bey, l'a fait déporter dans le Sud tunisien en attendant qu'on puisse l'exiler en France. Il y a eu des centaines d'arrestations, des amendes et punitions collectives, dont des notables fort modérés se plaindront à Massi-

13. *Journal officiel*, Assemblée consultative provisoire, Débats, p. 1372.

gli, commissaire aux Affaires étrangères au cours de l'été 1943 ; Massigli essaiera d'arranger les choses. Sans doute porte-t-on moins d'attention à cette première répression parce qu'elle n'a pas été sanglante. Elle n'en garde pas moins son caractère d'action préventive, et, provisoirement, efficace.

Il en a été tout autrement au Maroc. Le sultan Mohamed V a déjà été l'homme de deux refus : il a refusé les lois raciales de Vichy, il a refusé de s'opposer au débarquement anglo-américain et de quitter Rabat pour Fès comme le lui demandait le résident Noguès. En juin 1943, il a rencontré en secret Roosevelt, et le président américain paraît s'être montré favorable à l'idée de l'indépendance du Maroc. C'est en décembre 1943 qu'est fondé le parti de l'Indépendance — Istiqlal —, alors que le nouveau résident général, Gabriel Puaux, nommé en juin, est surtout préoccupé par la propagande communiste. Or, le 11 janvier 1944, les dirigeants de l'Istiqlal présentent au sultan leur manifeste qui demande l'abrogation du protectorat, et aussi, détail significatif, la participation du Maroc à la future Conférence de la paix et à l'ONU à venir. Après tout, les soldats marocains se battent, eux aussi, contre l'Axe. Le manifeste est transmis le même jour au résident général, aux consulats d'Angleterre et des États-Unis, et on le fera parvenir également à Staline. L'accueil du sultan et de ses vizirs (ministres) est favorable ; à partir de ce moment, c'est le sultan qui fait figure aux yeux du peuple marocain de véritable chef ou symbole — parce qu'il ne peut pas tout ce qu'il veut, on le sait — de la résistance à l'occupant.

Revenu de Marrakech où il participait à la rencontre de Gaulle-Churchill, Puaux va naturellement réagir, exiger du sultan un désaveu des nationalistes et une réaffirmation de sa fidélité à la France. Il l'obtient assez aisément le 14 janvier, tandis que l'Istiqlal déclare dans un communiqué que le parti n'entend pas parvenir à ses objectifs par la violence. Puaux met aussi en route une procédure pour le lancement des réformes. Il est clair à cette date que le résident général a le souci d'éviter des troubles, qu'il pense, comme un de ses conseillers, Coutard, que « tout doit se faire par la douceur ». Il veille cependant à écarter du sultan ses « mauvais conseillers » (Si Ahmed Bargach, Mohamed el-Fassi, le vizir à la justice, El-Alaoui), dont les démissions sont obtenues le 20 janvier.

Mais, à Alger, on n'est nullement enclin à féliciter le résident général. Le commissaire aux Affaires étrangères, Massigli, dont

dépendent Maroc et Tunisie, envoie, ce même 20 janvier, une véritable lettre de remontrances à Puaux ; le ton sévère ne ressemble pas trop au style diplomatique habituel de Massigli, et l'on ne peut que soupçonner quelque intervention vigoureuse de de Gaulle. Donc, Massigli, ou son inspirateur, insiste pour que les leaders de l'Istiqlal se voient « demander des comptes sur leurs rapports avec les Allemands ». Mais sans doute les preuves manquent-elles puisque Massigli demande à Puaux de les réunir. Et déjà on envisage, dans une note du 27 janvier, de traduire un de ces leaders, Balafredj, devant un tribunal militaire. Néanmoins, si Puaux a dès le 18 janvier prévu des dispositions en cas de troubles, il a aussi décidé de ne pas procéder pour l'instant à des arrestations de dirigeants qui risqueraient de les provoquer. Tandis que de Gaulle se prépare à partir pour Brazzaville où va s'ouvrir, le 30 janvier, la conférence (administrative) sur l'avenir de l'empire, Massigli, sans doute poussé par lui, se rend au Maroc. Le 28 janvier, en compagnie de Puaux, il se rend chez le sultan et les discours échangés et aussitôt publiés proclament l'harmonie retrouvée dans le respect du protectorat et de la fidélité à la France. En cette fin d'après-midi, la crise paraît close. Un général, alors en service au Maroc, dans un livre publié trois ans plus tard, pouvait écrire : « Rien ne faisait prévoir des troubles¹⁴... »

Oui, mais dans les heures qui suivent, la sécurité militaire découvre, à point nommé, un complot pro-allemand. Dans la nuit du 28 au 29 janvier, Balafredj est arrêté avec d'autres nationalistes. Il restera détenu ou déporté (en Corse) jusqu'après la fin de la guerre. Quant à l'accusation de complot en liaison avec l'Allemagne nazie, on n'essayera même pas d'en trouver ou d'en fabriquer des preuves, pas plus que contre Ferhat Abbas en 1945. Qui a donc autorisé une arrestation qu'il avait été décidé de ne pas effectuer pour l'instant ? « J'ai été informé de l'arrestation le 29, à 9 h 30 », écrit Puaux à Massigli. Ce n'est donc pas lui qui l'a ordonnée. De fait, la sécurité militaire, prétextant qu'elle venait de voir un agent allemand lui échapper à Oudjda (il n'a pas été retrouvé depuis), s'est adressée le 28 janvier à 20 h au directeur des Affaires politiques, Boniface, en présence du chef de région de Rabat. Ce dernier a garanti qu'il n'y aurait pas d'incidents en cas d'arrestation de Balafredj.

14. Fernand TAILLARD (général TAILLARDAT), *Le Nationalisme marocain*, Cerf, Paris, 1947, p. 27.

Boniface a fini par céder, à moins qu'il n'ait déjà été secrètement de connivence. Il n'en réfère pas à Puaux. On retrouvera Boniface en 1947, à la tête de la région de Casablanca, lors d'autres épisodes sanglants¹⁵ (voir *infra*, chapitre 5).

S'il s'agissait de provoquer des manifestations violentes, le but est atteint dès les premières heures de la matinée du 29 janvier 1944, à Rabat, puis dans la ville jumelle de Salé. A Rabat, des milliers de Marocains, furieux, marchent vers le palais du sultan. Au passage, comme à Sétif, leur colère se tourne contre quelques Français rencontrés par hasard. Gendarmes et blindés interviennent, d'abord à Rabat le matin, puis à Salé l'après-midi. La manifestation est encore plus massive dans cette dernière ville, mais la médina sera encerclée, puis occupée et les troupes et la police perquisitionnent et arrêtent. Il y a quatre morts français, quelques-uns du côté marocain. A Casablanca, autre tentative de manifestation : trois morts marocains. Mais le lendemain, le 30 janvier, comme pour faire contrepoint à l'ouverture de la conférence de Brazzaville, c'est Fès, l'ancienne capitale et centre religieux, la ville où le traité du protectorat de 1912 a été imposé, qui se soulève, et ici l'affaire sera de plus grande ampleur. Pour briser l'insurrection, il faudra un véritable siège d'une semaine. L'aviation survole la ville, contre laquelle des canons sont braqués. Il paraît que Gabriel Puaux, venu sur place le 2 février, se serait opposé à un bombardement d'artillerie que le général Suffren s'apprêtait à ordonner. Ici aussi, les tirailleurs sénégalais sont envoyés en première ligne, et sont vivement pris à partie s'il s'en trouve un d'isolé. Il y eut des dizaines de morts, entre plus de trente et soixante selon les estimations, des milliers d'arrestations. Des années après, le bruit courait toujours au Maroc que Fès avait été attaquée au canon. Chemin faisant, deux autres dirigeants de premier plan de l'Istiqlal, Lyazidi et Laghzaoui, ont été arrêtés ; eux aussi resteront détenus de longs mois, sans jugement ni instruction.

Après quoi, en juin 1945, juste après Sétif, et juste après l'évacuation forcée de la Syrie et du Liban, de Gaulle recevra somptueusement le sultan en France, lui offrira un voyage à Constance, au quartier général de de Lattre de Tassigny, et en fera un compagnon de la Libération. Sans que rien ne soit changé au sort du Maroc.

15. Voir archives des Affaires étrangères, « Guerre 1939-1945 », dossier 959 pour le Maroc, dossier 1461 pour la Tunisie.

Il y a d'évidentes analogies entre les événements du Maroc en 1944 et ceux d'Algérie en 1945, comme si les premiers n'avaient été qu'une répétition générale avant les seconds. Dans les deux cas, il y a simultanément forte montée du mouvement national, et non moins forte montée de la volonté du colonisateur de saisir ou trouver l'occasion d'une répression qui le brise avant qu'il ne soit trop fort. Saisir l'occasion ou la faire naître, c'est tout un. Dans les deux cas, le massacre a eu lieu, et la différence d'échelle n'y fait rien. Mais dans les deux cas, la tranquillité reconquise ne peut être que provisoire. Lucide, le général Duval, qui commandait dans le Constantinois en 1945, écrivait à sa famille : « Si la France ne fait rien avant dix ans, tout recommencera en pire, et probablement de façon irrémédiable¹⁶. »

Dix ans après, le général Duval était commandant supérieur des troupes au Maroc. Le 22 août 1955, il pilotait seul son Piper pour aller survoler des zones en insurrection ; pris dans un coup de vent, le petit avion s'écrasait au sol, entraînant la mort du général Duval. La guerre d'Algérie avait commencé depuis près de dix mois...

16. Claude PAILLAT, *op. cit.*, p. 78.

De Saigon à Haiphong

Quand la première Constituante se réunit en novembre 1945, le climat d'euphorie de la Libération est encore vivant. Les élus des colonies sont présents, et, contrairement aux espoirs de l'administration, ils représentent pour la plupart les aspirations réelles de leurs peuples. Le poète Léopold Sédar Senghor, que nous avons rencontré quelque peu prophète dans *Esprit*, est élu du Sénégal, et c'est lui qui, quelques mois plus tard, présentera le rapport sur les articles concernant l'Union française. Pour ce qui est de l'Algérie, comme ni les partisans de Ferhat Abbas ni ceux de Messali n'ont pu se présenter, ce sont des modérés et des communistes qui ont été élus. Reste un problème inquiétant, celui de l'Indochine. Car, ici, l'histoire a marché vite, trop vite peut-être pour qu'à Paris on en mesure toute l'importance. Dans la foulée de l'effondrement du Japon après deux bombes atomiques (200 000 morts en deux coups), le Vietminh, qui jusque-là tenait le maquis a lancé une insurrection générale, rapidement victorieuse. Le 2 septembre 1945, c'est-à-dire le jour où la capitulation japonaise est officiellement signée sur le cuirassé américain *Missouri*, et en présence du général Leclerc, chargé par de Gaulle de réoccuper l'Indochine, ce jour-là, à Hanoi, Hô Chi Minh proclame l'indépendance du Vietnam qui sera une république. L'ex-empereur Bao Dai a abdiqué et n'est plus que conseiller du gouvernement. Le Cambodge et le Laos à leur tour proclament leur indépendance. L'Indochine française n'existe plus. C'est un développement que de Gaulle n'avait pas prévu.

Mais les Alliés, réunis sans la France à Potsdam en juillet, avaient, eux, prévu des mesures pour le lendemain de la capitulation japonaise. En Indochine, le désarmement de leurs troupes serait assuré, au nord du seizième parallèle par l'armée chinoise, au sud, par l'armée anglaise. Il n'était pas question du corps expéditionnaire français que de Gaulle préparait pour la guerre contre le Japon et, en tout cas, pour la « libération » de l'Indochine française.

Car, sur ce point, il avait des idées bien arrêtées. Comme on sait, les Japonais, le 9 mars 1945, s'étaient emparés de tout le pouvoir en Indochine, alors que, depuis 1940, ils se contentaient d'y être présents en armes, tout en laissant l'administration française maintenir l'ordre. Donc, le 9 mars, ils font prisonniers les soldats français, sauf 5 000 à 6 000 qui s'échappent vers la frontière chinoise — souvent grâce à l'aide des Vietnamiens. Le 14, de Gaulle prononçait une allocution radiodiffusée dans laquelle il déclarait à ce sujet : « Il y va de l'avenir de l'Indochine française. Oui, de l'avenir de l'Indochine française, car dans l'épreuve de tous et dans le sang des soldats est scellé en ce moment un pacte solennel entre la France et les peuples de l'Union indochinoise¹. » Donc, *a priori*, les colonisés de l'Indochine ne peuvent pas vouloir autre chose que l'union avec la France. Un *a priori* qui contient déjà en germe la guerre à venir.

Suit le 24 mars une déclaration qui trace le cadre des réformes que la France — celle de de Gaulle — veut bien octroyer à ces peuples. Si le vocable « Union française » y apparaît, c'est en quelque sorte pour que les peuples d'Indochine ne s'avisent pas de s'en échapper. Cette Indochine est officiellement divisée par Paris en cinq pays, c'est-à-dire qu'est simplement perpétuée la division coloniale entre Cochinchine (séparée parce que prise par Napoléon III, avant le reste de la conquête), Annam et Tonkin, alors que les Vietnamiens ne connaissent, eux, qu'une seule nation du cap Saint-Jacques à Lang Son. Pour le reste, la déclaration renforce surtout les pouvoirs et l'autonomie du gouverneur général, placé à la tête de l'Union indochinoise, comme auparavant. Les pays colonisés sont enfermés dans deux structures coloniales, celle de l'Union indochinoise sur place, au-delà, celle de l'Union française qui remplace l'Empire de même adjectif. D'emblée, les Vietnamiens de France, qui se sont réunis en congrès et ont élu une délégation

1. Charles DE GAULLE, *Messages et discours*, Plon, Paris, 1970, t. I, p. 534.

représentative, prennent position contre la déclaration, qu'ils jugent sans commune mesure avec leurs revendications. Mais le président du gouvernement provisoire s'en tient à son projet. A la mi-août, aussitôt après l'effondrement du Japon (14 août), il nomme l'amiral Thierry d'Argenlieu haut-commissaire en Indochine et chargé de faire passer dans les faits le plan du 24 mars, Leclerc commandant les troupes.

La première guerre d'Indochine

En septembre, c'est d'abord le plan établi à Potsdam qui entre en application. Vers le 9, l'armée chinoise déferle sur la partie nord du Vietnam, et atteint rapidement 150 000 hommes pour désarmer 30 000 Japonais, alors que le gouvernement indépendant est seulement en train de former son armée. Au sud, les Anglais débarquent vers la même date, avec des troupes essentiellement indiennes, que renforcent les soldats français prisonniers des Japonais et libérés. Un certain nombre de Japonais sont d'ailleurs chargés de maintenir l'ordre et conservent leurs armes individuelles. De plus, un envoyé de de Gaulle a pu atteindre Saïgon, le colonel Cédille. Avec l'accord du général anglais, Gracey, Cédille peut, le 24 septembre, reprendre au comité exécutif vietnamien les édifices publics de la ville, poussant donc dans la clandestinité les représentants du gouvernement vietnamien. Au début octobre, Massu, puis Leclerc débarquent, précédant d'Argenlieu. Très rapidement, le corps expéditionnaire de Leclerc réoccupe les villes et les grandes routes, le Cambodge et le Laos sont repris en main, la reconquête s'étend sur la partie sud de ce qui fut l'Annam colonial. En fait, partout, au Vietnam, les campagnes restent entre les mains du gouvernement d'Hanoi, partout la guérilla commence. Ne faudrait-il pas dater le début de la guerre du Vietnam de ce 24 septembre 1945 où le pouvoir impérial français et le nouveau pouvoir vietnamien se heurtent pour la première fois ? Il ressort d'un livre posthume que d'Argenlieu le pensait², et d'ailleurs toute sa conduite est celle d'un chef qui fait la guerre.

Sur le moment, une voix s'est élevée en France pour le dire

2. Thierry D'ARGENLIEU, *Chronique d'Indochine*, Albin Michel, Paris, 1985, p. 60. Ouvrage posthume, dont d'Argenlieu, mort en 1964, avait rédigé les neuf premiers chapitres, les suivants utilisant son journal et des documents.

et protester, celle de Joseph Rovan dans le numéro d'*Esprit* du 1^{er} novembre 1945 : « Pour la troisième fois depuis sa libération, la France est engagée dans le conflit colonial. Après le bombardement de Damas, après la double tuerie algérienne, voici la reconquête de Saïgon par le général Leclerc. Cette succession de crises coloniales que soulignent encore les incidents récents de Douala et de Konakry nous oblige de nous interroger sur les fondements de la politique "impériale" de la France... On sent bien qu'il faudra un jour céder à la jeune volonté de libération du peuple annamite, mais on retarde aussi longtemps que possible la cruelle échéance, on défend pas à pas les positions inhumaines du colonialisme » (p. 830 et 832 de la revue). Et après avoir fait référence à une proclamation de Leclerc qualifiant le Vietminh de « bandits et extrémistes sortis des bas-fonds », Rovan, rescapé des camps de concentration nazis, s'écrie : « Nous nous rappelons le temps où des résistants français étaient, eux aussi, des terroristes et des criminels de droit commun recrutés dans la pègre » (p. 833).

Ces quelques lignes publiées à la veille de la réunion de la première Constituante sont la preuve qu'avec les yeux ouverts sur la réalité coloniale, quelques-uns ont pu dès ce moment voir clairement dans quel chemin de sang allait s'engager la nouvelle République si elle persistait dans celui que de Gaulle venait de tracer. Et que, d'emblée, elle allait y trahir la raison d'être de la Résistance et de la Libération. Cela indépendamment des communistes, qui, tout en protestant, croyaient encore pouvoir redresser le cours des choses. Ce qu'en revanche Joseph Rovan ne voyait pas, ni qui que ce soit, c'est que ce n'était pas là uniquement un combat d'arrière-garde, mais la préface de sang à un autre système de domination ; préface parce qu'il fallait d'abord terroriser, parfois corrompre quand on le pouvait, réprimer toujours les mouvements les plus radicaux, avant de passer à un impérialisme s'appuyant sur des indépendances plus ou moins domestiquées.

Quant à de Gaulle, s'il a pris soin de se taire sur Sétif, il a lui-même hautement revendiqué son rôle dans la mise en route du conflit franco-vietnamien. Il l'a même encore redit quelques mois après les accords de Genève qui mettaient fin, le 21 juillet 1954, à la guerre française du Vietnam, tout en contenant les germes de la guerre américaine au Vietnam. Le résumé qu'il donne des événements survenus sous son premier règne, à cette conférence de presse du 30 juin 1955, mérite d'être d'abord cité,

avec tout ce qu'il a de subjectif, mais aussi d'aveu dépouillé d'artifice : « Il y aura bientôt dix ans, le gouvernement provisoire ramena la France en Indochine. [...] En envoyant en Indochine le haut-commissaire de France et le corps expéditionnaire [80 000 hommes, a-t-il dit le 24 avril 1947, en fait, 30 000], je donnai à d'Argenlieu et à Leclerc des instructions qui consistaient en ceci : prenez pied dans le Sud, c'est-à-dire en Cochinchine et dans le Sud-Annam, ainsi qu'au Cambodge et au Laos. Ramenez l'ordre et la paix. A partir de là, prenez tous les contacts possibles avec toutes les tendances, quelles qu'elles soient, qui se partagent le Nord de l'Indochine, Tonkin et Annam du Nord. Mais n'y allez pas en force avant que je vous le prescrive. [...] Quand, quatre mois après, en janvier, je me retirai du pouvoir, nous étions, en effet, réinstallés à Saigon, à Hué, à Phnom Penh, à Luang Prabang. Le calme était revenu dans le Sud. A Hanoi, la mission Sainteny négociait avec le gouvernement de fait qui était celui d'Hô Chi Minh. Les Anglais s'étaient retirés, sans avoir, d'ailleurs, aucunement cherché à nous nuire. Les Chinois juraient qu'ils allaient en faire autant. Les Américains mettaient une sourdine à leur méfiance. [...] Il y avait une politique française [...] et tout le monde le savait³. »

Tout ce qui a suivi, l'échec de la reconquête, c'est évidemment la faute du fameux « régime des partis » selon de Gaulle. Mais ce prétendu « régime » n'a-t-il pas tout simplement continué l'entreprise gaulliste ? Dans l'exposé précédent, la proclamation de l'indépendance du Vietnam dans son unité, son intégralité, est passée sous silence comme une péripétie négligeable. Le vocable employé quand il faut bien parler de cet État, « gouvernement de fait », c'est celui que de Gaulle appliquait précédemment à... Pétain et Vichy ; on ne saurait être plus insultant. Et quant à ces « tendances » qui se partageraient le Vietnam du Nord, il s'agit en fait des partis représentés à cette date dans le gouvernement de Hanoi, où le Vietminh n'est pas seul.

D'autre part, de Gaulle paraît ici avaliser l'accord du 6 mars 1946 entre Hô Chi Minh et Sainteny qui a semblé marquer une pause dans la course à la guerre, accord conclu cependant après son départ et sur lequel nous revenons ci-dessous. Mais, contradictoirement, il a longtemps continué à voir dans la Cochinchine un pays distinct du Vietnam. A Bordeaux, le 15 mai 1947,

3. Charles DE GAULLE, *Messages et discours*, Plon, Paris, 1970, t. II, p. 639 et suivantes.

donc après que la guerre contre le Vietnam d'Hô Chi Minh eut été nettement engagée, quand il présente une liste des États membres de l'Union française « avec lesquels nous avons conclu des traités », il inclut la « République de Cochinchine » à côté de la « République du Vietnam »⁴. En tout cas, de 1947 à 1954, de Gaulle, censeur sourcilieux des gouvernants de la IV^e République, n'a pas cessé de soutenir la guerre au Vietnam, y compris avec sa mythique solution Bao Dai, et il tire gloire d'avoir envoyé là-bas le premier des forces militaires importantes. Plus encore, le 12 novembre 1953, après l'armistice mettant fin à la guerre de Corée, il déclarait avec fierté : « Enfin, la France est la seule puissance du monde dont l'armée combatte en ce moment contre les communistes⁵. » Il n'y a donc, sur ce terrain, nulle différence entre la politique menée par les gouvernements issus de ce « régime des partis » honni par de Gaulle et celle qu'il a engagée et qu'il continue à prôner.

Pourtant, il a semblé en 1946 que les choses allaient tourner autrement, et précisément avec ces accords du 6 mars que de Gaulle paraît prendre à son compte rétrospectivement. En fait, sur place, Leclerc, malgré ses succès initiaux, s'est assez vite rendu compte des difficultés auxquelles il allait se heurter. La guérilla sévit dans le territoire reconquis. Au Nord, les renseignements dont il dispose — entre autres, ceux que lui a fournis Pierre Messmer, parachuté, puis arrêté au Nord, évadé et ayant traversé tout le pays pour rejoindre Saïgon — lui permettent de mesurer les obstacles auxquels se heurtera la reconquête de ce qui fut le Tonkin colonial. De plus, il y a encore cette armée chinoise qui s'éternise sur place. L'accord du 6 mars est le résultat d'un compromis entre des intérêts à la fois mutuels et opposés. Mutuels en ce sens que le gouvernement vietnamien a, lui aussi, intérêt à ce que la très forte armée chinoise s'en aille, et elle ne veut pas s'en aller à moins que les Français ne reviennent. Leclerc, évidemment, a intérêt au départ des Chinois, mais ne veut pas s'engager dans une nouvelle guerre au Nord contre les Vietnamiens. C'est pourquoi, dès la mi-février, il a fait savoir à Paris qu'il fallait aller jusqu'au mot « indépendance » si c'était nécessaire à l'accord.

En fin de compte, Sainteny parvient à rédiger un texte relativement acceptable, que complète une convention militaire

4. *Ibid.*, p. 78 et 79.

5. *Ibid.*, p. 597.

— dont s'occupe le général Salan. La France reconnaît le Vietnam en tant qu'État libre, avec son armée, son Parlement, ses finances, au sein de l'Union française. La convention militaire, outre le cessez-le-feu sur tout le territoire — ce qui ne se réalisera pas au Sud —, prévoit que les Français assureront la formation de la nouvelle armée vietnamienne et se retireront progressivement au fur et à mesure de sa mise sur pied, dans un délai total de cinq ans. Du point de vue vietnamien, l'accord reste en deçà de leurs exigences fondamentales : indépendance et unité du Vietnam. Hô Chi Minh ne l'a pas caché à Sainteny aussitôt après la signature⁶. Quant à l'unité, la France l'admet néanmoins, après référendum dans le Sud. Lequel référendum n'aura jamais lieu... Il reste à régler pas mal de problèmes concernant les compétences dans les domaines des Affaires étrangères, de l'économie... Une conférence ultérieure est prévue, à Dalat. Ce même 6 mars 1946, Leclerc qui, le matin, n'a pu débarquer à Haiphong qu'après un vif engagement avec les Chinois — contrairement aux accords conclus en Chine une semaine avant — est assuré dans l'après-midi qu'il n'aura pas d'autres difficultés avec les Vietnamiens, puisque l'accord est signé à 16 h. Quelques jours après, il est à Hanoi et rencontre Hô Chi Minh.

Dans l'atmosphère enthousiaste encore persistante à Paris, l'annonce de cet accord a paru le signe tangible qu'une solution des problèmes coloniaux était enfin trouvée. Aussi bien, le 21 mars, les deux députés malgaches présentaient au président de l'Assemblée constituante, Vincent Auriol, une proposition de loi, abrogeant l'annexion de Madagascar, et reprenant dans son article 2 le texte même de l'accord du 6 mars transposé dans l'île, donc l'indépendance au sein de l'Union française. Ils furent mal reçus : Vincent Auriol refusa de faire imprimer leur proposition de loi sous prétexte qu'elle était anti-constitutionnelle, alors même que la Constitution n'existait pas encore. En avait-il le droit ? Sans nul doute, il s'arrogeait là un pouvoir de défenseur de la colonisation dont nul ne l'avait investi. La proposition n'en fut pas moins connue, notamment des députés d'outre-mer, mais jamais discutée. Signe que l'accord du 6 mars n'enthousiasmait pas tout le monde.

6. Jean SAINTENY, *Histoire d'une paix manquée*, Amyot-Dumont, Paris, 1953, p. 182 (de la réédition de 1967).

A partir de là, la revanche des colonialistes va s'organiser et progresser. La conférence de Dalat n'aboutit à rien, et c'est en France qu'elle va en quelque sorte se transporter, pour régler les questions fondamentales. Hô Chi Minh part pour Paris. En cours de route, voyageant par mer, il apprend que, sans perdre de temps, l'amiral Thierry d'Argenlieu a fait surgir une république indépendante de Cochinchine, brisant ainsi l'unité du Vietnam, et violant les accords du 6 mars⁷. Dès le premier jour, l'amiral était en fait hostile aux accords signés à Hanoi, qu'il qualifiait, en privé, de nouveau Munich. La référence à la capitulation de Munich de septembre 1938 devant Hitler est souvent employée à tort et à travers dans les polémiques politiques françaises, et cette habitude a persisté dans de récents débats. Chez d'Argenlieu, ce n'est pas une figure de rhétorique, et ses actes le montrent bien. Au demeurant, il agit, avec l'appui de de Gaulle, dont il continue à prendre les ordres bien qu'il n'ait plus qualité pour les lui donner, mais aussi avec l'appui du ministre de la France d'outre-mer, le socialiste Marius Moutet. Quand Hô Chi Minh arrive en France, la première Constitution de 1946 a déjà été rejetée par référendum, et c'est un gouvernement présidé par le MRP Georges Bidault, ancien président du Conseil national de la Résistance, qui va avoir à organiser la conférence décisive de Fontainebleau.

En fait, avec le concours de d'Argenlieu qui, après la Cochinchine, veut encore séparer d'autres régions, peuplées de « minorités » du futur Vietnam, Bidault et Moutet ne cherchent qu'à saboter les accords du 6 mars. Dès le 1^{er} août 1946, la conférence est suspendue. Hô Chi Minh prolonge son séjour en France et parvient, le 14 septembre, à conclure avec Moutet un accord dit de *modus vivendi*, qui maintient les choses en l'état, prévoit un cessez-le feu pour le 30 octobre et de nouvelles négociations en janvier 1947 — c'est-à-dire à une date où l'on peut escompter que la France aura un gouvernement définitif et non plus provisoire. Le président vietnamien repart, toujours par bateau. On est déjà loin de l'enthousiasme de mars. Même l'idée d'une indépendance dans le cadre de l'Union française est

7. On doit, à cet égard, relever ces lignes du télégramme de Marius Moutet du 14 mars : « On me signale qu'il serait possible d'organiser avec des personnalités connaissant bien la Cochinchine toute une propagande pour empêcher sa réunion avec le Tonkin, sous le slogan : "La Cochinchine aux Cochinchinois !" Nous pourrions remporter à cet égard un grand succès politique. » D'Argenlieu était donc couvert.

déplaisante aux yeux des Bidault, Moutet, d'Argenlieu, pour ne pas parler de de Gaulle, écarté officiellement du pouvoir, mais qui n'en est pas moins bien présent et actif.

Sous de Gaulle : Thiaroye, Douala, Conakry

Du temps où il était officiellement chef de l'État, de Gaulle avait déjà couvert d'autres tueries que celles du Constantinois. Mais celles-là avaient fait encore moins de bruit en France à l'époque. On a vu cependant qu'un esprit en éveil comme celui de Joseph Rovin avait mentionné les événements de Douala (septembre 1945) et Conakry (octobre 1945) dans sa protestation contre la reconquête du Vietnam. En revanche, le massacre de Thiaroye avait pu être étouffé par la censure militaire parce qu'il avait eu lieu le 1^{er} décembre 1944, donc alors que la guerre durait encore.

Il s'agissait là de tirailleurs sénégalais libérés des camps de prisonniers de guerre allemands, et démobilisés. Débarqués le 21 novembre à Dakar, ils avaient été rassemblés au camp de Thiaroye, à quelques kilomètres de la capitale. Mais ils attendaient de recevoir les arriérés de leur solde et de pouvoir échanger leurs marks. En France, malgré leurs réclamations, on le leur avait refusé sous divers prétextes, et on leur avait promis que tout cela se ferait au Sénégal. Mais ici non plus rien ne venait ; ils recevaient seulement un nouvel ordre de départ... C'en était trop. Les tirailleurs protestèrent, manifestèrent sans doute. Aussitôt l'armée française intervint et ouvrit le feu. Combien de morts ? 25, 38, 60 ou plus ? En tout cas, encore un massacre, aisé de surplus puisque les tirailleurs n'avaient pas d'armes. Et pour la peine d'avoir réclamé leur dû, quelques-uns de ceux qui n'avaient pas été tués passèrent en jugement et furent emprisonnés jusqu'à une grâce présidentielle en avril 1947, lors du voyage de Vincent Auriol en AOF. C'était le 1^{er} décembre 1944. Or, Suret-Canale rappelle que, dès le 27 novembre, « on faisait courir en milieu européen le bruit d'une "révolte", d'un "soulèvement noir", d'un "massacre des Européens" ». Et il se demande si les chefs de l'armée n'ont pas voulu chercher un prétexte pour une répression préventive⁸. De Gaulle, là aussi, couvrit tout. Senghor, dans son article

8. Jean SURET-CANALE, *Afrique occidentale*, Éditions sociales, Paris, 1972, t. III, p. 14-15.

d'*Esprit* de juillet 1945, a bien fait une allusion indignée à Thiaroye, mais en France, on ne connaissait pas les faits eux-mêmes, et c'est seulement en mars 1946 qu'une intervention du député socialiste Lamine Gueye à la première Constituante les a fait connaître.

A Douala, au Cameroun, en septembre 1945, c'est d'une révolte des colons qu'il s'agit. Du 5 au 8 septembre, tous les colons de l'AOF, mais surtout de Côte-d'Ivoire et du Cameroun, s'étaient réunis à Douala avec des représentants de l'AEF et de Madagascar. Les planteurs et exploitants forestiers des deux premiers pays étaient particulièrement alarmés par la naissance du syndicat des planteurs africains — animé par Félix Houphouët-Boigny — en Côte-d'Ivoire, et par la formation de syndicats d'ouvriers et de fonctionnaires au Cameroun. Le droit syndical pour les Africains, c'était déjà plus qu'ils ne pouvaient supporter. Mais, d'une manière générale, ils se dressaient contre toute réforme, si modérée et paternaliste fût-elle. Cette première réunion allait être suivie, moins d'un an après, d'une autre qui fit beaucoup plus de bruit, à Paris cette fois, en juillet 1946.

Mais dans l'intervalle, les colons de Douala étaient passés des motions de congrès aux travaux pratiques, et ceux-là furent sanglants. D'autant plus aisément que le gouverneur Nicolas et en général l'administration les soutenaient, les laissaient s'armer ou les armaient eux-mêmes. A Douala, exaspérés par la hausse brutale des prix des denrées alimentaires courantes, les cheminots s'étaient mis en grève sans qu'il y ait eu un mot d'ordre syndical, le 27 septembre. La grève s'étendait quand eut lieu une manifestation africaine née dans les quartiers populaires ; quelques pierres furent lancées dans la ville européenne, la foule marcha sur l'aéroport, en fut repoussée. C'est alors que les colons armés sont entrés en action et ont ouvert le feu sur les Africains⁹. Il y aurait eu 60 à 80 tués. Gaston Donnat, à Yaoundé, a entendu parler de centaines de morts. Et comme il y avait, parmi les Français, quelques militants syndicaux, quelques communistes aussi, les mêmes milices coloniales vont s'en prendre à eux. Sa maison envahie, Lalaurie, secrétaire du syndicat des cheminots, ne peut sauver sa vie qu'en tuant le premier

9. Présent sur place, le futur ambassadeur Guy Georgy, alors en fonction auprès du gouverneur, écrit simplement : « Au moment où une accalmie s'esquissait, des grévistes essayèrent quelques coups de feu tirés dans le secteur du chemin de fer et de la mission catholique d'Akwa. Ce fut l'émeute » (voir *Le Petit Soldat de l'Empire*, Flammarion, Paris, 1992, p. 32).

des agresseurs. Arrêté, expulsé mais retenu par les colons qui veulent le lyncher, de nouveau emprisonné — « pour sa sécurité » —, Lalaurie passera en jugement et sera acquitté. A Yaoundé, des communistes français sont également séquestrés, en danger de mort, et finalement mutés ou expulsés. Il fallut tout de même rappeler le gouverneur Nicolas, envoyer des troupes et désarmer les milices. Un gouverneur libéral, Delavignette, remplaça Nicolas¹⁰.

Le mécanisme des événements de Douala paraît être le même qu'à Sétif-Guelma : une manifestation des colonisés, plus ou moins violente, sert de prétexte à « tirer dans le tas » et exercer une répression indiscriminée. Une différence de taille cependant : à Douala, pas une seule victime européenne que l'on puisse brandir comme preuve de la « sauvagerie » des colonisés. Mais alors, à Douala, de quel côté est la sauvagerie ? De plus, en un temps où le chef de l'État est un partisan déclaré d'un État fort, il y a au Cameroun une subversion blanche, une violation des lois de l'État par la minorité blanche. Mais cette fois, il n'y aura à son égard aucune sanction, à la seule exception du rappel du gouverneur, ce qui était bien la moindre des choses. C'est donc de Gaulle lui-même qui fait deux poids et deux mesures selon qu'il s'agit des nationalistes algériens ou des séparatistes français des colonies.

A quoi s'ajoutent les événements de Conakry des 16 et 17 octobre 1945, à la veille des élections, où la répression a fait cinq morts. Ici, les manifestations initiales avaient pour cause la découverte de pratiques frauduleuses dans la préparation du vote ; et l'on n'a plus guère de doute aujourd'hui sur les interventions constantes de l'administration coloniale dans les élections. Le député socialiste Diallo Yacine, en Guinée, a bénéficié jusqu'à sa mort du soutien de cette administration, ce n'était pas un secret. Et jusqu'en 1956, il y a constamment eu de vives contestations en Guinée concernant la régularité des opérations électorales, avec d'autres manifestations — et d'autres morts...

De Gaulle décolonisateur ?

Ainsi, à l'encontre de l'image du décolonisateur avisé qui s'est peu à peu imposée à la suite de son second passage au pouvoir,

10. Gaston DONNAT, *op. cit.*, p. 118-127

de 1958 à 1969, de Gaulle a eu de lourdes responsabilités dans les répressions coloniales survenues entre janvier 1944 et octobre 1945.

C'est à la lumière de ces événements trop souvent occultés par la suite qu'il faut revenir sur la fameuse conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944), qui sera présentée ultérieurement comme le premier jalon d'une transformation libérale de la colonisation française. On aura déjà remarqué (cf. *supra*, chapitre 2) que cette réunion de gouverneurs et hauts fonctionnaires coloniaux convoquée par de Gaulle s'est tenue au moment précis où le nationalisme marocain était réprimé violemment à Rabat-Salé et Fès. Deux hauts fonctionnaires de la résidence générale de Rabat étaient d'ailleurs venus communiquer leur expérience à Brazzaville. En fait, qu'était-ce que cette conférence ?

A cette date, le cours de la Seconde Guerre mondiale avait basculé, et la victoire des forces alliées devenait une perspective probable. Soucieux de l'avenir de l'Empire français, de Gaulle savait qu'il lui faudrait prévoir une réorganisation de cet ensemble colonial qui, avec l'AEF-Cameroun au début, avait joué un rôle essentiel dans sa propre entreprise. Quelque chose devait évoluer — mais quoi ? Un haut fonctionnaire qui faisait figure de libéral dans le milieu colonial, Henri Laurentie, avait établi le programme de la conférence. Or, il y est déjà écrit : « S'il y a un self-government, ce ne peut être qu'à la suite d'une évolution assez longue et sévèrement contrôlée. C'est à peine si nous sommes à l'origine de cette évolution¹¹. » Aussi bien, quand le gouverneur général de l'AOF, Cournarie, a déclaré que « les Blancs devraient céder la place aux Noirs quand l'évolution de ceux-ci aurait atteint un stade suffisant », Vallat, chef de la délégation du Maroc, a vigoureusement protesté. Le discours d'ouverture de Pleven, alors commissaire aux Colonies (poste qu'il perdra en novembre 1944), ne fait que renforcer jusqu'à la caricature le texte du programme en écartant indépendance ou autonomie *ad saecula saeculorum*, et en affirmant que les Africains ne voulaient d'autre indépendance que celle de la France.

Néanmoins, un titre de rubrique du programme énonçait : « Organisation des évolués - citoyenneté. » Dans une partie

11. Cette citation et les suivantes sont tirées des archives des Affaires étrangères, « Guerre 1939-1945 », dossier 683.

rajoutée et confidentielle était prévue la représentation des colonies dans les assemblées françaises de Paris. Sur le terrain économique, le même document prévoyait que le pacte colonial devrait être rejeté au profit d'une politique d'industrialisation par substitution d'importations. La préférence du programme sur le plan politique allait à une solution fédérale — qui ne fut jamais précisée.

Il y eut tout de même des discussions assez vives à Brazzaville. Dans son rapport, Vallat, déjà cité, signale un débat sur le rôle de l'islam qui ne manquera pas de se prolonger sous la IV^e République: « Tous les délégués de l'Afrique du Nord durent insister pour faire prévaloir l'avis du secrétaire général [de la conférence, H. Laurentie] qui soutenait à bon droit qu'il fallait dans la mesure du possible en arrêter l'expansion. [...] Il est [...] évident pour quiconque en a la moindre expérience que [l'islam] est à la fois l'origine des principales difficultés que nous rencontrons dans notre Empire et le plus redoutable outil de l'opposition. » Il faut croire que les hauts fonctionnaires en poste ailleurs qu'en Afrique du Nord n'étaient pas forcément de cet avis.

A travers ces discussions, quelque peu stimulées par la présence d'une délégation de l'Assemblée consultative d'Alger, il était déjà acquis que les colonies seraient représentées à la future Constituante. La conférence avait également envisagé des assemblées représentatives des diverses colonies. Elle préconisait des réformes « graduelles », telles que l'abolition du travail forcé dans un délai de cinq ans après la paix, le respect des coutumes, et quelques autres améliorations. Rien là-dedans qui soit seulement l'amorce d'une décolonisation. Et surtout, tout se passe entre colonisateurs, en dehors de toute participation des populations concernées. Au contraire, on a vu que dès qu'elles veulent prendre la parole, elles reçoivent balles ou obus.

En couvrant ces massacres, de Gaulle a donné des habitudes, tracé une voie que les gouvernements suivants emprunteront à leur tour. Avec cette différence que de Gaulle disposait, par la force des choses, dans cette période, d'un pouvoir institutionnellement sans contrôle, tandis que les gouvernements de la IV^e République peuvent être accusés d'avoir pris beaucoup de libertés avec la Constitution qu'ils avaient contribué à élaborer.

Entre le de Gaulle de 1944-1946 et celui de 1960-1962, il n'y a pourtant ni contradiction ni, en dépit de l'apparence, évolution. Le nationalisme, ou le patriotisme, si on juge l'autre mot

un peu agressif, de de Gaulle est une donnée immédiate, qui ne découle pas de grands principes à la manière de la défense nationale de l'An II. Au contraire, il va de pair avec ce réalisme ou ce pragmatisme que les penseurs de droite d'avant guerre n'ont cessé de vanter, quitte à scandaliser ultérieurement Bernanos, pourtant sorti de leur mouvance. C'est-à-dire que l'idée vague, mais permanente, de la grandeur de la France ne définit en rien quelle forme doit prendre cette grandeur, qu'elle s'accommodera de toutes celles qui se présenteront selon les circonstances. En 1945, de Gaulle la pense liée à la préservation de l'Empire, quel que soit le nom qu'il va prendre et quelles que soient les réformes (octroyées) qui seront nécessaires. En 1958, la décolonisation lui apparaît comme une condition de la préservation de la grandeur française — au demeurant, la IV^e République agonisante n'a-t-elle pas déjà reconnu l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, sans que de Gaulle y fasse opposition ?

Et l'on pourrait ajouter que tout l'effort du de Gaulle décolonisateur a visé à la fois à faire apparaître les indépendances comme une sorte de don de la France, et à y introduire des conditions qui préservassent l'influence française, et pas seulement culturelle. Même les accords d'Évian mettant fin à la guerre d'Algérie (1962), si on prend la peine de les lire dans leur texte intégral, stipulent les conditions d'un néocolonialisme plus sévère que celui de l'Afrique au sud du Sahara. L'application s'en étant révélée impossible dans son intégralité, de Gaulle a eu l'habileté de paraître n'y accorder aucune importance. Dans tous les cas de figure, ces politiques d'apparence contradictoire, mais dans le cadre d'un même dessein, n'ont rien à voir avec un quelconque anticolonialisme, ni avec une réflexion théorique sur l'impérialisme. Or il y a aujourd'hui trop d'écrits hagiographiques à ce sujet pour que l'on ne prenne pas cette occasion de remettre les choses au point. Nous retrouverons d'ailleurs le Général.

Et pourtant, entre les élections à la première Constituante (octobre 1945) et l'adoption de la Constitution définitive de la IV^e République (octobre 1946), il y avait eu comme une lueur d'espoir, l'annonce d'un changement réel. Le changement, il s'est affirmé avec les résultats des élections outre-mer. Élections décidées officiellement le 10 août 1945, selon un système fort différent de celui de la France, et inégalitaire. En effet, en Algérie et dans toute l'Afrique sous domination française (sauf la

Réunion, « vieille colonie »), il y a comme on l'a vu deux collèges électoraux. Le premier rassemble les citoyens français de plein droit, c'est-à-dire les Français des colonies, en somme l'ensemble des colonisateurs présents sur place. S'y ajoutent quelques Algériens ayant renoncé à leur statut particulier, et quelques notables assimilés aux Français çà et là ; il y a surtout le cas particulier du premier collège du Sénégal, c'est-à-dire les Africains comme les Français des « quatre communes », en fait Saint-Louis, Dakar-Gorée, Rufisque, bref encore une « vieille colonie ». Tout cela est très peu ; pour l'essentiel, le premier collège, c'est celui des coloniaux. Donc, le second collège, c'est celui des colonisés. Et comme une autre disposition attribuée dans chaque colonie autant de députés au premier collège qu'au second, il en résultera qu'en Algérie, par exemple, il y aura autant de députés pour un million de coloniaux que pour sept à huit millions de colonisés ! La disproportion est encore plus éclatante au sud du Sahara.

Ce n'est pas tout : le suffrage est universel dans le premier collège, pas dans le second. Dans celui-ci, le droit de vote appartient à un certain nombre de catégories explicitement désignées et classées : anciens combattants, personnes ayant un certain degré d'instruction, notables, chefs, etc. En général, des catégories supérieures des colonisés, et sur lesquelles l'administration pense avoir suffisamment de moyens de pression. Le changement, évidemment, réside moins dans ce système bizarre que dans des résultats électoraux qui déjouent les calculs de ceux qui comptaient sur l'élection de candidats administratifs. En Algérie, comme Messali Hadj est toujours déporté et n'a pas de parti légal, les voix se reportent sur le parti de Ferhat Abbas, l'UDMA (Union démocratique du Manifeste algérien). En Afrique noire, à côté des socialistes Lamine Gueye (premier collège du Sénégal), Léopold S. Senghor (second collège du Sénégal), Yacine Diallo (Guinée), Fily Dabo Sissoko (Soudan, aujourd'hui Mali et Niger), sont élus de nouveaux venus en politique, peut-être plus nationalistes. Il s'agit de Félix Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire, englobant à cette date une grande partie de l'actuel Burkina Faso), Félix Tchicaya (Gabon-Congo), et enfin de deux vétérans du nationalisme malgache, Joseph Raseta et Joseph Ravoahangy. A ces noms il faut ajouter celui de Gabriel d'Arboussier, métis antillais et administrateur colonial, mais devenu nationaliste africain, élu par le premier collège de Gabon-Congo. Bref, l'administration coloniale n'a pas réussi,

pour cette fois, à faire de « bonnes élections », et là est le changement. Le nationalisme — algérien et africain — s'est fait entendre.

L'Union française de la première Constituante

D'abord avec de Gaulle au pouvoir, puis après sa démission le 20 janvier 1946, avec le socialiste Félix Gouin comme président du gouvernement provisoire, la première Constituante avait réussi, dans le court délai de sept mois imparti par le Général, à élaborer une Constitution dont les grandes lignes donnaient à peu près satisfaction aux députés de l'outre-mer. D'abord, la nouvelle Union française serait une union « librement consentie », ce qui ouvrait la porte à des négociations que l'on pouvait supposer devoir être sur un pied d'égalité. Ensuite, elle établissait le suffrage universel direct dans tous les territoires de l'Union, elle abolissait la trouvaille inégalitaire du double collège. Quand elle aura été rejetée, le 5 mai 1946, il ne faudra pas moins de dix ans pour parvenir à ces simples réformes démocratiques.

Surtout, en prenant soin de ne pas figer les institutions, elle était assez souple pour prévoir les évolutions à venir, ce que Senghor soulignait fortement dans son rapport. Les assemblées des divers territoires (terme qui prenait la place de celui de colonie) disposaient déjà de l'autonomie interne. Il n'y aurait plus de gouverneurs généraux, mais des secrétaires d'État résidant dans chaque groupe de territoires ou territoire, donc des ministres responsables devant le Parlement au lieu de hauts fonctionnaires à pouvoirs proconsulaires.

Restaient évidemment à définir les relations avec les protectorats d'Afrique du Nord, avec l'Indochine (mais on a vu les espoirs nés des accords du 6 mars), et la question de l'Algérie, pour laquelle on s'était contenté de voter une amnistie (d'ailleurs très partielle). A cet égard, il faut remarquer que, compte tenu de la proclamation de l'indépendance du Vietnam, seuls les représentants de l'Afrique au sud du Sahara — mais pas ceux de Madagascar — étaient prêts à accepter un certain délai avant la reconnaissance de l'indépendance. Mais s'ils ne la mettaient pas au rang de leurs revendications immédiates, elle en était quand même l'horizon plus ou moins éloigné. Or, il apparaît que tous les pays du premier groupe sont ceux où la conquête

coloniale s'est abattue sur des structures étatiques historiquement constituées et dont elle n'a pu modifier les délimitations, ou encore où elle n'a pas jugé nécessaire de le tenter. L'exception qui serait celle du découpage en trois du Vietnam historique est déjà remise en cause au temps de la première Constituante, montrant la résistance de la conscience nationale vietnamienne. Au sud du Sahara au contraire, encore une fois Madagascar excepté, les délimitations des différentes « colonies » sont l'œuvre du colonisateur, et de lui seul. A tel point que si, en 1945, la Haute-Volta n'existe plus en tant qu'unité étatique coloniale, elle sera recrée un peu plus tard, pour des motivations propres à l'administration coloniale (affaiblir Houphouët-Boigny). Cela dit, tous les représentants de l'outre-mer sont aussi d'accord pour souligner que l'indépendance n'exclurait en rien des relations privilégiées avec la France.

Mais autant en emporte le vent... La Constitution, soutenue par le PCF et par le parti socialiste (plus mollement, et avec refus de mener une campagne commune avec le PCF), combattue par le MRP pourtant resté au gouvernement, et toute la droite, à commencer par les radicaux-socialistes, est donc rejetée au référendum du 5 mai 1946. On ne saurait douter que l'armée des nostalgiques de la vieille et bonne colonisation impériale n'ait pesé de tout son poids pour aboutir à ce résultat. Dans l'outre-mer — en y incluant l'Algérie —, c'est clair. Si, au total, la Constitution est approuvée outre-mer, c'est le fait du second collège, celui des colonisés, car le premier collège l'avait rejetée à une écrasante majorité ! En métropole même, et par avance, la voix du racisme et du fascisme s'était fait entendre dans le numéro du 23 février 1946 de l'hebdomadaire *Marchés coloniaux* : « La Constituante, en proposant [c'était en fait une commission, Y.B.] le suffrage universel dans tout l'Empire, sans distinction ni réserve, en plaçant sur le même pied civique la négresse à plateaux et M. Joliot-Curie, a, par le ridicule de ses propos, déjà fait rebrousser chemin à l'opinion publique. [...] C'est de cela qu'un jour certains réformateurs auront à répondre. C'est cela qu'un jour ils devront payer. » Ceux qui paieront en effet seront les victimes des amis de *Marchés coloniaux*, au cours des massacres de la IV^e République.

Malgré le référendum catastrophique du 5 mai, la première Constituante aura tout de même voté des réformes importantes auxquelles on ne pourra pas toucher par la suite, même si leur mise en application prendra du temps. Elle a aboli le

travail forcé — reconnaissant par là même que c'était une réalité, alors que la III^e République l'avait caché ou nié. Et pour une fois, le vote est à l'unanimité. Elle a déclaré tous les ressortissants de l'Union française citoyens, elle a aboli le code de l'indigénat, autrement dit la confusion des pouvoirs administratifs et judiciaires entre les mains des administrateurs des colonies. Elle a proclamé la liberté d'association et de réunion partout, et déclaré le code français seul applicable en matière pénale — au lieu d'une très arbitraire « justice indigène ». Elle a enfin prévu un développement économique dont le Fonds d'investissement et de développement économique et social des territoires d'outre-mer (en abrégé : FIDES) devait être l'instrument. On verra qu'il n'a pas été facile d'obliger l'administration coloniale à appliquer et faire appliquer ces dispositions nouvelles, et que le gouvernement lui-même y a fait de sérieuses entorses chaque fois qu'il voulait s'opposer à un mouvement politique des colonisés, ou le briser. Mais il a tout de même, et à la longue, bien fallu s'adapter à ces nouveaux principes, d'autant plus que les colonisés se sont battus pour les faire respecter.

L'Union française de la IV^e République

La seconde Constituante adoptera en fin de compte une Constitution, ratifiée, elle, par le suffrage universel (le 13 octobre 1946), qui est, pour les colonisés, un net recul par rapport à la première. Or, en ce qui concerne l'Union française, le texte finalement adopté a été en réalité imposé par une partie du gouvernement à la commission qui en était chargée et aux députés socialistes. Dans la seconde Constituante, le premier parti est — à titre très provisoire — le MRP, les communistes se maintenant, mais les socialistes commençant une décrue qui ne va plus s'arrêter. De la sorte, la présidence du gouvernement provisoire revient à Georges Bidault, connu pour avoir soutenu les républicains espagnols avant guerre, résistant, mais d'esprit nationaliste étroit et quelque peu autoritaire. Marius Moutet reste à la France d'outre-mer — qu'il n'abandonnera qu'en novembre 1947. Lui aussi est un défenseur acharné de la souveraineté française, bien qu'il soit réputé libéral parce qu'il a été le ministre des Colonies du Front populaire. Vincent Auriol appuie leurs efforts, de son poste de président de l'Assemblée.

Et, dehors, il y a ces bruyants « états généraux de la colonisation » qui se révèlent un groupe de pression efficace.

Le premier projet adopté par la commission, loin d'être en recul sur la première Constitution, renforçait et précisait le projet primitif. Ainsi était-il prévu que, dans un délai de vingt ans au plus, les territoires qui n'auraient pas encore le statut d'État libre, choisiraient entre celui d'État associé ou l'intégration à la France. Pour être définitive, la Constitution de l'Union française devait être élaborée par une Constituante de l'Union élue au suffrage universel, tandis que les assemblées territoriales élaboreraient leurs propres Constitutions. Dans le préambule était portée une condamnation contre les systèmes de colonisation fondée sur l'oppression.

Voilà contre quoi se sont insurgés avec force, le même 27 août 1946, et de Gaulle, et le radical-socialiste Herriot. La coïncidence n'a rien de fortuit. C'est Bidault qui a été informé de l'intention de de Gaulle d'intervenir sur la question de l'Union française, et qui s'est arrangé pour qu'il y ait simultanément une intervention de même tendance à l'Assemblée constituante. Donc, Herriot s'en prend avec véhémence à ce passage du préambule qui condamne la colonisation fondée sur l'oppression. Ce n'est pas qu'il soit en désaccord avec le principe, loin de là ; mais il paraît que la colonisation française, elle, n'a jamais été oppressive. A se demander si Herriot était absent ou somnolent lors de la séance du 11 avril, quand le travail forcé a été aboli, après un éloquent plaidoyer d'Houphouët qui en retraçait les horreurs. A en croire Herriot, il suffit de citer les noms de Jules Ferry (dont le racisme, pourtant déclaré, est effacé), Brazza, Gallieni (les députés malgaches ont dû frémir), Lyautey, Éboué, Mangin, l'abbé Grégoire (dont on se demande quel rapport il peut bien avoir avec les autres), pour se convaincre que la colonisation française, elle, a toujours été fondée sur l'amour du prochain. Et de rappeler soudain les tirailleurs sénégalais se battant à Chasselay, en juin 1940, jusqu'à épuisement des munitions, et massacrés ensuite par les nazis. Épisode certes trop peu connu, mais dont on voit mal en quoi il pourrait constituer une justification des horreurs coloniales, surtout neuf mois après Thiaroye.

On en arrive au cœur du problème : le fameux délai de vingt ans. « Le danger m'apparaît formidable », s'écrie Herriot. A ce rythme, il paraît que la France deviendrait « la colonie de ses colonies », alors qu'elle n'aurait pas, elle, le droit de séces-

sion (*sic*). D'ailleurs, à défaut des colonies actuelles, où irait-on en trouver d'autres, « où resterait-il une place pour la France ? » (*re-sic*). Herriot conclut : « Pour ma part, je veux que la France vive ! » Cette médiocre rhétorique, digne du *Petit Lavoisier* plutôt que d'un ancien de Normale sup, est pourtant applaudie par la majorité de l'Assemblée. « Les députés siégeant sur quelques bancs à gauche [socialistes, dans la terminologie officielle] se lèvent », indique le *Journal officiel*.

Seuls les communistes, les élus d'outre-mer et une partie des socialistes — pas tous, on vient de le voir — résistent à cet enthousiasme patriotique, pour ne pas dire chauvin. Là est le signe inquiétant, plus encore que dans un discours qui ne serait rien s'il ne rencontrait un tel accord. Mais c'est aussi que cet amas de lieux communs scolaires correspond en effet à ce qu'enseigne, ou qu'a enseigné jusque-là, tout le système scolaire — à quelques dissidents près —, y compris ce style emphatique. Herriot, malheureusement, aura largement gain de cause, tout comme Moutet qui s'est empressé de clamer son accord complet, en séance. La Constitution se contentera d'« écarter » la colonisation fondée sur l'oppression. Et l'article 72 qui assure une possibilité d'« évolution » des statuts des territoires est d'un vague à dissuader toute initiative. Le délai de vingt ans disparaîtra. Les gouverneurs et gouverneurs généraux deviendront des hauts commissaires, et c'est tout. Le suffrage universel est ajourné. Le double collège est maintenu pour l'AEF contrairement à des promesses formelles. Et la République française en charge de la défense de l'ensemble peut utiliser les troupes coloniales à sa guise — elle ne s'en privera d'ailleurs pas. Enfin, l'Union française existe déjà, elle n'a donc plus à être « librement consentie », mais acceptée, purement et simplement. Naturellement, plus question de Constituante de l'Union française.

Mais il y a encore plus redoutable. La République française est proclamée « une et indivisible », comme si l'on était encore au temps de sa fondation et de la Convention nationale. Or, qu'est-ce que la République en question dans la Constitution de 1946 ? C'est l'ensemble de l'Hexagone, des anciennes colonies de l'Ancien Régime devenues départements par une loi de la première Constituante, les colonies d'Afrique au sud du Sahara (ou « territoires »), celles du Pacifique, plus l'Algérie. Pour cette dernière, il est prévu d'élaborer un « statut spécial », mais ce débat est ajourné à la première législature de la IV^e République. Le projet de Constitution algérienne présenté

par Ferhat Abbas n'a même pas été discuté, malgré les efforts des communistes.

Une assemblée de l'Union française sera désignée, à la proportionnelle de ses partis représentés au Parlement, mais elle n'aura que voix consultative ; et le travail considérable qu'elle accomplira sera plutôt fait pour servir aux historiens qu'aux décisions politiques du temps. La représentation de l'outre-mer aux deux assemblées du Parlement de la République française a été maintenue, mais cela n'a pas été obtenu sans peine, car il avait été projeté initialement d'éliminer cette représentation... Au total, les quelques réformes réalisées, des assemblées territoriales dont les pouvoirs sont limités par exemple, ne sont pas telles qu'elles puissent porter atteinte à la souveraineté française que les états généraux des colons, les Moutet, Bidault, Auriol, Herriot et de Gaulle tiennent tant à maintenir intacte.

Si, en effet, du discours d'Herriot on passe à la déclaration de de Gaulle du même jour, on y trouve des propositions qui ne sont nullement en contradiction avec le projet que le gouvernement fera finalement adopter. Que dit le Général ? Il condamne, cela va de soi, le principe de libre disposition, il proclame que la France ne peut être une grande puissance qu'« unie aux territoires d'outre-mer qu'elle a ouverts à la civilisation ». Donc, selon lui, la Constitution « devrait en particulier placer hors de question la responsabilité prééminente de la France en ce qui concerne la politique étrangère de toute l'Union française, la défense de tous ses territoires, les communications communes, les mesures économiques intéressant l'ensemble. Cela posé, il faudrait reconnaître que chaque unité territoriale réelle doit être organisée de manière à se développer suivant son caractère propre. Soit qu'elle constitue déjà un État lié à la France par un traité, soit qu'elle devienne un territoire jouissant d'une autonomie proportionnée à son développement, soit qu'elle soit incorporée à la République française¹² ». Le dernier cas étant évidemment celui de l'Algérie.

On remarquera d'emblée que dans les compétences réservées à la métropole ne figure pas ici le maintien de l'ordre public. De Gaulle comblera cette lacune dans son discours de Strasbourg, le 7 avril 1947. Mais le projet gouvernemental, devenu le titre VIII de la Constitution de 1946, y avait déjà pourvu. Car dans cette Constitution, la France conserve effectivement

12. Charles DE GAULLE, *op. cit.*, p. 18 et suivantes.

toutes les prérogatives impériales impératives aux yeux de de Gaulle, de sorte que l'on ne voit pas de véritable différence quant au fond entre elle et le projet gaulliste, sauf peut-être que la Constitution limite bien davantage l'autonomie des territoires que ne le voudrait de Gaulle. Lui est prêt à les laisser se débrouiller avec, disons, l'éducation et la santé publiques et quelques autres domaines « subalternes ». La maîtrise des leviers de commande économiques et financiers suffit d'ailleurs à fixer à ce genre de libertés des limites qu'il n'est pas besoin d'institutionnaliser davantage.

On constate une remarquable continuité entre la déclaration du 27 août 1946 et la « Communauté française » de la Constitution gaulliste de 1958, et même au-delà. En effet, une fois définies les compétences réservées à la métropole, peu importe que les pays ou États associés dans une telle Communauté soient dits autonomes, associés ou indépendants. Le mot ne fait rien à la chose, sauf qu'il peut satisfaire des nationalistes modérés. On objectera que la Communauté de 1958 n'a pas vécu longtemps. Mais ce qui a suivi a consisté dans l'abandon d'une structure d'institutions qui s'est révélée dépassée, pour préserver la réalité des compétences de la métropole. En politique étrangère, les États africains — mis à part la Guinée et le Mali qui s'étaient émancipés — ne votaient-ils pas avec la France à l'ONU ? En matière de défense nationale, les accords militaires n'assuraient-ils pas le rôle déterminant de la France ? Et le système de la zone franc ne servait-il pas à garder la maîtrise en matière économique — sans parler d'autres formes de coopération ? De plus, et c'était capital aux yeux de de Gaulle, tout cela se faisait à l'initiative de Paris, non par l'intervention d'un mouvement populaire. Seulement, et c'est capital pour notre sujet, on doit se demander si cette opération aurait pu réussir s'il n'y avait pas eu auparavant tout le travail de répression, de corruption, de démoralisation menée par la IV^e République. Les massacres n'ont pas toujours été aussi vains que ceux du Vietnam. Dans certains cas, ils ont brisé pour une assez longue période des mouvements nationaux importants.

Mais réciproquement, de Gaulle a pu influencer aussi sur cette conduite politique. Publiquement, par ses discours : à Strasbourg, le 7 avril 1947, où il emploie l'adjectif « impérial » ; à Bordeaux, le 15 mai 1947, où il parle longuement des colonies, reprenant à son compte et amplifiant le modèle d'éloge de la colonisation française qu'avait tracé Herriot ; à Alger, le

12 octobre de la même année, où il exhorte les « bons Français » à s'opposer aux mauvais, autrement dit les « séparatistes » — il entend par là les communistes — et les nationalistes. Mais de Gaulle agit encore plus directement sans que cela se voie. La prétendue « traversée du désert » est en fait tellement encombrée qu'en 1958, après son retour au pouvoir, un très haut fonctionnaire s'étonnera de constater qu'il se trouve être un des rares parmi ses pairs à n'avoir jamais fait le pèlerinage à Colombey-les-Deux-Églises sous la IV^e République. Plus précisément, Vincent Auriol note dans son journal que Juin, résident au Maroc, de même que Roland Pré, gouverneur de la Guinée, vont régulièrement consulter le Général¹³. Leclerc et Gilbert Grandval, eux, préviennent le gouvernement qu'ils veulent consulter de Gaulle, lequel s'opposera à ce que le premier accepte le poste de haut-commissaire en Indochine que Blum, puis Ramadier voulaient lui confier, tandis qu'il ne décourage pas trop Grandval. Mais il y en a eu certainement bien d'autres, car l'appareil d'État de la République est rempli de fidèles du Général. A tel point que l'on peut se demander si de Gaulle a jamais réellement quitté le pouvoir entre 1946 et 1958.

On sait aujourd'hui, de manière indiscutable, qu'après le 20 janvier 1946 Thierry d'Argenlieu continue à prendre ses consignes auprès de lui. Et que lui ordonne-t-il ? « Tenir et agir¹⁴. » Ce qui nous importe ici, c'est que cette action souterraine, sur le terrain colonial, s'exerce dans le sens du maintien des positions acquises (tout comme celle des Bidault, Moutet, etc.), et que, jamais, de Gaulle ne va blâmer une politique de force, au Vietnam ou ailleurs, du moins jusqu'en 1954, quand il commence à mesurer l'évolution des rapports de forces dans le monde. Il entend défendre l'autorité de la France contre ce qu'il appelle les « lâchetés et abandons ».

Dans ces conditions, étant donné le niveau atteint par les mouvements nationaux de toutes les colonies dès le temps de la libération de la France, répressions, massacres, emploi généralisé de la torture deviennent inévitables. En décembre 1951, Claude Bourdet, ancien déporté, posera la terrible question : y a-t-il une gestapo en Algérie ? La réponse est malheureusement :

13. Vincent AURIOL, *Journal du septennat*, Armand Colin, Paris, t. V, 1951, p. 28 pour Roland Pré, p. 55 pour Juin.

14. Cité par Jacques DALLOZ, *La Guerre d'Indochine*, Le Seuil, Paris, 1987, p. 112, note 72.

oui et partout, pas seulement en Algérie. C'est inévitable parce que partout, les forces politiques des peuples colonisés s'organisent, se renforcent, progressent, alors que Paris a décidé de maintenir coûte que coûte la prééminence — pour garder les expressions de de Gaulle — de la France. A quoi on doit ajouter que l'on essaie aussi de corrompre les dirigeants de ces mouvements jugés dangereux et classés « antifrçais ».

Une première expérience en est faite, toujours par les soins de Moutet, dès septembre 1946. Face au tour défavorable que prennent les débats à la seconde Constituante, les députés de l'Afrique au sud du Sahara décident de lancer un mouvement politique de rassemblement démocratique et de convoquer un congrès à Bamako, où se retrouveront des délégués de toute l'AOF-AEF, y compris Togo et Cameroun sous mandat. Le manifeste lancé le 18 septembre est dans un premier temps signé aussi bien par les députés africains proches du PCF que par les députés africains socialistes, Lamine Gueye et Léopold S. Senghor pour le Sénégal notamment. Aussitôt, des pressions s'exercent sur ces derniers pour les amener à retirer leur signature : il paraît que participer à un tel congrès serait incompatible avec l'appartenance au parti socialiste SFIO. Mais dans d'autres cas — Fily Dabo Sissoko ? Diallo Yacine ? —, on remettra des chèques pour plus de sûreté. Ainsi, le PCF sera le seul parti français à soutenir le congrès de Bamako, qui va être celui de la fondation du RDA (Rassemblement démocratique africain). Le RDA sera donc persécuté en tant qu'émanation communiste, conformément à la campagne menée aussi par de Gaulle contre les « séparatistes », et par Auriol en plus feutré.

Néanmoins, il y a aussi des changements sur lesquels il convient de s'arrêter.

Comment moderniser le colonialisme ?

Sans nul doute, répressions et corruption ont permis de gagner du temps, et pas seulement pour retarder l'échéance. Non que ce ne soit pas important, puisque ce délai permet d'engranger des bénéfices à un rythme accéléré, de la même manière que la traite négrière anglaise s'était accélérée en 1806-1807, avant qu'entre en vigueur l'abolition prévue dès 1806. Les profits de la Banque d'Indochine sont là pour l'attes-

ter, dans le cours de la guerre du Vietnam, occasion d'autres trafics non moins fructueux. Un exemple parmi d'autres.

Mais le temps gagné sert encore plus à s'engager peu à peu dans une modification et une rénovation des méthodes et formes d'exploitation et, pour plus tard, des formes de domination. Tout le monde a été d'accord en 1946 pour constater que la colonisation ne pouvait plus continuer comme par le passé. Mais ce constat recouvrait de profondes divergences, masquées par l'emploi des mêmes termes en des sens différents. Il s'agit avant tout d'une politique économique de l'Union française autre que celle de l'économie de traite et de pillage stigmatisée avant guerre par Albert Londres et André Gide pour l'Afrique, par Andrée Viollis pour l'Indochine.

Une formulation qui se révélera vite un vœu pieux en est donnée, au nom des communistes français, par Lozeray, à la séance du 20 mars 1946 de la première Constituante. Il déclare que le Parti communiste français donne « son accord à une politique économique de mise en valeur rationnelle et hardie, à la condition toutefois que, cessant de considérer uniquement les territoires d'outre-mer comme source de matières premières réservées à la métropole et de débouchés aux produits manufacturés de celle-ci, on se décide enfin à développer leurs forces productives sans perdre de vue l'intérêt des populations autochtones ». On peut juger que la condition est encore énoncée en termes trop prudents dans la mesure où le développement continue à venir du dehors, mais enfin, l'intérêt des colonisés est posé en principe premier.

Le FIDES, créé par la loi du 30 avril 1946, en liaison avec le commissariat du Plan que préside Jean Monnet, va s'orienter dans une tout autre voie. La « mise en valeur » va principalement consister dans le passage d'une exploitation essentiellement agricole et abandonnée d'une part à des planteurs et forestiers individuels, d'autre part à quelques grandes sociétés commerciales et financières dites de traite, au développement d'exploitations minières, avec les travaux d'infrastructure routières et portuaires qu'elles exigent, plus quelques petites industries, limitées cependant. Tout cela continuant à être orienté vers l'exportation, en métropole ou ailleurs, car on cherche aussi à en tirer des devises dont la France manque. Prospections et grands travaux prendront du temps, de sorte que les États indépendants hériteront de cette nouvelle économie coloniale (le fer et la bauxite de Guinée, le pétrole d'Algérie, le fer et le cuivre de

Mauritanie, par exemple, les recherches d'uranium poursuivies dans cette période en AEF n'ayant pas donné des résultats aussi satisfaisants).

Cette économie reste coloniale au sens même qu'a défini Lozeray : les entreprises nouvelles sont entièrement tournées vers l'extérieur, tandis que les travaux qu'elles rendent nécessaires profitent aux grosses sociétés françaises, entraînant une hausse des importations en provenance de la métropole, et aux prix fixés par celle-ci. A la vérité, et on n'a pas manqué de le rappeler, c'est la mise en pratique de conceptions qui avaient déjà été formulées en 1937 par Albert Sarraut, lequel va maintenant présider l'Assemblée de l'Union française. Comme le remarque Albert Bayet à la dernière page de l'édition de 1947 de son *Histoire de France*, la vieille conception colonialiste « n'était pas seulement choquante au point de vue moral, et deux fois choquante au pays des droits de l'homme ; elle était, au point de vue économique, stérilisante ». A l'en croire, l'Union française va changer tout cela.

Deux exigences, d'apparence contradictoire, en résultent. Cette orientation ne va pas sans de très forts investissements d'État, de la France métropolitaine, et même un transfert à son budget de certaines dépenses coloniales courantes. Mais elle doit reposer, en principe, sur le « travail libre » et non plus forcé, ce qui va avoir pour conséquence une action syndicale qui finit par peser sur les salaires et les conditions de travail — non sans de très grands obstacles de la part du pouvoir colonial répressif. Il en résulte aussi un certain effort de formation technique, limité, dérisoire par rapport à l'ensemble de la population, mais enfin, plus qu'avant guerre. De même, il y aura un certain progrès dans les domaines de l'enseignement et de la santé publics, ainsi que dans la formation de cadres africains en France. Avant guerre, un très petit nombre d'entre eux, pour ce qui est de l'Afrique au sud du Sahara, avaient eu la possibilité de faire des études supérieures ; ils sont maintenant des milliers. Plus fondamentalement, cette politique requiert jusqu'à un certain point un minimum de consensus des colonisés et de leurs représentants et dirigeants. Ce qui entre en contradiction avec le reste de la politique coloniale, celle qui veille au maintien de l'ordre. Cependant, sur ce terrain, les députés africains ne mettent pas en question l'orientation générale. Ils sont surtout soucieux que leurs pays ne soient pas enfermés dans un destin exclusivement agricole, ils se battent sur des questions de prix pour les pro-

ducteurs, ils réclament des équipements. Mais ils ne voient pas qu'il s'agit toujours d'une économie extravertie — et d'ailleurs qui le voit en France en cette période ?

Cependant, admettre le passage au « travail libre » ne va pas sans résistances ni difficultés. L'action syndicale, les grèves, souvent de longue durée, se heurtent presque toujours à la répression. Et pourtant, il a fallu toutes ces actions pour arriver à ce qu'en 1952 seulement soit voté un code du travail pour l'outremer, qui aurait pu l'être en 1947 ! Or, c'est le premier texte législatif qui prévoit des sanctions à l'égard du travail forcé, illégal depuis 1946.

C'est aussi que les entreprises du plan ne viennent pas se substituer à l'ancienne colonisation agricole et forestière, mais la compléter. D'où le besoin d'assurer sur ce terrain la solidité de la domination. S'il n'y a pas partout des colons et des planteurs comme en Côte-d'Ivoire, au Cameroun et, naturellement, en Afrique du Nord, ceux qui sont là continuent à bénéficier des attentions et des protections du système. Au sud du Sahara, ils ne céderont la place que lentement, pratiquement aux indépendances. En Afrique du Nord, ils bénéficient des nouveaux crédits et des efforts de modernisation dont les résultats vont à la population française essentiellement. C'est pourquoi, tout en se déclarant libéraux, tous les gouvernements de la IV^e République auront à cœur de briser les mouvements nationaux qui pourraient déranger cet équilibre fragile entre les formes anciennes et les formes « modernisées » de l'exploitation coloniale. Non qu'ils ne voient pas qu'il faudra un jour changer de système politique dans ces pays. Mais alors, il s'agit de préparer des équipes avec lesquelles on sera à l'aise pour « coopérer ». Sinon, dans le pire des cas, ce sera la guerre — bien que la Constitution ait pris soin de préciser que la France ne fait la guerre contre la liberté d'aucun peuple...

Marius Moutet, dont la fonction d'initiateur de toute cette stratégie est capitale, avait, avant guerre déjà, révélé le sens de son « libéralisme ». Il y avait eu un débat en décembre 1924, à la Chambre des députés, sur une proposition de loi tendant à accorder le droit de vote à tous les « indigènes » des colonies — sans restriction, à la différence de ce qui sera décidé en 1946. Moutet l'avait appuyée en commission en faisant « observer que c'était là peut-être une soupape de sûreté dont il fallait user ». Contre quoi ? En séance, il l'avait précisé : pour qu'on n'ait

« rien à craindre du communisme ». Tel il est encore en 1946-1947.

Bientôt, cette perspective s'élargit avec l'entrée dans la guerre froide. Dès lors, les mouvements nationaux des colonies vont être jugés et classés non plus seulement par rapport à leur volonté d'indépendance nationale, mais en fonction de leur position par rapport au conflit entre les deux blocs. Autre conséquence : les plans de développement pour l'Afrique sont affectés par la perspective d'une guerre avec l'URSS à laquelle s'attendent aussi bien de Gaulle qu'Auriol.

Alors l'Afrique devient à la fois une base de repli éventuelle, en vue de la contre-offensive, bien sûr, et un arrière logistique du front auquel elle devrait fournir des matériaux pour la guerre autant que des hommes. C'est pourquoi on y prévoit des zones industrielles, dont l'une serait aux confins algéro-marocains, une autre en Guinée... Aussi bien, en 1951, le gouverneur gaulliste de cette dernière, Roland Pré, s'enthousiasme-t-il sur l'avenir militaire de l'Afrique : « La stratégie militaire, comme la stratégie économique, exige donc que le développement de nos bases, l'implantation de nos zones industrielles comme celle de nos axes de communications, se fassent sur le continent africain qui devient le bastion de la civilisation occidentale¹⁵. »

Devenue bastion, cette civilisation n'est plus tant celle des droits de l'homme comme le croyait encore Albert Bayet, que celle des canons et des bombardiers. Ce que la France occidentale démontre sans tarder de 1946 à 1950.

15. Roland PRÉ, *L'Avenir de la Guinée française*, Conakry, 1951, p. 14.

Décembre 1946 : le bombardement de Haiphong

La première législature de la IV^e République s'ouvre le 28 novembre 1946. Pour ce qui est de l'outre-mer, les grands partis nationalistes y sont bien représentés. En Algérie, Messali Hadj ayant enfin pu créer un parti légal, le MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques), il a remporté un succès en enlevant cinq sièges, tandis que le parti de Ferhat Abbas est en recul. Mohammed Khider, Ahmed Mezerna, Lamine Debaghine sont donc députés. Au sud du Sahara, le RDA (Rassemblement démocratique africain), fondé à Bamako le 18 octobre 1946, a d'emblée sept députés : Mamadou Konaté au Soudan (aujourd'hui Mali), Félix Houphouët-Boigny, Ouezzin Coulibaly et Zinda Kaboré en Côte-d'Ivoire (qui englobe une partie importante de l'actuel Burkina), Hamani Diori au Niger, Lisette au Tchad, Félix Tchicaya au Congo. Les députés malgaches, qui sont maintenant trois, le poète Jacques Rabemananjara s'étant joint à Joseph Raseta et Joseph Ravoahangy, ont leur parti, fondé à Paris au début de l'année, le MDRM (Mouvement démocratique de rénovation malgache). Appartiennent encore à la SFIO Lamine Gueye et Léopold S. Senghor au Sénégal (mais ce dernier la quittera au cours de cette législature), Fily Dabo Sissoko et Silvanire au Soudan, Ninine au Cameroun, Yacine Diallo en Guinée. Manga Bell au Cameroun et Boganda en Oubangui-Chari (aujourd'hui Centrafrique) sont au MRP. Mis à part ces deux groupes métropolitains qui iront en se réduisant en Afrique, les partis que nous venons d'énumérer sont alors les principaux pôles des luttes nationales.

Mais quand cette assemblée se réunit pour la première fois, le 1^{er} décembre 1946, l'irréparable vient de s'accomplir au Vietnam. A Paris, le gouvernement Bidault, condamné depuis les élections du 10 novembre, qui ont vu le PCF reprendre la première place, tandis que MRP et socialistes reculaient, sera démissionnaire le 28 novembre, mais ne sera remplacé que le 16 décembre par le ministère Blum. Or, le massacre de Haiphong a eu lieu entre le 23 et le 28 novembre, avec la pleine approbation de Bidault et de Moutet. Dès lors, de part et d'autre, on ne fait plus que se préparer à la guerre ouverte, en Indochine, bien que ni les accords du 6 mars ni le *modus vivendi* du 14 septembre n'aient été dénoncés. L'Assemblée, occupée à trouver un chef du gouvernement provisoire jusqu'à l'élection du président de la République — qui aura lieu en janvier —, ne semble pas s'en apercevoir. Blum, pourtant, dans un article du *Populaire* du 11 décembre 1946, s'était prononcé pour l'indépendance du Vietnam. Il ne profitera pas de son bref ministère pour la reconnaître. Entre-temps, les Vietnamiens, de peur de perdre Hanoi comme ils ont perdu Haiphong, passent à l'attaque le 19 décembre dans leur capitale; ils échoueront finalement, mais prennent alors le maquis et inaugurent une lutte prolongée. Cette fois, il n'est bruit à Paris que de la mauvaise foi, de la sauvagerie des Vietnamiens, et on en tirera argument pour soutenir que désormais, on ne saurait plus négocier avec Hô Chi Minh. Il s'écoulera un certain temps avant qu'il soit démontré plus largement que l'affaire de Hanoi n'est que la conséquence du massacre de Haiphong.

Les 6 000 morts de Haiphong

Que s'est-il donc passé? D'abord, ici comme pour l'« indépendance » de la Cochinchine, une décision unilatérale du pouvoir français. Le 10 septembre, les Français ont décidé de reprendre en main le service des douanes au Tonkin, plus spécialement les douanes maritimes. Or, l'accord du 6 mars comme celui du 14 septembre avaient prévu que cette question serait réglée par des négociations ultérieures et non tranchées arbitrairement par le colonisateur. Qui dit douanes dit à la fois source de revenus pour l'État, ce qui n'est pas négligeable pour la jeune République du Vietnam, et levier d'une politique commerciale. De septembre à novembre, les Vietnamiens n'ont cessé de

protester contre la décision française, et des incidents se sont produits, d'autant plus aisément qu'il n'a été faite aucune réponse aux requêtes du gouvernement de Hanoi. Le 19 novembre, Hô Chi Minh adresse un message urgent à ce sujet au président du gouvernement français, mais ce texte est retenu plusieurs jours à Saigon et n'atteindra Paris que vers la fin du mois. Il en sera de même d'un autre message, adressé cette fois à Léon Blum. Chaque fois, le télégramme envoyé en vue d'éviter des heurts sanglants n'atteint le destinataire que quand ces heurts ont déjà eu lieu...

Or, à la suite de l'accord du 6 mars, dans chaque ville coexistent des troupes françaises et des troupes vietnamiennes. A côté de ces dernières, il y a aussi des milices chargées de fonctions de police. Bien entendu, blindés, artillerie lourde et aviation sont l'apanage exclusif des Français, qui disposent en outre du soutien de l'escadre. Quant à la convention militaire dont nous avons parlé, son application se fait attendre. Des incidents se sont déjà produits, chaque fois aplanis après coup, mais avec des morts de part et d'autre.

Qu'il y en ait eu ne saurait surprendre dès lors qu'on veut bien tenir compte de l'état de l'opinion vietnamienne, qui a aussi son mot à dire dans cette affaire. Déjà au lendemain du 6 mars, Giap, alors ministre de l'Intérieur, et Hô Chi Minh ont dû engager toute leur autorité pour faire accepter le compromis du 6 mars, lors d'un grand meeting à Hanoi ; Giap l'avait comparé à la paix de Brest-Litovsk. C'est qu'il reste en deçà des objectifs fondamentaux du peuple : indépendance dans l'unité, des objectifs pour lesquels ce peuple se battra jusqu'en 1975... Et comme les négociations qui devaient permettre d'aller plus loin n'ont strictement rien apporté, les simples citoyens ont le sentiment que les Français se réinstallent, et c'est ce qu'ils ne veulent pas. Au sud du 16^e parallèle, de toute façon, on n'a pas cessé de se battre. En septembre, en France encore, Hô Chi Minh avait dit au journaliste américain David Schoenbrun que s'il fallait faire la guerre, le Vietnam la ferait aussi longtemps que ce serait nécessaire. A Paris, il a dû mesurer l'abîme qu'il y avait entre le sens qu'il aurait pu donner à une entrée dans l'Union française — c'est-à-dire, au fond, une alliance sur un pied d'égalité entre États indépendants, du genre des relations entre les dominions britanniques et la Grande-Bretagne —, et celui que donnaient très concrètement à ce nouveau vocable les hommes au pouvoir, les Bidault et les Moutet. D'où l'échec de

toutes les négociations, échec d'ailleurs voulu par d'Argenlieu, revenu à Paris pour plusieurs mois, comme par Bidault.

Cependant, à Hanoi, le général Morlière, commandant des troupes, mais aussi commissaire de la République, s'efforce vaille que vaille d'aplanir les différends et de préserver le *modus vivendi*. Quant un incident plus grave que les précédents survient à Haiphong, à la suite d'un contrôle douanier français auquel les Vietnamiens s'opposent, il prend contact avec les ministres vietnamiens, met sur pied une commission mixte qui se rend sur place et parvient à un accord de cessez-le-feu le 22 novembre. Mais dans cette circonstance, un des membres français de la commission, le commandant Fonde (plus tard, général), s'entend dire par le colonel Debès, qui commande les troupes à Haiphong : « N'oubliez pas, au contact de vos amis vietnamiens, que notre devoir à tous est de maintenir l'Empire édifié par nos anciens et de veiller aux intérêts et au prestige de la France¹ » — et non de chercher des terrains d'entente, évidemment. A Saigon, où le général Valluy assure l'intérim de l'amiral d'Argenlieu (Leclerc étant rentré en juillet), on pense plutôt dans le sens du colonel Debès que dans celui du général Morlière ou du commandant Fonde. Aussi, quelques heures plus tard, le colonel Debès reçoit-il directement du général Valluy — et non par l'intermédiaire de son chef direct, le général Morlière, comme le voudraient les règles — un télégramme qui va lui donner toute latitude pour défendre le « prestige » de la France, par l'étalage de la force brutale : « Il apparaît nettement que nous sommes en face d'agressions préméditées soigneusement préparées par l'armée vietnamienne qui semble ne plus obéir aux ordres de son gouvernement. Dans ces conditions, vos tentatives honorables de conciliation et de répartition des cantonnements [celles de Morlière, Y.B.], ainsi que l'enquête que je vous avais prescrite ne sont plus de mise. Le moment est venu de donner une dure leçon à ceux qui nous ont traîtreusement attaqués. Par tous les moyens à votre disposition, vous devez vous rendre maître de Haiphong et amener le commandement de l'armée vietnamienne à résipiscence². » S'emparer de tout Haiphong, c'est pourtant abolir les accords du 6 mars et la convention militaire annexe. Mais on verra que Valluy s'y préparait depuis longtemps.

1. Général FONDE, *Traitez à tout prix...*, Robert Laffont, Paris, 1971, p. 286.

2. Cité notamment par Philippe DEVILLERS, *Histoire du Vietnam*, Le Seuil, Paris, 1952, p. 336.

Debès, ainsi couvert, passe à l'action le matin du 23 novembre ; à 9 h, il lance un ultimatum de trois quarts d'heure, puis l'attaque terrestre qui rencontre de la résistance. Aussitôt, il fait appel à la marine qui ouvre le feu avec les canons de trois vaisseaux de guerre. Sur quoi ? En fait, sur une foule de civils qui fuient la zone des combats, et que les officiers de marine, de loin, ont peut-être pris pour des fantassins à l'assaut (selon Paul Mus). Les obus démolissent des quartiers entiers, et tuent par milliers. Paul Mus révélera dans un article de *Témoignage chrétien* du 10 février 1950 que l'amiral Battet avait mené une enquête huit jours après, et en avait conclu que le bombardement avait fait 6 000 morts, estimation à laquelle on s'est généralement tenu.

Mais, bien après, quand le général Valluy décide d'apporter son propre témoignage en 1967, il insinue que les victimes auraient été seulement 300. Il écrit en effet : « Quant aux pertes vietnamiennes, elles s'accroissent chaque année depuis vingt ans par une sorte d'amplification polémique inspirée par... des Français. En 1966, elles atteignent 6 000 [on a vu que c'est en 1950 ! — Y.B.]. Je me souviens d'un document vietminh de décembre 1946 qui, sans insister, citait le chiffre de 3 000. Nous avions estimé, à l'époque, que c'était le chiffre réel... multiplié par dix³. » Estimation, sans plus — Valluy évite de trop se compromettre ! Il ne me paraît pas nécessaire d'entrer davantage dans ce macabre débat. Les dirigeants de 1950, et des années suivantes jusqu'en 1954, n'ont même pas jugé utile, eux qui faisaient la guerre au Vietnam et ne ménageaient pas Paul Mus, de contester son chiffre.

Mieux vaut citer ici ce qu'avait noté, peu de jours après, Jacques Raphaël-Leygues, alors commissaire de la marine : « La vision de Haiphong, après les bombardements du 23 novembre sur lesquels l'amiral Battet a été chargé de faire une enquête, est horrible. La ville est complètement détruite [il s'agit de ses quartiers chinois et vietnamiens, Y.B.]. Les murs tronqués

3. Général VALLUY, in *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1967, p. 511. Le général GRAS (*Histoire de la guerre d'Indochine*, Plon, Paris, 1979 ; 2^e éd., Denoël, Paris, 1992) reprend ce chiffre (p. 148 de l'édition de 1992). Le général Fonde, dans un colloque de l'Institut Charles-de-Gaulle sur *Le Général de Gaulle et l'Indochine* (Plon, Paris, 1981), déclare soudain : « Il est impossible qu'il y ait eu plus de 50 à 100, ou 200 combattants tués, en comptant large. » Mais les 6 000 dont il était question étaient des civils et non des combattants. Pourquoi n'en avait-il rien dit dans son livre de 1971 ?

fument et la ville est sillonnée de jeeps conduites par des légionnaires allemands à barbe blonde qui font la loi. L'amiral Battet est arrivé à Haiphong huit jours après les massacres, et me dit : « Les Annamites, terrorisés, se jettent dans les fossés à l'arrivée des Français et quelquefois grattent la terre pour retrouver quelques poteries ou de vagues débris de leur maison. » Cependant, le général Valluy, qui a donné l'ordre d'ouvrir le feu, reste optimiste. Il a même délégué spécialement un colonel pour nous informer que les Tonkinois ont eu leur correction et qu'on peut être tranquille avec eux pour six mois⁴... »

Sur le terrain, à Haiphong, les militaires français sont vainqueurs, certes. Mais c'est au sujet de ce bombardement que Paul Mus commentera plus tard la réaction du peuple vietnamien en ces termes : « Pouvions-nous faire plus pour qu'il tranchât, depuis ce jour-là, contre nous⁵? » Le général Valluy sous-estime les Vietnamiens. Les combats ont tout de même duré cinq jours et demi. De plus, en se retirant de l'aéroport, les Vietnamiens ont emporté un document découvert en ce lieu, une circulaire du même Valluy datée du 10 avril 1946. Il prévoyait déjà les mesures qui permettraient de « transformer le scénario qui est celui d'une opération purement militaire en un scénario de coup d'État ». Était envisagé l'espionnage des organisations et des dirigeants vietnamiens qu'il faudra un jour, soit « neutraliser discrètement », soit mettre à l'écart⁶. Dès lors, le gouvernement vietnamien a tout lieu de prévoir que le coup de Haiphong n'est qu'un début, et que le plan du commandement français est de reconquérir tout le Vietnam. Tel est en effet l'objectif de Valluy et de d'Argenlieu, mais ils ont besoin de renforts, qui ne pourraient arriver qu'en janvier 1947. C'est pourquoi, après avoir complété le bombardement de Haiphong par une opération de force sur Da Nang le 5 décembre, le commandement de Saigon marque une pause. Mais le gouvernement vietnamien n'a pas voulu lui laisser une seconde fois le bénéfice de la surprise. Telle est la raison de l'attaque des positions françaises de Hanoi par les Vietnamiens le 19 décembre, qui échoue après quatre jours de combats, mais leur donne le temps

4. Jacques RAPHAËL-LEYGUES, *Ponts de lianes...*, Hachette, Paris, 1976, p. 41-42.

5. Paul MUS, *Vietnam, sociologie d'une guerre*, Le Seuil, Paris, 1952, p. 318.

6. Philippe DEVILLERS, *op. cit.*, p. 345.

de se replier et de se préparer à la guerre prolongée qui est devenue inévitable.

Il y en a en effet pour sept ans et demi. Les premiers temps seront difficiles pour les Vietnamiens, chassés des villes et pourchassés par un corps expéditionnaire porté rapidement à 150 000 hommes (dont beaucoup de légionnaires et de troupes coloniales), plus tard renforcés par les supplétifs fournis par Bao Dai réinstallé « empereur » par les soins de la République. Mais dès 1949, le fameux rapport Revers est un cri d'alarme. Il sera confirmé par les premières défaites françaises de Cao Bang et Lang Son vers la fin de 1950. De Lattre de Tassigny, envoyé pour redresser la situation, résiste dans le delta du fleuve Rouge, puis va demander l'aide des États-Unis au nom de la défense du « monde libre » contre le communisme. Les Américains fourniront en effet crédits et armements. Mais avant même la mort de de Lattre en janvier 1952, l'opération qu'il a lancée sur Hoa Binh tourne au désastre. Celui-ci sera évoqué quelque temps après dans un livre écrit par un jeune parachutiste français, Philippe de Pirey, et dont le titre fut, un temps, un slogan : *Opération gâchis*.

A la même époque, la Chine communiste, victorieuse à la fin de 1949, peut désormais apporter une aide aux révolutionnaires vietnamiens. C'est ainsi que l'on s'achemine vers cette bataille de Diên Biên Phû, aux confins de Tonkin et du Laos, où, pour la première fois dans une guerre coloniale, une armée française est contrainte de capituler, le 7 mai 1954. Dès lors, à défaut d'une intervention directe des États-Unis (qui fut sollicitée), il ne restait plus qu'à traiter avec Hô Chi Minh. Pierre Mendès France le fit à Genève, de telle sorte qu'entre le 20 juillet 1954, où l'accord fut signé, et le 1^{er} novembre 1954, quand commença la guerre d'Algérie, la France fut brièvement en paix pour la première fois depuis 1939 ! Telles ont été les suites du refus de négocier avec le Vietminh opposé à Hô Chi Minh par les gouvernements français en fonction en 1946. Et d'abord, par celui qui est en place au moment de l'affaire de Haiphong.

Paris face à Haiphong et Hanoi

A Paris, où Bidault est encore au pouvoir, une réunion a eu lieu l'après-midi du 23 novembre 1946, en présence de d'Argenlieu. Bidault y a affirmé que « la France est décidée à rester en

Indochine » ; il déclare cependant qu'elle veut « poursuivre la politique des accords » (lesquels?), mais il en soustrait la Cochinchine, qui « est une colonie française » et dont « le statut ne peut être modifié que par la représentation nationale ». En attendant, « le gouvernement a le devoir de faire respecter tous les droits de la France par tous les moyens, y compris par la force⁷ ». Ainsi, le pouvoir réel à Paris à ce moment-là est d'avance en plein accord avec cette politique de force que Valluy et Debès ont ce jour même mise en œuvre sur place. Le conseil interministériel n'est pas encore au courant du bombardement, mais il l'a déjà approuvé.

Pourtant, on l'a vu, Léon Blum s'était prononcé dans *Le Populaire* du 11 décembre pour l'indépendance du Vietnam. Aussitôt critiqué par Herriot et Bidault, il précise qu'il entendait cette indépendance dans le cadre de l'Union française — ce qui n'éclaire pas grand-chose. Plus tard, il y reviendra dans *Le Populaire* du 9 août 1947, où il écrit : « Il faut en finir [...]. Oui, Hô Chi Minh, qui n'est pas mort quoi qu'on en dise ["on", c'est le président du Conseil Paul Ramadier, socialiste..., Y.B.] [...] demeure le représentant authentique et qualifié du peuple vietnamien. » Mais le 2 juillet précédent, Marius Moutet avait encore affirmé devant le Conseil de la République qu'il était dorénavant impossible de négocier avec Hô Chi Minh, tenu pour un assassin. Et c'est Moutet qui gouverne, pas Blum, que son ancien ami, Vincent Auriol, devenu président de la République, se met à juger sévèrement.

Mais pendant les cinq semaines où il a été président du gouvernement, entre décembre 1946 et janvier 1947, Blum, surpris par l'affaire de Hanoi, n'a pas réussi à engager une politique pacifique. Après les combats des 19-23 décembre, lui aussi déclare qu'il faut d'abord rétablir l'ordre. Il a envoyé en mission d'enquête Moutet et Leclerc. Et Moutet se laissera aisément endoctriner par d'Argenlieu, revenu à Saïgon. Il n'aura même pas pris le temps de rencontrer Hô Chi Minh, alors qu'il en était précisément chargé. Le 14 janvier, pour la première fois, d'Argenlieu propose de recourir à Bao Dai, à cette date retiré à Hong Kong ; il le fait même savoir par voie de presse, et c'est

7. Cité d'après Alain RUSCIO, *Les Communistes français et la guerre d'Indochine*, L'Harmattan, Paris, 1985, p. 132. Georges BIDAULT, dans *D'une résistance à l'autre* (Les Presses du siècle, Paris, 1965, p. 362, note 22 de la seconde partie), admet avoir dit à cette occasion : « Tirez le canon » ; d'après lui, c'était une consigne défensive...

cette seule incartade qui lui vaudra enfin son rappel. Cependant, Leclerc est revenu avec la conviction qu'il n'y a pas de solution militaire et qu'il faut traiter. On a déjà signalé que de Gaulle veille à l'empêcher d'accepter le poste de haut commissaire que Blum, puis Ramadier lui ont proposé⁸.

Le témoignage du commandant Fonde atteste assez clairement de ce que fut l'attitude de Leclerc. Il le voit à Paris au début d'avril 1947 : « Oui, mon vieux, il faut arrêter ça. Vos conclusions sont bonnes. Il y a longtemps que j'y suis parvenu. Le nouveau haut commissaire [Bollaert] m'a paru convaincu lorsqu'il est passé me voir. J'ai insisté : "Encore une fois, monsieur le haut commissaire, traitez... traitez... traitez... à tout prix." On sait ce qu'il en est advenu⁹... »

Vue de France, cette « sale guerre¹⁰ » — qui, constitutionnellement, n'en est pas une, puisqu'elle n'a jamais été déclarée — est justifiée par des voies assez diverses. Il y a d'abord l'argument national posé comme un postulat qui ne se discute pas, ainsi que l'a exprimé tout naturellement le colonel Debès : défendre l'« Indochine française », comme plus tard l'« Algérie française ». Les militaires ne sont pas seuls à penser de la sorte, ils ont avec eux nombre d'intellectuels, nous y reviendrons. Le gouvernement a une position plus nuancée. A l'en croire, il ne demande qu'à traiter, mais pas avec Hô Chi Minh. Les communistes étant encore au gouvernement jusqu'au 5 mai 1947, tout ne peut pas encore être dit en clair. Mais à la veille de la conférence de Fontainebleau de juillet 1946 (cf. *supra*, p. 76), Bidault avait prévenu l'homme d'affaires MRP Max André, qu'il avait chargé de présider la délégation française, qu'il fallait se méfier des relations vraisemblables du Vietminh avec l'Union soviétique. Ainsi le Vietnam prend sa place dans la guerre froide, le gouvernement indépendant est classé du mauvais côté, celui de l'URSS. D'ailleurs, Hô Chi Minh comme

8. D'après Thierry D'ARGENLIEU, *op. cit.*, p. 402. Le 26 février 1947, vers 18 h 30, à Colombey-les-Deux-Églises, « le Général me donne quelques détails précis sur la façon dont Leclerc, très enclin à accepter la succession offerte, en avait été détourné par le général de Gaulle. Ceci me sera confirmé par le général Juin ».

9. Général FONDE, *op. cit.*, p. 344.

10. L'expression « la sale guerre », pour désigner la guerre du Vietnam, a d'abord été lancée par le directeur du *Monde*, Hubert Beuve-Méry, en titre d'un article publié dans *Une semaine dans le monde* du 17 janvier 1948. Beuve-Méry l'avait reprise au journaliste américain William Bullitt, lequel l'avait recueillie de la bouche de soldats français au Vietnam. Par la suite, le parti communiste l'avait popularisée.

Giap et d'autres sont des communistes, ce qui n'est pas un secret. Néanmoins, ce ne sera qu'en 1950, après le déclenchement de la guerre de Corée, que la guerre du Vietnam fera officiellement figure de front chaud au milieu de la guerre froide, comme la Corée.

Aussi bien, et dès le début, un autre argument est mis en avant, qui impose le rapprochement avec la propagande sur la sauvagerie des Algériens à Sétif. On ne peut pas traiter avec le Vietminh parce que ce sont des assassins, qu'ils mutilent ceux qu'ils tuent, qu'ils commettent des horreurs pour imposer leur dictature. Une fois encore, la violence, réelle, des colonisés, est enrichie de véritables affabulations que Paul Mus s'est longuement consacré à réfuter. Mais surtout, cette violence n'est pas comprise, elle est isolée des événements initiaux qui lui ont donné naissance. On l'a vu pour ce qui est du rapport entre Haiphong et Hanoi. On peut, en revenant en arrière, le constater aussi pour ce qui est des incidents de la cité Heyraud à Saigon le 24 septembre 1945, et dont on a probablement parlé davantage en France que du bombardement de Haiphong, en 1946. Or, ce qui s'était produit dans cette cité éloignée du centre avait été précédé par d'autres épisodes violents. Aussitôt après la récupération des bâtiments administratifs par le colonel Cédille, les Français coloniaux avaient cru le moment venu de prendre leur revanche et ils avaient commencé à agresser les Vietnamiens dans les quartiers européens. C'était à un tel point que le général Gracey jugea plus prudent de désarmer les quelques centaines de soldats français libérés des geôles japonaises et qui, sans doute, étaient en harmonie avec les coloniaux civils. C'est alors qu'ont lieu ces incidents de la cité Heyraud où des Français sont tués, 300 autres enlevés. Dans ce quartier, des troupes japonaises étaient encore chargées du maintien de l'ordre : elles ont préféré ne rien voir. Mais qui est responsable ? Peut-on en accuser le comité exécutif du Nam Bo, avec qui Cédille négociait avant de le chasser ? Mais justement, il vient d'être privé de ses moyens d'action les plus immédiats.

Des incidents tragiques de ce genre, il y en a déjà eu, il y en aura d'autres. Mais y voir la preuve d'un dessein arrêté du gouvernement de Hanoi et du Vietminh — sa principale composante, mais non la seule — comme on l'a fait, comme le général Valluy le fait encore en 1967, c'est montrer que l'on ne comprend pas qu'il y a une révolution en cours. C'est-à-dire, disait Engels, le plus grand désordre. Ici, la phase initiale a duré à

peine plus de deux semaines, du 14 août au 2 septembre 1946. L'élan des foules en ville et dans la campagne mobilise soudain des centaines de milliers d'hommes et de femmes, alors que, sur l'ensemble du pays, il n'y a encore que quelques milliers de membres organisés du Vietminh. Certes, la République est proclamée, elle a un gouvernement central à Hanoi, des comités exécutifs qui la représentent dans les régions du pays et surtout dans les villes. Mais en dessous, la structure du nouvel État ne pourra se préciser, se mettre sur pied que progressivement, à partir de mouvements largement spontanés. De plus, et dès ses premiers jours, ce pouvoir naissant est aux prises avec de nouvelles occupations étrangères, chinoise, anglaise, puis, de nouveau, française.

Ce retour des Français, quelle que soit la position du gouvernement de Hanoi, est mal toléré par la masse du peuple. Elle le montre déjà à partir d'octobre 1946 dans le Sud, quand elle se regroupe autour de la guérilla organisée par le comité exécutif devenu clandestin. Ce peuple est armé, même si c'est médiocrement par rapport au corps expéditionnaire, et il ne manque pas une occasion de s'en prendre aux occupants. Il n'y a pas besoin d'ordres pour cela. La décentralisation du pouvoir est un fait, tout autant que l'effort de centralisation dans l'organisation du parti. Les rancœurs accumulées pendant des générations se donnent libre cours autant qu'il se peut. Et de plus, dès le début, c'est-à-dire dès la campagne qui précède les accords du 6 mars, les forces françaises, exaspérées par cette guérilla à laquelle elles n'étaient pas préparées — beaucoup de ces soldats n'étaient-ils pas des volontaires pour lutter contre les Japonais militaristes, et non contre un peuple insaisissable ? —, commettent des excès dont beaucoup ne seront révélés que plus tard.

Le commissaire de la marine Jacques Raphaël-Leygues ne publiera qu'en 1976 cette note datée du 31 mars 1946 : « Un de mes camarades, officier de marine, a assisté cet après-midi sur une jonque armée par la marine nationale, à la torture et à l'assassinat d'un jeune Vietnamien, par un second-maître, qui voulait seulement montrer : "Les Nhac [paysan, autrement dit vietnamien, Y.B.], on n'en a pas peur..." Ce Vietnamien a été torturé devant dix matelots et l'officier pendant une heure, puis le second-maître lui a coupé la tête d'un coup de sabre. L'officier n'a rien dit. Nous avons appris la chose tard dans la soirée par un officier marinier qui ne pouvait pas dormir et qui nous

l'a dit. Certains officiers supérieurs du bord trouvent que Battet (l'amiral) a eu tort de prendre des sanctions¹¹. » Plus inquiétant que tout est la dernière phrase. Elle montre que, très vite, il ne s'agit plus d'excès ou de « bavures » individuelles, mais de la responsabilité du commandement qui, s'il ne les ordonne pas, couvre résolument ces pratiques de type nazi — l'amiral Battet faisant figure d'exception.

Les intellectuels face à la violence coloniale

Mais au-delà de cet argument circonstanciel de la « sauvagerie » des colonisés — lié à tout un travail de censure pour cacher la sauvagerie des colonisateurs —, il y a le blocage intellectuel dès que l'on est en face de revendications simples mais fondamentales : celles de l'indépendance et de l'unité du Vietnam. On accepterait bien des réformes — peu ou mal précisées —, une combinaison nouvelle, mais pas d'aller jusqu'au bout de la logique décolonisatrice. Et c'est à ce sujet qu'il convient de faire intervenir les clercs, ceux qui ont fait cet effort de lucidité, et les autres.

Les Temps modernes de Sartre ont donné la parole dans leur numéro 5 de janvier 1946 à un philosophe vietnamien, Tran Duc Thao (il mourra à Paris en 1993 au milieu d'une certaine indifférence...), lequel est aussi un membre actif de la Délégation des Vietnamiens en France. Définissant la position des Vietnamiens par rapport à la pensée spontanée des Français, et donnant sa juste place à l'appareil scolaire, il remarque que pour le Français, « depuis qu'on lui a appris à l'école que l'Indochine était française, ce pays s'insère spontanément dans son "horizon interne", le cadre où surgit tout ce qui fait partie de la communauté française. Dans cette communauté, certaines choses sont belles, d'autres blâmables, mais l'ensemble forme un tout indissoluble ». Or, c'est précisément ce qui « plonge l'Annamite dans une stupeur profonde ». Et, plus loin : « Dans la lutte actuelle, il s'agit pour la France de retrouver une partie de son domaine. Pour le Vietnam, il s'agit de son existence même, qui surgit du souvenir de vingt siècles d'histoire. » Les quelques lignes de présentation de la revue, où il est rappelé que l'auteur avait déjà été arrêté en octobre 1945 avec d'autres Vietnamiens

11. Jacques RAPHAËL-LEYGUES, *op. cit.*, p. 35-36.

sous prétexte d'atteinte à la sûreté de l'État (le fameux article 80), marquent nettement que la revue en tant que telle prend à son compte la thèse de l'article. Et elle répond préventivement à un argument que l'on retrouvera un an plus tard sous la plume de Mauriac : « Si maintenant, quelque lecteur étranger songeait à en tirer argument au profit d'une autre puissance coloniale, nous le renverrions au texte qui met en question non seulement la domination française, mais toute domination étrangère. » A ce moment-là, c'est aux États-Unis que l'on pense, mais, bientôt, et justement dans cet article de Mauriac dans *Le Figaro* du 4 février 1947, c'est l'épouvantail de la domination de l'URSS qui sera brandi.

Que les Français, intellectuels compris, pensent spontanément Indochine française — ou plutôt, n'ont pas besoin de le « penser », tant c'est « naturel » —, on pouvait encore le vérifier dans le premier numéro des mêmes *Temps modernes*, en octobre 1945. Il est vrai qu'il s'agit d'un article de Raymond Aron, qui s'est vite éloigné de l'équipe. Il est vrai aussi qu'il parle, incidemment, de l'Afrique colonisée, mais il en aurait sans doute été de même si, en juillet 1945, date de rédaction du texte, l'Indochine avait déjà été au premier plan des préoccupations. Donc, ce que Raymond Aron assignait à la diplomatie française comme tâches urgentes, c'était après « la restauration intérieure », « la sauvegarde de l'Afrique française (faute de laquelle notre pays tomberait encore de plusieurs degrés dans l'échelle des nations) ».

Face à Haiphong-Hanoi, la revue réagit immédiatement dans un éditorial daté du 24 décembre 1946, et publié dans le numéro 15. Il a l'immense mérite de proclamer un impératif conséquent avec les principes : « Si vraiment nous sommes acculés à la guerre, si vraiment nous n'avons le choix qu'entre nous maintenir en combattant ou partir, eh bien, qu'on s'en aille. Rester en Indochine par la force des armes serait en soi une ignominie, y rester parce que nous avons enfin, dans notre délabrement, trouvé plus faible que nous serait la pire des dérisions. » Après avoir nommé cet événement « une guerre coloniale », ce que précisément nient les autorités parisiennes, la revue confronte cette guerre-là avec celle qui vient de finir en Europe : « Il est inimaginable qu'après quatre années d'Occupation les Français ne reconnaissent pas le visage qui est aujourd'hui lè leur en Indochine, ne voient pas que c'est le visage des Allemands en France. Il est ahurissant qu'en lisant

les journaux où l'on parle des lâches voyous qui assassinent nos soldats, ils ne reconnaissent pas un style qui leur fut pourtant bien familier. » De plus, dès leur numéro de mars 1947, *Les Temps modernes* dénoncent les atrocités de la reconquête du Sud dans un reportage de Jeanne Cuisenier.

Dans *Esprit*, en février 1947, c'est un poète d'une tout autre formation et orientation que l'équipe des *Temps modernes*, Bertrand d'Astorg, qui, sous un titre surprenant, « Pour un Lyautey socialiste », en arrive à conclure, au sujet du Vietnam : « Indépendance contre ou avec nous, unité sans ou avec nous, c'est la question. » Il avait relevé qu'un problème capital n'avait pas été réglé, « celui de nos rapports avec le gouvernement authentique d'un peuple parvenu à sa conscience collective de nation » (les soulignés sont dans le texte).

Ces citations sont importantes parce qu'elles montrent que ce qui devait être dit l'a été quand il le fallait, sans attendre, et sans même chercher à atténuer les principes par la nécessité de compromis avec la réalité. Bref, il s'est trouvé des clercs qui n'ont pas trahi, et à l'égard desquels il serait indigne de répondre avec on ne sait quel ton de mépris : ce ne sont que des intellectuels, comme s'ils ne contribuaient pas à former cette opinion publique qu'on prétend leur opposer. Surtout, comme si, indépendamment des résultats obtenus, ce n'étaient pas eux qui représenteront les progrès de l'esprit humain en notre siècle, et non les « réalistes » tant vantés. Quant aux sondages, il est tout de même remarquable qu'en juillet 1947, malgré le poids du gouvernement, malgré l'idéologie spontanée des Français, ils indiquent encore un équilibre entre ceux qui sont prêts à abandonner le Vietnam ou, en tout cas, à négocier, et ceux qui sont pour la guerre.

Tout cela dit, il reste que l'inimaginable des *Temps modernes* est devenu l'histoire réelle de la IV^e République. On a pu à la fois s'enorgueillir de la Résistance et approuver les guerres coloniales et leurs Gestapos. Mais alors, quel sens avait pour ceux-là la Résistance française, dépouillée de ses valeurs antifascistes au profit du seul réflexe patriotique. Encore une fois, le nazisme a-t-il été vaincu ?

Les aveux d'André Chamson

Tous les clercs n'ont pas été aussi lucides que Senghor dans son article d'*Esprit*. En dehors de Mauriac, qui refuse d'intervenir pour le Vietnam et pour Madagascar, parce qu'il ne veut

pas se faire utiliser par le communisme et l'Union soviétique, mais qui interviendra plus tard pour le Maroc et pour l'Algérie, il se trouve que l'un d'entre eux a fait son *mea culpa*, en 1976. C'est André Chamson, qui fut membre du Front populaire, et qui préface le livre de J. Raphaël-Leygues déjà cité. Donc, Chamson se rappelle qu'en 1946 il avait rencontré à Londres lord Mountbatten, et que celui-ci lui avait dit que les Français feraient bien de quitter l'Indochine de la même manière que les Anglais allaient quitter l'Inde, par raison et non de gaieté de cœur. Il continue : « Je vois bien, maintenant, que la bave du dragon était encore sur nous et qu'elle nous collait les paupières ! Je n'ai pas prêté la moindre attention à ces propos. Le rétablissement de notre présence en Extrême-Orient me semblait faire partie de la restauration de la France, et même de la liberté, tout comme il en était allé pour l'Alsace et pour la Lorraine. » Trente ans après, Chamson confirme, presque mot pour mot, l'analyse de Tran Duc Thao sur l'idéologie coloniale spontanée des Français. Mais voici que surgit l'« inimaginable » annoncé par *Les Temps modernes* : « Mais comment avons-nous pu accepter, même tacitement, les massacres d'Haiphong avec leurs six mille cadavres, femmes et enfants confondus ! Comment n'avons-nous pas compris que tout se renversait et que nous étions en train de devenir parfois "les autres" ! Ce n'était pas la peine d'avoir abattu Hitler et d'avoir mis un terme au règne de l'Ordre noir, si c'était pour traiter, même rarement, les autres comme ces démons nous avaient traités nous-mêmes ! »

De tels aveux sont trop peu fréquents pour ne pas donner à celui-ci toute la place qui lui revient de droit. D'autant plus que Chamson met ensuite en lumière la division de la Résistance entre ceux qui se battaient contre l'Allemagne par simple patriotisme, et ceux qui se battaient contre le nazisme, et, du même coup, pour de profonds changements sociaux en France, donc contre la France réactionnaire aussi. La Résistance était une guerre civile, pas seulement nationale, ce que la propagande fondée sur le mythe d'un unanimisme résistant a longtemps occulté. On serait sans doute fondé à se demander si vraiment Chamson n'a rien entendu, en leur temps, des protestations contre la guerre du Vietnam, qu'elles soient venues de communistes ou d'autres milieux, et, en particulier, des intellectuels. Mais ce qu'il met fort bien en évidence, c'est le résultat d'une imprégnation issue d'une École qui, à peu d'exceptions près, diffuse

l'idée d'une colonisation française bienfaisante et fondée en justice — ce qui ne s'applique pas à d'autres colonisations, et surtout pas à la colonisation allemande d'avant 1914. Cette idéologie-là pèse plus lourd, même pour un intellectuel de gauche, que les avertissements de quelques écrivains de l'entre-deux guerres, telle Andrée Viollis, l'auteur de *SOS Indochine*, publié en 1934 avec une préface d'André Malraux.

Il serait vain de prétendre passer en revue tous les intellectuels ou écrivains de droite — par exemple ceux que l'on appelait « les hussards » et qui signeront pour l'Algérie française ; nous importent davantage les flottements et les hésitations des autres. Voici, par exemple, les méditations de Jean Guéhenno, autre grand nom du Front populaire, homme de gauche, bien qu'il écrive maintenant au *Figaro*. Cette fois, il s'agit de l'Afrique au sud du Sahara, mais pourquoi le point de vue aurait-il été différent si Guéhenno avait eu l'occasion d'aller en Asie ? Donc, dans *La France et les Noirs*, livre publié en mars 1954, le voici rêvant à une sorte de mariage entre la France et ses colonies d'Afrique noire, un mariage entre les deux « races » (c'est lui qui emploie ce mot). Il n'ignore pourtant pas ce qu'a été la conquête coloniale : « Si nous sommes ici par conquête, ne parviendrons-nous pas à faire oublier cette première violence ? La conscience que nous éveillons ne peut-elle être qu'une rancune ? N'est-il pas vrai qu'à considérer l'ensemble de ces peuples, la violence que nous leur avons faite mettait fin à bien d'autres, pires, qu'ils avaient subies, et qu'elle pouvait inaugurer le droit ? Est-il impossible qu'ensemble nous prononcions un grand acte de foi, comme un homme et une femme qui, en se mariant, se privent volontairement et à jamais du droit de se séparer [on ne savait pas que Guéhenno était hostile au droit de divorcer ! — Y.B.] et ne se permettent plus de penser qu'au bonheur que, fût-ce contre le destin même, ils veulent bâtir ensemble ? Se séparer pourrait être un jour le plus simple. Mais se l'interdire, donner l'exemple de cette union des races, faire les premiers la preuve qu'il n'y a au monde qu'un homme, ce pourrait être cela, l'engagement de l'Union française¹². »

Ce texte méritait d'être cité tout au long parce qu'il n'émane pas d'un raciste (l'emploi du mot « race » n'y fait rien), ni de quelqu'un qui soit intéressé au *statu quo* colonial. Et même il n'en est pas satisfait. Mais pour lui aussi, l'indépendance est

12. Jean GUÉHENNO, *La France et les Noirs*, Gallimard, Paris, 1954, p. 36.

une notion quasi taboue, en tout cas, que l'on s'efforce au moins de contourner ou de diluer dans une idylle imaginaire. Et puis, l'enseignement reçu reste présent, bon gré mal gré, avec l'argument de l'amélioration apportée, et qui est parfaitement scolaire. Au demeurant, Guéhenno n'imagine sans doute pas une seconde que les indépendances africaines n'auront en effet rien d'une « séparation » — mais reste à savoir si ce fut pour le bien des nouveaux États...

Peut-être ne sera-t-il pas superflu de jeter un coup d'œil rapide en arrière et de découvrir à quoi rêvait un instituteur républicain au tournant du siècle. Dans ses souvenirs sur son frère Alain-Fournier publiés en 1947, Isabelle Rivière le dévoile naïvement. Leur père songeait à partir en Algérie : « On allait demander un poste en Algérie, le traitement était magnifique, la vie là-bas ne coûtait rien. [...] On a tous les serviteurs indigènes qu'on veut. » Mais la mère ne veut pas aller « dans tes pays de sauvages¹³ ». Passons...

Les hommes politiques de la IV^e République, après tout, sont généralement des intellectuels de formation (Bidault était professeur d'histoire). Mais c'est bien la même idéologie spontanée qui parle chez eux, avec brutalité dès qu'ils ne sont plus en représentation. C'est ce qui apparaît dans une lumière crue au travers des notes quotidiennes du journal tenu par Vincent Auriol. Notamment quand se noue en avril 1947 un autre drame sanglant, à Madagascar.

13. Isabelle RIVIÈRE, *Images d'Alain-Fournier*, Émile-Paul frères, Paris, 1947, p. 170 et 171.

1947-1948 : insurrection et guerre à Madagascar

Le MDRM : des hommes à abattre

A Madagascar, une fois de plus, il y a, aux yeux du pouvoir, un parti à abattre : ce MDRM (Mouvement démocratique de rénovation malgache) qui, depuis mars 1946, s'obstine à réclamer l'indépendance — dans le cadre de l'Union française — et à vouloir l'obtenir légalement, par une voie électorale et parlementaire. De fait, sa majorité électorale est éclatante. Il a obtenu les deux sièges attribués au second collège pour l'une et l'autre Constituante, il a enlevé non moins clairement les trois sièges prévus par la Constitution aux élections législatives de novembre 1946, il s'apprête à en faire autant pour l'élection des conseillers de la République, qui a été différée jusqu'au 30 mars 1947 par une manœuvre de Moutet. En effet, dans l'espoir d'affaiblir ce parti dérangeant, Moutet a eu l'idée de créer, non pas une, mais six assemblées locales : cinq assemblées provinciales, qui formeront ensuite l'Assemblée centrale. Élections à double collège pour les assemblées provinciales ; mais l'Assemblée centrale sera élue par l'ensemble de ces conseillers provinciaux sans distinction de collège. C'est-à-dire que les Blancs du premier collège, s'ils peuvent s'allier avec la minorité éventuelle du second collège, s'assureront la domination de l'Assemblée centrale. Voilà pourquoi l'élection des conseillers de la République a dû être différée. Le MDRM est largement majoritaire dans le second collège pour les assemblées provinciales :

67 sièges sur un total de 92. La minorité, ce sont les 25 sièges d'un autre parti, surgi en l'été 1946, mais vite favorisé par l'administration coloniale, encouragée à ce faire par Moutet : le Parti des déshérités, plus connu sous le nom de Padesm. Parmi ses fondateurs, on trouve à Diégo-Suarez un certain Philibert Tsiranana, qui sera l'homme à qui la France gaulliste de 1960 pourra confier l'indépendance en toute sécurité.

Donc, en mars 1947, deux des députés MDRM sont à Madagascar en vue de la campagne pour les élections au Conseil de la République : Ravoahangy et Rabemananjara, le poète. Le troisième, Raseta, reste à Paris. Tous ignorent qu'il a été question d'eux au Conseil des ministres du 4 mars. C'est d'eux qu'il s'agit quand Paul-Henri Teitgen, ministre d'État et vice-président du Conseil, a déclaré : « S'il y avait eu dans la métropole une formation fasciste, on en demanderait la dissolution. N'en fera-t-on pas de même dans les territoires d'outre-mer ? On doit atteindre l'état-major et pas seulement le bras. » Moutet déclare que c'est une question d'opportunité politique et « se préoccupe », assure-t-il à Teitgen, « de cette question »¹. En fait, il n'a jamais cessé de s'en occuper, et les centaines d'arrestations de militants déjà opérées par les soins du gouverneur de Coppet, socialiste et ami d'André Gide, les entraves mises à l'activité du MDRM, le soutien au Padesm, tout cela s'est fait sous son impulsion. De quelle opportunité s'agit-il maintenant ? Du départ des communistes du gouvernement, prévisible d'ores et déjà ? Ou bien de quelque provocation qui permettrait de frapper le parti à sa tête comme le souhaite le garde des Sceaux ?

En attendant, Auriol reçoit les députés malgaches le 12 mars, mais il n'a rien noté sur cette entrevue. C'est plus tard qu'il donnera libre cours à sa hargne contre eux. Le 28 novembre 1949, recevant le pasteur La Gravière, MRP, mais qui vient lui parler de la torture à Madagascar, Auriol lui fait ces confidences : « J'ai connu Ravoahangy et Raseta, je me suis tout de suite empoigné avec eux dès le premier jour, et la faiblesse de de Coppet, c'est de leur avoir donné des voitures avec des cocardes tricolores, ce qui laissait apparaître qu'ils étaient les rois et les successeurs de la reine Ranavalô². » Soit dit en passant, faudrait-il comprendre que seuls les députés hexagonaux

1. Vincent AURIOL, *Journal du septennat*, t. I, Armand Colin, Paris, 1970, p. 121.

2. *Ibid.*, t. III (1977), p. 423.

auraient droit à la cocarde tricolore ? Et Auriol continue en marquant son opposition à l'idée d'un État associé avancée par le pasteur. Le 2 mai 1952, recevant l'ancien ministre Devinat, lui aussi de retour de Madagascar, Auriol lui confie : « En réalité, la rébellion malgache s'est étendue à partir du moment où Raseta et Ravoahangy sont entrés au Parlement français ; et j'ai, quand j'étais président de l'Assemblée, refusé de faire imprimer une proposition de loi qu'ils avaient déposée, et qui était un acte d'accusation contre la France et, en somme, un appel à la révolte³. » Il s'agit toujours de cette proposition de loi du 21 mars dont nous avons parlé, et qui restait dans le cadre des discussions constitutionnelles alors en cours. Mais, en y lisant un acte d'accusation, Auriol implique que toute autre lecture de l'histoire de la colonisation française que celle du *Petit Lavis* devrait tomber sous le coup de la loi — une loi qui, heureusement, n'existe pas.

Revenons donc à mars 1947. Ce mois-là, c'est à propos du Vietnam que surgit une première crise au sein du gouvernement, quand les députés communistes refusent de voter les crédits militaires pour cette guerre — les ministres s'abstenant. A la fin de ce mois, Bollaert part pour remplacer d'Argenlieu, enfin rappelé. Ses instructions ont été l'objet de longues discussions entre les ministres communistes et le reste du gouvernement. Il est tout de même indiqué qu'il doit rechercher une solution autre que militaire, et que le rétablissement de la monarchie est formellement exclu. Pourtant, dès le 1^{er} avril, les journaux parisiens font état de la réapparition de Bao Dai, présenté, pour l'instant, comme un médiateur possible.

Mais c'est bien à Madagascar que la tragédie entre de nouveau en scène. Le MDRM n'a même pas un an et demi d'existence, il devrait réunir son premier congrès en avril. Mais il existe aussi à Madagascar des organisations secrètes, plus anciennes, le Panama, fondé en 1941, et la Jina, fondée en 1943. Depuis qu'existe enfin un parti légal, nombre de membres de ces organisations sont entrés dans ce parti, naturellement sans déclarer leur autre appartenance. La direction du MDRM, engagée dans un processus électoral qui lui a jusqu'ici réussi, est opposée à toute insurrection ; mais à la base, tout le monde ne fait pas confiance à cette voie pacifique. L'objectif des sociétés secrètes est de libérer le pays par un soulèvement général,

3. *Ibid.*, t. VI (1978), p. 303.

qu'un certain nombre de leurs membres préparent dans les derniers mois de 1946 et au début de 1947. Bien entendu, la police coloniale est au courant de l'existence des sociétés secrètes : elle a ses indicateurs parmi elles non moins que dans le MDRM.

L'insurrection

Les rumeurs annonçant un soulèvement prochain circulent, et le prévoient pour la fin de mars. Inquiète, la direction du MDRM envoie le 27 mars un télégramme à toutes ses sections, signé des trois députés (y compris Raseta resté à Paris), pour les mettre en garde contre toute provocation. C'est ce télégramme dont les autorités prétendront ensuite qu'il constituait l'ordre d'insurrection, qu'il signifiait donc le contraire de ce qu'il disait ! A Fianarantsoa, dans le Sud, et à Diégo-Suarez dans le Nord, les autorités militaires ont recueilli des informations sur une insurrection prévue pour le soir du samedi 29 mars — elles sont exactes. De fait, les tentatives des insurgés dans ces deux villes échouent au bout de quelques heures. A Tananarive, la tentative est abandonnée faute d'effectifs suffisants.

Donc, les autorités sont déjà alertées avant que l'insurrection n'éclate pour de bon dans cette zone côtière où le pouvoir colonial espérait bien neutraliser le MDRM à l'aide du Padesm. C'est autour de deux voies de chemin de fer, celle qui va de Tamatave à Tananarive, avec embranchement à Moramanga, et celle qui va, dans le Sud, de Manakara à Fianarantsoa, que les insurgés passent à l'action ce samedi 29 mars vers 22 h. A Moramanga a été établi un camp militaire qui devrait servir de lieu de rassemblement et de relais pour les troupes destinées à être envoyées en Indochine. Un bataillon de tirailleurs sénégalais — qui, rappelons-le, ne proviennent pas nécessairement du Sénégal — occupe alors le camp, sous le commandement d'officiers français dont plusieurs dorment dans le bourg, où ils seront surpris. Ils n'ont en effet pas été avertis de l'imminence de l'insurrection. De plus, il semble que quelques soldats malgaches, également présents dans le camp, se soient mutinés. En tout cas, les insurgés, qui sont déjà 2 000, surgissent d'abord dans le bourg, tuent les officiers français à leur hôtel — dont le commandant du camp —, enfin se ruent sur le camp lui-même. Le combat durera toute la nuit. Les tirailleurs, bien mieux armés, résistent et repoussent l'attaque ; les insurgés ne

parviendront pas à s'emparer de l'armement qui leur fait défaut. Au petit matin, ils se retirent, mais en parcourant la campagne, ils entraînent avec eux toute la population rurale; s'ils ont échoué militairement, ils remportent un succès politique. Dans la région, les plantations européennes sont attaquées, les communications, par route ou par voie ferrée, ne sont bientôt plus possibles sans escorte militaire. En avril, il y aura même des combats aux abords immédiats de Tamatave et de Tananarive, les deux terminus de la ligne. Mais à Moramanga, au matin du dimanche 30 mars, les tirailleurs prennent leur revanche en envahissant le bourg dont ils massacrent toute la population malgache. C'est ce que Pierre Boiteau, agronome et haut fonctionnaire présent à Madagascar à cette date, ensuite conseiller de l'Union française (communiste), a appelé « l'Oradour malgache⁴ ».

Plus loin, dans le Sud, toujours vers 22 h ce samedi, les insurgés attaquent le terminus côtier de la voie ferrée qui va à Fianarantsoa. Ils s'emparent de quelques armes, se replient et se répandent dans toute la région; ils repoussent dans la région d'Ambila une attaque de renforts envoyés de Manakara. La voie ferrée sera bloquée pendant quelque temps. Ici aussi, les paysans malgaches sont entraînés dans l'insurrection, et les villes ou bourgades où sont encore les Français sont pratiquement assiégées. Le 1^{er} avril, l'insurrection s'empare d'un de ces bourgs, Vohipeno, et elle va l'occuper pendant plusieurs semaines. Dans une proclamation lancée le 30 mars, les insurgés du Sud annoncent: « C'est le jour où nous nous libérons du joug de la colonisation. [...] Nous avons combattu cette nuit et nous continuerons à combattre. » Mais les insurgés entendent aussi se libérer des soutiens actifs de la colonisation que sont ces membres du Padesm qui ont agressé les nationalistes dans les semaines précédentes, qui ont aidé l'administration et contribué à faciliter les nombreuses arrestations de militants du MDRM qui ont eu lieu ici comme dans toute l'île. Plusieurs centaines de membres du Padesm — on a dit 1 900 — seront en effet pourchassés et tués. Mais l'ampleur de l'insurrection dans toute cette zone — dont la population insurgée a été estimée

4. « Moramanga, l'Oradour malgache » est le titre d'un article de Pierre BOITEAU dans *La Nouvelle Critique* de janvier 1954, numéro contenant un ensemble sur le colonialisme, où figurent notamment des extraits du *Discours sur le colonialisme* d'Aimé CÉSAIRE. Toutes les interprétations de Boiteau n'ont pas été confirmées, mais il apporte beaucoup d'informations de grande importance.

à près d'un million — montre suffisamment que le Padesm était bien loin d'y avoir cette majorité sur laquelle comptait le pouvoir colonial.

Cette insurrection, qui s'étend donc très vite sur une vaste zone, a-t-elle en ce début avril quelque chance sérieuse, soit de triompher, soit d'initier une lutte prolongée à l'image de celle qu'engagent à cette date les Vietnamiens ? L'exemple du Vietnam est de fait une des raisons de confiance des dirigeants de l'insurrection : pourquoi ne seraient-ils pas capables d'en faire autant ? De plus, les forces militaires coloniales sont relativement faibles à la date de l'insurrection, précisément parce que c'est le Vietnam qui retient toute l'attention de l'état-major à Paris. Il y aurait eu en tout 6 000 militaires à Madagascar, localisés surtout dans les villes, et les bases militaires comme Diégo-Suarez (aujourd'hui Antsirana). L'aviation n'a que peu d'appareils, de sorte que dans les premiers jours on réquisitionne des avions civils pour faire des vols de reconnaissance. Dans les grandes villes, ce sont les forces de police, renforcées depuis quelques mois par des brigades spéciales de Comoriens et de « Sénégalais » organisées par le chef de la Sûreté, Marcel Baron, qui maintiennent l'ordre avec l'appui de tout un réseau d'informateurs mis sur pied de longue date. Mais tout compte fait, quel que soit le nombre des militaires, leur puissance de feu est sans commune mesure avec l'armement des insurgés qui partent à l'attaque avec sagaies et machettes, et doivent surtout compter sur l'effet de surprise. Quant aux armes prises, les insurgés n'auraient récupéré, à la fin avril, que trois mitrailleuses, trois fusils-mitrailleurs, une cinquantaine de fusils, soixante-dix mousquetons, alors qu'ils auraient au moins 15 000 à 20 000 hommes à armer et équiper⁵. Même si, à ces chiffres, il fallait ajouter quelques revolvers, même s'ils peuvent être légèrement sous-estimés, la disproportion n'en est pas moins écrasante. Les Vietnamiens, depuis l'insurrection de 1945, avaient pu mettre sur pied des forces armées, insuffisantes en face de l'armée coloniale de 1947, mais c'était déjà une armée. Ici, on en est loin.

Comme Baron et ses hommes ou ses homologues tiennent les villes, ils en profitent, avec le plein appui de Paris, pour déclencher l'opération préparée à l'avance contre le MDRM, dont tous

5. Selon Jacques TRONCHON, *L'Insurrection malgache de 1947*, Maspero, Paris, 1974 (nouvelle édition : L'Harmattan, Paris, 1987, p. 47). J'ai emprunté à ce travail l'essentiel de mon récit.

les dirigeants et cadres militants seront arrêtés au bout de quelques jours, nous en reparlerons. Ce qui en résulte, c'est que les villes sont terrorisées. Des réseaux de soutien clandestins à l'insurrection n'ont pu y être constitués. Les insurgés apparaissent parfois dans les faubourgs ; mais ils ne peuvent espérer ni soulèvement, ni lutte clandestine prolongée. Enfin, sur la foi d'une certaine propagande, ou de quelques propos tenus çà et là, les insurgés avaient escompté un appui effectif des Américains ou des Anglais ; il n'en a évidemment rien été. Une fois encore, une insurrection qui traduit des aspirations nationales largement majoritaires, va se trouver en difficulté faute d'un appui logistique dans un pays voisin. Au contraire, le pouvoir colonial, lui, sait qu'il va bientôt recevoir des renforts et aura les moyens d'écraser les insurgés.

En attendant, et dès les premiers jours, il commence par armer les colons (dont beaucoup le sont déjà). Et c'est aussi par la terreur, les exécutions et les massacres que l'on va répondre — militaires, policiers et civils sans distinction — à la volonté d'indépendance dans les campagnes. On a déjà mentionné le massacre de Moramanga. A Fianarantsoa, on a fusillé des insurgés faits prisonniers dans la nuit même, sous prétexte de « tentative d'évasion ». Dans le Sud encore, à Mananjary, plus d'une cinquantaine de détenus sont abattus à la prison, d'autres dans un bâtiment des douanes, dès le 1^{er} avril. Parmi eux, se trouvent d'anciens combattants de la guerre de 1914. Des exécutions ont lieu un peu partout, jusque dans les rues de Tananarive, ainsi que le signale un rapport demandé par Marius Moutet au député Gaston Defferre⁶. Mais dans les campagnes, ces atrocités qui vont devenir la règle, loin de décourager les masses rurales — du moins dans un premier temps — ne font que les exaspérer et renforcer l'insurrection.

89 000 morts chez les insurgés

Les premiers renforts français, en provenance de Djibouti, débarquent les 16 et 23 avril : des parachutistes et encore des « Sénégalais ». D'autres, plus importants, arriveront le 18 juin.

6. Cité par Pierre BOITEAU, *Contribution à l'histoire de la nation malgache*, Éditions sociales, Paris, 1958, p. 375, ainsi que d'autres passages (p. 374-375) non moins atroces de ce même rapport.

C'est alors — alors seulement — que la Légion étrangère dégage les abords de Tamatave et les mines de graphite. Au total, les forces françaises vont être portées à 18 000 hommes, dont on peut estimer que les deux tiers au moins auraient dû être envoyés directement en Indochine sans ces événements. En ce sens, les Malgaches, émules des Vietnamiens, leur ont, par leur sacrifice, apporté une certaine aide.

Vers la fin avril, l'insurrection s'étendait de la région du lac Alaotra au nord de Tananarive jusque vers Manakara, plus bas que Fianarantsoa. Mais avec l'arrivée des renforts, la reconquête commence. La chronologie révèle ce qu'avait été l'extension des zones libérées. Vohipeno avait été évacué par les insurgés le 20 mai, mais ils restaient dans ses abords immédiats. En août cependant, les forces coloniales réoccupent successivement Fort-Carnot le 1^{er}, Beparasy le 2, Anosibé le 7, Lakato le 13, Ampasimanjeva le 25. Ces opérations sont menées conformément aux traditions coloniales, avec incendies de villages, exécutions de non-combattants, viols...

Ainsi, de juillet à septembre, malgré une résistance acharnée, l'insurrection a dû reculer. Elle est isolée. En France même, sait-on, à la rentrée, qu'elle dure encore, qu'elle peut encore harceler les coloniaux ? Pourtant, à partir d'octobre, la saison des pluies lui apporte un répit. A la fin de novembre, Razafindrabe, qui commande dans le Nord, lance un appel au peuple malgache où il lui demande d'avoir un peu de patience et lui promet que Madagascar sera libérée. Mais avec le retour de la saison sèche, c'est une véritable chasse à l'homme qui est lancée par l'armée française. Les deux principaux dirigeants succombent : dans le Sud, Radaoroson est tué le 20 juillet 1948 ; dans le centre, Razafindrabe est fait prisonnier le 2 septembre et mourra en prison peu après. Vers la fin de l'année, le commandant en chef des troupes, le général Garbay (que l'on retrouvera en Tunisie en 1952), peut estimer que l'insurrection est vaincue. Il aura fallu une véritable guerre pour cela. Une guerre menée par une armée composée essentiellement de troupes coloniales, d'Afrique noire et d'Afrique du Nord, plus des éléments de la Légion étrangère, des parachutistes et des blindés. L'emploi des troupes coloniales pour faire la guerre outre-mer est une pratique constante de la IV^e République, qui prétend s'appuyer sur l'article 62 de la Constitution. Au Conseil des ministres, François Billoux, communiste et (théoriquement) ministre de la Défense nationale, protestera en vain. Dans la police aussi,

comme on l'a vu, on emploie à Madagascar quelques « Sénégalais », mais surtout des Comoriens, particulièrement détestés par la population.

La guerre a été meurtrière et atroce. Il y aurait eu 550 morts du côté des occupants, dont 350 militaires de toutes origines. On admet généralement que la répression a fait quelque 89 000 morts malgaches chez les insurgés, estimation qui était celle de l'état-major à la fin de 1948⁷. En 1950, un chiffre de 11 342, plus « modéré » sera avancé officiellement. Inutile de s'engager plus avant dans une polémique dont l'allure de statistique objective cache mal le désir de minimiser les horreurs de cette guerre coloniale. Mais les horreurs demeurent. A celles qui ont déjà été évoquées, il faut ajouter un autre massacre à Moramanga : du 5 au 8 mai, 166 Malgaches arrêtés sont enfermés dans des wagons à bestiaux ; le train, arrêté en gare de Moramanga, est mitraillé la nuit sur ordre, il y a 95 tués. Des 71 survivants, 70 seront exécutés le 8 mai, sur ordre du commandant supérieur des troupes. Le soixante et onzième qui révélera le scandale échappe par hasard à la mort, n'ayant été que blessé lors de l'exécution collective.

Mais en dehors et en plus des horreurs d'une guerre qui ne se soucie guère des conventions de Genève, une autre répression s'abat sur des hommes qui, eux, n'étaient pas dans l'insurrection, la désavouaient même. Conformément aux objectifs fixés par le Conseil des ministres du 3 mars 1947, ce sont les élus et les dirigeants du MDRM. On a commencé par les conseillers de la République nouvellement élus avant d'arrêter, le 12 avril, les deux députés. Ceux-ci n'avaient pas quitté Tananarive, ni essayé de se cacher. Cette arrestation est évidemment illégale puisqu'ils sont couverts par l'immunité parlementaire. Qu'à cela ne tienne : ils seront inculpés par voie de « flagrant délit continu », trouvaille que Marius Moutet reprendra à son compte, avec l'approbation du juriste Donnadiou de Vabre ! A la vérité, le corps judiciaire aux colonies en 1947 (et dans certains cas, encore en 1950) est fort différent de celui de la métropole. Si la loi et la procédure devraient être les mêmes dans toute la République, il n'y a pas assez de magistrats formés norma-

7. Il faut encore citer Pierre BOITEAU, *op. cit.*, p. 377 : « En fin 1948, devant la mission d'information de l'Assemblée de l'Union française, composée de Mlle Lautissier et de MM. Zinsou et Lapart, le général Garbay déclarait que le nombre des victimes de la répression s'élevait à quatre-vingt-neuf mille. »

lement pour assurer partout ces fonctions correctement, de sorte que l'on a fabriqué des magistrats par promotion de greffiers, d'administrateurs civils, etc.

Ainsi s'expliquent des pratiques comme celles du prétendu juge Vergoz qui sévit à Madagascar. Il ignore qu'un inculpé doit être assisté d'un avocat de son choix. Il est vrai que les avocats de Tananarive ont pris la décision, non moins contraire à leur déontologie, de ne pas défendre les MDRM. De plus, Vergoz travaille la main dans la main avec la police dirigée par Baron, à qui il renvoie les inculpés qui n'avouent pas, sachant fort bien que Baron emploie la torture pour obtenir des aveux. Et ce que les accusés doivent avouer, c'est que Rabemananjara a donné l'ordre d'insurrection, en accord avec Ravoahangy et les autres dirigeants du parti. Coups de nerf de bœuf, tête plongée dans un bidon d'urine, simulacre de tribunal militaire, enfermement dans des sortes de poulaillers... ce sont les moyens par lesquels la Sûreté de Tananarive et son complice Vergoz obtiennent des aveux. Résultat : toute la direction du MDRM est en prison, comme l'avait désiré Henri Teitgen. Reste le troisième député, Raseta, qui est à Paris. Vergoz lance un mandat d'arrêt contre lui, toujours sous couvert de « flagrant délit continu ».

A Paris, quand le Conseil des ministres du 16 avril est saisi de ce problème juridique, les rapports sont très tendus entre les ministres communistes et tout le reste du gouvernement. Après des votes où ils se retrouvent isolés, les communistes, au bout de longues heures de délibérations orageuses, acceptent un compromis. Raseta ne sera pas arrêté avant que l'Assemblée n'ait eu à se prononcer sur la levée de son immunité parlementaire. Les deux autres demandes de levée d'immunité parlementaire seront également transmises à l'Assemblée. Il est assez clair que le problème des divergences au sein du gouvernement se reposera à ce moment-là, et que la crise est seulement ajournée. Là-dessus, Auriol peut partir faire un voyage en Afrique occidentale, de Dakar à Bamako ; il part à bord du *Richelieu*.

Massacre à Casablanca (7-8 avril 1947)

Juste une semaine après le début de la guerre de Madagascar, c'est sur Casablanca que l'attention est brutalement attirée. Ce samedi 7 avril, dans l'après-midi, alors que tous les officiers, paraît-il, sont à la plage, éclate une discussion vive

entre des soldats sénégalais qui ont quartier libre et des Marocains, à propos d'on ne sait quelle femme ; cela se passe vers l'entrée du quartier réservé de la ville — à lui seul, une sorte de petite ville au cœur de la nouvelle médina. Soit dit en passant, un des grands travaux de la colonisation française au Maroc a consisté dans la construction de bordels grandioses en style pseudo-mauresque... Non loin du lieu de la rixe se trouve un garage dont les propriétaires, deux frères, sont connus pour être des militants actifs de l'Istiqlal. Peut-être est-ce un hasard, mais la rumeur publique au Maroc établit un rapprochement entre les deux faits. Les Sénégalais s'en vont, regagnent leur caserne, ameutent leurs camarades, se pourvoient d'armes de combat avec une facilité déconcertante. Après quoi, ils reviennent en ville en tenue de guerre et commencent à tirer dans le tas. C'est seulement le dimanche matin vers 8 h que le massacre prendra fin. Quelques années plus tard, un personnage fort respecté au Maroc, Si Mameri, indiquera au résident général Gilbert Grandval que les Sénégalais « avaient, selon lui, tué ou blessé 180 Marocains, dont des femmes et des enfants⁸ ».

Or, ce massacre a lieu juste au moment où le sultan doit se rendre à Tanger, alors ville internationale, pour y prononcer un fort important discours. A la grande indignation de tous les coloniaux, et des ministres du type Moutet-Bidault, il supprime toute référence à l'œuvre civilisatrice de la France au Maroc, contrairement à un rituel non écrit du protectorat. En revanche, il salue la Ligue arabe. Ajoutons qu'en allant parler à Tanger — avec l'accord du résident Labonne, à qui on le reprochera — après avoir traversé la zone espagnole, le sultan revendique implicitement la réunification du Maroc. En tout cas, le discours de Tanger est tenu à Paris, notamment par Bidault, ministre des Affaires étrangères qui a en charge Maroc et Tunisie, pour un acte de rébellion, que la faiblesse du trop libéral résident Labonne a laissé faire.

Comment l'étrange affaire des 7-8 avril s'insère-t-elle dans ce contexte ? On ne peut tout de même pas, en présence de tant de coïncidences, l'attribuer simplement, comme le fera un général, à une haine endémique entre Marocains et Sénégalais⁹. Les

8. Gilbert GRANDVAL, *Mission au Maroc*, Plon, Paris, 1956, p. 175. En fait, le chiffre avancé par Si Mameri correspond à celui que donnait *Le Monde* du 10 avril 1947 : 64 morts et 116 blessés.

9. Général SPILLMANN, *Du protectorat à l'indépendance*, Plon, Paris, 1967, p. 132-133.

Marocains, qui ne pouvaient croire que ce fût là un simple fait divers plus sanglant que d'habitude, tournent leurs regards vers le chef de la région de Casablanca, ce même Boniface qui était directeur des affaires politiques en 1944, lors des massacres de Rabat-Salé-Fès (voir *supra*, chapitre 2). Labonne l'avait muté à Casablanca, poste où il restera jusqu'en 1955. Son rôle néfaste, sa volonté de briser et le sultan et l'Istiqlal sont connus depuis longtemps. Mais en l'occurrence, s'il est pour quelque chose dans ce massacre — dont, de toute façon, en tant que chef de région, il porte la responsabilité —, il se peut qu'il ait visé moins le sultan lui-même que le résident général Labonne, dont il fallait faire apparaître la « faiblesse ».

Les questions qui se posent toujours à propos de ce massacre avaient été clairement posées le 9 mai 1947 à l'Assemblée nationale par le député algérien MTLD Mezerna, sans obtenir de réponses satisfaisantes de Bidault. En tout cas, selon le témoignage de Si Mameri rapporté par Grandval, le sultan en aurait été profondément irrité. Ainsi, la crise est ouverte avec ce Maroc qui, selon les plans de Paris, aurait dû adhérer à l'Union française, mais dont le chef d'État nominal ne voit pas la nécessité de cette adhésion. Avec de fortes variations d'intensité, la crise ne cessera plus jusqu'à l'indépendance en 1956.

C'est aussi en ces jours d'avril que de Gaulle lance le RPF (Rassemblement du peuple français), le 14 à Strasbourg, dans un discours où il parle aussi d'« action impériale ». On a noté que le 15 mai, à Bordeaux, il s'occupe essentiellement de l'Union française. Les gouvernements de Paris, qui prétendent lutter contre de Gaulle, ne veulent surtout pas lui laisser l'occasion de les accuser de faiblesse dans les affaires coloniales. Mais ils n'ont guère besoin de se forcer pour y parvenir.

Madagascar dans la presse parisienne

Si l'on se reporte à la presse quotidienne parisienne de ces semaines cruciales, on relèvera que de vigoureuses protestations et rappels aux principes ont été formulés par *Franc-Tireur* et *L'Humanité* notamment, par *Combat*¹⁰ aussi. Mais des journaux du soir, *France-Soir* et *Le Monde*, ont entrepris un

10. Camus intervient dans *Combat* par un article du 10 mai 1947 (repris in « Pléiade », *Essais*, p. 321-323). Le journal avait déjà protesté en avril.

travail de désinformation pour ne pas dire de décervelage. *Le Monde* daté du 2 avril demande si le MDRM va désavouer la violence ou « s'engager dans la dangereuse voie du Vietminh ». Mais quand il est obligé d'informer ses lecteurs du télégramme des députés à Moutet qui désapprouve les actes de violence, *Le Monde* n'est pas satisfait pour autant : vont-ils désavouer leurs propres partisans, demande-t-il ? Le lendemain, dans un long article signé Édouard Sablier — qui deviendra le spécialiste du Moyen-Orient de ce journal —, c'est une mise en demeure qui est adressée aux dirigeants du MDRM : « Or, le parti de la rénovation malgache est aujourd'hui devant ses responsabilités. Si dans les jours qui viennent, il s'affirme parti de gouvernement, en désapprouvant les violences commises par ses partisans, en manifestant son sincère désir de coopération, il faudrait sans hésiter l'associer à l'œuvre de réforme. Sinon il appartiendra aux autorités d'élargir le contact avec les populations, de rechercher les éléments véritablement représentatifs de ces dernières [...] et, avec eux, de s'attaquer aux causes du malaise. » S'agirait-il d'un chantage ? Les deux députés, ce 4 avril, sont encore en liberté, pour une semaine, et l'on sait que Sablier a des relations avec divers services gouvernementaux. Son article n'aurait-il pas un caractère officieux ? Le seul mot de « coopération » a de quoi inquiéter si l'on songe au sens qu'il revêt dans le langage des polices et des services secrets. Les députés sont donc invités à se dissocier de la base de leur mouvement, à s'isoler du peuple malgache, et pas seulement à répudier l'action violente — ce qu'ils ont déjà fait. On imagine sans peine que, sur cette voie, il leur faudrait venir à dénoncer les patriotes malgaches. Pas plus Raseta à Paris que les deux autres ne l'entendent ainsi.

Cependant, Moutet et Ramadier, président du Conseil, sont d'ores et déjà déchaînés. Au Conseil des ministres du 2 avril, Moutet affirme que le MDRM est un parti « raciste et nationaliste qui n'aurait en vue que l'oppression par les Hovas¹¹ du

11. Les Hovas seraient donc un des peuples de Madagascar, et qui aurait eu la prétention de dominer tous les autres peuples de l'île. En fait, le mot *hova* (qui se prononcerait plutôt « houe ») désigne en malgache les hommes libres d'une société donnée. Mais le pouvoir colonial entend, en employant ce mot, désigner tous ceux qui appartiennent à ce royaume de l'Imerina (le haut plateau où se trouve Tananarive) qui a entrepris vers la fin du XVIII^e siècle l'unification de Madagascar. Donc, la colonisation défendrait de malheureux peuples malgaches asservis par ceux qui se déclarent aujourd'hui des nationalistes !

reste de la population après élimination des Européens ». Thème que Ramadier reprend dans sa conférence de presse du 10 avril, où, implicitement, il met en question la régularité des élections régulièrement perdues par le Padesm. Benoîtement, le président du Conseil ajoute qu'il ne sait pas si les députés « seront ou non inculpés ». Ne continuerait-il pas le chantage, alors que les conseillers de la République MDRM élus le 30 mars sont déjà arrêtés — et torturés ?

France-Soir va plus loin. Dès le 3 avril, le journal a annoncé à la fois que le calme est rétabli et que « les rebelles agiraient en liaison avec un parti politique ». Le 10 avril, ce serait plutôt « de mystérieux émissaires venus clandestinement d'Indochine » qui auraient provoqué les troubles. Le 18 avril, une fois les députés inculpés, le journal va cyniquement justifier l'illégalité dans un article signé Pierre Thibault et intitulé : « Nécessité fait loi ». Le journaliste n'hésite pas à écrire : « Quand les principes sont dépassés par les événements, leur violation — pour sacrilège qu'elle puisse paraître — est parfois nécessaire pour la sauvegarde même des principes dont ils se réclament. » C'est ainsi que les tortionnaires de la guerre d'Algérie se revendiqueront du « salut public » le 13 mai 1958. Il reste que l'on ne comprend pas comment la violation de principes qui relèvent de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pourraient aider en quoi que ce soit à sauvegarder ces mêmes principes... Pierre Thibault prend soin de ne pas se prononcer sur la légalité ou non de l'arrestation pour « flagrant délit continu », mais il invoque « la souveraineté française mise en péril » pour justifier les mesures nécessaires pour « protéger la vie de nos nationaux ». Mais alors, il n'est même plus question de principes, uniquement de la défense d'une conquête, de conquérants qui s'arrogent des droits qu'en droit ils n'ont pas.

Le 25 avril, *France-Soir* cite longuement Ramadier qui a fait l'éloge du haut-commissaire de Coppet et s'en est pris à ces Français qui n'ont pas « le souci de renforcer d'abord l'autorité de ce chef », visant par là les communistes. Le 30 avril, autre citation importante de Ramadier, devant le groupe parlementaire socialiste cette fois. En effet, au sein du groupe parlementaire du parti qui est celui du président de la République et du président du Conseil, de fortes réticences se font jour face à tous ces aspects troubles de l'affaire de Madagascar. Pour faire rentrer dans le rang les opposants, Ramadier leur lance : « Refuser la levée de l'immunité, c'était consentir à l'abandon

de Madagascar. » Personne, à ce qu'il semble, ne lui a riposté par le « Périissent les colonies plutôt qu'un principe ! » qui s'imposait ce jour-là.

Pourtant, c'est encore dans *France-Soir* que l'on va découvrir, le 8 mai, des révélations sur la répression. L'article, reportage anonyme d'un avocat de Tananarive envoyé le 28 avril, n'est en aucune manière un plaidoyer pour les insurgés, bien au contraire. On en jugera par le titre auquel correspondent certains de ses éléments : « Les conjurés de Madagascar avaient dressé, en code, la liste des Français à abattre ; et huit tueurs étaient désignés pour chacune des victimes. » Révélation fantasmatique, celle-là. Mais il n'en va pas de même pour cette première description de l'Oradour malgache : « Au petit jour, les Sénégalais furieux du massacre de leur marabout et de leurs camarades envahissent le gros village de Moramanga et exercent des représailles contre la population. Bientôt des centaines de cadavres jonchent les rues et les champs. Toutes les maisons sont incendiées et, en quelques jours, le bourg n'est plus qu'un amas de cendres. A midi, le haut commissaire arrive. Il ne trouve pas un survivant.

« Le lendemain, les Sénégalais en fureur nettoient complètement la région, avec l'aide des renforts. Tout ce qui bouge est lardé de coups de baïonnettes. En trois jours, des milliers d'indigènes sont tués... »

Ce n'est pas tout : « Les représailles sont effrayantes. Des prisonniers malgaches sont chargés en avion et lâchés vivants au-dessus des villages dissidents comme "bombes démonstratives". A d'autres endroits, les rebelles, enfermés dans des cases, sont brûlés vifs. » Ce paragraphe sera cité à l'Assemblée le lendemain par Mezerna, député MTLD, et par Lamine Gueye, toujours membre de la SFIO, sans parvenir à ébranler une majorité parlementaire décidée à soutenir la répression et toutes ses horreurs et illégalités.

Tout cela n'est pas ignoré au sommet de l'État. Il n'est que de relire les notes d'Auriol sur le Conseil des ministres du 10 juillet : « De Pellet [un général] est allé se rendre compte des faits reprochés à la police pendant l'instruction. Il y a eu évidemment des sévices par la police et on a pris des sanctions. Également il y a eu des excès de la répression. *On a fusillé un peu à tort et à travers et sans jugement* [souligné par moi, Y.B.]. Je dis avec gravité qu'il faut observer les règles judiciaires et qu'il faut toujours interroger les inculpés en présence de leurs

avocats. » Mais les aveux obtenus par des « sévices » et les interrogatoires irréguliers, sans avocat, ne justifieraient-ils pas surtout une annulation d'une procédure illégale et barbare ? L'ancien avocat qu'est Auriol se garde bien de tirer cette conclusion logique ; il est suffisamment convaincu que ce sont les sénateurs et députés MDRM qui « ont fait marcher de pauvres diables¹² ».

Il y a heureusement les journaux qui sauvent au moins l'honneur de la gauche. Dès le 3 avril, *Franc-Tireur* publie une interview de Raseta qui dément toute implication du MDRM dans les actes de violence et démonte la thèse du complot tribal des Hovas contre les « côtiers », chère à Moutet, et adoptée par les trois quarts des ministres. Il souligne que l'insurrection a éclaté justement sur le territoire de ces « côtiers » que le gouvernement prétend vouloir protéger. Évidence pour tout esprit non prévenu : il suffit de regarder la carte. En fait, la colonisation française quand elle s'est abattue sur Madagascar y avait trouvé un État déjà fortement centralisé, et elle a entrepris de mettre à son service l'appareil d'État préexistant, et qui, du fait de l'unification récente de l'île — qui remontait au début du XIX^e siècle —, était en effet fortement dominé par les originaires du haut plateau central, de l'Imerina. Mais c'est aussi parmi ces éléments relativement favorisés, et bénéficiant de plus de facilités d'éducation et de formation que se sont levés les premiers penseurs et dirigeants du mouvement national. Pour autant, la volonté d'indépendance n'était pas limitée à ce groupe de pionniers, elle est vite devenue le fait de tout le pays. Et si l'insurrection n'éclate pas simultanément dans toute l'île, c'est parce que des précautions militaires ont été prises en divers endroits, pour des raisons accidentelles en somme. Mais pour les Moutet et consorts, le mythe du complot « hova » n'a pas seulement l'avantage de donner bonne conscience, c'est un argument pour convaincre que la France n'emploie la force que pour la protection des faibles ; et aussi pour tenter de diviser le mouvement national.

Le 5 avril, dans *Franc-Tireur*, Marcel Fourrier intervient avec véhémence : « Soyons logiques, allons jusqu'au bout des principes que nous avons proclamés ! C'est aux peuples d'outre-mer qu'il appartient de se prononcer en toute liberté sur leur union avec la France. Faute de cette adhésion volontaire et spon-

12. Vincent AURIOL, *op. cit.*, t. 1, p. 335.

tanée, nous ne pouvons qu'imposer notre souveraineté par la force. [...] Mais alors, il n'y a pas d'Union française dans le sens où notre Constitution a entendu l'instaurer. » Et certes il n'y en a pas eu, encore que Fourrier semble se reporter plutôt à la première Constitution qu'à celle qui a été adoptée définitivement. C'est encore une fois, et dans cette même période cruciale, Auriol qui donne la lecture de la Constitution qui a été effectivement appliquée. A Ferhat Abbas venu l'entretenir de la question du statut de l'Algérie alors en discussion, il déclare : « Je serai surtout le président de la République française une et indivisible et dont l'Algérie fait partie intimement¹³. » Sans doute se prend-il, ce faisant, pour un moderne jacobin !

Revenons à *Franc-Tireur*. Le 17 avril, à propos du Conseil des ministres houleux de la veille, André Sauger s'élève contre la violation de la Constitution. « Décidément, comme l'écrivait hier Marcel Fourrier, on n'en rate pas une. Après les arrestations scandaleuses de parlementaires malgaches faites en violation de la Constitution, ainsi que *Le Populaire* l'a d'ailleurs relevé hier, comme nous, voilà que le gouvernement a décidé de demander la levée de l'immunité parlementaire de ces élus du peuple. Maurice Thorez et les ministres communistes ont protesté. Ce fut en pure perte. » Le lendemain, Marcel Fourrier conclut : « Nous nous orientons vers un renouveau du colonialisme. »

On ne saurait trop souligner l'importance et la gravité de ce Conseil des ministres du 16 avril, dont l'unique survivant est aujourd'hui François Mitterrand, alors ministre des Anciens Combattants. En effet, il est courant d'insister sur ce fait que la rupture finale entre le gouvernement Ramadier et le PCF — survenue le 5 mai 1947 — n'a pas eu lieu sur des problèmes coloniaux, mais au sujet des revendications salariales à la suite de la grève déclenchée inopinément chez Renault le 25 avril. C'est un fait, certes. Mais il ne devrait pas faire oublier que tout au long des mois de mars et avril s'était déjà installée une tension permanente au sein du gouvernement au sujet du Vietnam et de Madagascar. Les compromis singuliers qui avaient permis de différer toute rupture déclarée ne pouvaient pas se prolonger indéfiniment. La crise dont les journaux ne cessent de parler n'aurait pas pu être différée très longtemps.

Il faut donc nous reporter maintenant à *L'Humanité* pour

13. *Ibid.*, p. 302.

juger de la position du PCF face à l'affaire de Madagascar. Elle dénonce l'illégalité de l'arrestation des parlementaires dans des articles des 15, 16 et 18 avril. Dans le numéro des 20-21 avril, commentant le discours de de Coppet à Antsirabé où il annonce que « les têtes vont tomber », et dit qu'il ne faut pas s'étonner si on a maintenant quelque difficulté à retenir les Sénégalais, le journal ajoute : « Pourquoi ne parle-t-il pas des 2 000 Malgaches massacrés par représailles à Moramanga à la suite des premiers incidents qui ont éclaté dans la Grande Île ? » De plus, à défaut de savoir en détail comment ont été arrachés des aveux aux dirigeants du MDRM dès le 10 avril, *L'Humanité* a protesté contre les tortures, parfois mortelles, subies par des militants du même parti arrêtés avant le 29 mars.

Du point de vue de l'analyse et des causes de l'insurrection, *L'Humanité*, par la plume le plus souvent de Georges Cogniot, met en cause et les « trusts » intéressés à l'exploitation coloniale, et les ambitions américaines. Contre les uns et les autres, il veut sauver l'Union française, non par la force, mais par la démocratie. Or, ce dernier mot d'ordre, aussi respectable soit-il, et d'ailleurs inclus dans les noms de partis comme le MDRM, le MTLD ou le RDA, paraît, dans l'argumentation de Cogniot, occulter l'autre mot d'ordre qui tient à cœur aux colonisés : celui d'indépendance. Celui-là, s'ils ne l'emploient pas dans la propagande légale, c'est que le pouvoir colonial continue à le proscrire. Quant à l'argument des ambitions étrangères, encore avancé avec force par Jacques Duclos le 27 avril, il est utilisé également par les défenseurs du *statu quo* pour justifier leur politique de répression, préventive à les en croire. Ainsi, la position du PCF, forte et utile quand elle s'oppose à la répression, terrain sur lequel le parti parle avec vigueur et, parfois, avec efficacité, reste faible, comme pour Sétif, dans ce qu'elle propose, dans les perspectives qu'elle pourrait ouvrir.

Pour ce qui est du parti socialiste, au gouvernement jusqu'au début de 1950, un petit groupe de dirigeants impose sa volonté à un groupe parlementaire et à l'ensemble d'un parti traversé par de fortes divergences, notamment sur le terrain de la colonisation. Un courant hostile à la politique de force existe en son sein, mais Moutet, Auriol, Ramadier imposent leurs vues ; les hésitations de Blum, partisan de négocier avec Hô Chi Minh et de reconnaître des indépendances à assez court terme, ne pèsent finalement pas lourd, en dépit de son autorité. Même au MRP, qui apparaît comme une des forces principales de ce

« parti colonial » qui transcende les clivages partisans, il existe aussi une minorité qui sera de plus en plus critique à l'égard des comportements autoritaires des Bidault ou Coste-Floret — lequel succédera à Moutet au ministère de la France d'outre-mer en décembre 1947 et finira la guerre de Madagascar.

Le parti colonial a donc des représentants dans tous les partis, de la vieille droite aux socialistes en passant par le RPF et le MRP, à l'exclusion seulement du PCF. Mais il y a aussi des forces éparses à l'intérieur des partis de gouvernement qui s'y opposent ; on les trouve chez les intellectuels, et, surtout après la rupture du 5 mai 1947, l'ensemble du PCF en constitue la seule force politique organisée et d'un seul tenant. Mais si ces forces se rencontrent ponctuellement dans tel ou tel comité contre telle répression, pour la défense des libertés dans tel ou tel cas, elles sont empêchées de se rejoindre et de se renforcer mutuellement par les contrecoups en France du stalinisme régnant. Les révélations sur les camps de concentration soviétiques, l'excommunication de Tito, les vagues du jdanovisme qui sévit dès la fin de 1946 sont autant d'obstacles à ce rassemblement. Et pourtant, sur le seul plan des idées, les convergences l'emportaient sur les divergences, quand on s'en tient à la question coloniale, c'est-à-dire à l'essentiel. Et si du pays dans son ensemble, on revient au cercle plus étroit et pas forcément représentatif du Parlement, seuls les communistes et les députés d'outre-mer y défendent un point de vue progressiste, tous les autres partis, dominés par leurs états-majors colonialistes, restant dans la main du gouvernement.

Madagascar au Parlement

Une première série de débats sur Madagascar se déroule à l'Assemblée les 6, 8 et 9 mai, portant sur l'ensemble de la situation. Le 6, Raseta dénonce la répression, et tout aussitôt la droite et Moutet se déchaînent contre lui et crient. Le 9 mai, René Pleven se permettra de dire qu'« il est l'acolyte des assassins ». Or, le 8 mai, Mezerna a brandi à la tribune l'article de *France-Soir* déjà cité, en replaçant les horreurs récentes dans toute la série des massacres depuis ceux d'avant guerre en Tunisie, en passant par mai 1945 en Algérie et ses morts « dus au fascisme et au colonialisme », ce que Pleven et le général Aumeran accueillent par des hurlements de rage. Lamine Gueye, le

9 mai, insiste de nouveau sur l'atrocité de la répression, lit de nouveau le passage de l'article de *France-Soir* sur les bombes vivantes. Rien n'y fait.

Quand Moutet monte à la tribune, c'est pour recommencer, imperturbable, à exposer la thèse du complot hova : « Le mouvement, d'après les éléments d'information, vise à la résurrection de la prédominance hova, rendue possible par le fait que les fonctionnaires hova ont, grâce à nous, vu leur autorité s'étendre à l'île presque entière... Il apparaît urgent aujourd'hui de réagir contre cette influence et d'entreprendre une lutte méthodique » contre un MDRM qualifié par le ministre de « parti séparatiste ». Moutet non seulement persiste, mais il avoue publiquement que, dès le 3 janvier (il était en Indochine à cette date !), il avait envisagé de prendre des mesures contre le MDRM, un aveu qui aurait dû faire réfléchir : le ministre n'avouait-il pas la préméditation ?

Quelques jours plus tôt, un avocat parisien, Pierre Stibbe, avait été la cible d'une tentative d'assassinat à Madagascar, alors que le juge Vergoz lui avait refusé la possibilité d'accéder au dossier et n'avait pas voulu interroger les accusés en sa présence. Moutet déplore l'attentat, dont les auteurs ne seront pas retrouvés — ni recherchés —, mais il y en aura un autre, plus grave, en septembre, contre l'avocat Henri Douzon qui sera laissé pour mort et n'en réchappera que par hasard. Telle est la logique de la lutte contre le MDRM menée par des procédés nazis qu'il faut cependant cacher le plus longtemps possible.

Aussi Moutet s'oppose-t-il énergiquement à la proposition d'une commission d'enquête parlementaire de Jacques Duclos, et la fait rejeter. On enverra seulement deux parlementaires bien choisis, Maurice Pernot et René Coty (le futur président de la République), préparer à Madagascar le rapport sur la levée de l'immunité parlementaire des deux députés déjà arrêtés. Ces deux-là sauront n'entendre que ce qu'il faut entendre, et rester sourds aux preuves des « sévices » comme dirait Auriol. En dehors de Lamine Gueye, les députés socialistes ne se risquent pas à prendre l'offensive face au gouvernement.

Le 6 juin, nouveau débat, pour la levée de l'immunité parlementaire de Raseta. Cette fois, informés notamment par Pierre Stibbe, les députés Lamine Gueye (SFIO) et Pierre Cot (apparenté communiste) font état des tortures subies par les députés et les autres accusés pour les contraindre à signer des aveux préparés à l'avance. Rien à faire. Une motion exigeant que

l'Assemblée entend d'abord les deux députés emprisonnés est repoussée par 314 voix (juste la majorité absolue) contre 287 (communistes, socialistes et députés d'outre-mer). Après quoi, au vote final sur la levée de l'immunité parlementaire de Raseta, seuls les communistes et l'outre-mer votent contre, ils sont 195. Les socialistes s'abstiennent. A la sortie du Palais-Bourbon, Raseta est arrêté. En juillet, cette même Assemblée votera la levée de l'immunité parlementaire des deux députés incarcérés là-bas depuis le 12 avril. Moutet est débarrassé du MDRM...

L'affaire des députés et autres dirigeants du parti rebondira plusieurs fois dans les débats parlementaires, et ce, jusqu'en 1958, aux tout derniers jours de la IV^e République. On se refusera alors à les laisser retourner à Madagascar et à leur rendre leurs droits civiques. Dans l'intervalle, l'affaire aura mobilisé beaucoup d'énergies à gauche pour défendre les députés et sénateurs malgaches par des campagnes successives. On luttera d'abord pour essayer d'obtenir que le procès ait lieu à Paris : en vain. On dénoncera les scandales du déroulement du procès lui-même qui aura lieu à Tananarive en septembre-octobre 1948 — juste après la fin de la guerre. On réclamera l'annulation du procès après la condamnation à mort de Ravoahangy et Raseta ; la Cour de cassation confirmera le verdict, mais Auriol sera tout de même obligé de gracier les députés. Plus tard, on obtiendra leur transfert en Corse, et enfin leur libération en 1956 seulement.

Mais ces combats nécessaires, et qui n'obtiennent que des demi-succès, cachent dans une certaine mesure l'autre répression de masse, celle qui s'abat sur les populations insurgées, et qui est distincte de la chasse aux dirigeants du MDRM. On ne peut pas tout faire en même temps. C'est cependant à ces foules d'insurgés que s'adresse un Henri Teitgen lors des débats parlementaires quand il s'écrie en toute bonne conscience : « Il ne faut pas laisser croire que l'Union française peut être le masque derrière lequel des ingrats, qui ne connaîtraient même pas le vocabulaire de la liberté si la France ne le leur avait appris, des ingrats poignardent notre pays dans le dos. Nous ne pouvons admettre que la liberté se confonde, dans la pensée de quelques-uns, avec l'anarchie, et pas davantage et moins encore que des assassins puissent se travestir en héros. » Une telle sortie, lancée au cours des débats sur Madagascar, vise naturellement, non les seuls insurgés malgaches, mais tous les « ingrats » éventuels. En ce sens, la répression à Madagascar doit être

également comprise comme un avertissement aux Africains qui pourraient être tentés, eux aussi, de suivre le mauvais exemple du Vietminh.

Auriol, Bidault, Ramadier tels qu'en eux-mêmes...

A Dakar, le 20 avril 1947, Auriol a proféré des menaces en style conventionnel, qui ne peuvent viser que le Rassemblement démocratique africain (RDA) dont les députés sont apparentés au PCF à travers le groupe de l'Union progressiste. « La France, annonce le président débarqué du cuirassé *Richelieu*, vaincra toutes les inerties, toutes les résistances, tous les égoïsmes ; elle saura briser toutes *les tentatives de dissociation* [souligné par moi, Y.B.]. Elle répudie la force. Mais quand on lui impose la trahison ou la violence, elle est aussi ferme que sa sincérité et sa bonne foi sont hors de soupçon et que son cœur est généreux. » Ce genre de raisonnement avait été déjà mis en usage par Auriol en Conseil des ministres contre Hô Chi Minh, coupable à ses yeux de trahison envers la « générosité » française. Mais, sorti de scène, Auriol parle sur un tout autre ton, et dès son retour en France, alors que la grève de Renault a ouvert la crise gouvernementale. Le 1^{er} mai, à 18 h 30, il s'empresse de tracer à Ramadier une ligne d'action en Afrique noire. C'est qu'il a découvert là-bas des fonctionnaires communistes qui « font de la propagande ». Pourtant, ajoute-t-il, « je dois dire qu'ils font preuve d'un dévouement et d'une abnégation dignes d'éloge, qu'ils font leur travail avec zèle, ils sont respectés par tous, même par leurs adversaires, mais il n'en est pas moins vrai que leur besogne est mauvaise et que cela risque de créer de regrettables divisions... ». Autrement dit, il n'y a rien à leur reprocher, donc il faut s'y prendre autrement, faire un tri au départ, en accord avec les ministres des PTT et de l'Éducation nationale particulièrement concernés. C'est s'engager dans une politique qui, en 1947, ne s'appelle pas encore le maccarthysme, mais y est strictement identique. Au demeurant, il s'agit là d'une parfaite illégalité au regard de la Constitution et du statut de la fonction publique. Mais, après l'affaire des députés malgaches, la IV^e République progressera d'illégalités en illégalités jusqu'à sa chute. A noter que la mise en garde d'Auriol contre les fonctionnaires communistes se place cinq jours *avant* l'exclusion des ministres PCF.

Une fois le gouvernement débarrassé de ces gêneurs et le Conseil des ministres replâtré un peu plus à droite, il va pouvoir tout d'abord dissoudre officiellement le MDRM en France, le 12 mai (à Madagascar, c'était fait depuis un mois). Il va aussi pouvoir s'occuper à son aise du Maroc où le résident général Labonne est remplacé le 14 mai par le général Juin. Comme le discours du sultan à Tanger remonte au 10 avril, la chronologie montre que la présence des ministres communistes a retardé d'un mois ce tournant des plus réactionnaires.

Les propos échangés à ce Conseil du 14 mai tels qu'ils ont été notés par Auriol donnent la mesure de la morgue coloniale d'un Bidault et d'un Ramadier, et de leur ignorance de la réalité. Bidault : « Cet homme [le sultan], dont le passé jusqu'à maintenant est pénible, est hostile à la France et vient de le manifester. Il faut le remettre dans le creux. » Ramadier : « Le problème du Maroc est plus grave ; il y a là-bas un État médiéval, non seulement consolidé, mais étendu. En face de nous, un sultan qui a la prétention la plus certaine à la théocratie. Il a des ambitions, il croit avoir trouvé des alliés : la Ligue arabe et les États-Unis... » Et enfin : « Il faut une mesure spectaculaire : renvoyer Labonne. [...] Le sultan comprendra, et il faut qu'il sache qu'il peut être déposé par la France. » Nous sommes donc au premier jour d'un processus parfaitement conscient qui aboutira six ans plus tard à la déposition effective de Mohamed V par le successeur de Juin, choisi en fait par ce dernier, le général Guillaume (Bidault en ce temps-là sera encore une fois ministre des Affaires étrangères...). Édouard Depreux et André Philip — tous deux SFIO — tentent de réagir, défendent Labonne, manifestent leur opposition au choix de Juin : ils se font rembarquer. La conclusion du couple Bidault-Ramadier est que le sultan « est un féodal », et qu'« il faut lui faire sentir notre fermeté¹⁴ ». Auriol, à l'en croire, n'a rien dit. Entre Bidault, catholique, et Ramadier, franc-maçon, il y a en commun, outre le sens de la défense de l'Empire, une profonde horreur de l'islam.

Leurs ignorances sont flagrantes et déconcertantes. Ignorent-ils donc que de Gaulle a fait de Mohamed V un compagnon de la Libération ? Mais surtout, ignorent-ils donc que s'il y a en effet des « féodaux » au Maroc, le premier d'entre eux, Si Hadj Thami el Glaoui, pacha de Marrakech, doit sa puissance à la

14. Vincent AURIOL, *op. cit.*, t. 1, p. 203.

colonisation française et qu'il est un des principaux appuis locaux de la « présence française » ? Quant au traité de 1912, le sultan demande avec l'Istiqlal que l'on commence par revenir à son application stricte, ce qui exclut l'administration directe, pratiquée en fait par le protectorat.

Si Auriol n'a rien dit le 14 mai, c'est peut-être qu'il existe quelques nuances entre sa propre conception de la défense de l'Union française et celle de Bidault. Il voudrait que l'on recherche davantage à gagner les éléments nationalistes qui accepteraient de collaborer avec la France, et qu'on les appâte par des actions « économiques et sociales ». Il le dit à propos du Néo-Destour tunisien au résident général Mons le 23 mai¹⁵. Nuances, mais pas plus, l'objectif reste le même. Il suffit de lire la leçon d'école primaire qu'Auriol donne à Ferhat Abbas le 26 juin 1947 pour apprécier tout ce qu'il y a de tartufferie dans ce libéralisme. A l'exposé que présente Ferhat Abbas de son projet de République algérienne fédérée avec la France, Auriol répond : « Vous n'avez jamais été un État et on vous a délivrés de la servitude alors que, comme vous l'avez dit vous-même [mais c'était au début des années trente, et il avait évolué depuis lors, Y.B.], vous n'étiez que des tribus luttant les unes contre les autres. D'ailleurs vous-même, vous êtes le symbole vivant de ce qu'a fait la France. Vous êtes nourri de notre propre lait et de notre propre culture, ainsi que tous ceux qui voudraient aujourd'hui rompre l'unité française. Mais sans la France, que ferez-vous, que voulez-vous¹⁶ ? »

En l'été 1947, il reste en effet à compléter la Constitution par ce statut de l'Algérie, prévu en 1946, mais que l'on s'est arrangé pour enlever à la compétence de la seconde Constituante. Dès le 15 mai, un article de Pierre Thibault dans *France-Soir* en trace les limites : « Il faut avancer à pas prudents et ne pas ouvrir soi-même une porte qui coûterait ensuite fort cher à refermer... » Il exigeait donc que les pouvoirs de la future Assemblée algérienne soient aussi restreints que possible. Ce qu'ils furent, le gouvernement imposant là encore son projet. L'arbitraire d'un système de représentation dans lequel le premier collègue, français, avec au plus un huitième de la population, avait soixante députés, tout comme le second collègue, algérien, avec sept huitièmes de la population, sautait aux yeux.

15. *Ibid.*, p. 229-230.

16. *Ibid.*, p. 302.

Mais ce n'était pas encore suffisant. Comme les services de renseignement prévoient une forte poussée des nationalistes, qui s'était déjà affirmée aux élections municipales d'octobre 1947, le nouveau gouverneur, le socialiste musclé Marcel-Edmond Naegelen qui avait remplacé le socialiste libéral Chataigneau au début de 1948, en tira la conclusion logique : les élections furent ostensiblement truquées, la comparaison des résultats des deux tours dans le second collège ne laissant aucun doute à cet égard. Le gouverneur socialiste Léonard, socialiste lui aussi et ancien préfet de police de Paris, continua dans cette voie à partir de 1951, de sorte qu'à partir de 1948, toutes les élections en Algérie furent truquées jusqu'à l'indépendance. Les gouverneurs ne sont pas seuls en cause, car le gouvernement, parfaitement au courant, se refusa à toute intervention face à des illégalités flagrantes au sujet desquelles il se prétendait incompétent...

Quant à de Gaulle, qui s'était hâté de prendre position contre le statut — bien à tort —, venu à Alger le 12 octobre 1947, il rallie autour de lui tous ces ultras dont bon nombre avaient été vichystes, avant de devenir des gaullistes *post factum*. Son couplet d'alors vaut d'être cité : « Les bons Français entendent que la France continue son œuvre dans l'intérêt de tous les Algériens. [...] Ils comprennent que l'Algérie, partie intégrante de la France, est en même temps un lien géographique et moral entre la métropole et les autres territoires africains de l'Union française. [...] Ils sentent par qui et pour qui la France se trouve ici, comme ailleurs, menacée. [...] Ils sentent enfin qu'en laissant entamer la cause de la France sur cette rive de la Méditerranée, il y aurait toutes chances pour que l'édifice national entier fût disloqué. Ils sont résolus à rester forts, libres et maîtres chez eux¹⁷. » Bien entendu, des « bons Français » sont exclus les communistes tout comme les nationalistes, mais ils incluent, à coup sûr, l'ex-sous-préfet Achiary, futur organisateur des manifestations contre Guy Mollet en février 1956.

En attendant que toute cette politique de fermeté en Algérie finisse par déboucher sur la guerre, et que cette guerre oblige de Gaulle à modifier sa tactique, la politique coloniale de la IV^e République est sur le point de déborder sur la politique intérieure de la France lors des grandes grèves de novembre-

17. Charles DE GAULLE, *Discours et messages*, t. II, Plon, Paris, 1970, p. 133-134.

décembre 1947. On sait qu'au Maroc des troupes étaient prêtes à s'embarquer pour assurer la répression quand la grève a pris fin. Mais déjà, en certains endroits, des unités de tirailleurs sénégalais avaient fait partie du service d'ordre. Il en est résulté de vifs débats à l'Assemblée. Hamani Diori, au nom du RDA, a protesté contre « le rôle odieux de briseurs de grève et de matraqueurs d'ouvriers français » que le gouvernement voulait faire jouer à ces tirailleurs. A la vérité, après décembre 1947, les gouvernants s'abstiendront d'avoir recours aux troupes coloniales en France.

Cette année 1947, la première où fonctionne la Constitution de 1946 et où ce fonctionnement se fait déjà à coups d'illégalités, se termine sur une autre illégalité que relève un auteur aussi peu soupçonnable de sympathies communistes que le journaliste Jacques Fauvet. Il remarque en effet que la saisie de *L'Humanité* et de *Ce soir* le 29 novembre constitue « la première application illégale d'un texte qui ne permet de saisir que quelques exemplaires¹⁸ ». Ce ne sera pas la dernière, en particulier quand il s'agira d'empêcher de paraître en France l'organe du MTLD de Messali Hadj, *L'Algérie libre*.

On ne peut pas retenir un sentiment de nausée à citer les textes de ceux qui ont effectivement mené la politique de ce pays en ces années décisives et pris à cœur de détruire les espoirs nés de la Résistance et de la Libération. Mais d'autres voix se sont aussi fait entendre.

Ceux qui sauvent l'honneur

Donc, l'autre culture, non pas toujours celle des dominés (et souvent dominés culturellement), mais celle qui, quels qu'en soient les porteurs, relève de la tradition des Lumières et de la Révolution de 1789-1793, s'efforce de parler contre le courant. Parmi ses représentants, on n'oubliera pas les surréalistes qui publient en avril 1947 le tract *Liberté est un mot vietnamien*¹⁹, dont la conclusion salue « ceux qui incarnent, en ce moment même, le devenir de la liberté », les Vietnamiens agressés.

18. Jacques FAUVET, *Histoire du Parti communiste français*, Fayard, Paris, 1965, t. II, p. 213, note 12.

19. Republié in *Tracts surréalistes...*, t. II : 1940-1969, Le Terrain Vague, Paris, 1982, p. 27-28. Parmi les vingt-cinq signataires : André Breton, Benjamin Péret, Joë Bousquet, Pierre Mabille, Maurice Nadeau, Yves Bonnefoy.

La notion même d'indépendance des colonies est au premier plan de deux textes essentiels de 1947. Le premier émane d'un catholique français qui a des liens avec le Maroc ; le second, de caractère plus général, est d'un philosophe protestant.

Le numéro d'*Esprit* d'avril 1947 publie un article d'Achille de Peretti intitulé : « Prévenons la guerre d'Afrique du Nord. L'indépendance marocaine et la France. » Le mot est donc lancé, et avant même l'envoi de Juin à Rabat, avant même le discours de Tanger, puisque l'article est daté du 5 mars. Soucieux d'éviter la répétition de la tragédie d'Indochine, l'auteur va bien au-delà de considérations strictement marocaines. Il s'oppose à l'argument ressassé selon lequel les dirigeants nationalistes ne seraient que des intellectuels ne représentant qu'eux-mêmes, tandis que les masses rurales seraient « saines », autrement dit soumises. Mais, écrit de Peretti, « s'il n'y a pas identité entre la conscience populaire et celle de l'intelligentsia (et de quelle autorité en déciderions-nous ?), du moins y a-t-il connivence, connivence vivante devant laquelle ne tient aucun juridisme formel. En fait, les masses populaires qui n'ont jamais bougé en temps de famine, ont réagi dangereusement chaque fois qu'on a touché à leurs intellectuels ». Notamment à Rabat-Salé et Fès en 1944... Or, Juin et ses successeurs continueront jusqu'en 1955 à assurer à Paris que les campagnes marocaines ne suivaient pas l'Istiqlal, au mépris de toute vérité.

Partisan de négocier dès maintenant une indépendance marocaine en accord avec la France, de Peretti aborde de front un autre argument ressassé : celui du manque de cadres qui obligerait à retarder l'indépendance. « On ne réfute pas les désirs d'assumer librement des responsabilités politiques en arguant d'une technicité insuffisante ; ou faudrait-il exiger de nos parlementaires ouvriers qu'ils ne représentent leur classe qu'après être passés au préalable par les grandes écoles ? C'est une tendance paternaliste grave que de prétendre ne confier le pouvoir politique qu'aux techniciens, en oubliant que l'équilibre social repose d'abord sur la représentation et la confiance des masses. » Ces pages, auxquelles il n'y a aujourd'hui encore rien à ajouter ni retrancher, n'atteignent certes pas un Auriol, qui reçoit de Peretti sans pour autant le comprendre.

Mais elles le sont parfaitement par Paul Ricœur, qui se réfère expressément à cet article dans son exposé théorique qui occupe la page 2 du numéro de *Réforme* du 20 septembre 1947. Le philosophe prend soin d'écarter tout ce qui concernerait les moda-

lités de la mise en œuvre de la décolonisation ; il entend s'en tenir à ses fondements théoriques. Donc, les principes qui devraient commander toute action politique en ce domaine, du moins toute politique *juste* — c'est-à-dire aussi chrétienne, pour Ricœur. Lui-même résume ainsi son argumentation sous la forme concise de cinq énoncés : « La colonisation a pour fin la liberté des indigènes ; la faute originelle de la colonisation a précédé toutes les agressions unilatérales des indigènes ; l'exigence, même prématurée, de liberté a plus de poids moral que toute l'œuvre civilisatrice des pays colonisateurs ; le racisme est le vice des Français aux colonies ; ce sont des minorités qui représentent la conscience nationale des peuples colonisés. »

Aussi généraux soient-ils — c'est Ricœur qui les juge ainsi —, ces principes répondent directement aux arguments colonialistes les plus répandus. Dire que la fin de la colonisation est la liberté des colonisés, c'est refuser de se satisfaire de progrès économiques et sociaux — qu'ils soient réels ou apparents, suffisants ou dérisoires, c'est une autre histoire —, ceux que promettent volontiers les sociaux-démocrates, pour les opposer à la revendication d'indépendance. Sous l'angle de l'éthique, le seul but juste n'en demeure pas moins la libération. Sans doute, cette « œuvre civilisatrice » a-t-elle provoqué des changements, mais eussent-ils profité davantage aux colonisés, ils ne sauraient effacer une autre donnée fondamentale : il y a eu initialement agression venue du dehors, agression et violence illégitimes. Dès lors, l'argument courant de la violence des colonisés à laquelle on est bien obligé de répondre — « ILS nous ont agressés à Hanoi », « ILS nous ont agressés à Moramanga »... — s'effondre parce que c'est la violence initiale du colonisateur qui est à la source de cette contre-violence. Quant aux exigences « prématurées », on y retrouve en filigrane l'argument du manque de cadres et de techniciens déjà réfuté par de Peretti. De même que le souci de ménager les délais nécessaires comme s'il fallait encore du temps, beaucoup de temps, avant que les colonisés, en dépit de la fameuse « œuvre civilisatrice », soient aptes à se gouverner eux-mêmes.

C'est là un thème que le résident général Gabriel Puaux avait brillamment exposé le 16 février 1944, en s'adressant aux dirigeants nationalistes marocains pour leur assener une liste de « vérités dures » que voici : « Valeur du temps, nécessité des *maturations lentes* [souligné par moi, Y.B.], respect des traditions lorsqu'elles s'appuient sur une mystique, apprentissage des

techniques modernes par une progression débutant aux échelons inférieurs, assimilation du commandement à un devoir et non à une prébende rémunératrice²⁰. » Mais, répond Ricœur, admettons donc que ce soit prématuré, admettons même que le pouvoir colonial soit justement en train de développer l'équipement (hôpitaux, écoles, routes...) qui faciliterait le passage au « self-gouvernement », l'impératif moral de la libération n'en reste pas moins prioritaire — sous peine, dirait-on aujourd'hui, d'y perdre notre âme.

Vient ensuite le rappel du racisme colonial, qui réfute un des arguments les plus paradoxaux, mais des plus efficaces, de la propagande officielle ; ce sont les colonisés qui sont accusés de racisme dès qu'ils se soulèvent, puisque, par la force de la conquête, ils se soulèvent fatalement contre des Européens blancs... La Ligue arabe tout comme le PPA (le Parti du peuple algérien de Messali Hadj, précurseur du MTLD) ont ainsi été qualifiés de « racistes ». Aussi est-il nécessaire, comme pour la violence, de remettre l'accent sur le racisme initial du colonisateur français. Sur ce point cependant, Ricœur est probablement encore trop optimiste. Car, en affirmant le racisme du Français colonisateur, il pouvait encore l'opposer à l'absence de racisme du Français de l'Hexagone. Mais dans les années, et même les mois qui suivirent, le « vice » colonial va commencer à s'étendre en métropole.

Le dernier principe revient sur un argument que l'on a déjà vu réfuté par A. de Peretti, mais en le généralisant. A chaque fois, les pionniers ou les avant-gardes des luttes de libération nationale ont été traités de poignée de meneurs, d'agitateurs, d'intellectuels coupés des masses, et autres dénominations tendant à les opposer à la masse « saine » et qui ne bouge pas. Mais n'est-il pas inévitable, dans tout le contexte colonial, quand les résistances armées des premiers temps de la conquête ont été écrasées vigoureusement, que la conscience nationale doive d'abord s'incarner dans de petits groupes résolus, le plus souvent formés d'intellectuels qui ont réussi à forcer les portes d'une formation accessible seulement à une petite minorité de colonisés ? Ceux-là mettent en quelque sorte leurs avantages accidentels au service de tout un peuple qui n'a pas les moyens de se faire entendre. Qu'ils soient un groupe restreint, qu'ils aient même l'apparence de privilégiés par rapport au reste

20. Archives des Affaires étrangères, « Guerre 1939-1945 », dossier 957.

de ce peuple, n'autorise pas à prétendre qu'ils ne le représenteraient pas authentiquement.

Rapprochant Eux et Nous, Ricœur écrit : « L'appétit forcené et souvent prématuré de liberté qui anime les mouvements séparatistes est la même passion qui est à l'origine de notre histoire de 1789 et de Valmy, de 1848 et de juin 1940... » Mais, pourrait-on continuer, les révolutions sont toujours prématurées — sinon, elles n'ont pas lieu.

La réflexion de Ricœur va cependant au-delà de la libération nationale parce que, pour lui, cette libération est la condition d'une action ultérieure et plus vaste, en vue du dépassement de l'État-nation. Seulement, il faut d'abord délier « les captifs » pour que la liberté de tous puisse s'immoler « à une communauté humaine ». Près d'un demi-siècle plus tard, on doit enregistrer ce malheur que les guerres coloniales, les répressions, les interventions dans la vie des pays indépendants du tiers monde, la furieuse prolongation de l'Afrique du Sud blanche... ont fortement compromis une telle perspective ; et l'éclatement de divers États européens avec de sanglantes poussées de chauvinisme micronational ne fait que la retarder davantage. Pour autant, elle ne devrait pas cesser de constituer un horizon indispensable de toute réflexion sur ces problèmes, et si Ricœur pouvait en 1947, alors qu'un vice-président des États-Unis publiait un livre intitulé *Un seul monde* (*One World*, de Henry Wallace), croire cette communauté humaine (égalitaire, il va de soi) plus proche qu'elle ne l'était, il n'en avait pas moins fondamentalement raison de l'inscrire au terme d'une élaboration théorique des fondements de la décolonisation. Bien entendu, l'unification de la planète sous une hégémonie quelle qu'elle soit n'a rien à voir avec la communauté fraternelle qu'après Kant, Ricœur traitait en un équivalent de l'impératif catégorique.

Dans cette argumentation rigoureuse, la plus complète qui ait été produite, on aura noté l'absence de toute référence à l'exploitation économique, au colonialisme en tant qu'extraction et transfert de richesses de là-bas vers ici. Ce n'est évidemment ni ignorance ni oubli de la part de Ricœur. On ne se place pas ici sur le terrain mouvant des intérêts, qu'ils soient ceux des bénéficiaires de cette exploitation — Paribas au Maroc, Bous-sac, la SCOA, la Banque d'Indochine, Suez... — ou qu'ils soient ceux de la France qu'invoquent les communistes, sans trop préciser de quelle France il s'agit. Du même coup, Ricœur

n'a pas à faire entrer en ligne de compte des circonstances passagères, des contraintes conjoncturelles. Et s'il n'est pas question ici d'exploitation économique, il n'est pas non plus fait recours à cette notion vague d'Union française à laquelle se raccrochent les communistes jusqu'à 1956, et dont ils semblent être prisonniers. Les principes établis par Ricœur ne sont pas, eux, sujets à variations dans le temps, leur mise en œuvre, elle, pourrait l'être. Or, si son article peut être jugé « idéaliste » au regard d'une pensée « économiste » (au sens péjoratif du terme), qui s'étend alors bien au-delà des communistes, il faut remarquer que le capitalisme lié aux intérêts coloniaux ne cherche pas à agir sur l'opinion publique en invoquant l'exigence de ses profits, mais par des motivations idéologiques, celles-là mêmes que réfutent de Peretti et Ricœur. Des motivations, ou peut-être plutôt des excitants, qui font en quelque sorte bander mentalement. Les dirigeants qui les propagent sont d'ailleurs eux-mêmes imprégnés de cette idéologie, les cyniques intégraux sont une espèce rare.

Cela dit, l'analyse du colonialisme en termes d'exploitation n'en garde pas moins toute sa vérité profonde, elle est même nécessaire, à mon sens, pour comprendre l'ampleur du phénomène et sa persistance sous d'autres formes après la prétendue « décolonisation ». Mais, par elle-même, elle ne suffit pas à fournir des clefs suffisantes pour s'orienter dans une action libératrice à longue échéance. Si la question coloniale n'était posée qu'en termes d'intérêts, rien n'interdirait de soutenir qu'il y aurait un intérêt à préserver les ensembles, si arbitraires soient-ils, constitués par la colonisation pour qu'ils passent ensemble au socialisme, au lieu de se fragmenter en révolutions multiples et aléatoires. C'est ce que, sans jamais l'avoir exprimé ainsi, ont dû penser plus ou moins consciemment nombre de communistes ou de ceux qui leur étaient proches.

On comprend qu'un autre anticolonialiste, le pasteur Rognon, en octobre 1947 dans *Le Chemin des hommes*, son mensuel, tout en se félicitant des protestations de *Franc-Tireur* et de *L'Humanité* contre la guerre du Vietnam, juge que les arguments du second paraissent « en dessous du débat ». Il demande quant à lui qu'on appelle à la grève et à la désobéissance. Ce que le PCF fera, mais un peu plus tard, en 1949. Cette argumentation insuffisante, que nous avons rencontrée déjà, n'empêche pas le PCF d'engager les forces dont il dispose dans une lutte difficile contre la guerre du Vietnam, et contre les

répressions coloniales successives. En mars 1950, Jean-Marie Domenach salue dans *Esprit* la campagne menée par les dockers contre l'embarquement du matériel militaire pour le Vietnam ; il y voit le « premier acte concret qui ait été posé pour amener la fin de cette guerre ». Il conclut que « les objecteurs à la guerre d'Indochine sont [...] les serviteurs d'une tradition et d'un honneur dont les exigences sont difficiles [...], mais qui sont la tradition et l'honneur de la France ». Or, les grèves des dockers ont été lancées à l'appel du PCF, ainsi que Domenach l'indique dans son article. Pourrait-on se contenter de la distinction qu'établit le philosophe Brice Parain entre la maîtrise du faire, que les communistes possèdent, et la maîtrise du dire, qui leur manquerait ? La part de vérité que contient cette thèse reste insuffisante pour expliquer les graves erreurs d'analyse qui rendent les communistes incapables non seulement de produire rien de comparable à l'article de Ricœur, mais même de le comprendre. Leur pensée politique est économiste et linéaire. Économiste en ce sens qu'ayant une bonne connaissance de ce qu'est l'exploitation économique de la colonisation, ils expliquent toutes les insurrections comme une réaction directe à cette exploitation, une révolte contre la misère et les inégalités sociales. Le fait et la passion nationaux leur échappent en tant que tels.

Quant à la pensée linéaire, à l'idée du progrès continu de l'histoire, il est frappant de la retrouver chez un historien communiste, Alain Ruscio, alors même qu'il critique l'attachement prolongé de son parti à l'Union française et sa sous-estimation du fait national. C'est à propos de Sétif qu'il écrit : « L'erreur communiste centrale fut de ne pas comprendre que, dès ce moment, l'aspiration à l'émancipation nationale avait atteint son point de maturité en Algérie²¹. » Qu'est-ce donc que cette notion de « maturité » que l'on rencontre, inversée, chez Puaux, avec ses « maturations lentes », alors qu'ici, il s'agirait plutôt de maturations accélérées ? Qui va la mesurer ? Il y aurait donc un temps où l'on devrait refuser l'indépendance parce qu'elle n'est pas « mûre », et un autre où il faut l'accorder parce qu'elle n'est plus à l'état de bourgeon, mais en pleine maturité. On est encore loin d'une théorie cohérente.

Mais enfin, quelles qu'aient été les déficiences, surtout théoriques, il reste que ce qui devait être dit l'a été quand il le fallait, et que la résistance au colonialisme, tant de la part du PCF que d'intellectuels épars dans différents secteurs de la gauche, a tout de même été menée.

21. Alain RUSCIO, *La Décolonisation tragique*, Messidor, Paris, 1987, p. 113.

Massacres et enquêtes en Côte-d'Ivoire

Aux colonies, la IV^e République a pour ennemis des partis et des « meneurs » comme on dit. Au sud du Sahara, ce parti s'appelle le RDA, né à Bamako le 18 octobre 1946, et dont le président est Félix Houphouët-Boigny, député de Côte-d'Ivoire. Circonstance lourdement aggravante, il est allié avec les communistes au Palais-Bourbon. Il ne réclame pourtant pas l'indépendance dans le court terme, mais l'« émancipation africaine », des réformes politiques dans le sens de la démocratie, économiques et sociales. Les communistes exclus du gouvernement, la guerre froide entrée en vigueur, ces circonstances ne font que rendre plus urgent de briser le RDA.

Déjà à la fin de 1947, il apparaît qu'Auriol a établi tout un jeu de fiches sur les parlementaires africains, classés selon qu'ils sont modérés ou radicaux, loyalistes ou nationalistes — sinon « antifrçais¹ ». En octobre 1948, alors que la phase de répression n'est pas encore ouverte en plein, Auriol note, à la suite d'une rencontre avec Henri Laurentie, alors membre de la commission de l'ONU pour les territoires sous tutelle (Togo et Cameroun pour la France) : « Nous sommes allés très loin en matière politique. Je me demande même si nous n'avons pas exagéré, car nous avons été très vite. Il se forme actuellement un nationalisme africain sous le couvert des partis politiques². » Certes, les dirigeants et les militants du RDA ne sont

1. Vincent AURIOL, *op. cit.*, t. I, p. 831, note de l'éditeur du texte.

2. *Ibid.*, t. II, p. 492.

pas enclins à trouver que l'on a été si loin, eux qui ont à lutter pour l'application effective des réformes votées, sans parler des autres. Et d'autres, qui ne sont pas au RDA, pensent de même. Mais, pour Auriol, s'il peut affirmer, le 21 janvier 1949, à Oreste Rosenfeld, au sujet des Tunisiens qui réclament la souveraineté interne : « Vous savez très bien qu'ils ne sont même pas mûrs pour cela et que les autochtones en souffriraient³ », on conçoit que l'Afrique au sud du Sahara soit encore moins mûre s'il se peut.

Côte-d'Ivoire, 1949-1950

Pendant ce temps, l'action se prépare. Des concertations franco-britanniques ou franco-belges ont lieu, dont l'aspect policier ne doit pas être absent, car le mouvement national monte aussi dans les territoires britanniques d'Afrique occidentale. En février 1949, à Abidjan, se tient une conférence militaire sur l'outre-mer, en tant que base arrière de la future troisième guerre mondiale. Là-dessus a lieu le congrès du RDA, toujours à Abidjan. Il aurait dû se tenir en Haute-Volta (Burkina aujourd'hui), mais le gouverneur l'a interdit, c'est ainsi que se pratiquent les libertés démocratiques en Afrique. Donc, il a lieu du 2 au 6 janvier 1949 à Treichville, le quartier populaire d'Abidjan. Il appelle à la mobilisation et à l'union contre « l'oppression coloniale », et il se range résolument dans le camp anti-impérialiste. Naturellement, il réaffirme sa solidarité avec le Vietminh, et avec le peuple malgache.

C'est alors que l'administration coloniale, dirigée, depuis peu, par le gouverneur Laurent Péchoux, un socialiste du genre de Moutet ou Naegelen, entre en action. Pas tout de suite directement. Le gouverneur aide un ex-sénateur RDA, Étienne Djaument, qui n'avait pas été représenté par son parti, à créer le sien qui va s'intituler « parti progressiste ». Celui-ci n'est pas « anti-français », et il se donne pour tâche immédiate de dénoncer Houphouët en tant qu'agent de Moscou... Après une première réunion publique à Treichville qu'il a dû annuler, Djaument en réunit une autre, toujours à Treichville, c'est-à-dire là où le RDA est nettement dominant, le dimanche 6 février. Hué par

3. *Ibid.*, t. III, p. 45. Oreste Rosenfeld est alors considéré comme représentant une tendance « de gauche » au sein de la SFIO.

les militants et les sympathisants RDA, il ne peut parler et doit lever la réunion. Des incidents éclatent dans les rues avoisinantes, des partisans de Djaument tirent, il y a un mort. En fin de compte, le calme revient vers 13 h. Le lendemain, la magistrature coloniale, avec son interprétation très spécifique des règles du droit, en tire prétexte pour faire arrêter les principaux membres du comité directeur de la section de Côte-d'Ivoire du RDA. De très nombreuses arrestations suivront dans tout le pays, qui, toutes, visent à paralyser le fonctionnement du parti.

Elles n'y parviendront pas, malgré tout. Il y aura aussi une intervention brutale à Ferkessedougou, en mars : 5 morts. Plus tard, on apprendra que Djaument, n'ayant pu obtenir de Houphouët un prêt pour s'acheter un camion, s'était retourné vers le gouverneur... On remarquera que l'administration, face à un parti politique puissant qui lui déplait, se découvre un goût nouveau pour la multiplication des partis politiques, qu'elle fait surgir de toutes pièces. C'est un moyen de division et de diversion, qui lui fournit aussi des relais et des instruments. Cette tendance qui est commune aux colonisations française, anglaise et belge, sera sans doute pour beaucoup dans la théorisation du parti unique à l'aube des indépendances des années soixante, et dans son succès initial.

Voici la traduction des événements de Côte-d'Ivoire en 1949 par le gouverneur général de l'AOF, le socialiste Béchard : « Il y a eu un essai de mobilisation en vue d'un soulèvement, il y a un mois, par le RDA, surtout en Côte-d'Ivoire⁴. » Mais l'affaire n'est pas finie. La détention prolongée et arbitraire des dirigeants, la multiplication des arrestations suscitent les protestations de la population. En décembre 1949, les détenus commencent une grève de la faim qui durera dix-sept jours ; puis, du 21 au 24 décembre, des milliers de femmes marchent sur la prison de Grand-Bassam. Seul Houphouët réussira à les convaincre d'arrêter leur mouvement, qui allait aboutir à un massacre de plus. Le PDCI (Parti démocratique de la Côte-d'Ivoire, section du RDA) décide alors de lancer une grève des achats des produits importés, en même temps qu'il engage une lutte pour la défense des prix légaux payés aux producteurs africains de café et cacao. Sous prétexte de défendre la liberté du commerce, les administrateurs coloniaux vont faire intervenir l'armée, successivement à Bouaflé le 21 janvier 1950, à Dimbokro le

4. Vincent AURIOL, *op. cit.*, t. III, p. 187.

30 janvier, à Séguéla le 2 février : respectivement, 3, 14 et 3 morts.

Entre Bouaflé et Dimbokro s'était placée la tentative d'arrestation de Houphouët lui-même, chez lui, à Yamoussoukro, le 27 janvier. Mais Houphouët, instruit par le précédent des députés malgaches, refuse de suivre ce juge Pautrat qui invoque à son tour un « flagrant délit » (de la veille...). D'Arboussier, secrétaire général du RDA, présent aux côtés de Houphouët, parle de forfaiture, et, à ce qu'il semble, les policiers présents hésitent à exécuter les ordres de Pautrat. Celui-ci doit s'en aller, bredouille. A peine la nouvelle connue, des milliers et des milliers d'Africains se mettent en marche pour venir défendre Houphouët à Yamoussoukro... C'est alors que se prépare le massacre de Dimbokro et un autre crime. Il faut noter que parmi les forces de l'ordre figurent en Côte-d'Ivoire ceux qu'on appelle les Alaouites, autrement dit des hommes employés autrefois dans la police française de Syrie-Liban, et qui ont suivi l'armée française dans sa retraite. A leur tête, un certain colonel Lacheroy, dont on entendra encore parler dans la guerre d'Algérie. C'est à eux qu'est attribué, avec toute vraisemblance, le meurtre du sénateur RDA Biaka Boda, « disparu » à Bouaflé, alors qu'il se rendait à Abidjan, et dont les restes ne seront découverts qu'en juillet. Mais à Dimbokro, où le commandant de cercle fait tirer sur une foule qui manifestait devant la résidence, il apparaît que, en dehors des forces de l'ordre, ce sont des civils européens qui ont tiré ; parmi eux, on cite le juge Darras. Les mœurs de la magistrature coloniale sont décidément plus proches de celles de la police que de la justice.

La répression dans le sang va être complétée par la répression administrative, dans laquelle Paris prend toute sa place. C'est en Conseil des ministres qu'est décidée l'interdiction de toutes les réunions du RDA. Vient s'y joindre l'interdiction de toute quête sur la voie publique en sa faveur, en même temps que l'administration offre ses faveurs à ceux des Africains qu'elle peut acheter ou corrompre. En mars 1950, le procès de Grand-Bassam se termine par quatre condamnations avec sursis et cinq à cinq ans de prison ferme. Il ne s'agit là que du comité directeur du PDCI de 1949, réduit à moins de la moitié, et avec l'épée de Damoclès du sursis. Après appel, et la cassation du verdict, l'acquiescement général n'interviendra qu'en 1953. Mais d'autres Ivoiriens auront été condamnés à des peines de prison ferme plus ou moins longues.

A Paris, les événements de Côte-d'Ivoire suscitent de vifs débats tant à l'Assemblée de l'Union française qu'à l'Assemblée nationale. A la première, aux exposés précis de Mamadou Coulibaly et Gabriel d'Arboussier, lesquels signalent la menace d'un nouveau bain de sang de type Madagascar, Georges Monnet — l'ancien ministre de l'Agriculture du Front populaire, maintenant établi en Afrique — riposte en accusant... les communistes; à l'en croire, ils sont « ceux qui ont provoqué et continuent à provoquer ces incidents »; le secrétaire d'État Aujoulat, lui, mettra en cause « les consignes reçues de l'étranger », autrement dit la main de Moscou. Donc, si les Africains du RDA se font tuer, battre, emprisonner, c'est bien de leur faute: ils n'avaient qu'à ne pas être alliés avec les communistes. Ainsi s'amorce une manœuvre qui aboutira en octobre 1950, le 18 (anniversaire de la fondation du RDA!), au désaparement d'avec les communistes, puis à l'entrée des parlementaires RDA dans la majorité parlementaire, avec toutes ses conséquences, soutien à la guerre du Vietnam entre autres. En février-mars, on n'en est pas encore là.

A l'Assemblée nationale, à la différence de ce qui s'était passé pour Madagascar, la proposition d'envoi sur place d'une commission d'enquête parlementaire, présentée conjointement par Senghor, encore socialiste, et Mamadou Konaté (RDA), est votée. La commission, dont feront notamment partie le poète guyanais Léon Gontran Damas, socialiste, et le communiste Artaud, sera sur place en juillet-août 1950. Elle publiera l'ensemble de ses auditions sous la forme d'un document de 1 132 pages, connu sous le titre habituel et erroné de « rapport Damas » (21 novembre 1950). Mais elle ne présentera jamais son rapport, dont était précisément chargé Damas. A ce qu'il semble, le président MRP n'était pas d'accord avec les conclusions des autres commissaires — et que la lecture des dépositions accumulées imposent. Donc, il n'y a pas eu de rapport Damas, sans que l'on s'en inquiète: le RDA, dans l'intervalle, avait changé.

Une provocation mise à nu (1948)

Il n'empêche que les documents publiés sont d'une importance capitale. Cas exceptionnel, on y lit, noir sur blanc, la mise en place d'une provocation politique. Celle, du moins, qui a

avorté en 1948 parce que l'exécutant choisi n'a pas voulu faire ce qu'on lui avait demandé de faire. Son successeur s'en est chargé, mais lui n'a pas avoué. Donc, devant la commission d'enquête, Orselli, qui fut gouverneur de février à novembre 1948, déclare qu'à sa nomination le ministre de la France d'outre-mer « M. Coste-Floret m'a reçu quelques instants, et les quelques phrases qu'il m'a dites peuvent se résumer ainsi : "Vous allez là-bas pour supprimer le RDA." C'est le résumé, ou du moins ce que j'ai compris de ce qu'il m'a dit. De la part du ministre, M. Carcassonne, son chef de cabinet, m'a conseillé de suivre les instructions de MM. Rucart et Lagarosse⁵ ». Or, l'un et l'autre sont plutôt à classer parmi les ultras, le premier, radical-socialiste, le second, un des principaux exploitants forestiers de Côte-d'Ivoire. Lagarosse aurait dit, d'après Houphouët, qui le tenait d'Orselli, qu'il ne fallait pas hésiter à faire couler le sang des Africains⁶. Sans doute est-ce le même dont Orselli cite une phrase « très grave » à son avis, prononcée à la suite d'un dîner à la résidence auquel assistaient surtout des forestiers. « Elle a été prononcée telle que je la rapporte, déclare Orselli : "La situation ne peut s'arranger ici qu'avec 10 000 morts⁷." » Répétons-le, c'est de ce Lagarosse que le gouverneur Orselli aurait dû prendre conseil selon le ministre MRP.

En ce qui concerne son rappel, Orselli répond sans hésiter : « On m'a mis le marché en main à plusieurs reprises, en me disant : "Montrez plus d'énergie, ou partez !" » Et voici la conclusion qu'il en tire : « Or, je ne voulais pas faire cette politique, d'abord parce que je n'étais pas un gouverneur de carrière, et que je ne voulais pas me salir en faisant une politique que je n'avais pas envie de faire. Je suis persuadé que mon départ fut lié à mon refus de faire cette politique, et que, si mon successeur n'avait pas accepté, lui, de la faire, il n'aurait pas été nommé⁸. » Orselli, officier d'aviation, rallié à la France libre, avait été chargé par de Gaulle d'une mission dans le Pacifique et c'était toute sa carrière coloniale. On remarquera que ses explications ne témoignent pas d'une haute estime pour l'intégrité des fonctionnaires coloniaux...

5. *Journal officiel*, Assemblée nationale, Débats, « Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1950 », p. 98.

6. *Ibid.*, p. 38.

7. *Ibid.*, p. 103.

8. *Ibid.*, p. 108 et 109.

En tout cas, le mécanisme est assez clair, et il en ressort suffisamment que ce n'est pas le RDA qui a préparé un soulèvement, mais le gouvernement français qui a décidé sa destruction. Les détails d'exécution et les modalités de la provocation sont laissés à la discrétion des gouverneurs sur le terrain. Le climat colonial est tel qu'il suffit au chef hiérarchique d'appuyer un peu dans le sens des colons pour que se déclenchent incidents, bagarres et répressions. Au surplus, l'administration sous Péchoux a les coudées franches pour mettre en œuvre divers procédés policiers. On a vu aussi qu'en Côte-d'Ivoire, en 1949-1950, tout comme à Madagascar en 1947, la magistrature locale n'est pas digne de ce nom. Car que dire de ce juge d'instruction d'Abidjan qui déclare froidement aux dirigeants du PDCI le 9 février 1949 : « J'ai reçu l'ordre de vous arrêter⁹ » ? Pour ne pas reparler du juge Pautrat et de son supérieur hiérarchique qui, le lendemain encore, voulaient absolument avoir Houphouët en prison. Mieux encore, on découvre qu'en vertu d'un arrêté du gouverneur général de l'AOF du 12 janvier 1935, dont on aurait pu croire qu'il était périmé au temps de l'Union française, les avocats français ne pouvaient plaider ou intervenir dans ces territoires qu'avec une autorisation du procureur général de Dakar — évidemment pour limiter les regards indiscrets ! Que devient donc la loi Lamine Gueye sur la citoyenneté de tous les ressortissants de la République ? Ce que l'on doit constater, c'est que ces anomalies institutionnelles — et il y en a bien d'autres, en matière de délits de presse, par exemple — donnent en permanence l'occasion de procès, arrestations, amendes, coups, sans parler de décisions arbitraires d'administrateurs qui continuent à infliger des sanctions au mépris de la séparation des pouvoirs hautement proclamée¹⁰. Ce qui provoque à la longue de vives réactions.

Mais, en outre, le gouverneur intervient en personne pour intimer l'ordre à des militants de démissionner du RDA, notamment des chefs. S'ils refusent, on n'est pas en peine de sanctions, à la limite et au-delà de toute légalité. Les auditions de la commission parlementaire révèlent, par exemple, le cas de Kouakou Anoublé, que Péchoux avait décidé de nommer chef

9. Bernard DADIÉ, *Carnet de prison*, Abidjan-Ceda, s.d. (1981), p. 17.

10. Notons qu'au Maroc ou en Tunisie on expulsait des citoyens français jugés « subversifs » en vertu d'une ordonnance de Louis XVI concernant les pouvoirs des consuls français dans l'Empire ottoman (dont le Maroc, soit dit en passant, n'a jamais fait partie). Où est la légalité ?

supérieur des Baoulés — le groupe auquel appartient Houphouët. Le très officiel *Bulletin de la Côte-d'Ivoire* annonce, le 21 décembre 1949, qu'il a démissionné du RDA. Le 26, il écrit au journal pour démentir. « A la suite du démenti, j'ai été arrêté à Abidjan, déclare-t-il, où j'ai passé six jours en prison sans aucun jugement. A la suite du démenti, l'école primaire de Sakasso fut fermée ; il manquait un peu de matériel. On m'a dit que je n'avais qu'à payer moi-même l'installation¹¹. » Pressions analogues sur les fils de Gbon Coulibaly, chef des Sénoufo, RDA que l'on contraint à la démission, puis qui la dément. Le 18 mars 1950, Péchoux lui inflige une suspension de solde d'un mois¹².

A Séguéla, où il y aura des morts, l'administration a pu convaincre, non sans employer la corruption, un responsable RDA de quitter le parti, de le dénoncer comme « russe » (*sic*) et de fonder, avec l'aide du pouvoir, un certain « Parti des indépendants ». Revenu d'Abidjan, il veut tenir une conférence sur la place du marché, alors que les réunions du RDA sont interdites à l'air libre. Or, il n'y a pratiquement pas de salles de réunions closes en Côte-d'Ivoire... Donc, Sékou Sanogo a toute liberté de parler en public. Les gendarmes sont présents. Voici le compte rendu donné à la commission d'enquête parlementaire par Maka Bakayo, chef de quartier : « Il a dit qu'il fallait créer un parti qui s'appellerait les Indépendants. Nous lui avons répondu qu'il nous était impossible de quitter le RDA. Il disait aussi que si ça continuait, il arriverait la même chose qu'en Russie : le père ne resterait plus avec ses enfants et vice versa. Nous lui avons répondu que nous resterions toujours RDA. Et il nous a dit qu'il était avec le gouverneur pour créer un parti, et que tout le monde devait le suivre. C'est ainsi qu'il y a eu des bagarres entre les femmes sur la place du marché. La gendarmerie est intervenue¹³. » Péchoux ne s'est guère donné la peine de démentir Sékou Sanogo, qu'il a continué à soutenir, et qui sera même élu député aux élections truquées de 1951, sous l'étiquette RPF !

Le 2 février, quand a lieu la fusillade dans ce même bourg de Séguéla, il se trouve que parmi les morts, il y a le fils de l'ancien interprète Sidiki Bakayoko, que l'administrateur Valette n'avait pas réussi à faire démissionner du RDA.

11. « Annexe au procès-verbal... », *op. cit.*, p. 914-916.

12. *Ibid.*, p. 789.

13. *Ibid.*, p. 812.

Un dernier fait. Le 6 février 1949, à Treichville, un responsable RDA, Souleymane Sidibé, avait été blessé de deux coups de revolver par un partisan de Djaument, Kacou Aoulou. Le juge d'instruction décerne un non-lieu en faveur de ce dernier, le blessé est traduit en justice¹⁴. La liste des méthodes de pression et de corruption pourrait être allongée. Il faut, au moins, signaler que c'est l'administration qui répartit et autorise la possession des fusils de chasse, intervenant de la sorte dans la vie quotidienne des Ivoiriens pour qui la chasse est un appoint alimentaire non négligeable. De même pour les camions importés... Évidemment, il suffit de décider que fusils et camions n'iront qu'à des gens politiquement sûrs.

On comprend alors pourquoi la commission n'a pas pu se mettre d'accord sur le rapport qu'elle avait pour mission de présenter à l'Assemblée — laquelle ne s'en est d'ailleurs guère souciée. C'est qu'elle aurait dû mettre en accusation et les autorités coloniales, et — surtout — le ministre de la France d'outre-mer qui encourageait toutes les illégalités, ne se souciait pas d'abroger des décrets en contradiction avec la Constitution, ni même d'appliquer correctement les lois votées, par exemple en ce qui concerne la magistrature ; et, plus que le ministre, le gouvernement entier qui soutenait cette orientation. Le RDA n'était-il pas un parti légal ? Les Africains n'avaient-ils pas le droit d'adhérer au parti de leur choix ? Commission et majorité parlementaire se sont refusées à désavouer une politique qui préservait pour quelque temps la domination coloniale.

Cela dit, la répression de Côte-d'Ivoire n'a pas atteint tous ses objectifs. En dépit d'arrestations qui s'élèvent à quelque 4 000 au début de 1950, les adhésions affluent au PDCI tout au long de l'année 1949. Longtemps après, Houphouët déclarera, pour expliquer son changement de cap et son ralliement au pouvoir neuf mois après Dimbokro, que si la masse des adhérents restait fidèle, les cadres du parti, eux, s'en allaient. Mais un certain nombre de départs de personnages comme Étienne Djaument, Sékou Sanogo, Kacou Aoulou, mus par le désir de s'enrichir, ou de quelques chefs cédant sous la pression, n'empêche pas qu'il restait bon nombre de cadres et que d'autres étaient prêts à surgir.

Houphouët et, aussi, Gabriel d'Arboussier redoutaient que ces événements ne soient le prélude à une extermination du genre

14. *Ibid.*, p. 794.

de celle de Madagascar. Et sans doute n'avaient-ils pas tort. Si cela n'a pas eu lieu, il y a lieu de penser qu'outre la vive émotion qui s'est manifestée à l'Assemblée nationale sur le moment, la discipline politique dont ont fait preuve les masses africaines y a largement contribué. Houphouët et d'Arboussier soulignaient, avec raison, qu'au cours de manifestations où les Ivoiriens avaient toute raison d'être exaspérés, aucun Européen n'avait été molesté — non par sympathie, mais par respect des mots d'ordre du parti. Et pourtant, cette résistance africaine n'a pas empêché la direction du RDA de se rallier à ce gouvernement répressif, de « coopérer » avec lui. Elle a fait ce que les députés malgaches s'étaient refusés à faire.

Ralliement ou corruption morale ?

C'est sous le ministère Pleven formé en juillet 1950 et dans lequel François Mitterrand est ministre de la France d'outre-mer (il le restera jusqu'en août 1951) que se sont déroulées les négociations entre Houphouët-Boigny et le pouvoir. Ces tractations, amorcées par le sénateur Saller — qui avait été brièvement membre du RDA —, ont peut-être fait suite à des démarches plus anciennes entreprises dès 1948 par Georges Monnet. Qui, parmi les officiels, a reçu Houphouët le premier ? On croit comprendre qu'Auriol n'y a pas été pour rien. « J'ai beaucoup contribué à le détacher des communistes », confie-t-il à Pflimlin (alors ministre de la France d'outre-mer) le 13 juin 1952. « Je l'ai vu ici. J'en avais parlé en temps utile à Mitterrand et à Lamine Gueye ; nous étions tous d'accord pour l'aider. Cela a réussi puisqu'il s'est détaché. » Après quoi, Pflimlin assure à Auriol que Senghor « n'est pas dangereux au point de vue français », car Auriol n'était pas absolument rassuré à cet égard¹⁵. Dans ces propos, les parlementaires africains sont traités comme des pions à manœuvrer sur l'échiquier, et dont on vérifie le « loyalisme ». En tout cas, Houphouët a rencontré Pleven avant de voir Mitterrand. Mais, pour autant, la répression n'a pas cessé d'un coup. On a déjà constaté que l'acquiescement général des emprisonnés du 9 février 1949 n'est intervenu qu'en 1953 !

Les élections de 1951 n'ont plus laissé au RDA que trois

15. Vincent AURIOL, *op. cit.*, t. VI, p. 391 et suivantes.

députés : Houphouët en Côte-d'Ivoire, Mamadou Konaté au Soudan (aujourd'hui Mali), et Félix Tchicaya au Congo. Évidemment, ce brillant résultat n'a pas été obtenu tout naturellement ; l'administration a pesé de tout son poids, de manière moins ostentatoire qu'en Algérie mais tout aussi efficace. Georgette Elgey rapporte ces confidences que lui auraient faites Miterrand : « Il était utile que le RDA ne gagnât pas les élections, [...] car cela aurait donné un argument très fort aux adversaires de ma politique. Les dirigeants du RDA le comprirent si bien que cet échec ne compromit en rien la suite des choses¹⁶... » Il se peut ; mais alors, il faut admettre que le ministre de la France d'outre-mer a organisé des élections truquées...

Néanmoins, les morts de Côte-d'Ivoire ne sont pas les seules victimes de la répression en AOF. Au Tchad, on compte vingt morts à Mondou le 18 avril 1952, au Dahomey (Bénin aujourd'hui), deux morts à Porto-Novo en avril 1951 ; au Togo, dix morts à Vogon en 1951, d'autres morts à Conakry lors des manifestations contre les truquages électoraux en 1951 et 1954... La liste n'est pas exhaustive. On remarquera seulement que les massacres cités sont tous postérieurs au ralliement de Houphouët, preuve que la répression vise bien les masses, plus que les dirigeants. Parmi ces derniers, le virage à droite du 18 octobre 1950 n'a pas été accepté par tous aussi aisément. Outre d'Arboussier qui va rompre avec le RDA officiel (pour un temps), la section camerounaise, l'Union des populations du Cameroun (UPC), se refuse à rentrer dans le rang, et continue à revendiquer l'indépendance et à s'adresser à l'ONU — puisqu'il s'agit d'un territoire sous tutelle. Conséquent avec sa nouvelle politique, Houphouët la fera exclure en juillet 1955, juste au moment où le pouvoir vient de la dissoudre¹⁷ ! Il en résultera la seule guerre de libération qui ait été tentée dans les colonies françaises au sud du Sahara, et qui se prolongera au-delà de l'indépendance truquée de 1960.

Les dirigeants français, cependant, craignaient d'avoir un jour à mener une guerre coloniale en AOF ou AEF, alors que déjà celle du Vietnam absorbait toutes les ressources militaires et financières de la France ; et plus encore, après 1954, quand ces ressources étaient absorbées par la guerre d'Algérie. Dans le même temps, les dirigeants africains redoutaient d'avoir à subir

16. Georgette ELGEY, *La République des illusions*, Fayard, Paris, 1965, p. 179.

17. A la suite d'une manifestation réprimée dans le sang !

les horreurs de Madagascar et ne se sentaient pas en mesure d'affronter ou de diriger une guerre de libération. De plus, en 1950, alors que le mouvement contre la guerre du Vietnam ne faisait que grandir en France, le gouvernement ne pouvait pas juger superflu d'acquiescer à l'Assemblée le renfort de députés africains. La première grande défaite française au Vietnam, celle de Cao Bang, survient à peu près au moment où Houphouët se rallie. Dans toute cette opération, dont les conséquences seront durables, la base du RDA n'a pas eu à donner son avis. On ne lui a pas demandé si elle était d'accord pour renoncer à la solidarité avec d'autres peuples colonisés en lutte, ni si elle était d'accord pour que son parti s'entende avec les colons et l'administration coloniale. La démocratie en Afrique reçoit ainsi son premier coup de la part de ceux qui avaient été chargés de la défendre.

Après cela, on peut sans doute juger que la décolonisation au sud du Sahara a été relativement moins sanglante qu'ailleurs — très relativement, comme on a vu. Encore faudrait-il insister sur cette donnée de fait que, outre les victimes africaines, les centaines de milliers de morts d'Algérie ont pesé d'un poids décisif pour que soient obtenues les concessions partielles de 1956 (loi-cadre) et 1958 (Communauté française) avant les indépendances de 1960. Plus encore, s'il est vrai qu'il n'y a pas eu ici des milliers de massacrés, en revanche, l'indépendance, tout comme à Madagascar, a été octroyée à des gouvernements sûrs, à des hommes déjà englués dans beaucoup de compromissions avec le pouvoir métropolitain. C'était déjà un mauvais départ. Quant aux deux exceptions, là où l'indépendance a été prise, et non octroyée, Guinée en 1958 et Mali en 1959, la reconquête, en quelque sorte, est venue plus tard.

Quand nous parlons à ce sujet de compromissions, il n'est plus question exclusivement de corruption pécuniaire : Djaument était achetable, mais non Houphouët. Il s'agit en revanche d'une corruption morale, d'un travail méthodique pour pousser des dirigeants politiques dans la voie de compromis largement inégaux, au bout desquels, sous couvert de déclarations d'amitié, c'est la dépendance économique, de forme nouvelle, qui s'instaurera.

Atrocités aux colonies, régression en France

Deux avertissements

Que l'indépendance, fût-ce sous certaines conditions, ait été un horizon inéluctable, certains proconsuls coloniaux en ont eu assez vite conscience. On citera deux textes significatifs. Le premier est du général Catroux, gouverneur de l'Algérie de juin 1943 à septembre 1944. Il écrit, le 14 avril 1944 : « Au demeurant, il est évident que si la nation musulmane algérienne prenant conscience d'elle-même demandait dans l'avenir à se constituer, le gouvernement du moment aurait à reconsidérer sa politique. Puisque la politique d'assimilation aurait échoué, il devrait vraisemblablement accéder à cette demande pour accorder à l'Algérie un statut d'autonomie politique apte à faire vivre ensemble les deux fractions de la population¹. » Or, le succès des AML peu après, les propositions réitérées de Ferhat Abbas pour une République algérienne fédérée à la France ne témoignaient-ils pas suffisamment du refus de l'assimilation telle que l'entendait Paris ?

Le second texte est plus étonnant puisqu'il émane de ce même de Coppet qui vient d'assumer la responsabilité du massacre et des illégalités à Madagascar. Et pourtant, en juillet 1947, il fait part au ministre, Moutet à cette date, de ses conclusions : « La

1. Cité par Charles-Robert AGERON, in « Les troubles du Nord-Constantinois en mai 1945... », *Vingtième siècle*, n° 4, octobre 1985, p. 25, note 15.

première constatation que la révolte aura permis de faire, c'est que le sentiment patriotique des Malgaches est profondément ancré, non seulement dans l'âme des élites de ce pays, mais aussi dans les couches sociales les plus humbles. [...] On peut affirmer, sans risque d'erreur, que toute la population autochtone de Madagascar aspire à l'indépendance totale de la patrie malgache. [...] On ne vient pas à bout d'un sentiment national populaire par la violence. L'indépendance de Madagascar sera, quoi qu'il arrive²... » Elle sera en effet, mais, comme pour la Côte-d'Ivoire, remise entre les mains de ceux que Paris a choisis, les Tsiranana et autres.

Le cas particulier du Maroc et de la Tunisie

Cependant, de tels avertissements ne sont pas entendus à Paris. Les massacres ne s'arrêtent pas. Il y en aura d'autres, au Maroc, en décembre 1952, plus encore d'août 1953 à 1955, en Tunisie, de janvier 1952 à août 1954, avant que la IV^e République, déjà engluée dans la guerre d'Algérie, ne reconnaisse leur indépendance — précisément pour pouvoir se concentrer sur cette guerre. Ce sont là des indépendances dont nous sommes bien placés, en 1994, pour mesurer à quel point elles se sont révélées profitables pour un certain nombre de capitalistes français. Or, dans ces deux protectorats, dès 1945, Paris avait affaire à des interlocuteurs tout prêts à cette indépendance dans l'interdépendance, selon la formule adoptée par Edgar Faure en octobre 1955 pour le Maroc. D'ailleurs, Mohamed V et Bourguiba, à qui la France a fini par remettre le pouvoir, étaient déjà en 1945 des nationalistes modérés.

Aussi bien, et à la différence du Vietminh, du RDA ou des nationalistes malgaches, l'Istiqlal et le Néo-Destour sont bien vus des Américains. Ils ont pleine confiance qu'ils resteront fidèles aux intérêts occidentaux, ceux du monde dit « libre », qu'ils ne risquent pas de faire le jeu de l'URSS ou de la Chine dans la guerre froide. Il n'empêche que ce soutien se limite à de bonnes paroles, à la menace de ne pas toujours soutenir la France à l'ONU, quand ils y portent plainte par l'intermédiaire de la Ligue arabe notamment, ou directement. Rien de comparable

2. Cité par Jacques TRONCHON, *L'Insurrection de Madagascar*, op. cit., p. 144-145.

avec l'aide fournie par la Chine populaire aux Vietnamiens après 1949.

On aurait donc pu s'épargner — épargner aux Tunisiens et aux Marocains — les ratisages du cap Bon en février 1952, puis la guérilla tunisienne qui a tenu près de trois ans, s'éviter la répression sanglante des manifestations de Casablanca les 8-9 décembre 1952, elles-mêmes issues de la volonté de solidarité avec les Tunisiens à la suite de l'assassinat par des terroristes français du dirigeant syndical Ferhat Hached, la déposition du sultan le 20 août 1953, et les deux ans d'attentats, de soulèvements, actions armées et contre-terrorisme des colons qui s'en sont ensuivis. Pourtant, il y avait bien eu des tentatives libérales, avec Labonne au Maroc de 1945 à 1947, en Tunisie avec Mons qui ne fit rien au lendemain de la Libération, et surtout avec Périllier de 1950 à 1952. Tentative d'autant plus sérieuse, celle-ci, que Robert Schuman, alors ministre des Affaires étrangères dans un gouvernement Bidault, avait annoncé le 10 avril 1950, dans un discours à Thionville, qu'il s'agissait de conduire la Tunisie à l'indépendance, dans le cadre de l'Union française bien entendu. Propos qui avaient suffi à exciter l'ire de Bidault... Mais, à la fin de 1951, le plan par étapes établi par Périllier en accord avec le président du Conseil tunisien Chenik, dont le gouvernement comprenait des ministres membres du Néo-Destour, était ruiné par une note du Quai d'Orsay rédigée, à ce qu'il semble, par le fils de G. Puaux. C'était une fin de non-recevoir aux requêtes tunisiennes, pourtant modérées et gradualistes. Plus grave encore, y apparaissait, en filigrane certes, mais fort perceptible, la notion de « cosouveraineté », contraire aux traités de protectorat, tant avec la Tunisie qu'avec le Maroc. Elle impliquait, comme le voulaient les colons, que les Français établis dans ces deux pays devaient y être aussi électeurs et éligibles, au niveau des municipalités pour commencer. C'est précisément pour cette raison que le sultan du Maroc tout autant que le bey de Tunis refusaient ces réformes que Paris tenait à présenter comme des réformes démocratiques. Périllier, avec cette note du 15 décembre 1951, avait échoué et, dès janvier, il était remplacé par un résident autoritaire, débarqué d'un vaisseau de guerre, de Hautecloque — un cousin éloigné du général Leclerc. Après quoi, la répression se déchaîna.

Dans les deux protectorats d'Afrique du Nord, certes, les résidents libéraux se sont heurtés à une résistance organisée et puis-

sante des populations françaises, de cette minorité — en tout environ un demi-million de personnes — qui tenait tous les postes importants. Et au sein de laquelle des groupes terroristes étaient capables d'aller jusqu'à l'assassinat, comme celui du syndicaliste tunisien Ferhat Hached en décembre 1952, ou celui du capitaliste français libéral Lemaigre-Dubreuil, à Casablanca, en juin 1955. Sans doute, l'organisation secrète connue sous le nom de « La Main rouge » qui revendiqua ces crimes, était-elle en fait une émanation des services secrets, des fameuses polices parallèles. Mais sur le coup, ces assassinats paraissaient attester la capacité de réaction sanglante des coloniaux. Et on y vit aussi le signe que les forces de l'ordre laissaient faire ce terrorisme-là.

En termes soigneusement mesurés, Gilbert Grandval analyse ainsi cette situation : « Sans même recourir à l'hypothèse de complicité, il est bien évident que les hauts fonctionnaires, les magistrats et les policiers s'accordaient à considérer le contre-terrorisme comme une tare sur laquelle mieux valait jeter un voile que trop de lumière. Mais qu'on ne tente pas de me faire croire qu'une enquête sérieusement menée, avec le courage et la passion de la vérité, n'eut pas permis de découvrir, sinon bien sûr, tous les hommes de main, du moins certains inspireurs d'une politique ruineuse pour le prestige de la France³. » Publiées en 1956, ces remarques suffisent à éclairer tout ce qui s'est produit d'encore plus tragique dans les années suivantes en Algérie.

La régression politique en France

Tout de même, le poids de la population coloniale française ne saurait, à elle seule, rendre compte de l'arriération politique du septennat Juin-Guillaume au Maroc (1947-1954), ni de la biennale Hautecloque en Tunisie (1952-1953). Les révoltes blanches n'étaient pas capables de prévaloir contre une volonté politique ferme de Paris ; les finances dépendaient tout de même du gouvernement français, l'armée aussi. Si donc ils se sont fait si longtemps entendre, c'est que leurs exigences s'inscrivaient tout naturellement dans le contexte de toute la vie publique française depuis mai 1947. Une évolution que le passage de la IV^e à la V^e République en 1958 n'interrompra pas, mais aggravera.

3. Gilbert GRANDVAL, *Ma mission au Maroc*, Plon, Paris, 1956, p. 85.

Les gouvernements de « troisième force » qui sont au pouvoir pendant toute cette période, de 1947 à 1958, incluent en principe les socialistes ; mais ce parti est souvent divisé, et particulièrement sur les questions coloniales, il est de temps à autre saisi de scrupules, au grand dam de Vincent Auriol. Il faut donc disposer d'un appui plus solide, d'une majorité qui ne peut plus trouver ses bases qu'en marchant vers la droite. Et qui dit droite dit chauvinisme colonial, de longue date. La droite en question, on se demande d'ailleurs où elle commence ; peut-on classer à « gauche », même avec une définition très vague, des Moutet ou des Péchoux ? Quant au MRP, ce qu'il pourrait avoir de commun avec la gauche, ce serait uniquement qu'il est issu de la Résistance ; mais il est vrai qu'une petite minorité en son sein a cru pouvoir prendre au pied de la lettre des professions de foi en faveur de réformes sociales. Mais ici encore, qu'y a-t-il qui rattache à la gauche un Bidault (sinon son passé) ou un Coste-Floret ?

Quoi qu'il en soit de ces tares des deux partis survivants du tripartisme de 1946, la terminologie habituelle fait commencer la droite au-delà de leurs frontières ; donc, avec les radicaux-socialistes. Or, chez ces héritiers de la III^e République, les intérêts coloniaux pèsent d'un très grand poids ; il est remarquable que l'on rencontre dans leurs rangs des élus sortant de la grande colonisation algérienne, tunisienne, africaine, avec Borgeaud, Martinaud-Déplat, Marc Rucart entre autres. La formation historique de la population française aux colonies, laquelle s'est recrutée originellement dans des couches très moyennes voire pauvres de la société française, suffirait à expliquer ce colonialisme républicain dont Herriot, qui, lui, n'est pas personnellement lié à des intérêts de ce genre, est la parfaite incarnation. Après cela, rien d'étonnant que la partie de l'Assemblée qui se revendique hautement de la droite — et parmi elle, les gaullistes — pousse toujours dans le sens de la fermeté contre les aspirations à l'indépendance.

On remarquera que même Pierre Mendès France, qui fait figure de dissident parmi les radicaux-socialistes à partir du moment où il n'entend plus laisser se poursuivre la guerre d'Indochine, n'échappe pas vraiment à l'idéologie de son parti lors de son passage à la tête du gouvernement (du 17 juin 1954 au 5 février 1955). Mettre fin à la guerre du Vietnam n'est rien de plus que tirer les conséquences fatales de la défaite militaire déjà subie. Quant au compromis, très provisoire, conclu avec

le nationalisme tunisien par la reconnaissance de la souveraineté interne, il s'accompagne de professions de foi anti-indépendantistes à la tribune de l'Assemblée. Au Maroc, rien n'est fait, ni n'a été entrepris quand éclate la guerre d'Algérie, et on sait que, là encore, Mendès France réaffirme la souveraineté française sur l'Algérie, on dirait perpétuelle⁴. Que, par la suite, il ait évolué à ce sujet est certes à inscrire à son crédit, mais il n'était plus au pouvoir. Plus encore, la mise à l'écart des voix communistes lors du débat d'investiture, outre que rien ne l'autorisait dans la Constitution et que l'on serait en droit d'y voir une illégalité de plus, signifiait qu'il voulait mener une politique différente avec la même majorité. Aussi cette majorité s'en est-elle débarrassée dès qu'elle l'a pu, les députés coloniaux montant à l'assaut en première ligne.

Edgar Faure, président du Conseil du 23 février 1955 au 24 janvier 1956, convaincu de la nécessité d'assurer le retour du sultan au Maroc et de reconnaître l'indépendance, parviendra à le faire au prix de longs mois de finasseries avec son incertaine majorité, toujours pour cette même raison que lui non plus ne veut pas s'appuyer sur la gauche, et surtout pas sur les communistes. Mais après son retour au pouvoir en 1958, de Gaulle lui-même, qui n'a pourtant plus tellement de soucis à se faire quant à la majorité parlementaire, finassera pendant quatre ans avant de mettre fin à une guerre d'Algérie dont il devait bien savoir depuis au moins 1956 qu'elle était ruineuse et sans issue. Toujours parce qu'il ne fallait surtout pas que la fin de la guerre d'Algérie soit, en France, une victoire de la gauche, des forces sociales susceptibles d'en faire le tremplin d'une transformation fondamentale de la société française. Et si, sous la IV^e République, l'indépendance du Maroc et de la Tunisie avait finalement été reconnue par le gouvernement Guy Mollet, de sinistre mémoire, c'est que l'on ne pouvait pas songer à faire la guerre dans les trois pays du Maghreb simultanément.

La question communiste joue un rôle central dans la constance de cette politique répressive — répressive aussi en France en toute logique. Et avec elle, la guerre froide qui classe les mouvements nationalistes en prosoviétiques, plus tard pro-

4. Le 27 août 1954, il déclare : « Le gouvernement français ne saurait en aucun cas envisager le retour sur le trône du sultan du Maroc. » De l'indépendance de la Tunisie, il déclare encore le 5 février 1955 : « Nous n'en voulons ni pour aujourd'hui ni pour plus tard. » Enfin, la déclaration du 12 novembre 1954 sur l'Algérie : « Je ne pense ce soir qu'à la pérennité française en Afrique du Nord. »

chinois, et pro-occidentaux ; c'est là une différenciation qui continuera à jouer après les indépendances politiques, au grand détriment de ces peuples. Mais, j'ai tenu à le souligner dans les pages précédentes, le mouvement anticolonialiste n'est pas exclusivement le fait du Parti communiste en tant que tel. Il s'exprime sous des formes très diverses ; même si ses formulations politiques n'ont pas toujours la rigueur de celles des *Temps modernes*, de l'article de Ricœur ou de nombreuses pages d'*Esprit*, des tendances multiples, parmi lesquelles il faudrait parler de celles de Jean Rous et de Daniel Guérin, s'opposent à la volonté de répression des nationalistes que manifestent tous ces gouvernements. A quoi il faudrait encore ajouter la tentative de lancer un mouvement neutraliste qui, en dégageant la politique française du carcan de la guerre froide, ouvrirait un espace de débat à travers lequel au moins les répressions pourraient être contrées et stoppées. Celui-ci s'est heurté à la double opposition, verbalement violente, des communistes et des gouvernants ; il faut cependant souligner l'importance de ce mouvement neutraliste, en dépit de son échec, parce qu'il a en fait pris place au sein même des tendances anticolonialistes. Son principal animateur, aux côtés du philosophe Étienne Gilson, était le directeur du *Monde*, Hubert Beuve-Méry, qui avait en 1948 pris position contre la guerre du Vietnam. *Le Monde* de ces années-là n'est plus le même qu'en 1946.

Il est inutile de revenir sur ce que nous avons déjà noté au sujet des communistes et de l'aspect contradictoire de leurs positions. Ils sont engagés à fond dans le combat contre la guerre du Vietnam qui prend des formes d'actions de masse qu'ils étaient seuls à pouvoir animer et diriger. Ils restent à l'avant-garde dans toutes les campagnes contre les atrocités coloniales. Mais en même temps, ils continuent à s'accrocher à une notion d'Union française qui a perdu tout sens concret.

Toutes les insuffisances idéologiques du PCF ne l'empêchent pas de trouver, dans ses actions, un écho qui dépasse le cercle de ses membres et même de son électorat, de sorte que s'il est le plus souvent isolé à l'Assemblée, il est loin de l'être à ce point dans le pays. Ce qui lui a permis de résister avec succès à la tentative de le liquider qu'entreprend le gouvernement de Pinay — une personne « respectable » à en croire de Gaulle — en 1952-1953. En revanche, la convergence des forces anticolonialistes est gênée, non seulement par les efforts tenaces du pouvoir, mais par les répercussions du conformisme stalinien du

PCF sur l'opinion, particulièrement dans le domaine de la culture.

Quant à l'hostilité que ce même pouvoir affiche à l'égard du parti gaulliste, elle est limitée par cette donnée que la politique pratiquée n'est pas tellement différente de celle que prône de Gaulle, au moins jusqu'à l'entrée de certains de ses fidèles dans divers gouvernements, y compris celui de Pierre Mendès France. En fait, si l'élan du RPF a pu être freiné, on le doit bien davantage aux contre-manifestations organisées par les communistes ; à Grenoble, en septembre 1948, un contre-manifestant est tué par les hommes de main du RPF, et de Gaulle se voit contraint de renoncer pour un temps à ses tournées de discours.

Le tableau général, et tout particulièrement le mouvement lancé par de Gaulle, oblige à revenir aux aveux d'André Chamson, lequel, en 1976, en arrivait enfin à distinguer parmi les résistants « ceux qui s'étaient battus [...] parce que c'était leur métier de se battre, mais qui jamais n'avaient été soulevés d'horreur par les crimes de l'hitlérisme », et « ceux qui avaient compris que cette guerre n'était pas une guerre comme les autres⁵ ». Peut-être pourrions-nous parler d'une Résistance nationaliste — et, du même coup, hostile à tout autre nationalisme —, et d'une Résistance antifasciste, donc de gauche. Or, pour celle-là, pour ceux qui lui restent fidèles, la condamnation de la torture est une valeur morale absolue, tout comme le refus des guerres d'agression.

Le problème moral : la torture dans la République

La torture aux colonies ne surgit pas brusquement au cours de la guerre d'Algérie aux heures sombres de Lacoste et Massu associés. Elle est, elle a été permanente. Bien entendu, la IV^e République officiellement la désavoue ; et cependant elle ne s'interrompt guère, même si les ministres s'efforcent de l'occulter ou de la nier. Si l'objectif était bien, comme l'a écrit plus tard — et toujours avec fierté ! — Georges Bidault, d'« écarter toute menace de dislocation ou d'affaiblissement de la présence française en aucun des territoires dont le gouvernement [celui de juin-novembre 1946] avait reçu le dépôt », et qu'il

5. Préface à Jacques RAPHAËL-LEYGUES, *Ponts de lianes...*, *op. cit.*, p. 16.

n'allait « pas sans peine⁶ », comme le dit le même auteur, l'emploi massif de la torture a été un des principaux moyens pour retarder une échéance dont le caractère inéluctable était déjà constaté en 1946.

Le scandale devient vite intolérable, parce que ces monstruosité, largement pratiquées au Vietnam, après l'Algérie de 1945, n'ont pas été ignorées du pouvoir, qui les couvre. Rappelons qu'en 1947, on avait commémoré le cinquantenaire de l'affaire Dreyfus. Or si, en ces temps lointains, un ministre avait pu proclamer « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus », la version 1948 de cette attitude devient, dans la bouche de Paul Coste-Floret, alors ministre de la France d'outre-mer : « Ne parlons pas de tortures par respect pour ceux qui les ont subies⁷ », ces derniers ne pouvant être que les résistants français, jamais les résistants malgaches ou vietnamiens. Mais en procédant ainsi, aux applaudissements de la majorité dont nous avons tracé les contours, ne se livre-t-on pas à une entreprise de destruction du sens moral de toute la société française ? A cette date, divers journaux, *L'Humanité*, *Franc-Tireur*, *La Défense*, ont déjà publié des photographies insoutenables. En 1949, les témoignages sur les horreurs commises au Vietnam se multiplient — après ceux concernant celles de Madagascar. *Témoignage chrétien* publie un reportage très documenté, de Jacques Chégaray, et que son journal primitif, *L'Aube* (MRP), avait refusé. Le journaliste a vu dans un poste avancé une « machine à faire parler », que lui montre un officier : c'est une dynamo, autrement dit ce que l'on appellera la « gégène » pendant la guerre d'Algérie. Chégaray ajoute : « Ce qui m'a frappé dans la découverte de cette torture, c'est qu'elle est admise, reconnue, et que nul ne s'en formalise. Dans les trois cas cités plus haut, je me suis présenté comme journaliste de France. L'on savait donc que je venais pour m'informer, pour noter les informations, pour les transmettre dans la presse. Mais chaque fois, on m'a présenté la chose comme normale... Le colonel était bien étonné d'ailleurs que l'on se formalisât pour si peu... » Le 12 août 1949, le premier des articles de Paul Mus, qui vont se succéder pendant plusieurs mois, porte en titre, et en gros caractères : « **NON, PAS ÇA !** »

6. Georges BIDAULT, *D'une résistance à l'autre*, Les Presses du siècle, Paris, 1965, p. 123.

7. Cité, avec indignation, par Jean-Marie DOMENACH, in *Esprit*, juillet 1949, p. 1103.

Un autre témoignage, d'un militaire qui avait passé deux ans au Vietnam, bouleverse l'écrivain Pierre-Henri Simon, par ailleurs convaincu du bien-fondé de cette guerre, mais qui n'admet pas la torture, pour quelque cause que ce soit — il le redira pendant la guerre d'Algérie. Il a la surprise de voir son article refusé par des journaux chrétiens, et même un ministre intervenir pour s'opposer à la publication. Sa lettre paraît donc dans le numéro d'*Esprit* de juillet 1949, dans un ensemble intitulé : « Dernières chances de l'Union française ». A la fin du commentaire qu'il y joint, Jean-Marie Domenach signale que le ministre de la Défense, à cette date Paul Ramadier, vient de publier un démenti qui commence par nier qu'il y ait eu de tels faits, et continue en affirmant que les tribunaux les sanctionnent. Domenach ne peut que relever l'illogisme de ce démenti bizarre. Contre *Témoignage chrétien*, au début de 1950, René Pleven, ministre de la Défense dans le gouvernement Queuille qui a succédé à celui de Bidault, passe à l'attaque et accuse le journal d'avoir « manqué à la fois à la prudence et à la vérité ». Autrement dit, les journalistes mentent, mais même si c'était vrai, ils ne devraient pas le dire — par « prudence ».

Quelques semaines plus tard, en Algérie, à la suite d'un incident fâcheux, une vague d'arrestations s'abat sur l'Organisation secrète, fondée par des nationalistes algériens en 1947, et qui devait préparer le passage à la lutte armée. L'incident, c'est l'évasion d'un membre de l'OS suspecté de trahison par les siens et condamné ; mais s'étant échappé, il va parler à la police. D'où, en quelques semaines, des centaines de membres de l'Organisation en prison, dont Ahmed Ben Bella qui a succédé à Hocine Aït Ahmed à sa tête. Seuls les membres se trouvant dans la région des Aurès ne sont pas découverts par la police. Il semble cependant que les policiers d'Alger étaient déjà au courant de l'existence de l'OS par des documents saisis quelques mois plus tôt, et qu'ils attendaient, pour agir, de pouvoir faire la preuve que l'Organisation n'était qu'une fraction du MTLD — ce qu'elle était en effet, mais que le parti n'a cessé de nier, à tel point que la gauche française a alors cru à un complot préfabriqué par la police. En tout cas, la preuve n'ayant pas été faite, le MTLD n'a pu être interdit à ce moment-là — il a seulement continué à être harcelé. Il sera interdit en novembre 1954 après le début de la guerre, alors même que ce n'est pas lui qui l'avait déclenchée.

Mais ce qui frappe l'opinion de gauche en France, ce sont

les méthodes dignes de la Gestapo employées une fois de plus pour arracher des aveux. Voici le témoignage d'un des avocats français qui ont participé à la défense des nationalistes algériens, Pierre Braun : « L'usage de la torture était tout à fait systématique. A ce moment, le supplice à l'électricité n'était pas très répandu. La torture la plus employée était celle de la "baignoire". C'était également l'utilisation d'objets divers, bâtons et bouteilles enfoncés dans l'anus. J'avais appris que quelqu'un avait été arrêté et j'étais allé voir un juge d'instruction qui s'appelait Bavoillot. J'avais réussi à savoir que celui que je cherchais se trouvait dans les locaux de la Sûreté à Blida. Bavoillot me dit, très joyeux : "Vous savez ce qu'on est en train de faire à votre client ? On est en train de le faire asseoir sur une bouteille, il paraît qu'il aime ça⁸." » Ainsi, comme à Madagascar en 1947, justice et policiers tortionnaires travaillent la main dans la main, les premiers couvrant, parfois encourageant les seconds. C'est pourquoi, au procès de Blida, le dernier de la série, en novembre-décembre 1951, viennent témoigner pour les accusés, et contre la torture, non seulement Marcel Dufriche de la CGT, mais aussi Claude Bourdet et l'abbé Pierre, tandis que Jean-Marie Domenach et Albert Camus envoient des lettres de protestation au président du tribunal.

La torture est donc installée partout dans l'Union française telle qu'elle existe réellement. Elle est en quelque sorte consacrée, car si tous ces crimes ont été révélés, si des tortionnaires ont été identifiés, aucune sanction n'a jamais été prise sérieusement. Aucun de ces fonctionnaires n'est passé en justice, pas même devant une commission paritaire habilitée à juger de leur comportement professionnel. De temps à autre, on a déplacé ou muté l'un d'eux. Ainsi Marcel de Coppet a-t-il finalement révoqué Marcel Baron, le chef de la Sûreté à Madagascar en 1947, mais il lui reprochait surtout de ne pas l'avoir averti en temps voulu de l'imminence de l'insurrection. Après quelques allers et retours, Baron s'est installé aux Comores (d'où il avait précédemment tiré quelques auxiliaires de police) et y est mort tranquillement avant leur indépendance. Les policiers en fonction à Alger en 1950, et qui le seront encore en 1954, Costes, Havard, Touron, Forcioli, Carcenac, seront rappelés et mutés par Mendès France en janvier 1955, et ce sera un des chefs

8. Henri ALLEG (sous la direction de), *La Guerre d'Algérie*, t. 1, Messidor, Paris, 1981, p. 277.

d'accusation de la droite contre lui quand il sera renversé, peu après. Mais eux non plus n'auront jamais à rendre compte d'un comportement contraire aux principes de la Constitution. Tout cela était pourtant bien connu du pouvoir. Quand J.-M. Domenach écrivait dans *Esprit* en juillet 1949 : « Au sein du MRP et du parti socialiste, jusque parmi les indépendants de droite, nous connaissons des hommes qui pensent à peu près comme nous sur l'Union française, mais qui n'osent le dire tout haut », il va de soi que ceux-là connaissaient les méthodes gestapistes en usage.

Mais, sans doute, s'est imposée une certaine conception du patriotisme, qui veut qu'on lave le linge sale en famille (mais on ne le lave pas du tout), et que ce serait porter atteinte à l'honneur du pays que de dire tout haut ce qui est critiquable. Peut-être, aussi, certains naïfs pensaient-ils que l'on peut agir plus efficacement en restant discret. Et puis, d'autres invoquèrent on ne sait quel « devoir de réserve », décidément mal compris. Encore une fois, pourquoi Jacques Raphaël-Leygues a-t-il cru devoir attendre jusqu'en 1976, après coup, pour révéler ce qu'il savait ?

C'est-à-dire que si, pour l'honneur de ce même pays, il y a eu constamment résistance à cet enchaînement de crimes, dans le même temps, des silences haut placés, des démentis officiels, des inactions, et, à la fin, des poursuites contre les journalistes qui disaient la vérité, le tout appuyé par une presse de combat défendant les intérêts ultramarins (*Climats, Rivarol*), ont créé à la longue une sorte d'accoutumance ou un fatalisme d'une grande partie de l'opinion. Fatalisme dans la mesure où, de protestations en protestations, on voit sans cesse se renouveler les mêmes atrocités, pour se multiplier encore à partir du 1^{er} novembre 1954. N'est-ce pas là, de la part des hommes politiques responsables, une entreprise de démoralisation de tout un pays ?

Naissance d'un racisme d'État

Dans la même période, et avec les mêmes complicités — à moins qu'il ne s'agisse d'une impulsion —, on voit monter très vite le racisme antimaghébin, plus exactement anti-algérien. Dès septembre 1952, sous le ministère de « ce bon M. Pinay », comme disent certains, *Les Temps modernes* sont en mesure de

dresser un premier bilan, auquel j'emprunte les précisions qui suivent ; il est établi par Henri Moscat et Marcel Péju.

On estime que les Nord-Africains auraient été en France 50 000 en 1946, au moins 400 000 au début de 1952. La plupart sont ouvriers, manœuvres du bâtiment et de la métallurgie. Dès 1948, on commence à les accuser de gagner de l'argent « en des trafics plus ou moins honteux » (*L'Intransigeant* du 17 septembre 1948). Déjà, on les accuse d'être cause de l'augmentation de la criminalité, alors que les statistiques montrent le contraire. Ou bien, selon un reportage de *Paris-Presse* du 19 mai 1949, ils sont traités d'êtres inférieurs : « Il faut le reconnaître, ces Nord-Africains ne sont pas très propres ; leur moralité est sujette à caution. [...] Ils n'ont pas le sens des responsabilités, leur insouciance, leur fatalisme dans ces mines, ces aciéries où, de toutes parts, la mort guette les travailleurs, peuvent déterminer les pires catastrophes. » En fait de catastrophes, ce sont pourtant ces mêmes ouvriers algériens qui les subissent dans leur chair, victimes plus souvent qu'à leur tour d'accidents du travail souvent mortels ; l'auteur de l'article cité en donne lui-même un exemple atroce.

Cette croissance de l'immigration algérienne en France n'est pas due purement et simplement à quelque désir de voyage des travailleurs de là-bas ; elle a été prévue dans les travaux du commissariat du Plan d'une part. D'autre part, les services du gouvernement général d'Alger voient dans l'émigration vers la France, sinon une solution à la crise sociale dans le pays, au moins un allègement des tensions. De la sorte, les pouvoirs publics, sans être à proprement parler les organisateurs de cet exode (comme ils le seront pour celui des Antillais), ne peuvent que l'encourager, le soutenir en sous-main. Les mesures de libéralisation de 1945-1946 ont de toute façon rendu libre l'accès au territoire français pour les Algériens, qui peuvent y être électeurs (sans double collège !). Et pourtant, voici que, le 16 septembre 1949, *L'Aurore*, principal porte-parole de l'extrême droite dans la presse quotidienne parisienne, réclame des mesures comparables à celles de M. Pasqua en 1993 : « Que ceux qui ne peuvent fournir la preuve d'un travail fixe soient renvoyés chez eux et interdits de séjour », ce qui aurait été strictement illégal.

Bien entendu, d'autres publications, quotidiennes ou autres, se sont inquiétées des conditions d'existence, le plus souvent inhumaines, de ces ouvriers de seconde zone, pourrait-on dire,

que certains considèrent de ce fait comme des sous-prolétaires, doublement exploités. C'est un sujet sur lequel il y aurait matière à s'étendre bien plus que je ne le fais ici. Mais ces sous-prolétaires sont aussi des militants, et c'est à ce titre qu'ils retiennent vite l'attention des autorités, bien plus que parce qu'ils sont effroyablement mal logés ou mal traités eu égard au code du travail. Le gouvernement se préoccupe, lui, d'organiser les contrôles policiers, les rafles, l'interdiction de leurs manifestations : par exemple celle qui était prévue le 8 décembre 1951, en vue d'une réception au Vel' d'Hiv' des délégations arabes présentes à une session de l'ONU qui se tenait à Paris. Pour l'empêcher, il y aura pas moins de 6 000 arrestations ! Il est également significatif qu'au lendemain de la manifestation contre le général Ridgway (le commandant des forces alliées en Europe), le 28 mai 1952, la préfecture de Police, dans son décompte des quelque 700 arrestations opérées, mette à part « 85 Nord-Africains ».

Les organisations politiques algériennes se retrouvent dans cette immigration ; mais c'est le MTLD qui prédomine indiscutablement. La participation des ouvriers algériens aux syndicats CGT est massive et combative. Quelques-uns d'entre eux s'inscrivent aussi au PCF — parfois en pratiquant la double appartenance. L'illégalité des saisies de journaux, relevée par Jacques Fauvet à propos de celles de décembre 1947, prend une allure systématique quand il s'agit de la publication du MTLD, *L'Algérie libre*, saisie trois fois sur quatre à Paris, où elle s'est transférée faute de pouvoir paraître en Algérie. De même, un livre comme celui de M.C. Sahli, *L'Algérie accusée*, est purement et simplement interdit.

La participation disciplinée des ouvriers algériens MTLD aux manifestations traditionnelles de la classe ouvrière française, les 1^{er}-Mai ou 14-Juillet, exaspère tout autant les pouvoirs publics. Enfin, le 14-Juillet 1953, à l'issue du défilé, la police tire et tue six ouvriers algériens. Moyennant quoi, l'année suivante, le ministre de l'Intérieur, François Mitterrand, interdit le défilé, et le 14-Juillet commence à devenir un rite vidé de signification. C'est ainsi qu'avant la guerre d'Algérie prend naissance un racisme que l'on est en droit de qualifier de racisme d'État, comme on a parlé, à juste titre, dans l'Italie de 1969, de « massacre d'État ». Il a pour raison profonde le fait que les travailleurs algériens ont fait leurs les valeurs révolutionnaires dont la France se vante si volontiers : en réponse, un pouvoir qui, certes, s'en revendique rhétoriquement, mais pratique l'inverse,

on l'a vu, s'acharne sur eux, notamment à l'occasion de la répression des grands mouvements ouvriers qui jalonnent cette période. Nombre de morts qui tombent alors sous les balles de la police sont des Algériens. On mentionnera seulement deux exemples hautement parlants, qui s'ajoutent aux six victimes du 14 juillet 1953. Le 28 mai 1952, lors de la manifestation déjà évoquée contre Ridgway, il y a un mort : c'est un ouvrier algérien. Le 1^{er} juin 1958, lors de la dernière manifestation sous la IV^e République, que le Parlement enterre ce jour-là pour s'en remettre à de Gaulle, il y a aussi un mort parmi ceux qui se rassemblent contre le Général : c'est un ouvrier algérien de Saint-Denis. Et combien d'autres, tués ou blessés ? Il importe aujourd'hui de rappeler la part qui a été celle de l'immigration algérienne dans toutes les luttes, syndicales ou politiques, progressistes de la IV^e République, ces luttes qui l'ont empêchée de dériver autant que certains — un Pinay, par exemple — l'auraient voulu...

Accoutumance à la torture outre-mer, progression d'un racisme antimaghrébin, racisme de classe s'il en fut, ces deux phénomènes inquiétants ne remontent pas à la guerre d'Algérie, comme on le dit et l'écrit assez souvent. Ils sont le contre-coup des massacres et répressions coloniales sur l'équilibre moral de la société française. Accompagnés d'illégalités dont nous n'avons donné que quelques exemples — mais on pourrait allonger la liste⁹ —, ils montrent en quel sens on peut et on doit dire qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être libre. Dans le cas de la France, cela s'est traduit finalement par l'abandon consenti majoritairement d'une Constitution encore relativement démocratique (le titre VIII sur l'Union française mis à part) au profit d'une Constitution qui consacre, en fait, ce que les révolutionnaires de 1789 dénommaient le « despotisme ministériel ». Cependant, on a tendance à inscrire au crédit de cette V^e République présidentielle d'avoir enfin réalisé cette décolonisation que la IV^e n'avait pas été capable de faire à temps. C'est à voir.

9. Nous avons déjà rangé parmi les illégalités le refus de compter les voix communistes lors du scrutin d'investiture de Mendès France. Mais étaient aussi illégaux les décrets et circulaires concernant les territoires d'outre-mer pris sans l'avis de l'Assemblée de l'Union française. Nombre d'interdictions de réunions étaient-elles moins illégales que les saisies de journaux dont il a été fait mention ? Telle circulaire du ministère de l'Éducation nationale interdisant en 1950 les devoirs ou débats touchant à la paix était-elle légale ? Quant à l'arrestation de Jacques Duclos, le 28 mai 1952, en « flagrant délit » (une fois de plus), son illégalité devait être sanctionnée par le juge Didier...

Conclusion

Contre la « révision » de l'histoire coloniale

Il est aisé de dire, non sans quelque emphase du discours, que les sacrifices de tous ces milliers et milliers de morts n'ont pas été vains puisque la décolonisation a eu lieu, en fin de compte. Mais ici, nous sommes obligés d'insister sur l'autre aspect, c'est que toutes ces tueries n'ont pas non plus été sans résultat puisque l'impérialisme français (nous nous limitons à lui) a largement survécu aux indépendances, qu'elles aient été conquises ou — apparemment — octroyées. Et, pour commencer par le trait le plus visible, la France est aujourd'hui la seule puissance ex-colonisatrice de l'Afrique à disposer sur ce continent de bases militaires permanentes : Sénégal, Côte-d'Ivoire, Tchad, Centrafrique, Gabon, Djibouti, Mayotte, liste qui laisse à part l'encadrement de certaines armées par des « conseillers militaires » comme au Togo, hier à Madagascar dans les derniers temps de Ratsiraka, longtemps au Zaïre. Donnée archi-connue, tout autant que les interventions ponctuelles, à Kolwezi au profit de Mobutu en 1978, au Tchad, au Gabon il n'y a pas si longtemps, en Guinée au début de 1986, etc. Nous ne parlons pas à cet égard de la participation à des interventions collectives sous l'égide de l'ONU qui relèvent d'un tout autre chapitre.

S'il est bon de rappeler ces vérités d'évidence, c'est qu'elles n'ont pas empêché l'auteur d'un pamphlet à succès publié en 1983, *Le Sanglot de l'homme blanc* (il s'agit de Pascal Bruckner), d'écrire : « Aucune métropole européenne, sauf exception,

n'intervient directement dans ces pays¹. » On ne sait qui est désigné par ce singulier « exception », mais l'idée dominante, dans ce livre et dans nombre de têtes de l'Hexagone, est bien que nous sommes maintenant innocents de tout ce qui survient dans ces pays. Et donc, que si les choses y tournent mal, nous pouvons en accuser exclusivement les gouvernements, et même souvent les peuples de ce tiers monde chaotique. Donc, nous en laver les mains, ou encore leur faire la leçon en toute bonne conscience — on la leur a d'ailleurs toujours fait...

L'intervention, cependant, ne se limite pas à ce domaine militaire ostensible, elle est encore davantage économique et politique dans ces pays que le Quai d'Orsay, par une trouvaille linguistique, appelle les « pays du champ » (français). On ne va pas reprendre des démonstrations souvent faites là-dessus ; ce qui nous concerne dans cette recherche, c'est la continuité entre la volonté du parti colonial de 1945 de sauvegarder et prolonger la domination directe sur ces pays, et le système de rapports particuliers institué depuis la décolonisation. Il apparaît en effet qu'ils sont conformes aux perspectives de de Gaulle en 1947, sauf pour ce qui est du maintien de l'ordre public abandonné aux gouvernements indépendants — quitte à leur donner un coup de main quand ils sont en trop grande difficulté.

Or, au cours de ces dernières années, on a vu se développer des entreprises, sinon de réhabilitation, au moins de justification ou d'excuses de la colonisation, et notamment celle de la IV^e République. Elles ne se limitent pas au pamphlet de Bruckner, lequel attribue à tout le mouvement anticolonialiste et anti-impérialiste un désir masochiste d'anéantissement de la vieille Europe en bloc — ce qui tient du fantasme.

Mais voici des historiens, armés d'une réputation de sérieux, qui s'en mêlent. Par exemple, un manuel d'enseignement supérieur, *Les Étapes de la décolonisation française*, de Charles-Robert Ageron, nous apprend qu'en ce qui concerne la guerre du Vietnam, « les responsabilités sont toujours passionnément discutées² ». Et de soutenir que si « quelques responsables civils et militaires français crurent pouvoir régler le problème par la force » (« quelques » non nommés, quand il s'agit des Bidault, Moutet et de tous les gouvernements de 1947 à 1954 !),

1. Pascal BRUCKNER, *Le Sanglot de l'homme blanc*, Le Seuil, Paris, 1983, p. 47.

2. Charles-Robert AGERON, *Les Étapes de la décolonisation française*, Armand Colin, Paris, 1991, p. 86.

le Vietminh, en somme, lui aussi voulait la guerre. Tout le monde est renvoyé dos à dos. Pour Madagascar, les affirmations sont plus graves : « Le député Raseta était, lui, en relation avec les communistes qui lui donnaient, croit-on, de l'argent et des directives³. » En s'abritant derrière un « croit-on », qui laisse dans le vague qui sont ces « on », est lancé un pur mensonge. De toute façon, on ne sait pas très bien qui étaient « les auteurs ou les inspirateurs de la rébellion », mais on laisse entendre que les députés, peut-être, n'y étaient pas entièrement étrangers. Quant au RDA, il « organisa une véritable administration parallèle, des tribunaux clandestins et des milices⁴ » (pour ces dernières, il s'agit simplement d'un service d'ordre comme en ont tous les partis politiques), ce qui évidemment justifie l'intervention brutale de l'administration. Et cependant, il nous est dit que l'historien de la décolonisation « doit se borner à expliquer impartialement les origines et les diverses faces⁵ » de ce mouvement. Est-ce de l'impartialité que les jugements précités ? Et l'historien, s'il a à établir des faits, doit-il pour autant être indifférent aux crimes contre l'humanité ?

Voici le tome VI, 1918-1991, d'une *Histoire de France* sous la direction de Jean Favier, qui consacre, dans sa deuxième édition de 1991, ses pages 426 à 433 à l'outre-mer jusqu'en 1950, et quelques autres pour la période suivante ; l'auteur est René Rémond. La proclamation de l'indépendance du Vietnam par Hô Chi Minh le 2 septembre 1945 est omise. En revanche, on lit cette phrase qui ne concerne que la pseudo-indépendance de Bao Dai sous contrôle japonais entre le 9 mars et le 14 août 1945 : « Les Japonais poussent les nationalistes vietnamiens à proclamer l'indépendance, créant de ce fait une situation irréversible⁶. » Quant à la déposition du sultan du Maroc, on peut mettre en regard ce qu'en écrit René Rémond et ce qu'en avait écrit Georges Bidault, qui assumait ses responsabilités. Pour le premier : « Le gouvernement français qui désapprouvait le recours à la force a été tenu en dehors de l'opération. Mis devant le fait accompli, il se résigna à l'entériner⁷. » Bidault avait écrit, dans un livre publié en 1965 : « En 1953, le

3. *Ibid.*, p. 67.

4. *Ibid.*, p. 139.

5. *Ibid.*, p. 165. La liste n'est pas exhaustive.

6. *Histoire de France*, sous la direction de Jean FAVIER, t. VI, Fayard, Paris, 1991, p. 430-431.

7. *Ibid.*, p. 461.

gouvernement Laniel fut conduit, sur ma proposition, à écarter du trône marocain le sultan Sidi Mohamed Ben Youssef⁸. »

Voici encore une *Histoire de la colonisation française* dont le tome II concerne la période 1815-1962, par Denise Bouche. Il date de 1991. Il paraît qu'il n'y a pas de « réponse objective » à la question de savoir si le bombardement de Haiphong était ou non « hors de proportion » avec l'incident. Quant à l'amiral Battet, c'est « à la légère » qu'il aurait avancé le chiffre de 6 000 morts ; Paul Mus n'est même pas cité⁹. Quant au massacre de Thiaroye, il n'a pas d'autre cause qu'« une indiscipline quotidienne » qui dégénéra « en ce qui, pour l'armée, était une mutinerie¹⁰ ». Les soldes non payées ont disparu. L'émeute blanche et séparatiste de Douala en 1945 est liquidée en quelques lignes sans tenir compte du témoignage de Gaston Donnat¹¹. Deux lignes suffisent pour la répression en Côte-d'Ivoire en 1949-1950, simples « incidents sanglants¹² ». Mais le plus remarquable, ce sont ces commentaires sur les actuels DOM et TOM, non encore décolonisés, même formellement : « Ces restes dispersés d'un Empire défunt demeurent précieux. Ils assurent à la France une chance de demeurer une grande puissance maritime¹³. » Est-il excessif d'entendre dans ces lignes comme une nostalgie de la grande époque impériale ?

Du même coup se découvre une incapacité à concevoir la « grandeur » d'un pays comme la France en d'autres termes que ceux de la puissance, donc de la force. Que ce même pays puisse avoir un rayonnement conforme à ses traditions inscrites dans le mouvement progressiste de l'humanité entière, sans avoir besoin de s'affirmer comme dominateur, c'est peut-être ce que nos historiens ont peine à concevoir. Parmi ces traditions, celle de la lutte anticolonialiste, qui remonte en France à Montaigne — les intellectuels des pays colonisés ne l'oubliaient pas. En 1957, un journaliste américain lucide la résumait en ces termes : « Tous les peuples ont le droit d'aspirer à l'indépendance et à la liberté et de combattre pour elles, quel que soit le temps depuis lequel ils vivent sous le joug étranger ou la domination coloniale. Lorsqu'ils sont mécontents de leur sort, les hommes

8. Georges BIDAULT, *op. cit.*, p. 186.

9. *Histoire de la colonisation française*, t. II, Fayard, Paris, 1991, p. 441-442.

10. *Ibid.*, p. 453.

11. *Ibid.*, p. 454.

12. *Ibid.*, p. 456.

13. *Ibid.*, p. 495.

se révoltent contre leurs propres gouvernements. Comment la France, le pays de la Révolution, peut-elle essayer de le nier ? » Le même journaliste avertissait ensuite que si la France s'acharnait à maintenir des colonies en Afrique, au nord ou au sud du Sahara, « l'Afrique peut devenir le cimetière de la République aussi bien que de l'Union française¹⁴ ». Ce qui fut.

Nous revenons à notre point de départ : la question centrale du droit à l'insurrection. Mais on remarquera que si on le reconnaît aux peuples dominés de l'époque du colonialisme direct, si on le reconnaît aux peuples différemment dominés de l'époque du néocolonialisme, on doit le reconnaître simultanément aux peuples de ces États dominateurs du « centre ». Peut-être est-ce une des raisons inavouables du soutien que l'ex-puissance colonisatrice qu'est l'État français veille encore en 1994 à fournir des dictatures comme celle d'Eyadema au Togo, de Biya au Cameroun et quelques autres, pour les préserver du malheur d'être emportées par la colère populaire. Peut-être certains pensent-ils que de tels exemples sont capables de se propager ? En tout cas, les principes sont universels ou ne sont pas. Affirmer le droit à l'insurrection pour les peuples du tiers monde ne saurait aller sans l'affirmer aussi bien pour la France ou tout autre pays européen. La liberté est indivisible.

14. David SCHOENBRUN, *Ainsi va la France*, Julliard, Paris, 1957, p. 323 et 338.

Postface à l'édition de poche

Cet essai sur quelques massacres qui ont « illustré » la dernière période de l'histoire coloniale de la France avait consciemment laissé de côté les deux grandes guerres coloniales, du Viêt-Nam de 1947 à 1954, et de l'Algérie prenant la suite de 1954 à 1962. Il est vrai que la dimension des horreurs accumulées atteint dans ces deux cas des sommets dans l'inexpiable ; la première, lointaine et à laquelle les appelés ne sont pas obligés de participer, a été une sorte de banc d'essai pour quelques-uns des tortionnaires les plus connus de la seconde. Un nom symbolise aujourd'hui cette continuité qu'il importe de ne pas laisser tomber dans l'oubli : Marcel Bigeard. Mais, dès lors qu'apparaît tout naturellement — si l'on ose dire — l'évocation de la torture quand on dit : guerre d'Algérie, le lecteur de ce livre aura vu que ce n'était pas en soi une nouveauté dans le cadre du système colonial, et qu'elle pouvait être employée aussi bien contre des nationalistes et des militants politiques que dans de simples affaires privées, de spoliation de terres par exemple ou bien d'autres cas — que la grande histoire ne connaît plus.

En l'an de grâce 2000, il semble que l'opinion publique française ait découvert soudain que, dans cette ultime guerre coloniale qualifiée longtemps d'« opérations de pacification », la torture avait été généralisée, institutionnalisée, de plus couverte sinon encouragée par le pouvoir civil. Ce qui revient aussi à dire qu'il est maintenant insoutenable de prétendre qu'il ne se serait agi que de quelques actes « minoritaires » (certes, répréhensibles...), comme l'a prétendu encore Jacques Chirac. Alors que les directives des états-majors sont aujourd'hui connues, que l'existence des centres de torture de l'armée et des cours de torture pour offi-

ciers est établie, sans parler de ce que l'on a toujours su du déroulement de la « bataille d'Alger », puisque Massu, Bigeard ou Lacoste n'ont jamais nié l'emploi massif de la torture au moins pour ces mois-là ! Des propos de dénégation pour le moins imprudents, pour ne pas dire plus, tenus dans l'interview présidentielle, mieux vaut revenir à la situation apparemment nouvelle de l'an 2000 dans l'état de l'opinion publique à l'égard de la guerre d'Algérie, celle où ont péri outre quelques centaines de milliers d'Algériens, une République française — tout comme les généraux de la conquête louis-philipparde avaient servi de fossoyeurs d'une autre république, deuxième du nom.

Donc, on sait que tout a commencé en 2000 avec les deux interviews d'une Algérienne torturée en 1957, sauvée de la mort par l'initiative inattendue d'un médecin militaire, interviews recueillies et publiées par *Le Monde* et par *L'Humanité*. Aux déclarations accusatrices de Louissette Inghilariz a fait suite l'appel de douze personnalités qui toutes et tous avaient dans le cours même de la guerre pris position contre la torture et contre la guerre elle-même, appel qui demandait une reconnaissance publique et officielle par le pouvoir de cet emploi — évidemment contraire au droit des gens — de la torture dans la guerre d'Algérie par l'armée et les autorités françaises. Ce qui est jusqu'ici le plus significatif, c'est que, du même coup, s'est ouvert une sorte de débat public dans toute la France, que des témoignages individuels se sont multipliés. D'anciens soldats dont beaucoup n'avaient jamais rien dit ont parlé.

Et tout le monde a dû alors constater que tout le monde, de bas en haut et réciproquement, savait, que ceux qui n'avaient pas eux-mêmes torturé directement, connaissaient la réalité, que souvent ils y avaient assisté, impuissants ou neutres. Mais c'est ce que l'opinion aurait bien dû savoir depuis longtemps : le livre de Yves Courrière sur la guerre d'Algérie date des années 1969-1971, il n'a pas manqué de lecteurs, il continue à ne pas en manquer. Et, dans ce best-seller, ces lecteurs ont bien dû lire que tout le monde savait que l'on torturait. Courrière, n'étant pas de ceux qui avaient protesté quand cela se passait, en tirait la conclusion qu'il ne fallait pas juger, tout le monde se trouvant plus ou moins coupable. Bien d'autres auteurs ont apporté sur ce chapitre informations et établissement des faits — mentionnons Pierre Vidal-Naquet et Benjamin Stora, en nous excusant pour les chercheurs que nous n'aurons pas cités ici —, mais le point important est que l'on est en droit de s'interroger sur le sens

exact de la sorte d'émotion collective qui se manifeste aujourd'hui seulement autour de faits, de crimes qui non seulement n'étaient pas inconnus, mais, encore une fois, ne concernaient pas la seule guerre d'Algérie.

L'électricité a été arme de torture dans la guerre du Viêt-Nam, et il s'est trouvé des journalistes courageux pour le révéler durant cette guerre. De même qu'il s'est trouvé aussi des dirigeants qui pendant les années de la guerre du Viêt-Nam n'ont pas cessé de nier la vérité, de menacer ceux qui la mettaient au jour. C'est dire que, lorsque la guerre d'Algérie a commencé, les cercles officiels, même s'ils n'avaient pas, savaient comment on menait une guerre coloniale. C'est d'ailleurs un fait que François Mitterrand, alors responsable de l'Algérie en tant que ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Mendès France, en était tellement conscient, qu'il a tenté de muter les policiers tortionnaires les plus connus, qu'il a demandé un rapport sur la torture (policière à cette date), qui en a reconnu l'existence.

Qu'il s'agisse de la répression de mai-juin 1945 en Algérie, de la guerre du Viêt-Nam, de celle d'Algérie, de la répression à Madagascar, de quelques autres épisodes dramatiques encore, si l'on ne saurait donner d'excuses aux militaires ou aux policiers qui ont torturé ou ordonné la torture, il importe de remonter beaucoup plus haut. Bien évidemment, aux gouvernements responsables en dernière analyse des crimes commis en leur nom, avec leur approbation (Robert Lacoste ou Max Lejeune, par exemple), leur complicité tacite, leur couverture ou tolérance. De toute façon, l'action des gouvernants français pendant les deux guerres contre les opposants à la torture et à la guerre peut être tenue pour un encouragement donné à l'état-major et aux colons. Quels qu'aient pu être les sentiments intimes de tel ou tel ministre, de tel ou tel président du Conseil, il n'en demeure pas moins que la multiplication des saisies de journaux, des interdictions de livres, des interdictions et répressions de manifestations pacifistes et pacifiques (faut-il rappeler les deux cents ou trois cents morts de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961, les huit morts de Charonne en février 1962 ?), toutes ces mesures, d'une légalité souvent douteuse, associent les gouvernants aux crimes commis en Algérie ou, avant, au Viêt-Nam. C'est d'ailleurs à l'occasion des premières révélations sur la guerre du Viêt-Nam que Paul Ricœur a été amené à écrire en 1947 l'important article que j'ai cité — que peut-être j'aurais

dû reproduire en entier — et qui fait justice des arguments les plus courants des défenseurs du colonialisme.

Car il faut en venir à l'essentiel, au fond du problème, au-delà même des responsabilités individuelles des dirigeants civils et militaires. C'est-à-dire au système colonial dans son principe. Dans le cours des débats suscités en 2000 par l'Appel des douze, plusieurs des signataires, Madeleine Rebérioux, Henri Alleg, Alban Liechti, ont souligné en effet que la protestation contre la torture et des méthodes de guerre comparables à celles des nazis ne prenait tout son sens que si elle mettait en cause le fait colonial lui-même. Ou si, à l'inverse, on écoute par exemple Bigeard qui soutient toujours que la torture a été un « mal nécessaire », alors il faut en conclure que le système politique qui engendre un tel mal ne peut être lui-même qu'un Mal radical.

Il faudrait alors remonter plus loin dans le temps, aux origines de la colonisation européenne, qui a tout de même sévi près de cinq siècles sur l'Amérique et l'Afrique. Si l'on voulait mener l'examen critique du point de vue du comportement des civilisés autoproclamés et de leur manière de répandre leur « civilisation », à travers le massacre des Indiens, la traite et l'esclavage des Noirs, un antiesclavagisme qui a servi aux dirigeants et hommes d'affaires à justifier l'invasion et l'occupation du continent africain — examen que nous ne pouvons pas entreprendre ici, mais dont les éléments sont suffisamment établis —, on conclurait que le fameux « mal nécessaire » a constamment été présent dans le colonialisme européen ; et que nous sommes bien dans le monde du Mal radical, quelles que soient par ailleurs les contradictions et ruses de l'histoire.

Du débat actuel, heureusement ouvert en France, même tardivement, il devrait au moins ressortir, au-delà de la mise à nu de tout ce qui a eu lieu en Algérie, l'exigence de la condamnation de la torture où que ce soit sur cette planète, dans quelque circonstance que ce soit, contre quelque justification invoquée. Une lutte encore longue, multiforme et difficile, indissociable de celle contre la peine de mort. Si le livre qui précède a un sens et quelque utilité, ce serait d'avoir montré, indépendamment des crimes les plus massifs, la perversité nécessaire de tout le système colonial et son lien intrinsèque avec la pire brutalité. Rien n'est fini à cet égard, et ce n'est pas seulement affaire d'historiens, mais de jugement politique et surtout, moral.

Y.B., Paris, 28 décembre 2000

Chronologie sommaire, 1942-1954¹

1942

8 novembre : débarquement anglo-américain au Maroc et en Algérie.

22 décembre : message des représentants musulmans algériens aux autorités françaises.

1943

2 février : capitulation allemande à Stalingrad.

31 mars : remise au gouverneur Peyrouton du « Manifeste du peuple algérien ».

7 mai : entrée des Alliés à Tunis.

11 mai : à Tunis, Moncef bey est déposé par les autorités militaires françaises.

11 juin : remise au gouverneur Catroux de l'additif au « Manifeste du peuple algérien ».

Juin : en AOF, le gouverneur vichyste Boisson est limogé.

23 décembre : au Maroc, fondation du parti de l'Istiqlal.

1944

11 janvier : remise au sultan du Maroc du Manifeste de l'Istiqlal, adressé aussi au résident général Gabriel Puaux.

1. On a indiqué pour chaque gouvernement le nom du ministre des Colonies (col.) ou de la France d'outre-mer (FOM), et celui du ministre des Affaires étrangères (AE). Quelques gouvernements de très brève durée ont été omis.

28 janvier : Puaux et Massigli, commissaire aux Affaires étrangères du gouvernement d'Alger, rendent visite au sultan.

Nuit du 28 au 29 janvier : arrestation de Balafredj et de plusieurs dirigeants nationalistes marocains.

29 janvier : manifestations réprimées à Rabat-Salé et Casablanca.

30 janvier-7 février : insurrection de Fès (50 morts ?).

30 janvier-8 février : conférence de Brazzaville.

7 mars : en Algérie, ordonnance sur l'« élargissement » de la citoyenneté (permettant l'accès à la citoyenneté française d'environ 60 000 Algériens).

14 mars : en Algérie, fondation des Amis du Manifeste et de la liberté (AML).

3 juin : naissance du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) sous la présidence de de Gaulle (col. : Pleven ; AE : Massigli).

6 juin : débarquement allié en Normandie.

10 juillet : création du syndicat agricole africain en Côte-d'Ivoire.

28 août : de Gaulle à Paris.

2 septembre : nouveau gouvernement de Gaulle (col. : Pleven ; AE : Bidault).

14 novembre : remaniement du gouvernement de Gaulle (col. : F. Giaccobi).

1^{er}-2 décembre : massacre de Thiaroye au Sénégal.

1945

22 février : Manifeste du peuple tunisien.

3-4 mars : conférence des AML à Alger.

9 mars : coup de force japonais en Indochine.

22 mars : fondation de la Ligue arabe au Caire.

24 mars : déclaration du GPRF sur l'Indochine, première apparition de l'Union française.

26 mars : Bourguiba quitte la Tunisie.

23 avril : déportation de Messali Hadj.

25 avril : ouverture de la conférence de San Francisco qui va créer l'ONU.

28 avril : exécution de Mussolini.

30 avril : suicide de Hitler.

1^{er} mai : manifestations nationalistes à Alger, Oran, Damas, Beyrouth.

8 mai : capitulation de l'Allemagne nazie. Manifestations nationalistes en Algérie, réprimées à Sétif, Guelma, Bône.

8 mai-15 juin : insurrection et répression militaire dans le Constantinois.

29-31 mai : tentative de reconquête de Damas par l'armée française, stoppée par l'ultimatum anglais, qui impose l'évacuation des troupes françaises.

Juin : Mohamed V, le sultan du Maroc, en visite en France.

6 et 9 août : explosion de bombes atomiques américaines sur Hiroshima et Nagasaki.

14 août : annonce de la capitulation japonaise.

17 août : l'amiral Thierry d'Argenlieu est nommé haut commissaire en Indochine, et le général Leclerc commandant des troupes.

29 août : ordonnance sur la participation des colonies aux élections pour l'Assemblée constituante en France.

2 septembre : signature de la capitulation japonaise à bord du cuirassé américain *Missouri*. A Hanoi, proclamation de l'indépendance du Vietnam.

9 septembre : les troupes chinoises entrent au Vietnam-Nord.

24 septembre : reprise des bâtiments administratifs de Saigon par les Français avec l'aide des Anglais.

24-26 septembre : au Cameroun, grèves de Douala et tentatives de putsch des colons blancs (ils seront désarmés seulement le 9 octobre).

5 octobre : Leclerc à Saigon.

16-17 octobre : manifestations et morts à Conakry.

21 octobre : élections à la Constituante. La gauche obtient la majorité.

12 novembre : à Paris, meeting pour l'amitié entre les peuples français et vietnamiens avec l'écrivain Andrée Viollis.

21 novembre : nouveau gouvernement de Gaulle (col. : J. Soustelle ; AE : G. Bidault).

1946

20 janvier : de Gaulle démissionne.

26 janvier : gouvernement Gouin (FOM : Moutet ; AE : Bidault).

Février : fondation à Paris du Mouvement démocratique de rénovation malgache (MDRM).

6 mars : accords Hô Chi Minh-Sainteny à Hanoi. Leclerc débarque à Haiphong.

21 mars : les députés malgaches à la Constituante demandent l'indépendance de Madagascar dans le cadre de l'Union française.

11 avril : abolition du travail forcé dans les colonies françaises (loi Houphouët-Boigny).

12 avril : création du FIDES (Fonds d'investissement et de développement économique et social des territoires d'outre-mer).

25 avril : loi accordant la citoyenneté à tous les ressortissants de l'Union française (loi Lamine Gueye).

5 mai : la première Constitution est rejetée par référendum ; l'outre-mer a voté pour.

19 mai : arrivée à Tananarive du gouverneur Marcel de Copet et manifestation nationaliste.

2 juin : élections à la seconde Constituante.

23 juin : gouvernement Bidault (FOM : Moutet ; AE : Bidault).

1^{er} juillet : création du Padesm à Madagascar.

6 juillet-1^{er} août : conférence franco-vietnamienne de Fontainebleau : c'est un échec.

20 juillet-3 août : états généraux de la colonisation à Paris, dominés par les ultra-conservateurs.

Août : retour des tirailleurs malgaches à Madagascar.

27 août : déclaration de de Gaulle et discours d'Herriot pour la défense de la colonisation française.

14 septembre : signature à Paris du *modus vivendi* Hô Chi Minh-Moutet.

21 septembre : vote de la deuxième Constitution qui crée l'Union française.

13 octobre : référendum ratifiant la Constitution.

17 octobre : Hô Chi Minh de retour à Hanoi.

18-21 octobre : congrès de Bamako qui fonde le Rassemblement démocratique africain (RDA).

10 novembre : élections législatives.

23-27 novembre : bataille de Haiphong et bombardement par la marine ; 6 000 morts.

5 décembre : attaque française sur Da Nang.

16 décembre : gouvernement Blum (AE : Blum ; FOM : Moutet).

19-24 décembre : bataille de Hanoi, le Vietminh échoue.

23 décembre : d'Argenlieu de retour à Saigon.

1947

2 janvier : interview de d'Argenlieu à *France-Soir* : on ne peut plus traiter avec Hô Chi Minh.

Début janvier : Moutet et Leclerc en mission au Vietnam.

16 janvier : Vincent Auriol est élu président de la République.

28 janvier : gouvernement Ramadier (AE : Bidault ; FOM : Moutet).

5 mars : Bollaert est nommé haut-commissaire en Indochine à la place de d'Argenlieu.

18 mars : appel de Stockholm contre la bombe atomique.

18-22 mars : débats à l'Assemblée nationale sur les crédits militaires pour la guerre au Vietnam : les communistes votent contre, leurs ministres s'abstenant.

29 mars (au soir) : début de l'insurrection à Madagascar.

30 mars : élections au Conseil de la République à Madagascar. A Moramanga, massacre de la population civile malgache par l'armée : 2 000 morts ?

3 avril-20 mai : les insurgés malgaches occupent Vohipeno, dans le Sud.

7-8 avril : émeute des tirailleurs sénégalais à Casablanca : plus de 60 morts.

7 avril : à Strasbourg, fondation du Rassemblement du peuple français (RPF) par de Gaulle.

10 avril : discours du sultan du Maroc à Tanger.

12 avril : à Tananarive, arrestation des députés Joseph Ravaohangy et Jacques Rabemananjara. Le MDRM est dissous à Madagascar.

16 avril : à Paris, Conseil des ministres orageux sur Madagascar : la rupture est évitée cependant.

16-23 avril : arrivée de renforts à Madagascar.

20-30 avril : voyage de Vincent Auriol en Afrique (Dakar et Bamako).

5 mai : les ministres communistes sont exclus du gouvernement.

5-8 mai : à Madagascar, massacre de Moramanga : 165 morts.

12 mai : le MDRM est dissous en France.

14 mai : le général Juin est nommé résident général au Maroc.

15 mai : discours colonialiste de de Gaulle à Bordeaux.

31 mai : ramené de la Réunion en France, Abd el-Krim s'évade à Suez et se réfugie au Caire.

6 juin : l'Assemblée nationale lève l'immunité parlementaire du troisième député malgache, Joseph Raseta, aussitôt arrêté.

18 juin : à Madagascar, l'armée dégage les abords de Tamatave.

5 août : en Tunisie, grèves et manifestations à Sfax : 29 morts.

15 août : indépendance de l'Inde et du Pakistan.

20 septembre : vote du statut de l'Algérie.

12 octobre : de Gaulle à Alger s'adresse aux « bons Français ».

19-26 octobre : élections municipales ; en Algérie, succès des nationalistes.

28 novembre : gouvernement Robert Schuman (AE : Georges Bidault ; FOM : Paul Coste-Floret).

6 décembre : rencontre Bollaert-Bao Dai en baie d'Along.

1948

11 février : Marcel-Edmond Naegelen est nommé gouverneur de l'Algérie.

4-11 avril : élections truquées pour l'Assemblée algérienne.

5 juin : signature des accords de la baie d'Along avec Bao Dai.

20 juillet : à Madagascar, le dirigeant des insurgés du Sud, Michel Radaoroson, est tué.

2 septembre : à Madagascar, le dirigeant des insurgés du Nord, Victorien Razafindrabe, est fait prisonnier (il mourra peu après en prison).

11 septembre : gouvernement Queuille (AE : Robert Schuman ; FOM : Paul Coste-Floret).

3 octobre : à Madagascar, verdict dans le procès des parlementaires : Ravoahangy et Raseta sont condamnés à mort.

1949

2-6 janvier : deuxième congrès du RDA à Abidjan.

22 janvier : les communistes chinois entrent à Pékin.

6 février : heurts à Treichville (Abidjan) entre RDA et partisans de Djaument.

7 février : à Abidjan, arrestation de huit membres du comité directeur du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire, section du RDA.

3 mars : en Côte-d'Ivoire, incidents de Ferkessédougou : cinq morts.

8 mars : à Paris, Auriol et Bao Dai signent les accords reconnaissant l'indépendance du Vietnam, sous la protection de l'armée française.

- 4 avril : signature du pacte atlantique.
20-25 avril : premier congrès des « partisans de la paix ».
Mai-juin : mission du général Revers au Vietnam et rapport pessimiste.
29 juin : publication de la lettre de Herriot à Auriol de janvier, lui signalant les irrégularités du procès des parlementaires malgaches.
7 juillet : la Cour de cassation confirme le verdict de Tananarive.
15 juillet : Auriol gracie les parlementaires malgaches.
9 septembre : Bourguiba de retour à Tunis.
1^{er} octobre : proclamation de la République populaire de Chine.
28 octobre : gouvernement Bidault (AE : Robert Schuman ; FOM : Letourneau).
12-29 décembre : grève de la faim des détenus RDA de Grand-Bassam.
21-24 décembre : marche des femmes sur la prison de Grand-Bassam.

1950

- 21 janvier : en Côte-d'Ivoire, fusillade de Bouaflé : trois morts.
27 janvier : tentative d'arrestation de Félix Houphouët-Boigny à Yamoussoukro.
28 janvier : en Côte-d'Ivoire, « disparition » du sénateur RDA Biaka Boda.
31 janvier : en Côte-d'Ivoire, fusillade de Dimbokro : quatorze morts.
2 février : en Côte-d'Ivoire, fusillade de Séguéla : trois morts.
16 février : l'Assemblée nationale décide l'envoi d'une mission d'enquête parlementaire en Côte-d'Ivoire.
2-8 mars : violents débats à l'Assemblée nationale pour le vote d'une loi contre le « sabotage », en fait contre les actions s'opposant à la guerre du Vietnam.
10 avril : discours de Robert Schuman à Thionville sur la Tunisie.
13 juin : le nouveau résident général en Tunisie, Périllier, annonce un programme de réformes.
25 juin : début de la guerre de Corée.
13 juillet : gouvernement Pleven (AE : Robert Schuman ; FOM : François Mitterrand).

18 juillet-25 août : la commission d'enquête parlementaire se rend en Côte-d'Ivoire.

17 août : en Tunisie, ministère Chenik avec participation du Néo-Destour.

9-10 octobre : au Vietnam, défaite française de Cao Bang.

18 octobre : désapparement du RDA.

Octobre : voyage infructueux du sultan du Maroc en France.

20 novembre : grève d'Enfidaville en Tunisie : sept morts.

5 décembre : de Lattre de Tassigny est nommé haut-commissaire au Vietnam.

12 décembre : au Maroc, le général Juin expulse les membres nationalistes du Conseil du gouvernement.

1951

Janvier-février : agitation au Maroc organisée par la résidence générale, pour contraindre le sultan à abdiquer.

12 février : en Gold Coast (Ghana), Kwane Nkrumah prend la direction du gouvernement autonome.

24-25 février : au Maroc, le sultan cède aux exigences de Juin et désavoue l'Istiqlal.

9 mars : gouvernement Queuille (AE : Robert Schuman ; FOM : François Mitterrand).

17 juin : élections législatives, truquées en Algérie et en Afrique noire.

8 août : gouvernement Pleven (AE : Robert Schuman ; FOM : Louis Jacquinot).

27 août : au Maroc, le général Juin est remplacé par le général Guillaume.

15 décembre : note française au gouvernement tunisien : fin de non-recevoir quant aux réformes demandées.

1952

11 janvier : mort de de Lattre de Tassigny.

13 janvier : arrivée à Tunis du résident de Hauteclouque, qui remplace Périllier.

14 janvier : plainte tunisienne à l'ONU.

16 janvier : le congrès du Néo-Destour est interdit.

18 janvier : Habib Bourguiba est arrêté et déporté à Tabarka.

22 janvier : manifestations et grèves en Tunisie. Le colonel Durand est tué à Sousse. Au moins dix-sept morts tunisiens.

28 janvier-1^{er} février : ratissages du cap Bon.

6 février : à l'Assemblée nationale, les députés RDA s'apparentent à l'UDSR de Plevin-Mitterrand.

6 mars : gouvernement Pinay (AE : Robert Schuman ; FOM : Pierre Pflimlin).

25-26 mars : à Tunis, M'hamed Chenik et les ministres présents sont arrêtés.

9 septembre : lettre du bey de Tunis à Vincent Auriol, sans résultat.

3 novembre : grève générale en AOF pour le code du travail.

22 novembre : le code du travail pour l'outre-mer est enfin voté.

3 décembre : grève générale en Tunisie.

5 décembre : assassinat du dirigeant syndical tunisien Ferhat Hached par les terroristes de la « Main rouge ».

8-9 décembre : à Casablanca, manifestations de protestation contre l'assassinat de Ferhat Hached. Répression sanglante du général Guillaume, interdiction de l'Istiqlal, fermeture de la Bourse du travail.

1953

7 janvier : gouvernement René Mayer (AE : Georges Bidault ; FOM : Louis Jacquinot).

5 mars : mort de Staline.

28 juin : gouvernement Laniel (AE : Georges Bidault ; FOM : Louis Jacquinot).

14 juillet : à Paris, la police tire à la fin du défilé populaire : six ouvriers algériens et un ouvrier français tués.

27 juillet : armistice de Panmunjon en Corée.

20 août : déposition du sultan du Maroc, déporté en Corse, par le général Guillaume.

21 août : Ben Arafa est proclamé sultan du Maroc.

11 septembre : premier attentat contre Ben Arafa (d'autres suivront).

22 septembre : à Paris, démission de François Mitterrand, ministre d'État, en désaccord avec la politique marocaine.

26 septembre : en Tunisie, de Hautecloque est remplacé par Voizard.

22 décembre : René Coty est élu président de la République.

1954

26 janvier : Mohamed V est déporté de Corse à Madagascar.

18 février : à Berlin, la conférence des Quatre décide une conférence à Genève sur les problèmes asiatiques.

13 mars-7 mai : défaite de l'armée française à Diên Biên Phû.

26 avril : ouverture de la conférence de Genève.

20 mai : au Maroc, le général Guillaume est remplacé par Francis Lacoste.

18 juin : gouvernement Mendès France (AE : Mendès France ; FOM : Robert Buron).

20 juillet : signature des accords de Genève, fin de la guerre du Vietnam.

31 juillet-3 août : Pierre Mendès France en Tunisie : annonce la reconnaissance de l'autonomie interne.

1^{er} novembre : début de la guerre d'Algérie.

Novembre : fin de la guérilla en Tunisie.

Bibliographie sommaire

- Ferhat ABBAS, *La Nuit coloniale*, Julliard, Paris, 1962.
- Charles-Robert AGERON, *Les Étapes de la décolonisation française*, Armand Colin, Paris, 1991.
- Hocine AÏT-AHMED, *Mémoires d'un combattant*, Messinger, Paris, 1983.
- Henri ALLEG (sous la direction de), *La Guerre d'Algérie*, t. I, Messidor, Paris, 1981.
- Robert ARON, *Les Origines de la guerre d'Algérie*, Fayard, Paris, 1962.
- Vincent AURIOL, *Journal du septennat*, t. I, Armand Colin, Paris, 1970; t. II, *id.*, 1974; t. III, *id.*, 1977; t. V, *id.*, 1975; t. VI, *id.*, 1978; t. VII, *id.*, 1971.
- Vincent AURIOL, *Mon septennat*, Gallimard, Paris, 1970.
- Albert AYACHE, *Le Maroc*, Éditions sociales, Paris, 1956.
- YVES BÉNOT, *Les Parlementaires africains au Palais-Bourbon*, Chaka, Paris, 1989.
- Georges BIDAULT, *D'une résistance à l'autre*, Les Presses du siècle, Paris, 1965.
- Pierre BOITEAU, *Contribution à l'histoire de la nation malgache*, Éditions sociales, Paris, 1958.
- Denise BOUCHE, *Histoire de la colonisation française*, t. II : *Flux et reflux, 1815-1962*, Fayard, Paris, 1991.
- Pascal BRUCKNER, *Le Sanglot de l'homme blanc*, Le Seuil, Paris, 1983.
- CAHIERS DU TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN, XXXIV, *Le Drame tunisien*, Paris, 1952.

- Les Chemins de la décolonisation de l'Empire français, 1936-1956*, Éditions du CNRS, Paris, 1986.
- Claude COLLOT et Jean-Robert HENRY (sous la direction de), *Le Mouvement nationaliste algérien par les textes, 1912-1954*, OPU, Alger, 1980.
- « Colonisation et conscience chrétienne », *Recherches et débats*, n° 6, Paris, décembre 1953.
- Catherine COQUERY-VIDROVITCH (sous la direction de), *L'Afrique occidentale au temps des Français. Colonisateurs et colonisés, 1860-1960*, La Découverte, Paris, 1992.
- Bernard B. DADIÉ, *Carnet de prison*, Ceda, Abidjan, 1981.
- Jacques DALLOZ, *La Guerre d'Indochine*, Le Seuil, Paris, 1987.
- Jacques DALLOZ (sous la direction de), *Textes sur la décolonisation*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 1989.
- Michel DEVÈZE, *La France d'outre-mer, de l'Empire colonial à l'Union française, 1938-1947*, Hachette, Paris, 1948.
- Philippe DEVILLERS, *Histoire du Vietnam*, Le Seuil, Paris, 1952.
- Documents populaires*, n° 4, « La vérité sur l'affaire malgache », janvier 1948, Paris.
- Georgette ELGEY, *La République des illusions*, Fayard, Paris, 1965.
- Jacques FAUVET, *La IV^e République*, Fayard, Paris, 1959.
- Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France*, t. VII : *Notre siècle, 1918-1991*, Fayard, Paris, 1991.
- Jean-Jacques FONDE (général), *Traitez à tout prix...*, Robert Laffont, Paris, 1971.
- Charles DE GAULLE, *Discours et messages*, t. II (1946-1958), Plon, Paris, 1970.
- Raoul GIRARDET, *L'Idée coloniale en France de 1871 à 1962*, La Table ronde, Paris, 1972.
- Yves GRAS (général), *Histoire de la guerre d'Indochine*, Plon, Paris, 1992.
- Gilbert GRANDVAL, *Ma mission au Maroc*, Plon, Paris, 1956.
- Jean GUÉHENNO, *La France et les Noirs*, Gallimard, Paris, 1954.
- Daniel GUÉRIN, *Ci-gît le colonialisme*, Mouton, La Haye-Paris, 1973.
- La Guerre d'Algérie par les documents*, t. I : *L'Avertissement, 1943-1946*, Service historique de l'armée de terre, Vincennes, 1990.

- Colette et Francis JEANSON, *L'Algérie hors la loi*, Le Seuil, Paris, 1955.
- Charles-André JULIEN, *L'Afrique du Nord en marche*, Le Seuil, Paris, 1952.
- Charles-André JULIEN, *Une pensée anticoloniale*, Sindbad, Paris, 1979.
- Mahfouz KADDACHE, *Il y a trente ans, le 8 mai 1945*, Éditions du Centenaire, Paris, 1975.
- Mahfouz KADDACHE, *Histoire du nationalisme algérien*, t. II, SNED, Alger, 1981.
- Annie LACROIX-RIZ, *Les Protectorats d'Afrique du Nord entre la France et Washington*, L'Harmattan, Paris, 1988.
- Roger LETOURNEAU, *L'Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane*, Armand Colin, Paris, 1962.
- Gabriel LISETTE, *Le Combat du Rassemblement démocratique africain*, Présence africaine, Paris, 1983.
- Grégoire MADJARIAN, *La Question coloniale et la politique du Parti communiste français, 1944-1947*, Maspero, Paris, 1977.
- Ernest MILCENT, *L'AOF entre en scène*, Éd. de Témoignage chrétien, Paris, 1958.
- François MITTERRAND, *Présence française et abandon*, Plon, Paris, 1957.
- Emmanuel MOUNIER, *L'Éveil de l'Afrique noire*, Le Seuil, Paris, 1948.
- Paul MUS, *Vietnam, sociologie d'une guerre*, Le Seuil, Paris, 1952.
- Paul MUS, *Le Destin de l'Union française*, Le Seuil, Paris, 1954.
- Marcel-Edmond NÆGELEN, *Mission en Algérie*, Flammarion, Paris, 1962.
- André NOUSCHI, *La Naissance du nationalisme algérien*, Éditions de Minuit, Paris, 1962.
- Georges OVED, *La Gauche française et le nationalisme marocain, 1905-1955* (2 vol.), L'Harmattan, Paris, 1984.
- Claude PAILLAT, *Vingt ans qui déchirèrent la France*, t. I: *Le Guépier*, Robert Laffont, Paris, 1969.
- Louis PÉRILLIER, *La Conquête de l'indépendance tunisienne*, Robert Laffont, Paris, 1979.
- Jean PLANCHAIS, *L'Empire embrasé, 1946-1962*, Denoël, Paris, 1990.
- Roland PRÉ, *L'Avenir de la Guinée française*, Conakry, 1951.
- William R.W. RABEMANANJARA, *Madagascar sous la Rénovation malgache*, chez l'auteur, Paris-Tananarive, 1953.

- Jacques RAPHAËL-LEYGUES, *Ponts de lianes. Missions en Indochine, 1945-1954*, Hachette, Paris, 1978.
- « Rapport Damas », Annexe au procès-verbal de la séance de l'Assemblée nationale du 21 novembre 1950, *Journal officiel, Débats* (1 132 p.).
- Jean-Pierre RIOUX, *La France de la quatrième République* (2 vol.), Le Seuil, Paris, 1980.
- Jean ROUS, *Chronique de la décolonisation*, Présence africaine, Paris, 1965.
- Alain RUSCIO, *Les Communistes français et la guerre d'Indochine*, L'Harmattan, Paris, 1985.
- Alain RUSCIO, *La Décolonisation tragique*, Messidor, Paris, 1987.
- Jean SAINTENY, *Histoire d'une paix manquée*, Amyot-Dumont, Paris, 1953.
- Paul-Émile SARRASIN, *La Crise algérienne*, Cerf, Paris, 1949.
- David SCHOENBRUN, *Ainsi va la France*, Julliard, Paris, 1957.
- Alain SPACENSKY, *Madagascar, cinquante ans de vie politique*, Nouvelles Éditions latines, Paris, 1970.
- Général SPILLMANN, *Du protectorat à l'indépendance*, Plon Paris, 1967.
- Pierre STIBBE, *Justice pour les Malgaches*, Le Seuil, Paris, 1954.
- Benjamin STORA, *Histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1954*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 1991.
- Jean SURET-CANALE, *Afrique noire*, t. III : 1. *De la colonisation aux indépendances, 1945-1960*, Éditions sociales, Paris, 1972.
- Radjouane Aïnad TABET, *Le 8 mai 1945 en Algérie*, Office des publications universitaires, Alger, 1985.
- Fernand TAILLARD (général Taillardat), *Le Nationalisme marocain*, Cerf, Paris, 1947.
- Jacques THOBIE, Gilbert MEYNIER, Catherine COQUERY-VIDROVITCH, Charles-Robert AGERON, *Histoire de la France coloniale*, t. II : *De 1914 à nos jours*, Armand Colin, Paris, 1990.
- Jacques TRONCHON, *L'Insurrection malgache de 1947*, Maspero, Paris, 1974 (nouvelle édition : L'Harmattan, Paris, 1987).

Index

- ABBAS, Ferhat, 10, 12, 17, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 30, 42, 49, 55, 56, 61, 62, 63, 66, 69, 83, 89, 97, 130, 137, 158, 188.
- ABBO, 25, 31.
- ABD EL KRIM, 182.
- ABOULKER, José, 16.
- ACHIARY, 13, 18, 27, 30, 34, 138.
- AGERON, Charles-Robert, 158, 174, 188.
- AIT-AHMED, Hocine, 35, 167, 188.
- ALAIN-FOURNIER, 113.
- ALLEG, Henri, 17, 168, 188.
- ANDRÉ, Max, 105.
- ANOUBLE, Kouakou, 152.
- AOULOU, Kacou, 154.
- ARBOUSSIER, Gabriel (d'), 83, 149, 150, 154, 155, 156.
- ARGENLIEU, Thierry (d'), 71, 73, 76, 77, 91, 100, 102, 103, 104, 105, 116, 180, 181, 182.
- ARON, Raymond, 109.
- ARON, Robert, 12, 31, 37, 38.
- ARTAUD, 150.
- ASTORG, Bertrand (d'), 110.
- AUJOULAT, Louis, 150.
- AUMERAN, général, 139.
- AURIOL, Vincent, 75, 77, 86, 89, 91, 96, 104, 113, 115, 116, 123, 128, 129, 130, 131, 134, 135, 136, 137, 140, 146, 147, 148, 155, 162, 182, 183, 184, 188.
- AYACHE, Albert, 188.
- BAKAYO, Maka, 153.
- BAKAYOKO, Sidiki, 153.
- BALAFREDJ, Ahmed, 49, 66, 179.
- BAO DAI, 69, 83, 104, 116, 175, 183.
- BARON, Marcel, 119, 123, 168.
- BATTET, amiral, 101, 102, 108, 176.
- BAVOILLOT, 168.
- BAYET, Albert, 94, 96.
- BELL, Manga, 97.
- BEN ARAFA, 186.
- BEN BELLA, Ahmed, 167.
- BENDJELLOUL, 56.
- BERQUE, Augustin, 26, 61.
- BEUVE-MÉRY, Hubert, 105, 164.
- BIAKA BODA, 149.
- BIDAULT, Georges, 59, 76, 77, 86, 87, 89, 91, 98, 99, 100, 103, 104, 113, 124, 125, 132, 136, 160, 162,

- 165, 166, 174, 175, 176, 179, 180,
181, 182, 184, 186, 188.
- BILLOUX, François, 121.
- BIYA, Paul, 177.
- BLACHETTE, 46.
- BLANC, Raymond, 64.
- BLUM, Léon, 20, 91, 98, 99, 104,
105, 131, 181.
- BOGANDA, Barthélémy, 97.
- BOISSON, 178.
- BOITEAU, Pierre, 118, 120, 122,
188.
- BOLLAERT, Émile, 105, 116, 182,
183.
- BONIFACE, 66, 67, 125.
- BONNEFOY, Yves, 139.
- BORGEAUD, 46, 162.
- BOUCHE, Denise, 176, 188.
- BOUMAZA, 13.
- BOURDAN, Pierre, 62.
- BOURDET, Claude, 21, 168.
- BOURDILA, colonel, 22.
- BOURGUIBA, Habib, 49, 63, 159,
179, 184, 185.
- BOUSQUET, Joë, 139.
- BRAUN, Pierre, 168.
- BRAZZA, Pierre Savorgnan (de),
87.
- BRETON, André, 139.
- BRUCKNER, Pascal, 173, 174, 188.
- BULLITT, William, 105.
- BURON, Robert, 187.
- BUTTERLIN, 10, 11, 27.
- CABALLERO, 59.
- CABRAL, Amílcar, 48.
- CAMUS, Albert, 55, 56, 57, 60,
125, 168.
- CARCASSONNE, 151.
- CARCENAC, 168.
- CÉDILLE, colonel, 71, 106.
- CÉSAIRE, Aimé, 118.
- CHAMSON, André, 111, 165.
- CHATAIGNEAU, Yves, 12, 16, 18,
24, 27, 62, 63, 138.
- CHAUVEAU, commissaire, 16.
- CHÉGARAY, Jacques, 166.
- CHENIK, M'hamed, 160, 185, 186.
- CHURCHILL, Winston, 65.
- COGNIOT, Georges, 131.
- COLLOT, Claude, 17, 25, 189.
- COPPET, Marcel (de), 115, 127,
131, 158, 168, 181.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine,
189, 191.
- COSTE-FLORET, Paul, 132, 151,
162, 183.
- COSTES, 168.
- COT, Pierre, 133, 166.
- COTY, René, 133, 186.
- COULIBALY, Gbon, 153.
- COULIBALY, Ouezzin, 97.
- COURNARIE, 80.
- COUTARD, 65.
- CRÉMIEUX, Adolphe, 49.
- CUISENIER, Jeanne, 110.
- DADIÉ, Bernard, 152, 189.
- DALLOZ, Jacques, 91, 189.
- DAMAS, Léon Gontran, 150, 191.
- DARRAS, 149.
- DEBAGHINE, Lamine, 26, 97.
- DEBÈS, colonel, 100, 101, 104.
- DEFFERRE, Gaston, 120.
- DELAISEMENT, Gérard, 51.
- DELAVIGNETTE, Robert, 79.
- DELUCA, 17, 19, 26, 27.
- DENIER, 19.
- DEPREUX, Édouard, 136.
- DEVÈZE, Michel, 189.
- DEVILLERS, Philippe, 100, 102,
189.
- DEVINAT, 116.
- DIALLO, Yacine, 79, 83, 92, 97.
- DIDEROT, 6, 45.
- DIDIER, 172.
- DIETHELM André, 24.
- DIORI, Hamani, 97, 139.
- DJAUMENT, Étienne, 147, 154,
157, 183.
- DOMENACH, Jean-Marie, 145, 166,
167, 169.

- DONNAT, Gaston, 42, 43, 47, 78, 79, 176.
 DOUZON, Henri, 133.
 DREYFUS, capitaine Alfred, 32, 166.
 DRIANT, Jacques, 57, 58.
 DUCLOS, Jacques, 131, 133, 172.
 DUFRICHE, Marcel, 168.
 DURAND, colonel, 185.
 DUVAL, général, 27, 30, 68.

 ÉBOUÉ, Félix, 87.
 EL ALAOUÏ, 65.
 EL FASSI, Mohamed, 65.
 ELGEY, Georgette, 156, 189.
 ENGELS, Frédéric, 106.
 EYADEMA, Étienne Gnassingbé, 177.

 FAURE, Edgar, 159, 163.
 FAUVET, Jacques, 139, 189.
 FAVIER, Jean, 175, 189.
 FERRY, Jules, 87.
 FONDE, général, 100, 101, 105, 189.
 FORCIOLI, 168.
 FOURRIER, Marcel, 129, 130.
 FRANDON, lieutenant-colonel, 24.

 GALLIENI, Joseph, 87.
 GARBAY, général, 121, 122.
 GAZAGNE, 24.
 GAULLE, Charles (de), 18, 19, 20, 23, 24, 53, 54, 62, 63, 65, 66, 67, 69, 70, 73, 74, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 84, 87, 89, 90, 91, 92, 96, 105, 125, 136, 138, 151, 163, 164, 165, 172, 174, 179, 180, 181, 182, 183, 189.
 GEORGY, Guy, 78.
 GIACCOBI, François, 179.
 GIAP, général Nguyen Vo, 99, 106.
 GIDE, André, 93, 115.
 GILSON, Étienne, 164.
 GIRARDET, Raoul, 189.
 GIRAUD, général Henri, 19.

 GLAOUÏ, Si Hadj Thami el, 136.
 GOUIN, Félix, 84, 180.
 GRACEY, général, 71, 106.
 GRANDVAL, Gilbert, 91, 124, 125, 161, 189.
 GRAS, général Yves, 101, 189.
 GRÉGOIRE, abbé, 87.
 GROSRIECHARD, Yves, 55.
 GUÉHENNO, Jean, 112, 113, 189.
 GUENIFI, 22.
 GUÉRIN, Daniel, 164, 189.
 GUEYE, Lamine, 78, 83, 92, 97, 128, 132, 133, 152, 155, 181.
 GUILLAUME, général Augustin, 40, 136, 161, 185, 186, 187.

 HACHED, Ferhat, 160, 161, 186.
 HALIT, Sid Ali, 35.
 HAUTECLOQUE, Jean (de), 160, 161, 185, 186.
 HAVARD, 168.
 HENRY, Jean-Robert, 17, 25, 189.
 HERBART, Pierre, 38.
 HERRIOT, Édouard, 53, 86, 87, 88, 89, 90, 104, 162, 181, 184.
 HIMMLER, Heinrich, 184.
 HITLER, Adolf, 49, 50, 76, 111, 179.
 HÔ CHI MINH, 69, 73, 74, 75, 76, 98, 99, 103, 104, 105, 131, 135, 175, 180, 181, 182.
 HOUPHOUËT-BOIGNY, Félix, 78, 83, 97, 146, 147, 148, 149, 153, 154, 155, 156, 157, 181, 184.

 JACQUINOT, Louis, 186.
 JEANSON, Colette et Francis, 190.
 JOLIOT-CURIE, Frédéric, 85.
 JUIN, maréchal Alphonse, 24, 91, 105, 136, 140, 161, 182, 185.
 JULIEN, Charles-André, 26, 31, 47, 56, 61, 62, 190.

 KABORÉ, Zinda, 97.
 KADDACHE, Mahfouz, 22, 30, 190.
 KANT, Immanuel, 143.

- KHIDER, Mohammed, 97.
 KONATÉ, Mamadou, 97, 150, 156.
- LABONNE, Éric, 124, 125, 136, 160.
 LACHEROY, colonel Charles, 149.
 LACOSTE, Francis, 187.
 LACOSTE, Robert, 165.
 LACROIX-RIZ, Anne, 190.
 LADJALI, Mohamed Saïd, 25.
 LAFAYETTE, Gilbert Motier, marquis de, 34.
 LAGAROSSE, 151.
 LAGHZAOUÏ, 67.
 LA GRAVIÈRE, pasteur, 115.
 LALAURIE, 78, 79.
 LANIEL, Joseph, 175, 186.
 LAPART, 122.
 LAURENTIE, Henri, 80, 81, 146.
 LAUTISSIER, Mlle, 122.
 LECLERC, maréchal, 71, 72, 73, 74, 75, 91, 100, 104, 105, 160, 180, 182.
 LEMAIGRE-DUBREUIL, Jacques, 161.
 LÉONARD Roger, 138.
 LESTRADE-CARBONEL, 25, 27.
 LETOURNEAU, Jean, 184.
 LETOURNEAU, Roger, 190.
 LISETTE, Gabriel, 97, 190.
 LONDRES, Albert, 93.
 LOTTMAN, Herbert, 57.
 LOZERAY, 93, 94.
 LYAUTEY, maréchal Hubert, 87.
 LYAZIDI, 67.
- MABILLE, Pierre, 139.
 MADJARIAN, Grégoire, 190.
 MAIZA, Si Nourredine, 22.
 MALRAUX, André, 112.
 MAMERI, Si, 124, 125.
 MANGIN, général, 87.
 MARTIN, Henri, 6, 14.
 MARTIN, général Henry, 23, 24, 25, 26, 64.
 MASSIGLI, René, 65, 66, 179.
- MASSU, général Jacques, 71, 165.
 MAST, général Charles, 64.
 MAUPASSANT, Guy (de), 51, 55.
 MAURIAC, François, 109, 110.
 MAYER, René, 186.
 MENDÈS FRANCE, Pierre, 103, 162, 163, 165, 167, 172, 187.
 MERCIER, Sébastien, 45.
 MESSALI, Hadj, 10, 20, 23, 25, 26, 28, 42, 49, 56, 57, 63, 69, 83, 97, 139, 142, 179.
 MESSMER, Pierre, 74.
 MEYNIER, Gilbert, 191.
 MEZERNA, Ahmed, 97, 125, 128, 132.
 MILCENT, Ernest, 190.
 MITTERRAND, François, 130, 155, 156, 171, 184, 185, 186, 190.
 MOBUTU, 173.
 MOHAMED V, 65, 66, 67, 124, 125, 136, 159, 160, 163, 175, 176, 178, 180, 182, 185, 186.
 MOLLET, Guy, 58, 138.
 MONCEF BEY, 64, 178.
 MONNET, Georges, 150, 155.
 MONNET, Jean, 93.
 MONS, Jean, 17, 160.
 MONTAIGNE, Michel Eyquem (de), 176.
 MORLIÈRE, général, 100.
 MOSCAT, Henri, 170.
 MOUNIER, Emmanuel, 190.
 MOUNTBATTEN, lord Louis, 111.
 MOUTET, Marius, 76, 77, 86, 88, 89, 91, 92, 95, 98, 99, 104, 114, 115, 120, 122, 124, 126, 129, 131, 132, 133, 147, 155, 162, 174, 180, 181, 182.
 MUS, Paul, 48, 52, 101, 102, 106, 166, 176, 190.
 MUSSOLINI, Benito, 179.
- NADEAU, Maurice, 139.
 NAEGELEN, Marcel-Edmond, 138, 147, 183, 190.
 NAPOLÉON III, 70.

- NICOLAS, gouverneur, 78, 79.
 NININE, 97.
 NKRUMAH, Kwame, 185.
 NOGUËS, général Charles, 65.
 NOUSCHI, André, 190.
- OLIVIERI, commissaire, 11, 16.
 ORSELLI, gouverneur, 151.
 OUAGUENOUN, Ahmed, 35.
 OVED, Georges, 190.
 OYONO, Ferdinand, 43.
- PAILLAT, Claude, 17, 23, 68, 190.
 PARAIN, Brice, 145.
 PASQUA, Charles, 170.
 PAUTRAT, 149, 152.
 PÉCHOUX, gouverneur Laurent,
 147, 152, 153, 162.
 PÉJU, Marcel, 170.
 PELLET, général (de), 128.
 PÉRET, Benjamin, 139.
 PERETTI, Achille (de), 140, 142,
 144.
 PÉRILLIER, Louis, 25, 160, 184,
 185, 190.
 PERNOT, Maurice, 133.
 PÉTAÏN, Philippe, 73.
 PEYROUTON, Marcel, 175.
 PFLIMLIN, Pierre, 155, 186.
 PHILIP, André, 136.
 PIERRE, abbé, 168.
 PINAY, Antoine, 164, 169, 172.
 PIREY, Philippe (de), 103.
 PLANCHAIS, Jean, 190.
 PLEVEN, René, 80, 130, 155, 167,
 179, 186.
 PRÉ, Roland, 91, 96, 190.
 PUAUX, Gabriel, 65, 66, 67, 141,
 145, 160, 178, 179.
- QUEUILLE, Henri, 167, 183, 185.
- RABEMANANJARA, Jacques, 97,
 115, 123, 182.
 RABEMANANJARA, Raymond-
 William, 190.
- RADAOROSON, Michel, 121, 183.
 RAMADIER, Paul, 91, 104, 105,
 126, 127, 131, 135, 136, 167, 183.
 RAPHAËL-LEYGUES, Jacques, 101,
 102, 107, 108, 111, 169, 191.
 RASETA, Joseph, 83, 97, 115, 116,
 117, 123, 126, 129, 132, 133, 134,
 182, 183.
 RATSIRAKA, Didier, 173.
 RAVOAHANGY, Joseph, 83, 97,
 115, 116, 123, 134, 182, 183.
 RAZAFINDRABE, Victorien, 121,
 183.
 RAYNAL, abbé, 6.
 RÉMOND, René, 175.
 REVERS, général, 103, 184.
 RICŒUR, Paul, 140, 141, 142, 143,
 144, 145, 164.
 RIDGWAY, général Matthew, 171,
 172.
 RIOUX, Jean-Pierre, 191.
 RIVIÈRE, Isabelle, 113.
 ROGNON, pasteur, 144.
 ROMMEL, général Erwin, 49.
 ROSENFELD, Oreste, 147.
 ROOSEVELT, Franklin D., 21, 59,
 65.
 ROUS, Jean, 164.
 ROUZÉ, Michel, 62.
 ROVAN, Joseph, 72, 77.
 RUCART, Marc, 151, 162.
 RUSCIO, Alain, 104, 145, 191.
- SAADANE, docteur, 12, 63.
 SAAL, Bouzid, 11.
 SABLIER, Édouard, 126.
 SAHLI, M.C., 171.
 SAINTENY, Jean, 73, 74, 75, 180,
 191.
 SALAN, général Raoul, 75.
 SALLER, 155.
 SANOGO, Sékou, 153, 154.
 SARRASIN, Paul-Émile, 191.
 SARRAUT, Albert, 94.
 SAUGER, André, 130.
 SCHOEN, colonel, 31, 38.

- SCHOENBRUN, David, 99, 176, 177, 191.
SCHUMAN, Robert, 160, 183, 184, 185, 186.
SENGHOR, Léopold Sédar, 35, 69, 78, 83, 84, 92, 97, 110, 155.
SERRES, de, 31.
SIDIBÉ, Souleymane, 154.
SILVANDRE, 97.
SILVERT, Jean, 58.
SIMON, Pierre-Henri, 167.
SISSOKO, Fily Dabo, 83, 92, 97.
SOUSTELLE, Jacques, 180.
SPACENSKY, Alain, 191.
SPILLMANN, général, 124, 191.
STALINE, Joseph, 65.
STIBBE, Pierre, 133, 191.
STORA, Benjamin, 191.
SUFFREN, général, 67.
SURET-CANALE, Jean, 77, 191.
- TABET, Radouane Ainad, 12, 15, 17, 30, 191.
TAGHRABIT, 22.
TAILLARD, général Fernand Tail-
lardat, dit, 66, 191.
TASSIGNY, Jean de Lattre (de), 67,
103, 185.
TCHIKAYA, Félix, 83, 97, 156.
THIBAUT, Pierre, 127, 137.
THOBIE, Jacques, 191.
- THOREZ, Maurice, 59, 130.
TILLON, Charles, 54.
TITO, maréchal Josip Broz, dit,
132.
TORT, commissaire, 11, 16.
TOURON, 168.
TRAN DUC THAO, 108, 111.
TRONCHON, Jacques, 119, 159,
191.
TRUMAN, Harry S., 21, 59.
TSIRANANA, Philibert, 115.
TUBERT, général, 18, 37, 38, 63.
- VABRES, Donnadiou (de), 122.
VALÈRE, commissaire, 11.
VALETTE, 153.
VALLAT, 80, 81.
VALLUY, général, 100, 101, 104,
106.
VERGOZ, 123, 133.
VIOLLETTE, Maurice, 20.
VIOLLIS, Andrée, 93, 112, 180.
VOIZARD, Pierre, 186.
- WALLACE, Henry, 143.
WALTER, Jean, 46.
- YACINE, Kateb, 13, 17.
- ZINSOU, 122.

Table

Préface de François Maspero	1
Introduction	5
1. Sétif, mai-juin 1945	9
<i>Les événements</i>	9
<i>Le climat préinsurrectionnel de 1942 à 1945</i>	19
<i>Y a-t-il eu provocation ?</i>	23
<i>La répression et son bilan</i>	29
2. L'Empire français ébranlé	36
<i>Oppression coloniale et violence des colonisés</i>	36
<i>Une accusation calomnieuse</i>	49
<i>Le droit à l'insurrection, ou le fond du problème</i>	51
<i>Sétif vu de l'Hexagone</i>	54
<i>Le premier massacre : Rabat-Fès (janvier-février 1944)</i>	64
3. De Saigon à Haiphong	69
<i>La première guerre d'Indochine</i>	71
<i>Sous de Gaulle : Thiaroye, Douala, Conakry</i>	77
<i>De Gaulle décolonisateur ?</i>	79
<i>L'Union française de la première Constituante</i>	84
<i>L'Union française de la IV^e République</i>	86
<i>Comment moderniser le colonialisme ?</i>	92
4. Décembre 1946 : le bombardement de Haiphong ..	97
<i>Les 6 000 morts de Haiphong</i>	98
<i>Paris face à Haiphong et Hanoi</i>	103

<i>Les intellectuels face à la violence coloniale</i>	108
<i>Les aveux d'André Chamson</i>	110
5. 1947-1948 : insurrection et guerre à Madagascar ..	114
<i>Le MDRM : des hommes à abattre</i>	114
<i>L'insurrection</i>	117
<i>89 000 morts chez les insurgés</i>	120
<i>Massacre à Casablanca (7-8 avril 1947)</i>	123
<i>Madagascar dans la presse parisienne</i>	125
<i>Madagascar au Parlement</i>	132
<i>Auriol, Bidault, Ramadier tels qu'en eux-mêmes</i> ..	135
<i>Ceux qui sauvent l'honneur</i>	139
6. Massacres et enquêtes en Côte-d'Ivoire	146
<i>Côte-d'Ivoire, 1949-1950</i>	147
<i>Une provocation mise à nu (1948)</i>	150
<i>Ralliement ou corruption morale?</i>	155
7. Atrocités aux colonies, régression en France	158
<i>Deux avertissements</i>	158
<i>Le cas particulier du Maroc et de la Tunisie</i>	159
<i>La régression politique en France</i>	161
<i>Le problème moral : la torture dans la République</i>	165
<i>Naissance d'un racisme d'État</i>	169
Conclusion : contre la « révision » de l'histoire coloniale	173
Postface à l'édition de poche	178
Chronologie sommaire, 1942-1954	182
Bibliographie sommaire	192
Index	196



BUSSIÈRE
GRUPE CPI



Impression réalisée par Bussière
à Saint-Amand Montrond (Cher)
Suite du 1^{er} tirage (3) : mars 2005.
Dépôt légal du 1^{er} tirage : avril 2001.
N^o d'impression : 051249/1.
Imprimé en France

Massacres coloniaux

1944-1950 : la IV^e République et la mise au pas
des colonies françaises

Préface de François Maspero

Postface inédite de l'auteur

Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, de Sétif (mai-juin 1945) à Madagascar (1947), d'Haiphong (1946) à la Côte-d'Ivoire (1949-1950) et à Casablanca (1947), l'armée française a massacré des dizaines de milliers d'hommes et de femmes dont le seul tort était de revendiquer plus de libertés ou l'indépendance. Ce sont ces pages sanglantes de l'histoire de France, méconnues, voire effacées, qu'Yves Benot retrace dans ce livre.

Mobilisant l'ensemble des documents disponibles, il montre comment et pourquoi les gouvernements de la IV^e République, bien peu soucieux du respect de la légalité républicaine, ont choisi la voie de la répression sauvage pour préserver la cohésion de l'Empire français. Et il analyse aussi les débats auxquels cette politique a donné lieu en France même, en mettant en lumière l'opposition de certains intellectuels, de ceux des clercs qui n'ont pas trahi, comme Jean-Paul Sartre ou Paul Ricœur.

« Ce livre impose une réflexion sur les ambiguïtés et les silences de l'histoire officielle. »

LE MONDE DIPLOMATIQUE

« Yves Benot accomplit une plongée en solitaire, courageuse, dans la sombre histoire coloniale française. »

LA QUINZAINE LITTÉRAIRE

Yves Benot (1920-2005), journaliste et historien, est l'auteur de nombreux ouvrages, dont Idéologies des indépendances africaines (Maspero, 1969), Diderot, de l'athéisme à l'anti-colonialisme (Maspero, 1970), La Démence coloniale sous Napoléon (La Découverte, 1992).

En couverture : P. Bellenger, détail de l'affiche de l'Exposition coloniale internationale, Paris, 1931 (Éd. Robert Lang, cliché MHC-BDIC).



9 782707 146335

Éditions La Découverte.

9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris

www.editionsladecouverte.fr

7,50 € • ISBN 2-7071-4633-1